BIBLIOTECA NAZIONALE DI TORINO
40
58
LUMBROSIANA

BIBLIOTHECA NAPOLEONICA.
LABOR AC VIRTUS
LUMBROSIANA

LO. 40, 38

DE

L'ÉTAT DE L'EUROPE

AVANT ET APRÈS

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE;

POUR SERVIR DE

RÉPONSE À L'ÉCRIT INTITULÉ:

DE

L'Etat de la France à la Fin de l'An VIII.

PAR M. FRÉDÉRIC GENTZ,
CONSEILLER DE GUERRE DE S. M. PRUSSIENNE.

A LONDRES:
De l'Imprimerie de Cox, Fils et Baylis, No. 75, Great Queen Street, Lincoln's-Inn-Fields.
Se trouve chez DEBOFFE, Gerrard Street; DULAU, et Co. Soho Square; GAMEAU et Co. Albemarle Street, PROSPER, Wardour Street.
1802.

TABLE.

	PAGE
PRÉFACE - - - - - -	i
Examen de l'Ouvrage: DE L'ETAT DE LA FRANCE À LA FIN DE L'AN VIII. -	1
PREMIÈRE PARTIE.—*De la situation politique de l'Europe, avant et à l'époque de la naissance de la Révolution Française* -	5
Chap. I.—*Jusqu'à quel point la paix de Westphalie a-t-elle fondé en Europe un droit public?* - - - - - - -	6
Chap. II.—*Jusqu'à quel point les événemens postérieurs ont-ils ébranlé la paix de Westphalie?* - - - - - -	12
Chap. III.—*Y avait-il un droit public en Europe à la naissance de la Révolution Française?* - - - - -	55
La France - - - - - -	84
L'Autriche - - - - - -	109
La Russie - - - - - -	135
L'Angleterre - - - - - -	142
SECONDE PARTIE.—*Etat de l'Europe depuis la Révolution Française* - - - -	179
TROISIÈME PARTIE. Chap. I.—*Réflexions générales* - - - - - -	208

TABLE.

PAGE

Chap. II.—*Situation relative de la France à l'égard de ses alliés* - - - - 256

Chap. III.—*Situation relative de la France à l'égard de ses ennemis* - - - - 266

Chap. IV.—*Examen des principaux griefs contre la tirannie commerciale des Anglais* - 282

1°. *Acte de Navigation* - - - 284

2°. *Monopole des établissemens Anglais hors de l'Europe* - - - - - - 297

3°. *Monopole des fabriques Anglaises* - - 330

PRÉFACE.

L'Ouvrage intitulé : *De l'Etat de la France à la Fin de l'An VIII*, parut en Octobre, 1800, et ce furent les annonces de quelques feuilles Parisiennes qui, en l'élevant aux nues, le firent connaître hors de France. Peut-être ces éloges n'auraient-ils point suffi pour exciter l'attention des contemporains, et surtout des étrangers; mais l'ingénieux rédacteur des articles politiques du *Spectateur du Nord* ne tarda pas à s'unir aux admirateurs de ce nouveau phénomène qui apparaissait sur l'horizon littéraire de la politique. Il parla de l'*Etat de la France* comme de l'ouvrage politique le plus distingué qui eût été publié depuis le commencement de la Révolution, et de son auteur avec les expressions qui sont ordinairement réservées pour les écrivains du premier talent.

Je venais de lire cette annonce, lorsque l'ou-

vrage tant vanté me parvint, et quoique je n'eusse jamais été disposé à adopter sans restriction les jugemens du journaliste de Hambourg, à qui d'ailleurs personne ne rend plus de justice que moi, j'avoue néanmoins que l'impression que j'éprouvai à la première lecture de cet ouvrage fut plus favorable que désavantageuse. Je crus reconnaître un auteur familiarisé avec les élémens les plus nobles de l'économie publique; je crus trouver dans la plupart des morceaux, une grande richesse d'idées, une manière extrêmement habile de les présenter, un coup d'œil étendu, un style mâle et énergique. Cependant, comme j'étais bien loin d'applaudir à sa doctrine, je me trouvais peut-être alors dans la situation la plus avantageuse pour porter un jugement sain et impartial, dans celle où l'on rejette les résultats d'un écrivain sans être ni prévenu contre sa manière de les présenter, ni même entièrement mécontent de ses principes. Après un examen plus approfondi de l'ouvrage, cette illusion favorable se dissipa. Je me persuadai de plus en plus que cette masse éparse d'idées sur laquelle l'auteur nous promène, manquait d'ensemble et de vérité; que souvent il semblait n'avoir exalté les principes les plus purs et les maximes les plus libérales, que pour offrir immédiatement après les

exemples les plus frappans de l'infraction de ces mêmes principes ; que trop souvent enfin il avait abusé du talent de bien présenter les objets, pour falsifier des faits ou récens ou anciens, pour ébranler par des hypothèses gratuites les vérités fondamentales de la politique, et substituer aux inquiétudes des hommes d'état les plus éclairés, un système informe de prédictions chimériques et de motifs imaginaires de tranquillité. Plus je me familiarisai avec la marche, l'esprit et le but incontestable de cet ouvrage, plus je pénétrai dans le caractère du tout et de ses parties, plus je me fortifiai dans cette nouvelle manière de l'envisager ; jusqu'à ce que tous mes doutes s'étant dissipés, je n'aperçus bientôt d'un bout à l'autre, qu'une suite de sophismes, quelquefois plus artificieusement imaginés qu'adroitement développés ; mais souvent victorieux en apparence, et présentés d'une manière très-spécieuse : enfin j'acquis l'entière conviction que, s'il y avait quelque chose d'admirable dans cet ouvrage, c'était tout au plus la sécurité téméraire avec laquelle un écrivain, à qui on ne saurait refuser du talent, et un homme à qui de meilleurs principes politiques ne pouvaient être étrangers, s'était déterminé à propager et à défendre les erreurs les plus étranges.

Que beaucoup d'entre les lecteurs de ce livre en portassent un tout autre jugement, qu'ils rendissent hommage non-seulement à l'habileté de l'écrivain, mais encore à ses opinions ; que son affligeant système leur parut un code classique d'économie publique, l'évangile de la politique moderne, c'est ce qui ne pouvait guère me surprendre, et après mainte expérience de ce genre, je ne me fusse déterminé que très-difficilement à prendre la plume dans le but de faire pour cette classe de lecteurs une critique de leur nouvel apôtre. Mais je découvris qu'il y avait une autre classe que cet ouvrage affectait autrement. Ils en désapprouvaient les résultats, ils avaient plus que des soupçons contre les suites du système qu'on y expose ; et cependant la manière artificieuse et hardie dont les choses y sont présentées, les enveloppait d'une sorte de prestige difficile à dissiper ; ils n'osaient décider entre la voix de leur raison et l'impression que l'auteur avait faite sur eux, ils étaient tentés de regretter que ses erreurs eussent tant de ressemblance avec la vérité. Je reconnus en eux l'histoire de ce que m'avait fait éprouver à moi-même une lecture superficielle de l'*Etat de la France*. Persuadé que pour mieux diriger leur jugement, la plupart d'entr'eux manquaient moins de pénétration et de moyens

que de temps et de loisir, je résolus d'entreprendre pour eux ce travail, et d'éclairer, autant que possible, en la développant, l'opinion bien fondée quoique vague qu'ils s'étaient faite de la faiblesse réelle d'un raisonnement séduisant au premier abord.

Un ouvrage qui par sa nature doit être polémique, et qui s'annonce d'abord comme tel, trouvera toujours une prévention défavorable. Aussi aurai-je à lutter contre elle ; cependant, pour relever en quelque sorte le courage de mes lecteurs et le mien, je vais indiquer ici les conditions auxquelles un ouvrage du but et du caractère de celui-ci, me semble, s'il n'est pas entièrement mauvais en soi, pouvoir encore conserver un grand intérêt.

Ce qui rend assez généralement désagréables les réfutations, les critiques, et toute espèce d'écrits polémiques, c'est ou bien la prolixité fatigante avec laquelle on y traite d'objets déjà peu attrayans en eux-mêmes, en entrant dans les moindres détails, ou bien la violence que se fait l'auteur pour plier son ouvrage à la méthode qui lui est prescrite par celui qui a déjà traité le même sujet, et qu'il entreprend de réfuter, ou enfin la forme de la réfutation, le penchant à se laisser aller à des personnalités offensantes, à des accusations arbitraires, à des attaques qui décèlent la passion, et qui, si même elles

échappent au reproche de pécher contre le bon goût et les convenances, éveillent du moins le soupçon de partialité, et finissent par rebuter tout spectateur qui n'aura point pris parti. La plupart des écrits polémiques encourent tous ces inconvéniens à la fois. J'espère avoir été assez heureux pour les éviter autant qu'il est possible.

Les objets dont traite l'*Etat de la France* sont les plus graves dont on puisse s'occuper à l'époque où nous nous trouvons. Il n'y a, pour ainsi dire, pas un seul problème de quelqu'importance dans la politique du moment, que ce livre n'embrasse, pas une seule question majeure dont il n'amène directement ou indirectement la discussion. Il fournit même la plus belle occasion de comparer sous toutes leurs faces, la situation passée et présente des différens États de l'Europe, et de suivre d'un œil attentif le passage de l'une à l'autre. C'est aussi ce qui m'a enhardi à donner à mon travail le titre sous lequel je le fais paraître. Il s'en faut beaucoup que je sois assez vain pour me flatter de l'avoir rempli dans toute son étendue ; mais je l'ai toujours eu devant les yeux, comme l'objet et la fin principale de mes recherches. Il m'a préservé, du moins je m'en flatte, du danger de m'engager dans de minutieuses critiques de détails, dans des débats futiles

et dépourvus d'intérêt ; je n'ai combattu que les principes généraux de mon adversaire, je n'ai présenté que ses principaux points de vue, et j'ai laissé du reste un libre cours à la marche de mes idées ; je n'ai même rapporté que le moins possible de passages du livre qui a donné lieu au mien, et si j'ai cité quelquefois ses expressions, c'est lorsqu'elles m'ont semblé importantes et caractéristiques, ou que cela m'a paru absolument indispensable pour mes propres réflexions. Je crois donc avoir échappé heureusement au premier écueil des réfutations polémiques.

Je n'ose me flatter d'avoir échappé avec le même succès au second. Je veux dire à la nécessité d'observer le même ordre de matières que prescrit un adversaire. J'avoue au contraire que dans plusieurs parties de cet ouvrage, j'aurais suivi une toute autre méthode, si j'avais été entièrement livré à moi-même. Néanmoins, je me suis efforcé de mettre dans la grande variété d'objets que j'ai dû embrasser, autant de clarté, d'ensemble, et de suite, que le comportait la nature de mon entreprise et le plan que je me suis une fois proposé. Dans la première de mes divisions principales, j'ai pu, sans m'écarter de mon véritable but, et sans blesser en rien la clarté, suivre presque pied à pied le pre-

mier chapitre du livre que je voulais réfuter. L'examen de la situation de l'Europe, avant la Révolution Française, offre un tout dont les parties tiennent naturellement entr'elles. Je le regarde comme une des branches les plus importantes du travail auquel je me suis consacré. Les notions sont si généralement vagues sur ce qu'on nomme la balance politique et la constitution fédérative de l'Europe, qu'il n'est que trop facile de hasarder sur cette matière un jugement téméraire et dédaigneux. Plutôt que d'entrer dans un examen pénible, bien de lecteurs croient sur la parole d'un écrivain spécieux, que l'ordre des choses qu'a détruit la Révolution Française, ne valoit pas la peine d'être conservé, et par conséquent ne mérite point nos regrets. J'ai tâché de parer à ce danger, en soumettant à une critique sévère, mais impartiale, les accusations injustes, arbitraires et dénuées de preuves, que l'auteur de *l'Etat de la France*, se permet contre l'ancien système politique, et les anciens rapports des Etats de l'Europe entr'eux.

La seconde de mes divisions principales, celle où je considère la situation de l'Europe depuis le commencement de la Révolution Française, ne répond à aucune division particulière de *l'Etat de la France*. Ce qui y a donné lieu se trouve épars dans

les trois premiers chapitres de cet ouvrage. Un des premiers buts de l'auteur était de faire envisager la guerre entre la France et la plus grande partie des Etats de l'Europe, non comme une suite de la Révolution, mais comme un résultat immédiat de cette constitution politique de l'Europe qu'il représente comme dans un état de dépérissement sans remède. Tout son raisonnement politique roule sur cette supposition aussi hardie, qu'inattendue. Quoiqu'il ne pût l'appuyer que sur des paradoxes, je n'en ai pas moins cru que, sous le double rapport de l'histoire et de la politique, elle demandait à être développée le plus complètement, et réfutée le plus fondamentalement possible. Si une idée aussi fausse de la nature et de l'origine de la guerre de la Révolution, vient à s'établir une fois dans l'esprit des contemporains, l'histoire de nos temps mémorables est altérée et dénaturée pour toujours : la politique se perd à jamais dans un labyrinthe inextricable de notions contradictoires, incertaines, obscures et défigurées, si elle ne distingue avec le plus grand soin les rapports qui ont précédé cette guerre, et de ceux qui l'ont amenée, et de ceux qui lui doivent leur origine.

La troisième division de cet ouvrage, celle que j'ai consacrée au système politique actuel, ou plu-

tôt au développement douloureux de l'anarchie fédérative où nous nous trouvons, est celle où il m'est devenu le plus pénible de m'accommoder au plan que *l'Etat de la France* me traçait. Pour ne pas trop m'en écarter, j'ai conservé la division vague, et à plusieurs égards arbitraire des rapports politiques de la France en ceux où elle se trouve envers ses alliés, envers ses ennemis, et envers les Etats neutres. Il en est résulté l'inconvénient qu'il m'a fallu reléguer quelques-unes de mes matières principales, telles par exemple que l'examen des plaintes contre la supériorité commerciale de la Grande-Bretagne dans des subdivisions qui par là ont pris une étendue hors de mesure. Néanmoins, comme dans le premier chapitre de cette troisième division, j'ai exposé dans toute leur suite mes idées sur l'ensemble du système politique actuel, je me flatte que ni la clarté dans le développement de chaque objet en particulier, ni la liaison des différentes parties entr'elles, n'aura essentiellement souffert de cette contrainte.

Dans ma quatrième division où j'ai considéré la constitution intérieure de la France, en tant qu'elle influe sur le système de sa politique extérieure, j'ai pu avec moins de difficultés me régler sur la marche de l'écrivain dont je voulois combat-

tre les idées ; et s'il m'a forcé à revenir encore une fois sur l'examen des ressources de la Grande-Bretagne, dont je me suis déjà tant occupé dans des écrits antérieurs, cette matière est si inépuisable en elle-même, elle est si étroitement et si évidemment liée avec l'objet principal, que les réflexions que j'y ai consacrées, paraîtront, je l'espère, être tout-à-fait à leur place.

En général, je me suis extrêmement appliqué à donner à toutes les parties de cet ouvrage, le plus d'unité possible, et un caractère aussi indépendant, que je l'ai pu, de la direction polémique du livre; tellement qu'il ne sera pas même sans intérêt pour ceux d'entre les lecteurs à qui il manque ou le temps, ou l'occasion, ou la volonté de le comparer avec *l'Etat de la France*, pourvu seulement qu'ils ne désapprouvent pas en général mes principes et ma manière d'envisager les objets.

Quant au dernier et au plus essentiel des reproches, que tout écrit polémique, ne le fut-il qu'en partie, court risque de s'attirer, celui qui concerne les personnalités, j'espère y avoir entièrement échappé. Si je pouvois me faire un mérite de ce que j'envisage comme le devoir d'un écrivain, de ce que lui prescrivent même son intérêt bien entendu et une prudence ordinaire, ce serait surtout dans

cette circonstance, où l'on m'a fourni des occasions peu communes de sortir des bornes. L'auteur de *l'Etat de la France* m'a fait l'honneur de diriger expressement et nommément une partie considérable de son livre contre quelques-uns de mes principes, ou du moins contre ce qu'il lui plaît de présenter comme les miens. Il ne s'est montré en me réfutant ni généreux, ni même juste ; car, non content de tirer de mes principes des conséquences gratuites que je suis bien loin de reconnaître, il m'a attribué des assertions que je ne me suis jamais permises, et m'a prêté des vues dont certes je ne me suis jamais senti coupable. Peut-être aurais-je pu encore espérer de trouver grâce devant des juges équitables, si, sans sortir des bornes d'une défense légitime, j'eusse repoussé vivement ses attaques, et lui eusse rendu reproches pour reproches, accusations pour accusations. Mais heureusement la grandeur de mon objet m'a toujours éloigné d'entrer dans des digressions trop au-dessous de sa dignité. Quelle importance pourroit-on attacher à l'accusation ou à la justification d'un individu de peu de conséquence, quand il s'agit des questions qui tiennent immédiatement à l'intérêt, à l'existence de l'Europe, à la destinée de la génération actuelle, et peut-être même de celles qui la

suivront. Cette considération majeure m'a soutenu dans la résolution de n'opposer que le silence aux attaques personnelles de l'auteur, et ce n'est que dans le peu de passages où l'éclaircissement de points importants, et par conséquent l'intérêt de la chose, m'a paru exiger quelques exceptions, que j'ai daigné accorder un moment d'attention au blâme qui m'étoit personnel ; mais je n'y ai jamais répondu autrement que je ne l'eusse fait, s'il avait été dirigé contre un tiers, et lorsque des remarques de ce genre ont été inévitables, je les ai du moins reléguées dans des notes. (*)

(*) L'auteur de *l'Etat de la France* n'est qu'un des nombreux adversaires qu'ont trouvés mes *Essais sur les Finances de la Grande-Bretagne*. Pendant plusieurs mois les Journaux Français ont livré tous les jours des critiques, des contre-critiques, et des morceaux de toute espèce sur ce livre : plusieurs écrivains même n'ont pas dédaigné de composer des ouvrages pour le réfuter. J'ai pesé mûrement et mis à profit tout ce qne j'ai trouvé dans ces morceaux de fondé et d'instructif; j'ai oublié et méprisé tout ce qui n'était que vaines déclamations, et injures personnelles. Ce serait un travail également fatigant pour le public et pour moi, que de vouloir me défendre contre un si grand nombre d'adversaires. D'ailleurs j'ai quelques raisons de croire qu'en France même, malgré les cris qui se sont élevés contre moi, mon véritable et unique but, celui que j'ai eu devant les yeux, en publiant ces faibles essais, n'a pas été absolument manqué, et

S'il m'a paru au-dessous de la dignité de mon objet de me défendre contre des attaques, encore moins sans doute aurais-je pu me permettre des attaques contre les autres. On sait qu'il a circulé des bruits très-variés sur la manière dont a pris naissance le livre de *l'Etat de la France*. Je ne m'en fais pas juge. Il m'est parfaitement indifférent de savoir à quel parti, à quelle secte l'auteur appartient, dans quelles relations il se trouve, s'il est dépendant ou non, s'il est aimé ou haï du gouvernement actuel, convaincu ou non de ce qu'il écrit : c'est de sa doctrine qu'il s'agit ; elle seule intéresse le monde, autant que des écrits en général peuvent l'intéresser. Ses principes sont-ils purs, sages et bienfaisans ; que l'auteur soit inconnu, qu'on bâtisse sur cette circonstance autant de conjectures que l'on voudra, l'ouvrage n'en perdra pas une ligne de son mérite ; ces principes sont-ils faux et pernicieux, aucun nom ne saurait leur donner de la valeur : ces suppositions avec lesquelles, à la honte de notre siècle, on se permet si facilement aujourd'hui de décrier un écrivain, en l'accusant de

---

s'il m'était resté des doutes là dessus, les excellentes remarques de MM. St. Aubin et Haller les auraient entièrement dissipés.

tromper avec intention, et d'altérer à dessein la vérité, jamais on ne les trouvera dans ma critique, pas même dans les passages où certaines assertions inintelligibles en apparence, leur auraient peut-être servi d'excuse. L'auteur du livre que j'examine peut bien être injuste envers d'autres, sans que je me croie en droit pour cela de l'être aussi envers lui. Le public ne gagne rien à cet échange d'insultes et de personnalités offensantes ; il lit pour apprendre la vérité.

C'est dans le même esprit, et par les mêmes raisons que je me suis appliqué dans mes réflexions sur les rapports des Etats, non-seulement à m'abstenir de tout blâme et de toute louange personnelle, que rien d'ailleurs ne m'autorisait à distribuer, mais même à éviter avec le plus grand soin tout ce qui aurait eu le moindre trait à des circonstances et à des relations personnelles. Dans le premier chapitre de ma troisième division, je me suis expliqué formellement sur le point de vue d'où je pars dans mes considérations sur l'état actuel des choses, et je crois ne m'en être jamais écarté.

Ayant l'intention expresse de consacrer une des parties de cet ouvrage à l'examen du système politique de l'Europe, j'ai dû aussi nécessairement me dépouiller, autant que possible, de tout ce qui

s'appelle partialité nationale. J'ai parlé tour à-tour comme Prussien, comme Autrichien, comme Anglais. Car en tant que chaque intérêt particulier s'identifie avec l'intérêt commun, toutes les nations avaient le même prix à mes yeux. Du point de vue d'où je les considérais, il n'y a plus ni haine, ni amour, ni préjugé favorable, ni prévention désavantageuse.

Convaincu que dans la situation actuelle de l'Europe, et avec la prépondérance colossale de la France, il est de toute impossibilité qu'il existe un véritable système fédératif: j'ai dû nécessairement dans mon raisonnement sur les causes de la destruction de tout équilibre, m'exprimer sur la France, dans des termes de mécontentement; mais néanmoins je défie le patriote Français le plus zélé de me convaincre d'une seule expression hostile, non-seulement contre sa nation, mais même contre son gouvernement actuel. Jamais l'intérêt *bien entendu* de la France ne se trouvera en contradiction, ni avec l'intérêt général de l'Europe considerée comme un seul corps, ni avec les véritables principes du système fédératif. Puisse la France être à jamais puissante, honorée et florissante! et qui pourroit méconnoître tous les avantages précieux auxquels elle a droit de prétendre! qui pourroit lui refuser le rang

que la nature lui a assigné, qu'elle peut conserver à pérpétuité sans le moindre danger pour les autres Etats, qu'elle doit même conserver pour le bien et la tranquillité de l'Europe, et que sans doute, je l'espère, elle ne perdra jamais. Mais le véritable intérêt d'une nation ne consiste pas dans la faiblesse, l'humiliation et l'oppression des autres. De quelques motifs qu'on soit animé, lui souhaiter cette espèce de grandeur, travailler à l'y faire parvenir, c'est certainement se montrer son ennemi. Celui-là seul est son ami qui lui recommande la modération, qui la tient en garde contre le danger de ses propres succès et de sa propre supériorité. Car jamais l'état qui détruit l'équilibre de l'Europe, ne recueillera une récompense stable : jamais même il ne jouira paisiblement du fruit de ses entreprises ; il périt par sa propre surabondance ; tôt ou tard il finit lui-même par être enseveli sous les ruines dont il s'est entouré. En gémissant sur le mauvais destin auquel l'Europe doit sa constitution actuelle, le bouleversement de tous ses rapports, l'horrible ébranlement qu'elle éprouve, je crois avoir parlé non seulement pour l'Allemagne, non seulement pour l'Europe, mais même encore pour la France.

Le seul reproche qui puisse m'être fait avec quelque apparence de justice, si j'ai envisagé les

choses sous leur véritable jour, et que me feront même peut-être ceux qui trouvent que le jour sous lequel je les ai envisagées, est le véritable, c'est qu'en peignant les maux, je n'ai pas indiqué le remède, c'est qu'en rejettant même toute perspective de consolation, comme chimérique et dénuée de fondement, j'ai enlevé leurs dernières espérances, aux amis de l'ordre et de la paix. A cela je n'ai rien à répondre, si non que j'ai cru de mon devoir de dire ce qui étoit le résultat invariable de mes recherches et de mes réflexions. Il n'est que trop vrai que dans le cours ordinaire des choses, et dans le cercle ordinaire des ressources et des moyens de salut, je ne vois aucun remède contre la désorganisation actuelle du système fédératif; et même dans les chances ordinaires du destin, je n'en vois qu'une qui pût être efficace, ce seroit un concours de talens éminens et de grands caractères qui, par une réunion constante et uniforme de leurs forces, sussent, se rendant maîtres du mal, donner au corps politique, une nouvelle vie, une nouvelle forme, et une nouvelle consistance. Que les sauveurs de l'humanité se montrent, et alors la politique spéculative est prête à renoncer à tous ses calculs, à toutes ses combinaisons et à toutes ses hypothèses, et à déposer à leurs pieds, comme un sacrifice offert

avec joie par la reconnaissance, ses plaintes, ses inquiétudes et ses prédictions sinistres. Mais tant que nous restons sans secours, il est sage, il est salutaire, il est indispensable d'étudier du moins à fond les maux qu'il n'est pas en notre pouvoir de guérir : car si quelque chose sur la terre pouvait encore les accroître, ce serait la prolongation de ce fatal aveuglement où nous ne sommes que depuis trop long-temps plongés sur leurs sources, leur caractère et leur étendue, et d'où est provenue une si grande partie, peut-être même la partie la plus amère, des calamités actuelles.

DE

L'ÉTAT DE L'EUROPE,

AVANT ET APRÈS LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Examen de l'Ouvrage : DE L'ÉTAT DE LA FRANCE À LA FIN DE L'AN VIII.

L'OUVRAGE que nous allons examiner, ne tendait à rien moins qu'à montrer que l'Europe ne peut attendre que de l'influence bienfaisante de la France, la garantie de son répos, de sa sûreté, et de son système politique et social ; qu'en vertu de sa position, de ses rapports avec les autres Etats, et des principes de son gouvernement actuel, la république doit souhaiter la prospérité commune de toutes les nations, l'indépendance et la solidité de tous les gouvernemens, et ne peut jamais ni avoir d'autres vues, ni former d'autres désirs ; qu'elle possède, dans sa puissance politique et militaire, dans ses richesses naturelles et acquises, dans son mode actuel d'administration, et dans l'harmonie qui règne en ce moment entre ses lois et les mœurs et les besoins de ses habitans, une abondance de moyens, à l'aide de laquelle elle peut non-seule-

ment se maintenir à la hauteur où elle s'est placée, mais encore tout protéger, tout ordonner autour d'elle, établir et conserver partout la balance ; en un mot, être et rester le centre commun de gravité dans le système que forment entr'eux les différens Etats de l'Europe.

Pour parvenir à ce résultat, l'auteur nous conduit peu à peu, à travers une suite de réflexions historiques et politiques dont on trouvera l'esprit dans les réflexions suivantes, qui sont en partie formellement énoncées dans son ouvrage, en partie conséquences immédiates de ses raisonnemens.

1°. A l'époque où la révolution Française a éclaté, il n'y avait ni véritable économie publique, ni véritable droit des gens ; il n'y avoit ni maximes de gouvernement, ni pacte fédératif, ni principes déterminés de politique et d'administration.

2°. La guerre contre la révolution Française fut le résultat inévitable de cette anarchie générale, tant intérieure qu'extérieure, elle n'a été que l'explosion définitive de cette maladie de langueur qui, depuis long-temps minoit les bases de chaque Etat en particulier, et sapoit sourdement le frêle échafaudage qui les liait les uns aux autres.

3°. L'issue de cette guerre n'a fait que replacer la France dans la situation où elle doit toujours se trouver, non-seulement pour sa propre sûreté, mais aussi pour la sûreté des autres. Elle est maintenant en état de former une nouvelle constitution fédérative, où l'on pourra assigner et garantir à chaque peuple sa véritable place. Déjà elle a réalisé par le fait

une partie de cette constitution si heureuse, et elle est prête à perfectionner son ouvrage et à y mettre la dernière main. Elle est résolue à traiter ses alliés avec une bienveillance désintéressée, ses ennemis avec modération, les puissances neutres avec égards et ménagemens; elle est déterminée à servir de rempart à l'Europe contre le seul état que meut un intérêt privé, entièrement isolé de l'intérêt commun, qui guidé par cet intérêt privé, a été la source de tous les troubles et de toutes les guerres qui ont ensanglanté l'Europe, et qui, s'il n'est enfin repoussé dans ses justes bornes, non-seulement troublera perpétuellement le repos des autres Etats, mais y étouffera bientôt toute industrie, et ne tardera pas à les subjuguer.

4°. La solidité de la constitution intérieure actuelle de la France (comme base nécessaire de son influence politique à venir) repose sur la plus grande masse de ressources physiques, industrielles, commerciales et militaires, dont une nation quelconque puisse se vanter, sur un système d'administration simple, régulier et bien entendu, et sur une balance bien établie entre ses recettes et ses dépenses. Elle repose en outre sur une forme de gouvernement aussi exactement adaptée à la position sociale et morale du pays, qu'elle est parfaitement combinée avec les besoins et le degré de civilisation de ses habitans; elle repose enfin sur les talens et le caractère de ceux que cette constitution a mis à la tête des affaires.

Tel est l'esprit de cet ouvrage, tel est l'enchaînement d'idées qu'il présente. Quiconque l'aura lu attentivement rendra justice à la fidélité de cette exposition ; et l'auteur lui-même aurait peine à la contredire. L'examen complet de ses principes se divise donc naturellement en quatre parties principales, dont la première traitera de l'état de l'Europe avant la guerre de la révolution ; la seconde, de l'état de l'Europe pendant et après cette guerre ; la troisième, des rapports actuels entre la France et les autres puissances de l'Europe ; et la quatrième, de la constitution intérieure de la République Française ; le tout d'après les points de vue que l'auteur a tracés lui-même.

PREMIÈRE PARTIE.

De la Situation politique de l'Europe avant et à l'Epoque de la Naissance de la Révolution Française.

AU point où en est la science de la politique chez toutes les nations civilisées, il semble inutile d'agiter la question, s'il doit y avoir un droit public, c'est-à-dire, si les différens Etats (*) doivent former entr'eux une constitution fondée sur des traités. Depuis long-temps cette question est décidée par les besoins de l'existence sociale, par la tendance naturelle de l'esprit humain à sortir de l'aveugle anarchie du hasard, afin de s'élever de plus en plus vers une législation mieux ordonnée, enfin par la co-existence d'Etats indépendans. Tout ce que l'auteur a dit sur ce sujet, je puis le lui accorder sans danger, puisque j'y souscris sans difficulté.

(*) Il est clair que je parle ici non du droit public primitif, ou soi-disant naturel : mais du droit public positif. C'est pourquoi je désire qu'on regarde comme synonimes les expressions, Système Fédératif, Constitution Fédérative, Système Politique de l'Europe, &c. dont j'aurai occasion de me servir souvent dans la suite.

Voici donc les questions dont il faut s'occuper, pour examiner le système de l'auteur.

1.° Jusqu'à quel point le traité de Westphalie, a-t-il, comme l'auteur le prétend, fondé en Europe un droit des gens ?

2.° Jusqu'à quel point les événemens postérieurs à cette paix, en particulier ceux qui ont signalé le dix-huitième siècle, et sur tout ceux auxquels l'auteur attribue cette désastreuse influence, ont-ils porté atteinte au droit des gens fondé par la paix de Westphalie ?

3.° Y avait-il en Europe à l'époque où la révolution Française a éclaté, un droit des gens, ou une constitution fédérative ?

CHAP. I.

Jusqu'à quel Point la Paix de Westphalie a-t-elle fondé en Europe un Droit public ?

POUR qu'un traité devint une base commune et éternelle du droit des gens, même entre les Etats d'un arrondissement de quelqu'étendue, tel, par exemple, que l'Europe, il faudrait qu'il réunît les deux conditions suivantes : d'abord qu'il embrassât tous les Etats de cet arrondissement, dans tous leurs rapports réciproques, ensuite qu'il stipulât des mesures, au moyen desquelles les révolutions à ve-

nir, tant dans la situation intérieure, que dans les liaisons extérieures de ces Etats, pussent être prévues, calculées, ordonnées et adaptées au système politique.

Il suffit d'énoncer ces deux conditions, pour exposer l'impossibilité de leur exécution. Rien de plus évident que la difficulté de déterminer à la satisfaction de toutes les parties, dans une seule et même négociation, dans un seul et même traité, les rapports si divers, les besoins et les prétentions si compliquées d'une aussi grande masse de peuples indépendans que l'Europe seulement en embrasse, et si on ne peut pas dire que ces difficultés soient absolument insurmontables, du moins n'est-il pas fort étonnant qu'on n'ait encore jamais fait une tentative sérieuse pour les surmonter. La paix de Westphalie n'en avait qu'une partie à combattre, cependant il fallut sept années de négociations pour la conclure ; et l'on a toujours regardé, l'on regarde encore aujourd'hui comme un chef-d'œuvre d'habileté et de sagacité diplomatique, d'avoir conduit et achevé ce grand ouvrage.

Mais fut-il même possible de réaliser un pacte universel entre tous les Etats de l'Europe, une loi qui servît de fondement à toute leur constitution fédérative, qui établit tous leurs droits, qui déterminât tous leurs rapports, comment imaginer un moyen qui servît de sanction à ce pacte, je ne dis pas pour l'éternité, mais même en général pour l'avenir. La destinée des Etats est sujette à autant de variations que celle des individus. L'inégalité

de leurs progrès, le développement inattendu de nouvelles branches d'industrie, et de nouvelles sources de puissance, les rapports personnels de leurs souverains ou de leurs familles, enfin, et avant tout, la façon de penser, le caractère et les passions de ceux qui les gouvernent, ne peuvent manquer d'amener avec le temps des changemens que la sagesse humaine ne saurait ni calculer, ni même prévoir. Chacun des changemens fonde de nouveaux besoins et de nouvelles prétentions réciproques, dérange ou détruit l'équilibre établi, offre à l'homme d'Etat de nouveaux problèmes et de nouvelles difficultés, et demande une nouvelle révision, une nouvelle détermination des droits. S'il est impossible que le code particulier d'un peuple puisse pourvoir d'avance à toute son existence à venir, et à toutes les variations de ses mœurs, de ses facultés, de son état civil, moral et économique, il ne l'est pas moins de fonder à perpétuité le droit des gens par une convention générale quelconque, quelqu'étendue d'objets qu'elle embrasse, quelqu'habilement, quelque soigneusement combinée qu'elle puisse être.

Ce qu'aucune convention n'est en état de remplir, la paix de Westphalie ne pouvait l'effectuer ; elle le pouvait d'autant moins, qu'elle ne remplissait même pas la première condition d'une loi générale, vraiment fondamentale de la constitution fédérative de l'Europe, qu'elle n'embrassait ni tous les Etats, ni même tous ceux qui jouoient alors un rôle important, ni même enfin tous les rapports des Etats, qui y eurent part.

Elle le pouvait d'autant moins encore, qu'à l'époque où l'on négociait cette paix, la politique connaissait à peine la moitié des grands problèmes que le siècle suivant lui réservait, et ne soupçonnait même pas quel principe fécond de développement social germait déjà en Europe. Les hommes d'Etat distingués qui signalèrent si glorieusement leur nom par ce traité, n'envisageaient la situation et les besoins de l'Europe qu'avec les lumières de leur siècle, c'est-à-dire dans une sphère proportionnellement étroite, sous un point de vue proportionnellement borné ; s'ils n'eurent pas le but, encore moins eurent-ils la prétention d'établir une loi fondamentale du droit public de l'Europe.

Aussi est-il certain que toutes les fois qu'on a présenté ainsi la paix de Westphalie, on l'a présentée sous un faux jour. Le mérite propre de ce célébre traité se borne exclusivement à l'Allemagne. En établissant d'une manière fixe les rapports jusques-là si chancelans entre l'Empereur et ses co-Etats de l'Empire, en assignant à la juridiction des princes Allemands son étendue et ses bornes, en limitant la compétence des tribunaux de l'Empire ; mais surtout en décidant avec autant de sagesse que d'équité le grand problème du siècle, les querelles de religion entre les deux parties ; enfin, en assurant à chacun ses droits, ses franchises et sa part dans la constitution Germanique, il est devenu, il est resté pour l'Allemagne une loi fondamentale aussi importante que bienfaisante ; et mal-

gré la vicissitude des événemens, il l'était encore à l'époque où, d'après les assertions de la politique moderne, il n'existait plus ni lois fondamentales, ni droit public.

Mais le traité de Westphalie se montre sous une forme beaucoup plus imparfaite et même assez peu avantageuse, du moment qu'on entreprend de le considérer comme la grande charte de la constitution fédérative de l'Europe. Entre les Etats alors puissans, trois seulement, l'Autriche, la France, et la Suède prirent une part directe à ce traité. L'Espagne refusa d'y accéder, l'Angleterre n'y fut même pas mentionnée, et le Dannemarc, la Pologne, et les Etats de l'Italie inférieure n'y entrèrent que pour peu de chose. Quelques-unes des dispositions les plus importantes de cette paix, telles que l'indépendance de la Suisse et des Provinces-Unies, n'y entrèrent proprement que pour la forme, puisque la destinée des peuples pour lesquels on stipulait, était déjà depuis long-temps entièrement décidée. D'autres, telle que la cession de quelques côtes à la Suède, n'eurent qu'une très-légère influence sur les grands rapports politiques et les événemens des temps postérieurs. Plusieurs traités de paix, beaucoup moins célébres, ont effectué et stipulé de plus grands changemens de territoire et de gouvernement, ainsi que des révolutions plus considérables dans le système politique général.

Entre tous les articles du traité de Westphalie qui concernent le droit public général, le plus

important, sans contredit, était celui qui déterminait les dédommagemens pour la France, et s'il n'est pas resté loi fondamentale éternelle, certes ce n'est pas aux Allemands qu'il faut en attribuer la faute. Au total, il subsistait bien encore à l'époque où la révolution Française a éclaté ; mais malheureusement dans cet intervalle, la France nous avait confirmé par plus d'une triste expérience, ce qui d'ailleurs depuis long-temps n'est ignoré d'aucun homme d'Etat, que les transactions les plus saintes ne sont qu'une faible et impuissante barrière contre les passions des princes et de leurs ministres. Vingt années s'étaient à peine écoulées depuis la conclusion de la paix de Westphalie, lorsque l'ambition de Louis XIV alluma une nouvelle guerre générale qui embrassa presque tout le théâtre de la guerre de 30 ans. La loi *élémentaire et classique* de 1648 ne put empêcher que, de violences en violences, de scènes de sang en scènes de sang, on ne fut amené presque tous les dix ans au besoin de nouvelles négociations politiques, de nouvelles lois fondamentales ; elle ne put empêcher que, pour conserver quelque fragment de la paix de Westphalie, il ne fallut appeler au secours de l'équilibre chancelant de l'Europe, une paix de Nimègue, une paix de Ryswick, une paix de Rastadt, &c. &c.

Attendre de la paix de Westphalie qu'elle eût fondé à perpétuité un système politique général, c'était prétendre plus qu'aucune convention entre des Etats, ne saurait remplir. Cette paix a effectué tout ce qu'elle devait, tout ce qu'elle pouvait

effectuer ; je vais plus loin, elle a eu dans ses réglemens fondamentaux une durée plus longue, et plus solide que n'en a peut-être jamais eu un traité de cette nature. Mais je ne mets au nombre de ces réglemens fondamentaux, que ceux qui fixèrent avec plus de précision la constitution Germanique, et ceux qui établirent les rapports entre l'Allemagne et la France. Pour juger si quelqu'événement posterieur a, ou renversé, ou même essentiellement ébranlé la paix de Westphalie, il faut toujours examiner jusqu'à quel point il a sapé les fondemens d'un de ces deux articles capitaux.

CHAP. II.

Jusqu'à quel Point les Evénemens postérieurs ont-ils ébranlé la Paix de Westphalie ?

APRÈS avoir établi dans le chapitre précédent, dans quel sens la paix de Westphalie pouvait se nommer une loi constitutive du système fédératif, et avoir indiqué ce qu'il y avait proprement de fondamental dans cette célébre charte, nous pouvons maintenant examiner jusqu'à quel point les changemens postérieurs qui se sont opérés en Europe, mais surtout les trois événemens auxquels l'auteur attribue principalement cette influence, ont, ou ébranlé ou renversé la paix de Westphalie. Ces trois événemens sont : 1°. la formation (c'est ainsi que s'exprime

l'auteur) d'un nouvel empire dans le nord de l'Europe, ou plutôt l'intervention de cet empire du nord dans les rapports et les transactions des autres. 2°. L'élévation de la Prusse au rang des premières puissances. 3° L'extension et le perfectionnement du système commercial et colonial.

La Russie se civilisant, et ce puissant empire commençant à intervenir dans l'union fédérative de l'Europe, ne pouvait manquer de produire sur l'ensemble du système politique des effets sensibles et marquans. Ces effets ont été, ainsi que presque tous les changemens sur la grande scène du monde, bienfaisant d'un côté, pernicieux de l'autre.

L'introduction de la culture et des lumières chez des nations plongées auparavant dans la barbarie, est certainement un avantage décidé, non-seulement pour ceux qui en recueillent immédiatement les fruits mais encore pour tout le monde civilisé. Il multiplie les points de contact entre les hommes, il étend la sphère de leurs relations, de leur activité, de leurs connaissances, il ouvre un nouveau champ à l'industrie, au commerce, et à la communication des idées. Sous ce rapport, il est incalculable quels avantages a valus au reste de l'Europe la civilisation de la Russie, le plus grand événement peut-être de l'histoire moderne, après la découverte de l'Amérique. D'ailleurs, cet empire est devenu un nouveau lien entre les parties les plus cultivées de la terre, et quelques-unes des plus arriérées dans la culture, quoique des plus riches et des plus avantagées par elles-même.

C'est la Russie qui a ouvert aux Européens un chemin dans l'intérieur de l'Asie, et c'est à elle que nous devons la perspective consolante de voir ces heureuses contrées, le berceau de la civilisation, peut-être même celui de l'espèce humaine dans toute l'étendue du terme, rentrer un jour en communication de ces biens, véritable patrimoine de l'humanité et dont elles sont privées depuis si long-temps. Enfin, l'empire de Russie a rassuré à jamais l'Europe contre le danger d'une nouvelle irruption de peuples barbares, danger sur lequel il n'y a pas très-long-temps que des hommes fort éclairés n'étaient pas encore sans inquiétude et dont il n'existe plus même la possibilité.

On ne saurait nier, d'un autre côté, que la formation de cette nouvelle puissance n'ait rendu les rapports des Etats entr'eux plus compliqués, et les combinaisons politiques plus difficiles, qu'elle n'ait multiplié les mesures et les contre-mesures, les prétentions et les résistances, les attaques et les défenses, et qu'elle n'ait fourni un nouvel aliment à cette activité inquiète et remuante qui semble faire le caractère distinctif de notre siècle. Plus d'une fois le désir de se procurer une influence immédiate sur les Etats de l'intérieur de l'Europe a porté les souverains de la Russie à des mesures hardies, qui ont dû faire l'effroi de leurs voisins, et inspirer de justes alarmes, aux plus puissans pour la balance du pouvoir, et aux foibles pour leur propre existence. Cependant les plans de conquêtes et de partage, dont il faut mettre une grande

partie sur le compte de cette puissance, étaient beaucoup moins pernicieux encore par leurs conséquences immédiates, que par leurs résultats éloignés ; ils ont attaqué les bases de la sûreté politique et sociale ; ils ont ébranlé et affaibli tous les principes ; ils ont mis en problème si le droit des gens n'était pas un vain nom inventé pour couvrir les abus de la puissance, et dont le fort se joue en secret ; ils ont donné le modèle, ils ont fourni le prétexte, ils ont préparé l'excuse de toutes les usurpations subséquentes, enfin, ils ont égaré, à tel point, l'opinion publique, et altéré les notions du juste et de l'injuste, que trop souvent on a décoré du nom de saine politique, de système d'équilibre, de maintien ou rétablissement de la balance, ce qui n'était proprement qu'abus de la force, et jeu du pouvoir arbitraire.

Mais, au fond, tous les changemens que la Russie a amenés dans les relations politiques étaient hors de la sphère du système que la paix de Westphalie a fondé et affermi, ils concernent exclusivement les puissances du nord et la destinée de la Pologne et de la Turquie. Ils n'attentèrent en rien aux deux grands articles fondamentaux de cette paix, l'organisation politique intérieure de l'Empire Germanique, et le rapport entre la France et l'Allemagne.

Il est vrai que, dans plus d'une occasion, les souverains de la Russie tentèrent de se procurer quelqu'influence sur les relations intérieures de l'Allemagne ; mais jusqu'à l'époque où la révo-

lution Française a éclaté (et il ne faut pas oublier que nous n'embrassons jusqu'ici que l'intervalle qui s'est écoulé entre la paix de Westphalie et cette grande époque) toutes leurs tentatives furent infructueuses. Quiconque est versé dans l'histoire moderne, se rappellera la vive résistance que presque toutes les cours d'Allemagne opposèrent à la prétention au titre de *garant du traité de Westphalie* que la Russie voulait s'attribuer à la faveur d'une interprétation forcée d'un passage du traité de Teschen, et cela dans un temps où il était extrêmement incertain si la constitution, assurée par la paix de Westphalie, se maintiendrait et où il était évident que la Russie voulait la protéger, et ne pensait nullement à la détruire.

Loin donc que l'élévation de la Russie eût dérangé en un seul point les rapports entre la France et l'Allemagne, ces rapports avaient acquis au contraire plus de consistence qu'ils n'en avaient jamais eu, parce que l'attention et les forces des deux grandes puissances de l'Allemagne, surtout de l'Autriche, se portant toujours de préférence et souvent exclusivement sur les entreprises de la Russie, la France avait d'autant moins à redouter de leurs entreprises.

On peut dire en général, qu'entre tous les grands Etats de l'Europe, il n'y en avait pas un seul pour qui l'accroissement de forces de l'empire Russe pût devenir moins dangereux, et pour qui, à certaines conditions, il aurait été moins pernicieux, que pour la France. Aux relations com-

merciales près que le gouvernement Français aurait pu aussi bien tourner et diriger à son profit que le gouvernement Anglais, s'il avait toujours entendu et pris à cœur ses véritables intérêts * ; il n'y avait pas entre la France et la Russie un seul point de contact immédiat. Loin de troubler au détriment de la cour de France, le système politique de l'Europe, la puissance de la Russie était ainsi devenue une des sauvegardes les plus efficaces de l'influence légitime et bienfaisante de la France sur les relations de tous les Etats de l'ouest et du midi. Elle était donc, sous ce rapport, non une cause de dissolution, mais plutôt une garantie muette, et si je l'ose dire, négative, de l'équilibre établi et consolidé par la paix de Westphalie.

Je me réserve de parler ailleurs de l'influence que peuvent avoir eu sur le système politique de la France, les changemens que la Russie a opérés en Pologne et en Turquie.

L'intervention de la Russie dans le système politique de l'Europe n'a donc pas été un des événemens qui ont ébranlé la base de ce système. Les résultats essentiels de la paix de Westphalie demeurèrent intacts ; la France en particulier resta précisément à la place que lui avaient assignée cette paix, ainsi que les traités subséquens qui la confirmèrent ou la modifièrent ; les grands rapports politiques devinrent, il est vrai, par là bien plus

---

* Le traité, qu'un habile négociateur Français conclut à Pétersbourg en 1787, en est la preuve manifeste.

étendus et beaucoup plus compliqués, mais ils ne furent ni entièrement bouleversés, ni même considérablement dérangés. Il est certain au contraire que, si on avait su mettre sagement à profit ce nouveau contrepoids, le droit des gens et la constitution fédérative de l'Europe y eussent pris une nouvelle consistance et trouvé en quelque sorte leur complément.

L'élévation de la Prusse au rang des premières puissances, est le second des événemens auxquels l'auteur impute la dissolution du système établi par le traité de Westphalie et toutes les suites qui, selon lui, sont résultées de cette dissolution. Il est indubitable que cet événement a eu sur les deux articles fondamentaux de ce traité une influence beaucoup plus considérable et beaucoup plus décidée que l'élévation de la Russie. Il a opéré de grands changemens dans l'intérieur de l'Allemagne, et n'en a pas amené de moins importans dans les rapports entre la France et l'Empire Germanique. Mais ce dont il s'agit ici, c'est seulement de savoir si, considérés avec impartialité, ces changemens ont été préjudiciables, et s'ils méritent avec quelque apparence de vérité d'être mis au nombre de ceux qui après avoir altéré, défiguré, bouleversé le système politique, ont fini par en faire un cahos de contradiction et d'anarchie ? Avant de répondre à cette question nous devons jetter un coup d'œil sur les résultats que l'auteur attribue à l'élévation de la Prusse, tant pour le sort de l'Allemagne en particulier, que pour la marche générale de la politique en Europe.

Et d'abord par rapport au sort de l'Allemagne :

1°. " Les démêlés entre l'Empire et ses membres ont donné lieu à de plus fréquentes guerres." L'histoire contredit cette assertion à moins qu'on ne confonde l'élévation de la Prusse avec les suites de cet événement. Il est vrai qu'il s'est trouvé lié à une des guerres les plus sanglantes du dix-huitième siècle, mais une fois sortie triomphante de cette lutte non-seulement la Prusse n'a plus troublé un seul instant le repos de l'Allemagne, elle a encore été par sa puissante prépondérance dans une grande partie de l'Empire tantôt la sauvegarde des Etats moins considérables, et tantôt la médiatrice de leurs démêlés. Hors la courte campagne de 1778, laquelle encore ne tendait évidemment qu'à la conservation, et nullement à la destruction, la Prusse n'a pas pris une seule fois les armes dans les démêlés entre les membres de l'Empire. Depuis 1763 jusqu'à nos jours, il n'y a pas eu, soit entre les princes de l'Empire, soit entre le chef de l'Empire et ses membres, une seule contestation qui soit dégénérée en guerre ouverte, et loin que la puissance Prussienne ait fomenté leurs divisions, plus d'une querelle intestine a été terminée à l'amiable, par son entremise.

2°. " La France est devenue presqu'étrangère aux intérêts de l'Empire Germanique, et l'Empire Germanique est devenu presqu'étranger aux intérêts de la France." Il est certain que ceci a été un effet de l'accroissement de la puissance Prussienne. Mais cet effet a-t-il été pernicieux ? Du

moment que la France ne vouloit pas gouverner l'Allemagne, elle ne pouvoit tendre par ses armes et par ses traités qu'à deux buts raisonnables ; à sa propre sûreté, et à protéger les petits princes d'Allemagne contre les entreprises des plus grands, et nommément de l'Autriche. Il est bien prouvé par l'expérience que la sûreté des frontières de France n'a pas souffert de l'élévation de la Prusse ; et que celle-ci est devenue plutôt pour la France une nouvelle et puissante garantie contre la plus considérable des parties constitutives de l'Empire, contre la monarchie Autrichienne. Quant au rôle de protectrice des princes d'un ordre inférieur en Allemagne, si ce patronage passa alors de la France à la Prusse, ce fut-là certainement une vicissitude très-heureuse pour ces princes, et qui en outre, considérée d'après les véritables principes de la politique, ne fut point préjudiciable à la France. Elle put consacrer à d'autres entreprises les forces que jusques-là elle avait employées pour cette protection, elle put une fois pour toutes être tranquillisée sur le sort de l'Allemagne, et effacer pour toujours du tableau de ses considérations politiques la crainte d'une prépondérance Autrichienne, seul motif légitime de la part qu'elle avait prise à la guerre de trente ans. Si la France en se dévouant de tous ses moyens au maintien de la paix de Westphalie n'avait en vue que sûreté pour elle et protection pour l'Allemagne, si, contre toutes les lois d'une politique juste et libérale, son influence dans l'Empire n'étoit pas un prétexte dont elle

voiloit ses vues ambitieuses, elle dut donc envisager l'élévation de la Prusse comme un événement très-avantageux et comme la garantie la plus naturelle et la plus sûre du traité de Westphalie.

3° " Les débats sur la constitution de l'Empire n'étant plus interprétés par un tiers ont été décidés par la violence et par l'accord ou la volonté des plus forts." Il est certain que ce ne peut être un avantage pour aucune constitution sur la terre qu'un tiers s'immisce dans les débats qui s'élevent au sujet de son interprétation ; et il n'est pas conforme à l'histoire que la violence seule ait tenu le sceptre dans l'Empire depuis que la France s'est désistée de son influence sur les relations intérieures de l'Allemagne. La vérité est que l'élévation de la Prusse rendit superflu l'arbitrage que la France exerçait avec une grande partialité, et qu'elle n'exerça que très-rarement à l'avantage réel de l'Empire pris en masse ; qu'à une sauvegarde extérieure de la constitution Germanique, cet événement en substitua une intérieure et par là même infiniment plus bienfaisante, et que la question, si un grand intérêt national était plus en sûreté entre les mains de la Prusse qu'entre celles de la France, ne fut jamais un seul instant indécise pour un ami sincère et éclairé de la constitution Germanique.

D'ailleurs il ne faut jamais oublier que dans la supposition que cette plus grande influence exercée par la France sur les affaires intérieures de l'Allemagne avant l'élévation de la Prusse, eût été

un bienfait pour l'Empire et pour tout le système politique, supposition que d'après les observations précédentes je suis bien éloigné d'admettre, c'est la France elle-même qui a bien voulu perdre cette influence. Le moment où la France se trouva séparée sans retour des princes Allemands ne fut point celui où la Prusse s'éleva au rang d'une rivale formidable de la grandeur Autrichienne, mais celui où le ministère Français conclut sa nouvelle alliance avec l'Autriche. Le traité de 1756 a souvent été représenté avant la révolution par des hommes d'Etat d'ailleurs très-éclairés, mais surtout depuis la révolution par une foule d'écrivains passionnés et la plupart très-ignorans, comme une des plus fausses démarches qui ayent jamais été faites en politique, et comme la source de la décadence et du dépérissement de la monarchie Française.

Le moins qu'on puisse dire et des critiques des uns et des déclamations des autres, c'est qu'elles sont extrêmement exagérées. S'il est vrai que la saine politique avait quelque chose à alléguer contre le traité de 1756, encore plus peut-être contre l'époque où il fut conclu et mis en exécution, du moins est-il faux, et l'histoire le contredit évidemment, que ce traité ait été sous tous les rapports désavantageux pour la France. Il faut chercher dans de tout autres sources la moitié des suites fâcheuses qu'on lui impute ordinairement; et ses détracteurs semblent avoir oublié que la

France en retira aussi de très-grands avantages *. Quoiqu'il en soit, le traité de 1756 était du côté du ministère Français une rénunciation formelle au droit d'arbitrage sur l'Allemagne, dont il avait cherché jusques-là à maintenir au moins le titre. La France ne pouvait être en même temps et l'alliée de l'Empereur, et l'alliée de l'Empire contre les abus de pouvoir que l'Empereur aurait pu se permettre. Si, d'après ses calculs, la France avait plus d'intérêt, à préférer les avantages certains de cette alliance avec l'Autriche, aux avantages purement éventuels d'une influence protectrice sur l'Empire, du moins n'avait-elle aucun droit de se plaindre de la perte de cette influence. Ce fut sa propre détermination, ce fut sa propre politique, ce fut une suite immédiate de son propre changement de système et non l'élévation de la Prusse qui priva la France de la part qu'elle avait eue jusque là dans les affaires intérieures de l'Allemagne.

4° " La confédération protestante a perdu jusqu'au nom qui indiquait une communauté d'intérêts et de droits, et en s'individualisant sous le nom de

---

* Lorsque j'ai écrit le passage ci-dessus, je ne connaissais pas encore la nouvelle édition des *Mémoires de Favier*, que M. de Segur vient de publier, et qu'il a enrichie de notes si instructives. Il est, autant que je m'en souvienne, le premier en France qui ait présenté le traité de 1756 dans le jour impartial sous lequel l'histoire l'envisagera. Il n'a pu que m'être très-agréable de voir le jugement que je portois sur ce traité confirmé par celui d'un diplomate aussi habile et aussi éclairé.

la puissance dont le patronage avait remplacé celui de la France, elle n'a plus été connue que sous le nom du parti Prussien."

L'auteur présente évidemment ici comme suite d'un événement particulier, ce qui a été le résultat d'une révolution beaucoup plus grande et beaucoup plus générale. Le parti protestant n'a pas perdu un seul de ses droits ou de ses priviléges, depuis que la Prusse en est devenue la protectrice, il n'a même rien perdu de son poids dans la balance commune de l'Empire. Et c'eût été aussi un phénomène plus qu'étrange que son influence eût diminué par l'élévation de la Prusse. En tant qu'il pouvoit encore exister un intérêt protestant distinct de l'intérêt catholique, cet intérêt devait nécessairement se trouver beaucoup plus en sûreté sous la protection d'un membre puissant de l'Empire, étroitement lié à cet intérêt et protestant lui-même, que sous la protection d'une puissance étrangère, et, dont l'influence n'était qu'accidentelle, d'une puissance qui, en défendant la cause de cet intérêt protestant, entrait en contradiction manifeste avec les autres maximes de sa politique intérieure, d'une puissance dont l'appui dut plus d'une fois révolter en secret les adversaires les plus ardens de la cour d'Autriche, puisque personne ne pouvait se dissimuler que ce qu'elle protégeait en Allemagne, elle le poursuivait chez elle le fer et la flamme à la main. Certes, c'était un profit incontestable pour tout prince protestant que l'échange d'un pareil appui contre la protection de la cour de Prusse.

Digitized by Google

Mais ce n'est pas sans raison que j'ai dit : en tant qu'il existe encore en Allemagne un intérêt protestant. A peine le nom du parti protestant reste-t-il aujourd'hui. Soutenir le contraire ce serait démentir l'histoire de nos jours, l'état et la constitution actuelle de l'Empire. Ce qui en général formait autrefois le caractère distinctif de ce parti a péri dans le torrent des révolutions sociales. Ce n'est pas l'élévation de la Prusse, qui aurait eu plutôt des suites toutes contraires, c'est l'esprit des temps qui a seul opéré ce changement. La différence de religions a perdu son ancienne importance ; les nuances qui faisaient, il y a quelques siècles, les élémens de cette différence, et qui la liaient à toute l'existence sociale, se sont fondues les unes dans les autres ; des opinions, et des dogmes qui jadis armèrent une moitié de l'Europe contre l'autre, n'inspirent plus aujourd'hui que de l'indifférence ; la plus légère considération politique lie aujourd'hui plus fortement les hommes et les Etats entr'eux que toutes les professions de foi de l'univers; et sans prétendre décider ici, sans vouloir même examiner si ce qui nous intéresse aujourd'hui mérite en effet la préférence sur ce qui nous occupait autrefois, sur ce qui fut autrefois le principe et la source de tant de grands mouvemens, toujours est-il de fait que la marche, l'intérêt, la politique, l'esprit de parti, le fanatisme, la sagesse même et la folie sont d'une autre nature aujourd'hui que dans les siècles qui nous ont précédés.

Je crois avoir prouvé que les suites de l'accroissement de la puissance Prussienne tant par rap-

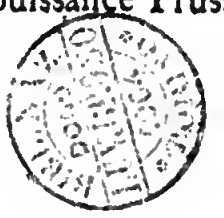

port aux relations intérieures de l'Allemagne, qu'à celles qui existaient auparavant, entre l'Empire et la France, ont été ou tout autres que l'auteur ne le prétend, ou bien ne méritent pas d'être présentées dans le jour défavorable sous lequel il paraît les avoir vues. Je crois que la constitution fondée par la paix de Westphalie, si en général elle pouvait subsister, a trouvé dans l'élévation de la Prusse une puissante et nouvelle garantie de sa solidité et de sa durée. Il me reste maintenant à examiner si l'influence de cet événement sur le système général de l'Europe a été en effet aussi pernicieuse que l'auteur se plaît à nous la représenter.

La Prusse ayant eu besoin d'abord pour son élévation, et ensuite pour sa conservation d'un nouveau système militaire et administratif, et ayant en conséquence imaginé une nouvelle tactique, et perfectionné l'art de la thésaurisation, la crainte ou l'émulation ayant porté les autres Etats à s'approprier aussi, autant que possible, ces grands leviers de la puissance, il s'en suit que la Prusse a établi le principe et fourni l'exemple de ces efforts surnaturels, et préparé par là même l'épuisement de tous les Etats de l'Europe. Pour posséder des grandes armées, et pour amasser de grands trésors, ils accablèrent tellement leurs sujets sous le poids des impôts et du recrutement, ils répandirent un mécontentement si général, ils tendirent à un tel point tous les ressorts de l'administration, que l'excès de l'oppression amena cette désorganisation générale " dont la guerre de la révolution n'a été que

le dernier résultat." Tel est le raisonnement de l'auteur.

Si la tension a réellement été aussi excessive, l'oppression aussi insupportable, l'épuisement aussi grand et aussi général, et si la révolution et la guerre contre la révolution ont été réellement la suite de cette désorganisation, c'est ce que nous rechercherons ailleurs. Il ne s'agit ici que d'examiner si, et jusqu'à quel point tous ces résultats, dans la supposition qu'ils ayent réellement existé, ont eu leur source dans l'élévation de la Prusse.

Il est hors de doute que la Prusse avec un territoire proportionnellement peu étendu, et entrecoupé de tous côtés, ne pouvait sans des ressources nouvelles et extraordinaires, ni s'élever au premier rang ni s'y maintenir. Le système de la thésaurisation et celui de la conscription militaire sont-ils, d'après les idées spéculatives, généralement adoptées, les meilleures de tous ceux qu'on peut employer ? c'est là pour nous une question oiseuse. Dans la situation de la Prusse, pour les besoins de la Prusse, ils étaient nécesssaires, sages et salutaires ; ils sont devenus pour elle la base d'une grandeur réelle et durable, et à laquelle sans leur secours elle ne serait jamais parvenue. Bien plus : la Prusse a prouvé par son exemple, qu'une administration vraiment bonne, qu'un haut degré d'aisance et d'industrie, que la prospérité publique et le bonheur particulier, ne sont rien moins qu'incompatibles avec ces principes de force. La Prusse les a alliés avec tous ces avantages ; c'est un fait qui impose silence à

toutes les théories. A la naissance de la révolution Française (puisque c'est toujours l'époque vers laquelle se dirigent toutes nos réflexions) il n'y avait aucun Etat en Europe qui réunit tant de puissance et de prospérité, tant d'énergie et de sagesse, qui fut en même temps si bien préparé pour les entreprises extérieures, et si éloigné de la possibilité des déchiremens intérieurs, si capable des plus grands efforts, et si bien défendu contre toute désorganisation, que la monarchie Prussienne. S'il est vrai qu'elle ait mis l'Europe sur la voie de sa ruine, du moins il faut convenir qu'elle s'est bien gardée de s'y laisser entraîner elle-même.

Mais ce n'est pas l'exemple mal imité du système d'administration Prussienne qui a préparé la ruine de l'Europe. L'histoire s'élève hautement contre une pareille assertion. Aucun grand Etat n'imita le premier et le plus important élément de ce système, le principe de la thésaurisation ; pas un même ne tenta d'y réussir. Et si quelques-unes des formes de la conscription militaire, quelques-uns des principes de la tactique trouvèrent çà et là des imitateurs, il est pourtant de fait que tout ce qu'il y avait d'essentiel et de caractéristique dans ces méthodes, appartint toujours exclusivement à la Prusse. La force de l'armée Prussienne était justement proportionnée à l'influence que depuis la guerre de sept ans on accordait généralement à cet Etat ; et jamais il ne donna lieu ni à ses voisins, ni encore moins aux puissances plus éloignées de faire des efforts exagérés et surnaturels.

Si les gouvernemens du dix-huitième siècle en firent qui passèrent leurs forces, ce mal eut une origine plus ancienne, ou plutôt des sources plus profondes. C'est en France qu'il faut chercher le premier auteur de l'extension du système militaire, et par conséquent de tout ce qui en fut la suite. Les armées de Louis XIV, sa brillante administration, ses vastes entreprises, ses ressources, ses plans de finance, servirent de modèle à tous les grands États de l'Europe. Tout ce que Louis XIV avait semé était déjà parvenu à maturité lorsque la Prusse s'éleva ; les grandes dimensions étaient déjà tracées ; toute puissance qui voulait se maintenir dans la balance, était tenue de les remplir. Tout ce qu'il y eut d'extraordinaire dans la destinée de la Prusse, c'est que la supériorité d'une seule tête plaça cette puissance dans un rang qui semblait lui être originairement refusé. Au moment qu'elle y fut parvenue, il ne lui resta plus de choix : elle dut se procurer les moyens de s'y maintenir avec honneur.

On n'est même pas éloigné, si l'on envisage cet objet sous un point de vue plus élevé, d'absoudre Louis XIV d'une grande partie des torts que notre siècle s'est plu à lui imputer. Ce fut moins lui que le cours naturel des choses qui produisit ces grandes armées, ces grands moyens d'administration, et ces vastes plans politiques. C'était un résultat naturel des progrès de la société civile. A mesure que la culture, l'industrie et la richesse des nations augmentent, on voit aussi s'accroître progressivement le cercle de leurs besoins, de leurs désirs, de

leurs dépenses, de leur existence publique et particulière ; on voit s'accroître la sphère de leur activité, de cette force qui les porte toujours à s'étendre, de l'ambition et des moyens de puissance de leurs gouvernemens. Le particulier riche a plus de domestiques, plus de chevaux, plus d'objets de luxe et de fantaisie que celui qui ne l'est pas. Une nation riche et cultivée a plus d'établissemens publics, une plus grande armée, forme plus d'entreprises, qu'une nation indigente. Tout cela est dans l'ordre. Sans doute que chez la nation la plus opulente il peut se trouver une disproportion dangereuse entre la volonté et les moyens, les désirs et les forces ; la force militaire, surtout, ce grand organe de l'influence et de la domination, peut se trouver quelquefois hors de toute mesure avec sa base, la population et la faculté de contribuer ; mais que tel ou tel gouvernement en particulier ait passé ou non ces bornes, il est certain qu'en général, à l'époque où la révolution a éclaté, une pareille disproportion ne se faisait pas remarquer d'une manière sensible en Europe. La puissance militaire était au point où les progrès du développement social devaient naturellement la porter. L'accroissement inattendu de l'État Prussien, son influence et son exemple ne la jettèrent pas au-delà de ses justes limites. Quand ce nouveau météore ne se serait pas élevé sur l'horison politique, il est plus que probable que les armées des autres grandes puissances n'en auraient pas été moins considérables, leurs systèmes de finance moins compliqués, et que

le rapport entre leurs efforts et leurs facultés aurait été le même.

L'élévation de la Prusse n'a donc eu d'aucun côté des effets pernicieux. Elle n'a dérangé en rien le système fondé par la paix de Westphalie. Loin de porter atteinte au premier article fondamental de cette paix, le perfectionnement de la constitution Germanique, elle l'a plutôt affermi et consolidé. Et si elle a apporté des changemens au second, celui qui avait établi des rapports entre la France et l'Allemagne, ces changemens ont été bienfaisans pour l'Empire, peu préjudiciables à la France, et d'ailleurs c'est la France qui les a voulus, ce sont ses propres mesures politiques qui les ont amenés. Elle a tout aussi peu dérangé l'équilibre général de l'Europe; elle n'a fait que suivre dans une juste proportion le mouvement progressif des puissances, sans l'accélérer d'une manière violente; elle n'a fait que s'approprier l'art de mettre dans ce mouvement plus de régularité, plus d'ordre, et plus de vigueur, que d'autres, peut-être même que toutes les autres qui suivaient la même carrière.

Si au bout de tout cela l'on considère que la Prusse, du moment où le développement de ses forces se fut complété, devint pour l'ouest de l'Europe une sauvegarde rassurante contre les entreprises de la Russie, que depuis l'intervention de cette dernière puissance dans le système fédératif de l'Europe, elle présenta un contrepoids dont il n'était plus possible de se passer; qu'une masse de forces située si heureusement presque au centre de

toutes les autres, et au milieu de toutes les grandes relations, opposait, du nord au sud et de l'est à l'ouest, une digue perpétuelle à toute usurpation violente ; que la sûreté même de la France, si elle avait besoin d'une nouvelle garantie, la trouvait dans l'élévation de la Prusse ; que pour leur intérêt commun bien entendu, les puissances de l'Europe eussent dû créer un Etat comme la Prusse, si le sort ou un génie protecteur ne les avait prévenues ; si l'on considère en outre quelle influence incalculable un État aussi sagement administré a eue depuis un demi-siècle sur les progrès de l'espèce humaine en général, sur la culture de l'esprit, l'industrie, et l'art de gouverner, sur tout ce qu'il y a de bon et de grand parmi les hommes ; quelles utiles leçons, quels glorieux exemples il a donnés aux contemporains et à la postérité : certes, alors il n'est pas facile de concevoir comment on pourrait jamais assigner à l'élévation de la Prusse une place parmi les causes essentielles ou même accidentelles de la décadence et de la désorganisation de l'Europe.

Le troisième des principaux événemens qui, suivant l'auteur, ont ébranlé et fini par détruire le système politique établi par la paix de Westphalie, a été *l'accroissement prodigieux du système colonial et maritime dans les quatre parties de l'univers.*

Cet événement, si l'on peut donner ce nom à ce qui n'a été qu'un développement lent et progressif de l'activité humaine, a eu plus d'influence sur la situation des Etats et sur celle de la société humaine que tout ce qui s'est passé sur le théâtre de la

politique depuis la paix de Westphalie. Il a ouvert un champ immense aux travaux, à l'industrie, aux idées, aux moyens et aux passions des hommes; il a multiplié les instrumens de la puissance, les combinaisons de la politique, les objets de la cupidité, et en augmentant l'attrait de la domination, il a fourni des alimens à la jalousie et aux divisions, et semé par conséquent de nouveaux germes de guerre ; il a posé dans l'intérieur même des Etats le fondement d'une grande révolution dans les relations sociales. Il s'agit seulement de savoir si considéré sous un point de vue élevé, tout cela était un mal. Il s'agit de savoir surtout, si le maintien d'une balance politique en Europe était absolument incompatible avec tous ces changemens, si l'accroissement du système colonial et maritime devait nécessairement amener la dissolution du système politique établi, s'il a eu effectivement cette suite, si l'extension du commerce Européen, et la multiplication des rapports avec les autres parties du monde, a entraîné l'affaiblissement et la désorganisation de tous les Etats, et préparé même enfin leur assujettissement.

Je n'examinerai ici cette question que dans ses rapports généraux, l'auteur l'a traité presqu'exclusivement dans ses rapports avec l'Angleterre. Cela lui a fourni l'occasion de produire d'abord, et d'une manière aussi adroite que brillante, la thèse favorite de son ouvrage, c'est-à-dire, que l'Angleterre depuis 150 ans a enchaîné l'industrie de toutes les autres

nations, menacé leur indépendance, fomenté leurs discordes, qu'il n'y a à proprement parler qu'un danger pour l'Europe, et qu'il est dans les usurpations tiranniques de la politique commerciale des Anglais. Trouvant une occasion aussi favorable, il en a profité dans toute son étendue. Je suivrai une toute autre méthode. La question de ce qu'a été jusqu'ici l'Angleterre dans le système général de l'Europe, et de ce qu'elle peut et doit être à l'avenir, ou le *problème*, car c'est ainsi qu'on se plait à le nommer depuis quelque temps, de combiner l'existence de la Grande-Bretagne avec l'intérêt et l'existence des autres Etats, est sans contredit en ce moment une des recherches les plus importantes dont la politique puisse s'occuper. Mais c'est précisément pour cela qu'il me paraît à propos de traiter à part tout ce qui a rapport à cette grande question. Je tâcherai donc dans la partie de cet ouvrage qui sera consacrée à l'examen des rapports actuels de chacune des principales puissances en particulier, de réunir autant que possible et de ranger sous quelques points de vue généraux tout ce qui concerne l'Angleterre. Voici en attendant les motifs qui me portent à croire que l'extension du système commercial et colonial n'a pu être une cause *nécessaire* de la désorganisation du système fédératif de l'Europe, et que, s'il en a été peut-être une cause *accidentelle*, ce n'a été que par suite de fautes ou de malheurs qu'on pouvait commettre ou éprouver dans toutes les circonstances.

1.° Le système commercial et colonial n'a pas dérangé les dispositions fondamentales du traité de Westphalie.

Après tout ce qui a été déjà dit plus haut, ce point n'aura pas besoin d'un long éclaircissement. A peine l'accroissement du système commercial toucha-t-il aux bases de la constitution Germanique, et il n'opéra aucun changement considérable dans le rapport entre la France et l'Allemagne. Les nouveaux rapports qu'il créa étaient généralement tels qu'ils n'avaient pu entrer pour rien dans le traité de Westphalie, puisqu'alors on ne les avait encore ni prévus, ni même pressentis; et tels, qu'ils étaient entièrement hors de la sphère du droit public établi par cette paix. Qu'il en ait été ainsi, qu'il ait dû nécessairement en être ainsi, c'est de quoi ceux-là seulement peuvent se plaindre qui prenaient le traité de Westphalie pour une loi fondamentale de tout le système fédératif; c'est-à-dire, pour ce qu'il n'a jamais été, pour ce qu'il ne pouvait jamais être. Ce qu'il a réellement fondé s'est maintenu jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Ce qui ne subsistait pas encore, aucune sagesse humaine ne pouvait le régler.

2.° L'accroissement du système commercial et colonial n'a pas été simplement un jeu de l'ambition ou de la cupidité de telle ou telle puissance en particulier; il a été un résultat général, nécessaire, inévitable du développement des forces humaines; et tout événement qu'on peut qualifier ainsi, doit de manière ou d'autre être compatible

avec tous les buts où tend l'existence sociale, par conséquent aussi avec la stabilité d'une constitution fédérative et le perfectionnement du droit public.

Ayant en vue un objet déterminé je n'entreprendrai point d'écrire ici l'histoire du développement humain ; mais quiconque l'aura jamais étudié dans ses caractères fondamentaux, conviendra sans peine avec moi : qu'il y a certaines périodes, dans la vie sociale, où l'on voit se développer en même temps toutes les branches de l'activité humaine, depuis les plus simples jusqu'aux plus composées ; que, lorsque l'agriculture et les fabriques sont parvenues à un certain degré de perfection, il doit nécessairement arriver une époque où l'on sent le désir d'un commerce extérieur ; que l'accomplissement de ce désir peut être ou accéléré ou retardé selon que les circonstances lui sont plus ou moins favorables, mais que tôt ou tard l'infatigable activité de l'homme finit par lui donner les moyens de le contenter, que tôt ou tard cette activité se fraye un chemin vers les régions les plus éloignées et les plus inconnues, parvenant ainsi au but auquel elle ne cesse de tendre, à la liaison complète et absolue de toutes les parties du monde ; que l'industrie ayant trouvé un nouvel aiguillon dans le désir de posséder les productions des contrées les plus éloignées, travaille sans relache à découvrir, à cultiver, à mettre à profit ces nouveaux pays, tandis que l'excédent de leurs productions agit de son côté sans relache sur l'accroissement de l'industrie dans les

anciens, et multiplie sans cesse entr'eux les relations commerciales ; que finalement il en résulte aussi dans l'intérieur de ces anciens Etats, et dans le système de leurs anciennes communications, une plus grande activité, une plus grande multiplicité de points de contact ; que le travail alimente la richesse, tandis qu'à son tour la richesse augmente le travail, et qu'enfin le commerce doit devenir un des liens les plus puissans, une des bases les plus essentielles de tout l'édifice social.

Ce n'est point le caprice, ce n'est point l'audace de l'homme qui le veut ainsi, mais l'ordre éternel de la nature humaine. C'est de là, c'est de ce mouvement invariable que proviennent toutes les révolutions générales et bienfaisantes de l'humanité, toutes les grandes époques, tous les événemens vraiment universels de son histoire. C'est de là que le commerce a tiré non seulement son origine, mais même son accroissement progressif. C'est de là (n'en doutons point) que part la découverte importante de l'Amérique qui, eut-elle échappé au caractère entreprenant des hommes audacieux qui l'effectuèrent, devait certainement tôt ou tard se présenter à l'humanité qui la réclamait. *

---

* C'est même une question de savoir si la découverte de l'Amérique n'eut pas été plus avantageuse, si elle se fut faite à une époque plus tardive, et je ne suis nullement éloigné de répondre affirmativement à cette question. Les grandes relations des Européens avec les autres parties du monde, le commerce maritime et tout ce qui en a été la suite, aurait été certainement d'un

C'est de là que part et le système commercial et colonial, et toute extension réelle ou possible de ce système. C'est de là que naît, dans la marche progressive du développement social et l'indépendance de ces pays qui ne furent ni créés ni cultivés pour nous seuls, et une nouvelle moisson de biens que cette indépendance verse abondamment sur l'Europe elle-même. C'est là que les plus précieux avantages et les plus brillans résultats nous sont encore réservés, à moins qu'une violence aveugle ne vienne arrêter le libre développement des forces, ou que la science humaine n'entreprenne de s'élever au-dessus de cette sagesse qui régit l'univers.

En partant de ce point de vue, on ne sera pas tenté de chercher dans telle ou telle loi d'un gouvernement quelconque, l'origine ou l'extension de système commercial, ni d'en attribuer la fondation à Cromwel, à Colbert, ou à tout autre individu que désignerait la faveur ou la haine. Fidèle au plan

---

beaucoup plus grand effet, si auparavant une partie considérable de l'Europe était parvenu à un haut degré de culture et d'industrie intérieure. C'est alors que ces nouvelles branches d'activité se seraient offertes dans leur ordre naturel, au lieu qu'à un certain point cet ordre a été renversé. La découverte de l'Amérique a été une révolution et en a opéré une, et tout ce qui entre par voie révolutionnaire dans les destinées humaines, et dans la marche du développement humain manque toujours plus ou moins son but. Cependant il faut être juste et convenir que même de la manière dont les choses se sont passées, ce grand événement a eu une influence inappréciable sur toute l'existence sociale, sur tous les progrès et sur toute la destinée de l'Europe.

que je me suis tracé, ce n'est que dans un autre chapitre que je dois prouver, et j'espère le prouver jusqu'à l'évidence, que l'Acte de Navigation n'a été ni la seule ni même la principale cause de la grandeur commerciale de l'Angleterre; que du moment qu'on considère cette loi comme *créatrice* on la voit sous un faux jour, puisque par sa nature elle ne devait être que *restrictive*; qu'au reste, elle ne contenait rien ni d'injuste, ni de tirannique, ni d'hostile contre aucun autre peuple, et que d'après toutes les notions les plus saines des droits et de la politique commerciale, elle n'était rien moins que l'acte constitutif *d'une conspiration permanente et d'une guerre éternelle contre l'industrie de tous les peuples.* Maintenant je reviens à mon raisonnement général.

Si le système commercial et colonial était un de ces fruits qui devaient nécessairement croître et murir sur le sol de la culture sociale, les racines de ce système devaient donc d'une manière ou d'une autre se lier aux autres racines de la société humaine. Les dispositions naturelles des hommes, celles surtout qui sont générales et constantes, ne peuvent guères se trouver en contradiction entr'elles; il répugne à la raison d'admettre qu'un des grands ressorts de l'activité humaine puisse être par sa nature tellement anti-social, qu'il engage les peuples dans des inimitiés sans bornes, qu'il ébranle ou anéantisse le droit public et finisse par opérer la chute et la dissolution des Etats. Le système commercial ne pouvait, même dans ses écarts, avoir

de pareils effets ; aussi ne les a-t-il pas eus. Il a entraîné des guerres, mais qu'est-ce qui n'en entraîne pas ? Il a causé quelques discordances particulières dans la constitution fédérative de l'Europe, mais peut-on se figurer une pareille constitution sans quelques commotions périodiques. Après tout, le système commercial avec toutes ses suites, la richesse immense de quelques Etats, leur marine, leurs possessions lointaines, leur influence souvent hors de toute mesure avec l'étendue de leur territoire Européen ; ce système, dis-je, s'était très-heureusement adapté aux anciennes relations sociales de l'Europe, et si, depuis l'année 1789, des secousses extraordinaires et inattendues ne fussent venues ébranler l'édifice en l'attaquant par sa base, il est très-vraisemblable que malgré les changemens amenés ou accélerés par ce système, il ne serait même pas possible de mettre en question aujourd'hui s'il existe encore un droit public en Europe.

3°. L'influence du système colonial et commercial ne s'est pas bornée à quelques Etats, tous y ont pris plus ou moins de part.

L'accroissement bienfaisant du commerce et de l'industrie, qui dût être une suite nécessaire des établissemens des Européens dans toutes les parties du monde, n'était rien moins qu'un monopole de la part des nations qui y étaient le plus immédiatement intéressées ; c'était un bien commun dont chaque Etat peu à peu se mettait en possession. Ceux que leur situation et leurs habitudes portaient directement à la navigation en recueillirent les pre-

miers avantages, mais eussent-ils eu la volonté la plus ferme de se les approprier exclusivement, une puissance supérieure et à laquelle rien ne résiste, la nature des choses s'y serait opposée. Leurs productions en se répandant éveillèrent sur tous les points du globe, et dans les parties les plus reculées du continent, ce même redoublement d'activité, ces mêmes besoins, et ces mêmes arts qui avaient provoqué, animé, préparé les entreprises des nations maritimes. Souvent même, et l'exemple des Portugais et des Espagnols nous l'apprend, ces nations n'étaient que le canal par lequel, après avoir traversé des régions arides et incultes, les sources vivifiantes de la richesse et de l'industrie venaient en arroser de plus heureuses. Par tout l'existence sociale s'embellit et se raffina; partout avec la culture et l'aisance des particuliers, s'accrut aussi la somme des moyens et des ressources qui font la force des gouvernemens. Les Etats s'élevèrent tous, mais tous à peu près dans la même proportion. La masse devint plus riche et plus puissante, mais les différentes parties conservèrent le même rapport entr'elles.

Je ne prétends pas que la participation aux avantages qui résultèrent du système commercial, allât jusqu'à une égalité absolue entre toutes les parties intéressées. Sans doute que le développement dut être plus rapide là où les nouveaux principes d'industrie, de commerce et de richesse trouvèrent déjà une base plus solide, là encore où une situation heureuse, les facultés et le caractère

des habitans, ou bien la forme particulière de la constitution civile et politique en favorisèrent plus puissamment les progrès. Sans doute que les suites de la révolution générale durent être plus sensibles, qu'elles durent avoir une action plus prompte et plus directe sur le développement de la force publique en France, qu'en Allemagne, en Angleterre et en Hollande, qu'en Russie et en Pologne. Le dérangement de l'équilibre que cette inégalité de progrès amena, n'appartient pas exclusivement au système commercial, il est commun à tous les autres principes du développement social. Aucune constitution fédérative sur la terre ne peut pendant des siècles maintenir les Etats qu'elle unit précisément dans la même situation relative où elle les avait trouvés. Aucune constitution fédérative n'est tenue de garantir ni la durée inaltérable, ni même l'accroissement en proportion toujours égale de cette mesure déterminée de puissance relative qui lui a servi de base lors de son origine. N'y eût-il jamais eu de système maritime, la différence de caractère et d'activité nationale, de forme de gouvernement, de circonstances extérieures et accidentelles aurait cependant opéré dans chaque Etat de l'Europe un développement particulier de forces et un perfectionnement plus ou moins lent de la machine de l'administration, perfectionnement qui est toujours le dernier résultat de tous les progrès individuels. Le commerce extérieur n'était qu'un des nombreux ressorts qui mettent cette grande machine en mouvement. S'il avait été avec tous ses avantages le partage exclusif d'un petit nombre

d'Etats, et que ces Etats favorisés fussent seuls parvenus à un plus haut degré de culture et de richesse, et par là eussent pris un ascendant marqué sur le destin de l'Europe, tandis que tous les autres eussent langui dans la barbarie, la pauvreté, et l'impuissance politique, alors il seroit peut-être permis de dire que le système colonial aurait détruit l'équilibre et la constitution fédérative de l'Europe. Mais puisqu'il en est autrement, puisqu'aucun Etat n'est demeuré spectateur oisif sur cette grande scène d'activité et de mouvement, que l'accroissement du commerce a ouverte aux hommes, puisque tous y ont eu leur part, puisque tous y ont gagné, quoique pas tous également, il est donc impossible que ce système ait été une cause de la désorganisation générale, ou de la dissolution totale du droit public.

4°. Cette supériorité d'avantages qui résulte de la possession immédiate des colonies étrangères et du commerce maritime fut même partagée entre plusieurs nations, et forma par conséquent dans l'équilibre général de l'Europe un équilibre particulier entre les puissances maritimes.

Les peuples qui fondèrent eux-mêmes des colonies, qui purent profiter du monopole de leur commerce, avoir une marine considérable, et débiter aux autres les productions des contrées éloignées, durent naturellement, toutes circonstances d'ailleurs égales, tirer du système commercial et colonial un profit plus direct et par là même plus grand, que ceux que leur position excluait de ces entreprises.

Que cette règle ne fût point sans exception, qu'en général le grand avantage de la possession des colonies et du commerce étranger ne fut que conditionnel, et toujours dépendant de l'état de l'industrie, des mœurs, de la législation, et de la police intérieure de la mère patrie, c'est ce que nous a montré clairement l'exemple du Portugal et de l'Espagne, qui en possession des plus riches colonies du monde se trouvèrent bientôt plus pauvres et plus foibles qu'aucune autre nation continentale. Mais là où un bon gouvernement, une bonne base d'industrie intérieure, le caractère et la constitution civile des nations, devinrent l'appui de leur système commercial, ce système ne tarda pas à offrir de brillans résultats. Si toutes ces circonstances favorables se fussent trouvées réunies dans un seul Etat, celui-là aurait pris nécessairement une prépondérance extraordinaire et peut-être même dangereuse. Mais par bonheur elles se trouvèrent communes à plusieurs, et surtout à trois ; la France, l'Angleterre et la Hollande.

C'est une chose assez singulière que de voir un écrivain Français s'exprimer en parlant du système commercial et colonial, comme si des nations étrangères en eussent recueilli tous les fruits au détriment de la sienne, comme si l'Angleterre surtout en eût retiré tous les avantages au détriment de tout le reste de l'Europe, et que sa patrie n'eût pas été un des pays qui profitèrent de ces avantages dans toute leur plénitude et avec le succès le plus distingué. Si la possession et le commerce des colonies eût

détruit

détruit la balance en Europe, du moins ce n'aurait pas été au désavantage de la France, une des nations les plus intéressées à ce commerce, mais plutôt en sa faveur et au désavantage des autres puissances continentales. Je ne parlerai pas ici du commerce du Levant, qui a été de tout temps pour la nation Française une source si abondante d'activité et de richesse; mais la France a dominé dans les Indes Orientales jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, et même après avoir perdu cette domination elle conserva encore des possessions précieuses dans cette partie du monde; mais la France possédait sur le continent d'Amérique les provinces les plus belles et les plus fertiles; mais la France possède encore aujourd'hui la meilleure de toutes les Antilles, celle qui en 1789 avait presqu'autant de valeur que toutes les autres ensemble. A la vérité elle ne tirait pas de ces grandes possessions un parti proportionné à leur importance, et de fausses maximes, des fautes d'administration, des guerres malheureuses en diminuèrent plus d'une fois la valeur. Mais il n'en est pas moins vrai que la France fut pendant longtemps la première, et demeura de tout temps la seconde des puissances commerciales et maritimes. Il n'y eut pas une mer que ses vaisseaux ne visitassent, pas une côte sur laquelle elle ne formât des établissemens de commerce, pas une branche importante dans toute l'étendue de la sphère commerciale, qu'elle ne partageât avec les autres nations maritimes. Si sa marine tomba quelquefois dans un

état de faiblesse relative, toujours elle se releva de nouveau, et dix ans encore avant la révolution elle était parvenue à un tel degré de puissance qu'elle était parfaitement en état de se mesurer avec la marine Anglaise. Son commerce avec toutes les parties du monde était si florissant, le profit qu'elle en retirait si considérable que la somme d'argent en circulation surpassait presque toujours le besoin, et que d'après M. Necker, qu'on peut en croire, St. Domingue seul ne jettait pas moins de 70 millions par an dans la balance du numéraire. Certes, on est peu fondé à se plaindre du système commercial et colonial, lorsqu'on appartient à une nation qui en a retiré de si prodigieux avantages.

Il m'importe peu d'examiner si dans d'autres pays l'ignorance ou la cupidité de quelques individus prirent ombrage de cette situation des choses; mais du moins est-il certain qu'aucun homme éclairé en Europe ne la vit avec déplaisir; le partage à peu près égal du commerce du monde entre trois nations, était la constitution la plus avantageuse que les autres eussent jamais pu désirer. Elle leur assurait une grande concurrence, elle portait de la variété et de la vie dans les relations commerciales; elle paraît de la manière la plus naturelle à l'abus de pouvoir que la prépondérance absolue d'une seule eût pu favoriser. Aussi personne n'osera contester que sans la révolution Française, il eût été extrêmement difficile de détruire cette concurrence; elle se fût soutenue, elle se fût accrue; une secousse,

telle que la France en a éprouvé dans ses tempêtes révolutionnaires, pouvait seule l'anéantir pour un temps.

5°. Le degré de puissance à laquelle quelques Etats maritimes s'élevèrent à la faveur du système commercial et colonial, forma dans la politique un nouveau contrepoids qu'on pouvait, dans l'occasion, opposer avec avantage à la prépondérance de tel ou tel Etat continental.

La constitution fédérative des Etats ne saurait être si parfaitement organisée, si scrupuleusement balancée que de temps en temps il n'arrive que l'un ou l'autre d'entr'eux, excité par des circonstances favorables, mu par un chef entreprenant, n'essaye de déranger violemment l'équilibre, et tente d'opprimer les autres. Dans des crises aussi périlleuses, c'est un bonheur pour le maintien du système politique, qu'il se trouve quelque part un contrepoids d'une nature étrangère, qu'on puisse employer dans l'occasion à détourner le danger qui menace la confédération dans son intérieur, et à prévenir les entreprises qu'une puissance ambitieuse pourrait tenter contre la sûreté et l'indépendance des autres.

Ce contrepoids si efficace, l'Angleterre et la Hollande, par l'accroissement du système commercial, l'offrirent à la fin du dix-huitième siècle ; l'Angleterre et la Hollande qui auparavant n'auraient pu, ni sous le rapport de l'étendue de leur territoire, ni sous celui de leur population ni sous celui de leur force militaire, rivaliser avec aucun

des grands Etats du continent, et qui trouvèrent bientôt dans la quantité de leur numéraire, et dans leur marine des moyens assez influens et assez efficaces pour pouvoir tenir tête aux plus puissans. Plus d'une fois, tandis que l'Europe tremblait pour sa sûreté, ces deux nations ont protégé et sauvé l'équilibre. Je ne fais ici mention que du règne de Louis XIV, et nommément de l'intervalle qui s'écoula depuis la paix de Nimègue jusqu'à celle de Ryswick, tant parce que cet exemple a été un des plus instructifs et des plus dignes de remarque, que parce qu'il a plu à l'auteur de se servir précisément du même exemple, pour développer ses principes sur le danger de l'influence des puissances maritimes.

En lisant son raisonnement sur la ligue d'Augsbourg en 1686, on serait tenté de croire que le fondateur de cette confédération n'a eu en vue que de troubler le repos de l'Europe, d'affaiblir la monarchie Française et de concentrer dans ses mains, par la réunion de l'Angleterre et de la Hollande, tous les ressorts de cette prépondérance maritime, qui déjà, suivant l'auteur, avait rendu sa première patrie si *dangereuse* pour l'Europe.

Cette exposition de la chose me paraît aussi gratuite que neuve, elle contredit certainement toutes les idées qu'on s'était faites jusqu'ici des rapports et des événemens de ce temps. Nous pouvons fort bien nous passer d'examiner si Guillaume d'Orange, lorsqu'il vint à bout de former la ligue d'Augsbourg, était mu secrètement par des vues

intéressées, si l'ambition d'occuper le trône d'Angleterre, si un désir de vengeance personnelle contre le roi de France, était le véritable motif de ses actions. Il ne s'agit pas ici du degré de son mérite personnel, il s'agit seulement de la valeur extérieure, de la bonté politique de ses actions. Mais que la tendance et le résultat de ses plans, que l'habile et opiniâtre résistance qu'il opposa à Louis XIV ayent miné les bases du système fédératif, et fondé l'anarchie et la désorganisation, c'est-là une assertion tout aussi paradoxale au moins que de dire que la puissance maritime des Hollandais a été *dangereuse* pour l'Europe.

Il suffit de jeter un léger coup d'œil sur les circonstances au milieu desquelles la ligue d'Augsbourg se forma, et on trouvera le but et le caractère de cette confédération complètement expliqués par l'histoire de son origine. Louis XIV avait, non-seulement menacé, mais même violé l'intégrité de tous ses voisins. Huit ans s'étaient à peine écoulés depuis la paix des Pyrénées, lorsque sous un prétexte insignifiant il avait attaqué les Pays-Bas Espagnols, et assuré une grande partie de ses conquêtes par la paix d'Aix-la-Chapelle, à laquelle pourtant il ne se décida que par la crainte de la triple alliance entre l'Angleterre, la Hollande et la Suède. Immédiatement après, et sous des prétextes encore plus futiles, il avait déclaré à la Hollande une guerre dans laquelle cette florissante république fut sur le point de succomber. La paix de Nimègue accrut son

territoire et augmenta en Europe son influence et la crainte de son nom. Mais ce ne fut pas assez pour son ambition. Il devint conquérant pendant la paix ; il s'appropria par sentences juridiques des villes, des pays, et des droits de souveraineté, il interprêta, à son bon plaisir, le traité de Westphalie et força au milieu de la paix la ville de Strasbourg de capituler. C'est ainsi qu'il en agit avec l'Empereur, avec l'Empire, avec l'Espagne, avec les princes d'Italie, et il contraignit tous ses voisins, quels que fussent leurs principes, quelle que fut leur manière de penser, à chercher dans des mesures communes un refuge contre l'ennemi commun.

Par des entreprises d'un autre genre, mais non moins odieuses, il excita contre lui dans une grande partie de l'Europe les sentimens religieux, alors si puissans. La révocation de l'édit de Nantes, et les barbaries exercées contre les protestans, portèrent la haine de son nom dans tous les pays qui avaient embrassé cette religion. L'Angleterre et la Hollande prirent surtout l'alarme. Elles virent le monarque Français sous deux aspects également terribles ; leur indépendance et leur religion étaient menacées d'une ruine commune ; et Guillaume d'Orange devint, ce qu'autrefois ses ancêtres avaient été, le héros et l'ange tutélaire de la liberté religieuse et politique.

Ce fut sous des pareils auspices que se forma la ligue d'Augsbourg ; et si jamais la conduite, les projets et les démarches d'une puissance autorisèrent les

autres à prendre des mesures communes de sûreté, ce fut certainement lors de cette fédération. D'ailleurs, les alliés s'en tinrent scrupuleusement à leur objet, et ne sortirent pas du but légitime de leur alliance vraiment défensive. Le traité de Westphalie servit de base à tout ce qui fut convenu entr'eux. L'unique but auquel ils aspirèrent fut de contraindre la France à être juste.

L'Empereur, plusieurs princes de l'Empire, le roi d'Espagne, le duc de Savoie, prirent part à cette alliance ; tous ces princes, la plupart catholiques, se rangèrent sous la bannière d'un Stathouder protestant de Hollande, d'un prince qui était à la veille de chasser du trône d'Angleterre la ligue catholique de la maison de Stuart. C'était une étrange apparition, si l'on considère l'état de l'opinion publique à cette époque ; mais plus elle est étrange et plus elle peint vivement le danger dans lequel les alliés du prince d'Orange voyaient l'équilibre politique et l'indépendance de tous les Etats. Cette alliance fut le fruit de la nécessité, et non des dispositions particulières et du choix de ceux qui la contractèrent. Ils regardaient le Stathouder protestant comme le défenseur de leurs droits communs contre un ennemi commun ; ils regardaient le possesseur catholique du trône d'Angleterre comme un allié public ou secret de cet ennemi commun ; et devant une considération si importante, toutes les autres se turent ; ils se déclarèrent contre celui qui favorisait le destructeur de l'équilibre, ils se réunirent à celui

dont les talents et l'activité leur en promettaient le maintien. *

Dire qu'alors " *la France seule était en accord avec les maximes générales du système fédératif, avec les principes généraux de l'équilibre politique, tandis que*

* L'auteur se plaît à présenter le contraste des circonstances telles qu'elles étaient alors, et telles qu'elles sont aujourd'hui, et semble vouloir établir sur ce contraste une critique amère du système politique des puissances de l'Europe. "Alors," dit-il, "toute l'Europe se coalisa pour protéger en Angleterre une révolution de gouvernement, pour la sauver du danger de catholicisme, pour attacher à sa direction et à sa dépendance la puissance maritime de la Hollande et du Portugal. De notre temps on a vu l'Europe se coaliser pour empêcher une révolution de gouvernement en France, pour y protéger l'exercice exclusif du catholicisme, pour empêcher que la puissance maritime de la France ne put balancer la prépondérance exclusive de celle de l'Angleterre." Mais cette contradiction apparente s'explique par l'uniformité du but dans des circonstances tout-à-fait opposées. La révolution de 1688 était en accord avec la sûreté de l'Europe, ainsi quelle que pût être l'opinion des puissances étrangères sur la conduite de ceux qui en furent les auteurs, quelles que pussent être leurs dispositions personnelles à l'égard du parti vainqueur ou du parti vaincu, un grand intérêt les déterminait en faveur de cette révolution. La révolution Française en 1789, ou plutôt en 1791; car jusque là il n'avait pu être question de coalition, était en opposition avec la sûreté de l'Europe. Quand même donc aucun autre motif n'eût armé les puissances pour la cause de la monarchie, quand même plusieurs d'entr'elles, par inclination particulière, eûssent plutôt désiré l'abaissement que la grandeur de la maison regnante, ce même intérêt qui lors de la révolution d'Angleterre réunit la plus grande partie de l'Europe contre la maison de Stuart, dût la porter, lors de la révolution Française, à se déclarer en faveur des Bourbons.

tous les autres Etats également semblaient prendre plaisir à s'en jouer ;" c'est-là une assertion qui n'a pas besoin que je la refute, puisqu'il suffit de l'énoncer pour exposer sa fausseté, puisque l'histoire de ce temps la pulvérise à chaque page. Si Louis XIV n'eût pas trouvé de résistance, le traité de Westphalie n'aurait déjà été qu'un vain nom à la fin du même siècle qui l'avait vu naître ; si l'équilibre fût sauvé et assuré, si l'indépendance et la constitution fédérative de l'Europe ne furent pas anéanties, ce fut l'ouvrage de la coalition formée et dirigée par le prince d'Orange ; à elle seule en revient l'honneur.

Je crois avoir prouvé que l'accroissement du système commercial et colonial n'était nullement en opposition avec la base du droit public de l'Europe. Le germe d'une pareille révolution n'existait, ni dans la nature, ni dans le caractère primitif de ce système, et l'expérience nous a montré que loin de l'opérer, la puissance à laquelle quelques Etats sont parvenus à la faveur de ce système, forma au contraire un contrepoids bienfaisant, qui plus d'une fois a protégé et consolidé la constitution fédérative et l'a arrachée aux dangers qui la menaçaient.

L'influence du système commercial et colonial sur la culture et l'agrandissement des puissances maritimes était donc, aussi peu que l'élévation de la Russie et de la Prusse, un principe de dissolution pour tous les liens fédératifs. Ces trois grands événemens du dix-huitième siècle ont eu de grandes suites ; mais celles que l'auteur leur attribue, leur

sont tout-à-fait étrangères. Si à l'époque où la révolution Française a éclaté, l'état de l'Europe était effectivement aussi désespéré que l'auteur nous le peint, c'est ailleurs qu'il faut en chercher les causes.

Si j'avais réussi à montrer que ce que l'auteur a dit de l'influence de ces trois grands événemens, n'est rien moins que confirmé par l'histoire, que même un examen de leurs résultats prochains et éloignés conduit à des conclusions entièrement opposées aux miennes, je croirais avoir déjà ébranlé la première base de son système, l'assertion, qu'à l'époque de la révolution il subsistait à peine une trace du droit public, et que de tout côté l'Europe était en proie à la désorganisation la plus complète. Car s'il est prouvé que les événemens auxquels il attribue principalement, et par lesquels il prétend expliquer la désorganisation générale, n'ont pas eu cet effet, que par leur nature, ils ne pouvaient pas l'avoir ; cette fausse induction jette déjà une lumière défavorable sur tout son raisonnement, et fait bientôt naître le soupçon que ce que les plus grands changemens dans les rapports politiques n'ont pas été capables d'amener, pourrait bien en général n'avoir pas existé du tout.

Mais il est temps de combattre plus directement cette assertion, et d'examiner sans détour la question : Dans quel état se trouvait le droit public de l'Europe, lorsque la révolution Française a éclaté ?

CHAP. III.

Y avait-il un Droit public en Europe à la Naissance de la Révolution Française ?

L'AUTEUR ne se contente pas de décider négativement la question ; il va plus loin et nous fait le tableau le plus décourageant de l'état où se trouvait la constitution sociale en Europe, dans les dernières années qui ont précédé la révolution. "Il n'a plus été possible de se dissimuler," c'est ainsi que s'exprime l'auteur, "que depuis long-temps il n'existait plus en Europe aucune maxime de gouvernement, aucun lien fédératif, aucun principe constant de politique et de conduite. . . . . que toutes les têtes étaient fascinées de je ne sais quel principe de développement, qui n'est en soi qu'une exagération d'efforts ruineux, violens et mal-habiles ; que toutes les mains étaient garottées par la misère, que la banqueroute était aux portes de tous les gouvernemens, et qu'une seule puissance, qui par son commerce soutint les produits de l'industrie générale, était en position de se réjouir des calamités universelles et d'en faire tourner les résultats à son profit. . . . . que les germes d'une anarchie politique avaient été jetés en Europe par les mêmes causes qui avaient jeté en France les germes de l'anarchie sociale ; qu'avant la révolution Française

le droit public n'existait qu'en apparence, et qu'elle n'a fait que signaler avec éclat sa destruction.

Il est de la plus grande importance d'examiner en détail chaque trait de cet affligeant tableau. Si la vérité a guidé le pinceau, si c'était-là réellement l'état de la politique intérieure et extérieure dans toute l'étendue de l'Europe, la révolution Française se trouve, non- seulement expliquée, mais même complètement justifiée. Elle n'a été que le terme naturel d'une longue suite de maux, l'explosion d'une ancienne maladie sociale, la crise violente, mais peut-être salutaire, d'un corps depuis long-temps délabré et languissant. Toutes les plaintes contre la révolution cessent ; s'il y avait encore une guérison à espérer, c'est à elle que nous la devrons ; elle nous à montré l'abîme sur lequel nous étions, mais nous a indiqué en même temps les moyens de salut ; elle nous a convaincu de la nullité absolue de nos principes de gouvernement, de nos maximes d'Etat, et de tout le système de notre politique administrative et fédérative, et mettant le peu de force qui nous restait à une dernière épreuve, elle est devenue le principe bienfaisant et vivifiant d'une régénération universelle. Elle a tout détruit pour que tout fût recomposé. Par les douleurs sensibles qu'elle nous a causées, elle a réveillé en nous le sentiment du désespoir, si nécessaire à notre salut, elle nous a éclairés sur notre situation, sur nos besoins, sur nos dangers, sur nos forces, et sur nos moyens ; elle nous a abattus, pour nous relever avec plus d'éclat, et nous garantir à jamais du danger d'une rechute.

Tel est le résultat des idées de l'auteur ; il ne l'a pas entièrement développé, parce qu'il était dans son plan de passer le plus légèrement possible sur la révolution, et d'appuyer le plus qu'il pourrait sur la guerre contre la révolution, comme si celle-ci avait pû exister par elle-même ; mais la marche de tout son raisonnement, et une quantité de réflexions détachées qu'il laisse tomber de temps en temps, m'autorisent à croire, qu'il n'a envisagé cet événement que sous ce point de vue ; et celui qui considère la guerre contre la révolution, comme une suite nécessaire de la désorganisation de la société civile, n'hésitera pas, sera même contraint pour être conséquent, de faire aussi remonter la révolution à la même origine.

De tout ce système sur l'origine et les effets de la révolution, je n'admets que les deux points suivans : d'abord qu'il y avait dans la situation sociale et économique de la plupart des Etats de l'Europe, et nommément de la monarchie Française des discordances qui pouvaient mener à de grandes secousses, et qui peuvent être considérées avec raison, puisque ces secousses ont eu effectivement lieu, comme en ayant été les causes *préparatoires* ; et ensuite, que la révolution a eu *accidentellement* l'avantage de donner à tous les gouvernemens la plus effrayante et la plus salutaire des leçons, en dévoilant, en désignant, en mettant sous le jour le plus frappant et le plus terrible, tout ce qu'il pouvait y avoir de défectueux de quelque côté que ce

fût dans l'ancienne constitution des États et dans l'ancien système fédératif de l'Europe.

Je suis convaincu en revanche, et je crois être en cela d'accord avec la plus grande partie, et surtout avec la partie la plus éclairée de mes contemporains, que l'état de l'Europe dans les dernières années qui ont précédé la révolution Française n'était, ni sous le rapport économique, ni sous le rapport social, ni sous le rapport fédératif, assez désespéré pour pouvoir mener directement à un bouleversement total, ou pour rendre ce bouleversement désirable ; que la révolution Française bien que facilitée, et en ce sens préparée, par quelques dissonances sociales et politiques, n'a été pourtant rien moins qu'un résultat *nécessaire* et *inévitable* de la situation de la France ou de l'Europe, que cet événement avec le hideux cortége des maux qui l'ont accompagné a été occasionné par des fautes particulières et positives de l'ancien gouvernement Français, développé ensuite et accompli par l'activité mal-entendue, l'impéritie, l'audace ou le fanatisme de ceux à qui ces fautes mirent en main les rênes du pouvoir, et qu'il est devenu depuis par les fausses mesures des puissances étrangères, un principe de dissolution pour toute l'Europe ; que loin d'aider au perfectionnement des relations sociales et politiques, cette révolution en a bien plutôt interrompu et arrêté les progrès, au moment où l'on avait lieu d'en attendre les plus brillans résultats ; que, considéré sous un point de vue

plus élevé, ce malheur a été le plus grand et le plus affligeant de tous ceux qui l'ont accompagnée ; qu'avant qu'elle eût éclaté, il aurait suffi, pour porter l'Europe à un très-haut degré de prospérité, de quelques sages réformes dans l'intérieur des Etats, de quelques heureuses combinaisons dans l'amélioration et l'affermissement du système fédératif, au lieu qu'actuellement il faudra chercher sous des ruines, et tirer, pour ainsi dire, encore une fois du cahos tout ce qui pourrait nous mener à ce but glorieux.

Dans la chaîne de ces importantes vérités celle à laquelle le raisonnement de l'auteur vient de nous conduire, doit être développée la première. Pour pouvoir juger avec certitude de ce que la révolution a été proprement pour l'Europe, il faut savoir avant tout dans quel état elle l'a surprise. Il faut du moins avoir devant les yeux les traits caractéristiques du véritable tableau de la société, tant ceux qui désignent la situation intérieure des principaux Etats que ceux qui présentent leurs rélations extérieures. Commençons par les premières.

Depuis le milieu du dix-huitième siècle, les gouvernemens de l'Europe avaient fait des progrès frappans dans tout ce qui s'appelle économie publique et principes d'administration. Avec les derniers restes du régime féodal, on avait vu disparaître aussi jusqu'à la trace de ces entraves, qui si long-temps avaient paralysé dans les mains des souverains l'exercice du pouvoir suprême. L'augmentation de richesses de leurs nations, leur offrait

d'un côté de nouveaux objets d'activité, et un nouvel attrait pour les entreprises diverses, de l'autre de nouveaux moyens pour l'exécution de ces entreprises. L'augmentation de culture et de lumières y eut sa part. On a prétendu que tout ce qui s'était fait de bon dans ce période avait été l'ouvrage des écrivains. Mais ce furent bien plutôt les écrivains eux-mêmes, non pas ces génies extraordinaires qui, comme de brillans météores, s'élèvent quelquefois des plus épaisses ténèbres de la barbarie, mais la grande masse des écrivains, ceux qui acquirent sur leurs contemporains l'influence la plus considérable et la plus universelle, qui furent l'ouvrage et les enfans de la culture générale du siècle. Ce n'est que là où la richesse a déjà conduit à une grande civilisation, où l'on sent déjà le besoin de jouissances plus relevées, là surtout où les gouvernemens sont déjà parvenus à un certain degré de lumières, et à une façon de penser plus libérale, que les productions de l'esprit peuvent devenir l'occupation journalière des hommes, et un des plus puissans ressorts du perfectionnement social.

Mais enfin quelle qu'ait été la première ou la dernière des causes qui amenèrent ces grands changemens, toujours le résultat était-il incontestable. Il s'éveillait dans tous les grands Etats sans exception, et plus ou moins dans la plupart des petits un esprit de développement et d'amélioration qui embrassait toutes les branches de l'administration public, esprit que la masse des peuples communiquait aux souverains, et que les souverains à leur

leur tour réfléchissaient sur la masse des peuples. Partout on sentait le besoin d'une révision des lois, et surtout des lois criminelles ; partout on s'occupait de mesures pour exciter l'industrie, favoriser l'agriculture, étendre le commerce ; enrichir et embellir les pays par de grandes routes, des canaux, des plantations, et des édifices publics de toute espece ; partout on s'appliquait avec zèle à substituer aux anciens systèmes d'imposition, souvent injustes et oppressifs, des modes plus simples, plus réguliers, que des yeux pénétrans avaient découverts dans les sources les plus profondes de la richesse, et dans les véritables ressorts du travail ; partout on dégageait l'existence civile de ces entraves importunes qui en arrêtaient les progrès, et à ces monopoles pernicieux que dans l'enfance de la société on regardait comme l'unique moyen d'encourager et de récompenser l'activité, succédait le principe d'une concurrence bienfaisante ; partout ou diminuait les priviléges, on applanissait les inégalités, et l'avantage des individus cédait à la considération du bien général ; partout l'éducation de la jeunesse, adaptée par des méthodes mieux conçues à la sphère de la vie pratique, était considérée comme un grand intérêt national, protégée et honorée par les souverains.

Je suis bien loin de soutenir que ces heureux progrès vers une meilleure existence, se trouvassent en aucun pays, tels que je viens de les décrire ici, dans toute leur pureté et dans toute leur plénitude.

Il y avait au contraire dans le tableau du siècle une quantité de parties obscures et défectueuses dont le regard de l'observateur se détournait avec douleur ou indignation. Les Etats les plus cultivés offraient encore dans leurs mœurs, dans leurs lois, dans leurs maximes d'administration, des traces fréquentes de barbarie. Les facultés et le caractère des souverains n'étaient pas toujours en parfaite harmonie avec le degré de développement et de maturité que leurs peuples avaient déjà atteint, ou vers lequel ils tendaient avec succès. Les obstacles que les localités apportaient à l'exécution de ces mesures bienfaisantes devaient aussi naturellement être beaucoup plus grands et beaucoup plus nombreux dans un pays que dans un autre. Mais enfin le mouvement général de tous les Etats et de tous les gouvernemens était, plus qu'en aucune époque antérieure de l'histoire ancienne et moderne, dirigé vers une amélioration constante, progressive et systématique de la société humaine. Le bien ne se faisait plus comme autrefois, comme dans les périodes les plus brillans de l'antiquité, par des mesures isolées, passagères, sans suite comme sans liaison entr'elles ; il se faisait avec le sentiment bien distinct d'un but aussi grand qu'invariable ; il se faisait avec cette intelligence qui embrasse à la fois toutes les parties d'un tout ; il se faisait d'après des principes fixes, dans un ensemble régulier, avec plan, ordre et méthode.

C'est dans cette tendance vers une réforme universelle et toujours progressive, tendance qui,

surtout dans les vingt dernières années avant la révolution, était évidemment le trait dominant et distinctif du caractère social et politique de cette époque, qu'il faut chercher la plus importante de toutes les causes préparatoires de ces terribles tempêtes qui ont signalé le passage d'un siècle à l'autre. Dans cette même atmosphère dont la chaleur bienfaisante procurait aux plantes les plus nobles de la vie sociale une végétation si rapide et si abondante, se développèrent, comme dans le monde physique, des germes d'orage et de destruction. Le changement de dispositions des peuples concourut pour former ces rédoutables météores, avec le changement de dispositions des gouvernemens. Chez les premiers, le sentiment d'une existence plus libre et plus heureuse, celui de l'accroissement de leurs forces et d'une plus grande dignité personnelle, firent naître une foule de désirs et de prétentions inconnus jusque là ; la richesse produisit l'insatiabilité, la liberté produisit l'orgueil, et les lumières un penchant à des spéculations oiseuses et désordonnées. Un esprit inquiet et frondeur devint dans tous les grands Etats de l'Europe, la maladie dominante de la société. D'un autre côté, les souverains n'étaient pas toujours assez habiles pour tenir dans les bornes d'une sage modération le goût qui les portait aux changemens et aux réformes. Ils précipitaient l'exécution de leurs plans ; ils tendaient à l'excès les ressorts de leurs forces, ils aigrissaient l'esprit de leurs sujets par des mesures violentes auxquelles ils ne les avaient pas préparés. Ils nourrissaient

cette fermentation dangereuse, qui agitait leur siècle, et qu'ils auraient dû bien plutôt apaiser avec le plus grand soin ; souvent ils donnaient leur confiance à des conseillers imprudens, enthousiastes, peut-être même infidèles, qui sous l'appât séducteur du bien public et d'une gloire immortelle, les conduisaient à travers mille projets hors de saison, mal combinés, captieux, et impraticables, dans un labyrinthe de fautes et de situations critiques, et bientôt sur lavoie de leur ruine.

On peut le soutenir avec vérité, s'il est vrai que le germe des révolutions de notre temps se soit trouvé dans la situation de la société civile, il faut le chercher précisément dans cette pente vers le perfectionnement, dans cette marche progressive vers l'amélioration, qui ont fait et l'orgueil et l'ornement du siècle que nous venons de terminer. C'est notre grandeur qui a causé notre chute, c'est notre tendance vers la force qui a amené notre affaiblissement; c'est une ambition louable qui a amené notre humiliation. La racine du mal ne consiste pas en ce " qu'il n'existait plus en Europe, ni maxime de gouvernement, ni principe de politique," mais en ce que l'abus de ces maximes de gouvernement ,et deces principes de politique nous avait rendus trop orgueilleux, trop hardis et trop entreprenans, en ce qu'on voulait réformer trop brusquement, trop améliorer à la fois, s'élever d'un vol trop rapide de la route certaine de l'expérience vers les régions inconnues d'un nouveau monde politique. Ce fût l'audace et non la timidité, l'en-

thousiasme et non la haine des réformes, qui plongèrent l'Europe dans les calamités qu'elle a éprouvées, et qui, du moment que les véritables auteurs de ces calamités eurent aperçu, dans les fautes accidentelles d'un gouvernement trop faible, le signal de tout renverser, devinrent, mais seulement alors, les instrumens de la désorganisation générale.

Cette légère esquisse de l'état intérieur de l'Europe avant la révolution est certainement plus fidèle que le tableau qu'a présenté l'auteur. Tout observateur attentif de la marche et des destinées de l'espèce humaine dans les vingt dernières années du dix-huitième siècle rendra justice à la vérité de mes couleurs. Mais pour ne pas s'en tenir à des généralités, pour prouver par des réalités historiques, qu'aucun Etat de quelque importance ne demeura exclus de cette carrière brillante de développement et d'amélioration, que partout se manifestèrent le même esprit et la même tendance, quoique sans doute dans des degrés très-différens, il est nécessaire de parcourir rapidement la carte de l'Europe et de faire un exposé succinct de la situation intérieure où se trouvaient alors les différens pays qui la composent.

Sous le sceptre d'une femme extraordinaire, *la Russie* voyait sa seconde régénération politique et morale. Les trente-quatre années du règne de Catherine furent pour cet empire sans bornes, une suite presque non interrompue des plus vastes et des plus brillantes réformes. Il ne faut ni un grand talent ni de grands efforts pour trouver à des objets

d'une aussi immense étendue que l'est cet empire, et que l'a été ce règne, une foule de côtés faibles et défavorables ; et si l'on veut oublier à l'exemple de tant d'écrivains modernes, le point de vue d'où l'on doit partir, rien n'est plus facile que de peindre encore aujourd'hui sous les couleurs les plus lugubres, ou même avec les traits de la caricature, la situation d'un Etat, plongé naguère dans la plus profonde barbarie ; mais en prenant pour bases les ressources et les forces réelles, en se tenant avec équité dans les proportions de ce qu'il était possible d'atteindre, dans les circonstances données, il n'est pas de juge équitable qui ne paye un tribut d'admiration au contraste que présente la Russie sortant des mains de Pierre-le-Grand, et la Russie dans l'intervalle qui s'est écoulé entre 1780 et 1790. La nouvelle législation de l'impératrice; ses mesures de police où la sagesse s'allie à l'humanité ; ses efforts pour encourager l'industrie intérieure ; sa nouvelle organisation du territoire Russe ; ses établissemens publics de sûreté, d'éducation, d'instruction et de santé ; ses hospices pour les pauvres, les malades et les orphelins ; son zèle infatigable pour les sciences et les arts ; la liberté de penser, la pureté du goût, la finesse de mœurs que par la propre culture de son esprit elle répandait elle-même dans l'atmosphère qui environnait son trône : certes, ce ne sont pas là les signes d'un gouvernement sans principes et sans force, ce ne sont pas là les symptômes de la décadence et de la désorganisation des Etats. Ces entreprises même qui rendirent son gouverne-

ment dangereux au repos de l'Europe, ses projets d'agrandissement qui l'occupèrent sans relâche, eurent aussi en grande partie, quoique sans doute pas exclusivement, leur source dans cette tendance vers une perfection à laquelle le temps ne permettait pas encore à son ouvrage de parvenir. Elle voulait échapper à la marche trop lente d'une civilisation progressive de son immense territoire, elle voulait s'élever par le plus court chemin au rang d'une puissance Européenne, dans toute l'étendue du terme ; ses plans étaient plus grands que ses forces, elle voulait doubler ses forces pour achever en peu d'années ce qui dans le cours ordinaire des choses demandait peut-être encore cent ans de soins et de préparations. Même au travers de son ambition, on voyait luire encore le caractère dominant de son siècle.

La monarchie Autrichienne, sous le gouvernement de Joseph II, offrait le spectacle frappant d'une lutte aussi vive qu'opiniâtre, entre un monarque que l'esprit de réforme possédait jusqu'à l'enthousiasme, et des nations qui lui résistaient sans cesse et qui souvent le payèrent d'ingratitude. Sans doute que l'idée d'une législation et d'un système d'administration uniforme dans un Etat composé d'élémens si étrangers l'un à l'autre, ressemblait plus à un rêve philosophique, qu'à une maxime de gouvernement. Mais si elle était blâmable, c'était par excès de bonne intention et non par indifférence pour le bien. Ceux qui avaient intérêt à la conservation des anciens abus, décrièrent le

système de l'empereur : mais tous les hommes éclairés l'admirèrent, et quoiqu'il arrive, la postérité plus équitable accordera à ce prince l'admiration qui lui est due. Sa précipitation qui dégénérait quelquefois en dureté et en violence nuisit beaucoup à ses projets ; plusieurs des griefs de ses sujets furent fondés ; plus d'une fois il sacrifia à une manie spéculative de perfectionnement le respect pour des droits établis et pour des préjugés sacrés qui souvent tiennent aux sentimens et aux vérités les plus respectables. Mais plusieurs de ses entreprises furent marquées au coin d'une véritable sagesse ; plusieurs portèrent des fruits aussi salutaires que durables, et par une foule d'améliorations essentielles dans la situation religieuse et économique, ainsi que dans la législation de ses peuples, par une quantité d'établissemens utiles en tous les genres, par les encouragemens qu'il a donnés à la culture et à l'industrie, il a assuré à son nom une gloire immortelle. C'est une circonstance très-digne de remarque, que tous les troubles intérieurs qui eurent lieu dans les différentes parties de son empire, que sur-tout les scènes plus sérieuses qui éclatèrent dans les Pays-Bas et en Hongrie, eurent leur source dans le mécontentement qu'excita une exécution trop précipitée de ses projets les plus bienfaisans, dans l'ardeur impétueuse avec laquelle son esprit trop actif tendait vers les buts les plus sublimes de l'humanité, dans la hardiesse de ses mesures de bien public. Si le sort eut permis à Léopold, à ce prince dont l'esprit plus calme et plus conciliant sut, dès le commencement

de son règne, apaiser heureusement tous les troubles et gagner les cœurs de tous ses sujets, de mettre la dernière main à l'ouvrage de son frère, si celui qui avait fait de la Toscane le siége classique de l'économie publique, eût réussi à transplanter sur un plus grand théâtre les principes de sa glorieuse et bienfaisante administration, si la révolution Française n'était venue arrêter partout les progrès du bien et étouffer le germe de tant et de si brillantes espérances, à quel degré de prospérité l'Autriche ne serait-elle pas parvenue sous Léopold et ses successeurs !

Les créations de *Frédéric II.* ont été trop souvent l'objet de l'attention générale des contemporains, et du travail des écrivains les plus distingués pour que je croie nécessaire de m'y arrêter longtemps. Après avoir effrayé et presque fatigué le monde de ses exploits et de sa grandeur militaire, ce génie extraordinaire semblait réservé à se reconcilier pour toujours avec l'humanité, en donnant aussi, pendant vingt-trois années de repos, l'exemple du mérite pacifique le plus distingué. Pendant ces vingt-trois immortelles années, la Prusse devint un modèle admirable d'ordre, de régularité, de culture, d'énergie intérieure, d'activité bien entendue, et de véritable liberté civile. L'exemple de cet Etat ne fut pas non plus entièrement perdu pour les autres. Plus d'un prince de l'Empire adopta les maximes d'administration de Frédéric. En général, depuis la fin de la guerre de sept ans jusqu'à la naissance de la révolution Française, l'Allemagne fit des progrès extraordinaires dans toutes les branches de la prospérité

publique. A l'exception d'un très-petit nombre d'Etats, que retint la difficulté des réformes radicales, ou l'indolence des souverains, de toutes parts on vit des traces de cette administration plus éclairée et plus bienfaisante, dont l'Autriche dans le midi, et la Prusse dans le nord, donnaient à leurs voisins l'exemple et l'encouragement. Qu'on se rappelle seulement les heureux changemens qui s'opérèrent dans les dernières années de ce période, en Saxe, à Brunswik, en Hanovre, dans le Holstein, la Hesse, le margraviat de Bade, dans une quantité de petites principautés, et même dans plus d'un Etat ecclésiastique.

Nommer l'administration de la *Grande-Bretagne*, c'est déjà éloigner toute idée de décadence et de dépérissement. La situation de cet empire, après la paix de 1783, fut la première sanction publique donnée à ces nouveaux principes qu'on venait de découvrir sur les véritables sources de la richesse. La perte des colonies devint la véritable époque de la grandeur réelle et permanente de l'Angleterre. Ce ne fut proprement qu'après 1783 que cet Etat acquit, avec le sentiment bien distinct de sa force intrinséque, l'exact connaissance des moyens les plus propres à l'alimenter. Jusques là il avait partagé plus ou moins les erreurs et les fausses mesures dans lesquelles des notions encore mal-entendues du système commercial avaient engagé tous les gouvernemens de l'Europe. Mais alors il porta la lumière dans cette carrière nouvelle, et en établissant des maximes plus saines, il servit de guide à tous les au-

tres. La révolution Française, qui interrompit tous les progrès en Europe, retarda sans doute aussi en Angleterre le parfait développement des ressorts intérieurs d'un système d'administration si admirable et si lumineux. Si au milieu de la guerre terrible que cette révolution alluma, il a pu se maintenir encore et conserver quelque force, c'est un phénomène extraordinaire, dont l'histoire de l'administration de la Grande-Bretagne pendant les dix années précédentes peut seule donner l'explication. Ce n'est plus que par des hypothèses qu'on peut se former une idée de ce qu'il aurait pu devenir, si la paix avait continué ; mais pour celui qui a pénétré dans les véritables sources de la prospérité et de la puissance des nations, ces hypothèses s'élèvent au rang des vérités les mieux établies en matière d'économie politique.

Des mesures moins brillantes, mais moins louables signalaient dans ce même période l'administration du *Dannemarc*. Par une politique aussi sage que libérale, le gouvernement de ce pays réunissait les deux buts extrêmes de toute sagesse administrative. Il augmentait ses revenus en enrichissant ses sujets ; il affermissait son pouvoir en contentant les vœux d'un amour bien entendu de la liberté. Des améliorations intérieures de toute espèce, la suppression entière de la servitude corporelle, l'agriculture se perfectionnant, les rapports entre le propriétaire et le paysan réglés par des sages lois, la liberté de la presse, le parfait accord entre les différens Etats, la confiance réciproque entre le peuple

et le souverain, voilà le tableau que nous offrait le Dannemarc, un des plus satisfaisans sans doute que l'histoire puisse transmettre aux générations à venir.

Peu avantagée par la nature, épuisée par les entreprises démesurées de quelques-uns de ses rois les plus célébres, tombée dans une profonde décadence pendant cette anarchie dévastatrice qui succéda chez elle à l'époque d'une grandeur exagérée, *la Suède* n'en a pas moins fait, sous le gouvernement de Gustave III, des progrès incontestables vers une existence plus heureuse et mieux consolidée. L'esprit infatigable de ce prince embrassa toutes les branches de l'économie publique, porta la lumière, l'ordre et la vie dans le cahos de l'administration la plus déréglée et entouré de dangers, et en dépit des contrariétés qu'il eut à éprouver, il sut donner au gouvernement Suédois une base sur laquelle ses successeurs peuvent dans des circonstances plus heureuses, asseoir et achever l'édifice d'une meilleure organisation. Les rapports que Gustave présenta de temps en temps à la diète de l'Empire, sont un monument honorable de ses soins vigilans, de son activité et de ses lumières ; et quoique pendant son règne l'esprit de parti ait encore trop agité sa patrie, que la situation politique de son pays fut souvent trop critique, et même que son caractère, qui n'était pas exempt de passion, fut souvent en contradiction avec son propre zèle pour le bien, cependant on ne saurait oublier tout ce qu'il a fait pour la Suède, et la postérité impartiale lui assignera

le rang qui lui est dû parmi les souverains qui ont bien mérité de leurs peuples.

Peut-être semblera-t-il téméraire au premier abord de nommer la *Pologne* dans un tableau des progrès de l'Europe ; et cependant il est de toute certitude que, peu de temps encore avant sa dissolution, ce pays si arriéré et si négligé voyait luire aussi l'aurore d'un plus beau jour. Il ne fallait penser ici à aucune réforme essentielle, sans une amélioration de la constitution de l'Etat, puisque c'était dans les défauts de cette constitution que se trouvait le principe de la faiblesse et de la décadence ; mais précisément cette réforme, le fondement de toutes les autres, occupait toutes les bonnes têtes de la nation ; et au milieu de tant de pernicieux effets qu'entraîna le partage de 1772, il avait eu du moins cet avantage pour la Pologne, qu'il avait fait apercevoir aux moins clairvoyans la nécessité d'une grande régénération politique. Ce fut à la diète de 1788, que la conviction de cette nécessité et le zèle patriotique des partisans d'une réforme radicale se manifestèrent pour la première fois dans les débats publics. Les résultats de cette diète sont connus ; la constitution de 1791 devint la garantie d'une destinée plus heureuse, et la base d'une nouvelle existence plus conforme à l'esprit de temps et au progrès de la culture en Europe. Ce n'est pas ici le lieu de parcourir la chaîne des événemens qui ont étouffé cette constitution presqu'à sa naissance et effacé pour toujours la Pologne de la liste des puissances. Mais il est une réflexion qui

appartient directement à mon sujet, et à laquelle tout contemporain impartial, tout homme versé dans l'histoire moderne souscrira sans difficulté, c'est que sans la révolution Française la constitution de 1791 n'aurait pas été détruite et la consistance politique de la Pologne n'eût pas été anéantie.

Dans cette marche progressive de tous les Etats de l'Europe vers un meilleur ordre de choses, le Portugal et l'Espagne étaient peut-être les plus arriérés, et cependant la force irrésistible, avec laquelle ce siècle de réformes entraîna les gouvernemens même les plus inactifs, ne laissait pas que de se manifester aussi chez ces deux nations. Depuis l'administration de Pombal, le Portugal paraissait sortir de son assoupissement ; encore un seul ministre comme lui, encore un seul souverain doué de quelque activité, et cet Etat se serait entièrement dégagé de ses liens. L'Espagne commençait aussi à reconnaître sa véritable destination ; quelque grandes que pussent être les difficultés, le courage pour les combattre existait déjà. Sans doute il fallait du temps, il fallait des circonstances favorables pour relever avec quelqu'éclat un pays dont la décadence avait des racines si profondes et si anciennes ; mais enfin on avait senti le mal, et pris la résolution d'y apporter remède. Il ne s'agit pas ici de l'uniformité des résultats, mais seulement de l'uniformité et de l'universalité des efforts.

L'Italie qui restait si loin derrière toutes les autres nations cultivées, tandis qu'à raison de ses forces et de ses avantages naturels elle semblait

destinée à occuper un des premiers rangs, l'Italie avait aussi fait quelques pas dans la carrière du perfectionnement. Le grand-duché de *Toscane*, dont Léopold avait fait une terre de bonheur, donnait à l'univers un exemple mémorable de ce que peuvent opérer dans un espace de vingt ans l'activité, la sagesse et la volonté ferme d'un souverain. Il était impossible que cet exemple ne fut pas de quelque fruit pour les pays voisins. Le désir des améliorations se réveillait dans la plupart des Etats d'Italie ; le faible gouvernement *du Pape* commençait à concevoir qu'il pourrait bien trouver aussi dans les principes d'une économie bien entendue la base d'une existence mieux consolidée et indépendante des tributs qu'il tirait des autres nations ; et c'est sur cette idée que se fondèrent toutes les mesures du cardinal Ruffo, tant qu'il administra les finances de l'Etat ecclésiastique. *Naples*, ce pays si déchu par l'absence absolue de tous principes d'administration, par des coutumes tenant de la barbarie, et par une constitution qui laissait à peine au gouvernement la possibilité de faire le bien, écoutait de plus sages conseils, faisait dresser par des hommes du mérite le plus distingué, les plans d'une réforme systématique, et se mettait en mesure de les faire exécuter. L'exécution aurait sans doute eu à lutter contre les plus grandes difficultés ; mais elle aurait été entreprise, et qui peut assurer qu'elle aurait échoué, si là, comme ailleurs, les orages des révolutions n'avaient englouti et le bien et le mal, et fait tout retomber dans le cahos

d'où un meilleur ordre des choses commençait à sortir, et s'offrait déjà à nos espérances.

Pour compléter ce tableau de l'Europe, finissons par jeter aussi un coup d'œil sur le centre et le chef-lieu de la révolution, sur le pays d'où sont partis immédiatement, et ses promesses brillantes, et ses effroyables ravages. Que l'ancien régime de France eût besoin d'une grande réforme, qu'il y eût de grands défauts dans la législation, dans l'administration et dans l'économie intérieure de cet Etat, c'est ce que je ne mettrai pas un seul instant en doute. C'est un fait que personne ne saurait nier, que le règne de Louis XV avait jeté les fondemens d'une désorganisation dangereuse. Mais le régne de Louis XVI, depuis son commencement jusqu'à sa triste fin, sert-il de preuve à cette injuste assertion, qu'il n'existait plus en Europe de principe d'économie publique ? son administration n'a-t-elle pas été plutôt animée jusques dans ses moindres ressorts de ce penchant aux réformes bienfaisantes, caractère dominant du siècle ? ne fut-ce pas le seul malheur de cette administration de s'être méprise dans les calculs de ses forces, et d'avoir succombé sous le poids de ses propres entreprises ? Le monarque qui s'entoura de Turgot et de Malesherbes, qui confia deux fois aux mains de M. Necker les destinées de son empire, était-il ami des abus, était-il partisan aveugle des anciens usages ? était ce une politique minutieuse, méprisable et ombrageuse que la convocation des notables, et le plan auquel ils devaient mettre la dernière

nière main ? La facilité ou pour mieux dire l'imprudence avec laquelle le gouvernement consentit à la convocation des Etats-généraux, n'était-elle pas moins la marque d'une inflexibilité bizarre que d'une résignation excessive ? Etait-il la preuve d'un gouvernement à qui tous les changemens répugnent, cet édit du 5 Juillet, 1788, qui non-seulement accordait la liberté absolue de la presse en matière politique, mais qui invitait même tout ce qui savait manier la plume à communiquer par la voie de l'impression tous les projets qui paraîtraient utiles au bien public ? Etaient-ce les productions d'un gouvernement resté bien en arrière de la façon de penser et des vœux de ses citoyens les plus éclairés, que l'arrêt du conseil d'Etat du 29 Décembre, 1788, et le discours du ministre des finances du 5 Mai, 1789, et même la fatale déclaration du 23 Mai ? Et la révolution est-elle provenue du défaut de principes et de systèmes, ou n'a-t elle pas été plutôt amenée par l'abus qu'on en a fait ?

Toutes ces questions se résolvent d'elles-mêmes, en France comme dans le reste de l'Europe, " ce principe constant d'inquiétude, de versatilité, et d'agitation," que l'auteur donne avec raison pour le trait caractéristique et dominant du siècle, n'était que la suite nécessaire et pour ainsi dire une expression synonime du sentiment des progrès qu'on avait faits, et des efforts qu'on tentait pour en faire de plus grands encore. Les événemens du siècle dernier ne sont pas nés de l'excès du mal, mais de

l'exagération et de la précipitation du bien ; et loin d'accorder, " que jamais les principes d'une administration sensée n'avaient été plus méconnus dans l'intérieur de tous les Etats," on peut au contraire soutenir en toute confiance, que dans aucun période de l'histoire, ils n'eurent une influence aussi considérable et aussi universelle ; que jamais l'humanité n'eut aussi peu de besoin d'une révolution violente, et que celle que la France et avec elle l'Europe viennent de subir n'a pas été le *dernier* anneau d'une longue chaîne de désorganisation et de dépérissement, mais bien plutôt une malheureuse tentative pour précipiter la marche tranquillement progressive du développement social, en l'opérant en un seul moment et comme par un seul élan, et qu'elle est devenue par là même le *premier* anneau d'une nouvelle chaîne de calamités et de désorganisation, et le signal qui a arrêté la marche de ce développement, si même il ne l'a pas rendue rétrograde.

Telle était la situation intérieure des Etats de l'Europe. Examinons maintenant si l'opinion de la désorganisation générale trouve un meilleur appui dans les rapports politiques des puissances entr'elles, et si à l'époque de la révolution Française il n'y avait plus effectivement de *droit public* en Europe.

Pour que cet examen ne dégénère pas en un vain raisonnement, il faut avant tout déterminer avec clarté et précision ce qu'on entend proprement par l'expression de *droit public*.

Un droit public, dans toute l'étendue du terme, serait une constitution qui déterminerait d'après des lois fixes et invariables, tous les rapports des Etats entr'eux, qui assignerait à chacun d'eux la place que, sans préjudice des autres, il peut occuper dans le système général, qui par un parfait équilibre du pouvoir, garantirait à perpétuité la durée de ce système, et qui tiendrait tout prêts des moyens infaillibles d'arrêter sur le champ toute entreprise tendante à le détruire. Une pareille constitution ne peut exister qu'en idée et ne se réalisera jamais. En ce sens il n'y a jamais eu de droit public; et c'est en vain qu'on l'attendrait jusqu'à ce que le projet de la paix perpétuelle ait été mis en exécution.

Avec l'imperfection de tous les systèmes politiques imaginés par les hommes, avec l'extrême difficulté du problème d'établir un code régulateur, universel de tous les droits des nations, avec l'impénétrable obscurité qui enveloppe l'avenir, avec la prodigieuse mobilité des relations sociales, avec tous les changemens que l'inégalité des progrès, des qualités personnelles des souverains, et des destins favorables ou défavorables des peuples doit inévitablement apporter dans leur puissance absolue et relative, toute constitution fédérative ne saurait être que défectueuse. Une pareille constitution ne pourra jamais prétendre qu'à une perfection relative, et le meilleur droit public que nous puissions jamais nous promettre ne sera tout au plus que tolérable.

Pour vouloir soutenir qu'à telle ou telle époque le système politique était défectueux, hors de mesure, et qu'il n'existait pas de droit public ou du moins que celui qui existait n'en méritait pas le nom, il faut pouvoir prouver qu'il n'y avait plus à cette même époque ni garantie ni équilibre d'aucune espèce ; qu'il n'était plus de recours pour les Etats faibles contre les usurpations des Etats plus puissans ; qu'entre ceux-ci il y en avait un seul ou un très-petit nombre qui avaient rendu problématiques ou impossibles le repos, la sûreté et l'existence de tous les autres ; que leurs contestations ne pouvaient plus s'accommoder par la voie des négociations et des traités ; qu'enfin la guerre et la force étaient devenues leur seule politique, leur seul arbitre, et leur seul moyen de salut.

Etait-ce là réellement la situation fédérative de l'Europe à l'époque où la révolution a éclaté ? Je serais en contradiction avec mes propres principes, si j'hésitais un seul instant à convenir que le système politique, tel qu'il était à cette époque, offrait beaucoup d'imperfections et même de très-grands défauts, qu'il était extrêmement loin de remplir l'idée d'une parfaite constitution fédérative, que l'équilibre entre les grandes puissances, n'était rien moins que complètement garanti, et que surtout la situation des Etats faibles était à plus d'un égard précaire et dangereuse. Mais une grande partie de ces imperfections et de ces défauts avaient leur source immédiate dans les progrès extraordinaires de l'Europe, qui avaient changé les

anciens rapports de la force respective des principales puissances, et n'avaient pu manquer d'accroître l'ancienne disproportion entre quatre ou cinq Etats prépondérans d'un côté et une quantité d'Etats moins considérables de l'autre. Cette disproportion fit naître et favorisa une grande variété de mesures ambitieuses et usurpatrices, et finit par introduire parmi les inépuisables combinaisons de la politique moderne, ce fameux système de partage qui fit au droit public une blessure si profonde et si douloureuse *.

---

* Je suis bien éloigné de vouloir faire l'apologie du système de partage que je regarde comme une des inventions les plus funestes et les plus odieuses du dix-huitième siècle. Il n'en est pas moins vrai que, vû sous un certain jour, ce système, tout illégal qu'il est, donne lui-même la preuve de l'existence d'un équilibre politique, et je ne crains pas de l'avancer, d'une disposition plus pacifique et plus douce de l'esprit public en Europe. Quoi qu'on en puisse dire, le système de partage n'est, bien considéré, ni plus révoltant dans la forme, ni plus injuste dans la réalité, que ces nombreuses guerres de conquêtes et d'agrandissement dont l'histoire des trois derniers siècles nous a transmis le triste dénombrement. L'idée de s'agrandir sans guerre reposait même évidemment sur deux symptômes caractéristiques de la politique moderne. Elle supposait d'abord qu'un Etat particulier ne pouvait plus penser à entreprendre des guerres de conquêtes, sans le consentement de ses voisins. Et en second lieu que lors même qu'on entreprenait de s'agrandir injustement, on préférait la voie des traités aux chances sanglantes de la guerre. Qu'au quinzième ou seizième siècle il eût existé entre la Pologne et ses voisins la même disproportion qui existait à la fin du dix-huitième siècle, la Pologne n'en eût pas moins perdu son indépendance,

Mais jamais je ne saurais me résoudre à croire qu'à l'époque de la révolution Française, le système politique de l'Europe eût atteint le dernier degré de la décadence et du dépérissement, qu'il eût perdu toutes les colonnes qui pouvaient lui servir d'appui, et qu'il n'offrit plus que désordre, faiblesse et anarchie. L'histoire des vingt-cinq années qui s'écoulèrent depuis la paix de Hubersbourg et de Fontainebleau jusqu'au commencement des troubles de la France contredit à chaque page cette assertion ; les faits les plus incontestables le démentent ; le coup d'œil le plus superficiel sur la situation où se trouvait alors l'Europe démontre absolument le contraire. La constitution fédérative était au moins aussi bonne, qu'elle l'eut été à aucun période depuis la guerre de trente ans ; je dis plus, elle était plus solide et plus complète qu'elle ne l'a été en aucun autre. Les changemens qui s'étaient opérés en Europe depuis 150 ans étaient aussi heureusement et aussi habilement combinés avec la masse des anciens rapports politiques, qu'il est possible de l'attendre de ce qui n'est, comme un système fédératif quelconque, que le résultat commun du hasard et de la sagesse ; l'équilibre du pouvoir

---

avec cette seule différence que ce n'eût été qu'à la suite d'une guerre terrible, et que vraisemblablement elle fût devenue la proie d'un seul conquérant, au lieu qu'un traité de partage, fruit de la violence, mais pourtant pacifique, a décidé aujourd'hui de son sort, et que même de ses ruines on a vu se former un nouvel équilibre.

était aussi exactement et aussi avantageusement balancé qu'une saine politique peut l'exiger, si elle ne pousse pas trop loin ses prétentions; et si tel ou tel événement vint de temps en temps jeter un voile sur les principes sacrés du droit des gens, du moins l'indignation générale ne manqua jamais d'en venger hautement l'infraction. Il y avait dans toute acception raisonnable du mot un système fédératif, un équilibre politique, un droit public en Europe.

Il n'est pas besoin pour rendre cette vérité sensible, d'entrer dans un examen détaillé ni d'entreprendre la décomposition minutieuse de tous les rapports grands et petits que tous les Etats Européens ont pu avoir entr'eux dans le période dont il est ici question. Il suffit de présenter les traits les plus saillans du tableau politique. Les destinées de cette partie du monde sont liées à la destinée et à la politique des puissances qui ont la prépondérance dans le système général. S'il existe un équilibre entre celles-ci, si leur durée et leur développement intérieur sont suffisamment assurés, si en même temps l'action et la réaction de leurs forces offre une protection aux faibles, ou du moins une garantie aussi sûre que peut généralement en donner une association entre la force et la faiblesse, si aucun Etat ne fait pencher assez violemment la balance de son côté, pour que l'assujéttissement de tous ses voisins ou des guerres éternelles, puissent en résulter, alors une constitution fédérative est bonne dans ses rapports essentiels, et quels que

puissent être d'ailleurs ses imperfections et ses défauts. Or, telle était la constitution fédérative de l'Europe avant la révolution Française.

Les cinq puissances que depuis le milieu du dix-huitième siècle on pouvait regarder comme les principaux leviers dans tout le système de l'équilibre politique, étaient : *la France, l'Autriche, la Prusse, la Russie,* et *l'Angleterre.* En parcourant leurs relations fédératives, nous aurons occasion de faire mention des Etats du second et troisième rang, ou même d'un rang inférieur, autant que cela nous paraîtra nécessaire pour bien juger de l'ensemble.

La France.

Dans les principes du système fédératif, un Etat est, en juste rapport avec les autres, lorsque, soit par sa position, ses forces, et ses moyens intérieurs de défense, soit par ses combinaisons politiques, soit par tous ces avantages à-la-fois, il se trouve, ou complètement garanti, ou du moins assuré à un haut degré contre toute attaque de la part des autres. Un grand Etat prépondérant par sa nature, doit en outre, pour maintenir son véritable rang dans le système politique, posséder un certain degré d'influence sur les autres puissances et sur la politique générale de l'Europe.

La dernière de ces conditions est moins essentielle que la première. La maxime sur laquelle elle se fonde est déterminée avec moins de précision, et par là même beaucoup plus susceptible d'une ex-

tension exagérée et pernicieuse. Les expressions vagues et équivoques d'*influence*, de *considération* et de *crédit*, ne servent que trop souvent de voile à une politique ambitieuse, intrigante, insidieuse, qui sacrifie le véritable intérêt des nations et même son propre intérêt bien entendu, à la chimère d'une fausse supériorité et à une activité inquiète et sans but. Cependant il faut savoir tenir un juste milieu. Aucune des puissances, et principalement des grandes puissances de l'Europe, ne saurait, surtout dans l'état actuel des choses, se passer entièrement d'une influence permanente sur les autres. Absolument isolée et abandonnée à elle-même, elle risquerait à chaque instant, et quels que pussent être ses moyens intérieurs de défense, de devenir la victime de la première combinaison habilement ourdie contre son intérêt ou son indépendance ; elle dégénérerait en spectatrice oisive et bientôt méprisée des révolutions qui ne cesseraient de s'opérer dans les relations des autres, et elle exposerait sa sûreté, ce premier but de toute politique fédérative, ou bien elle serait souvent contrainte de recourir aux armes et de maintenir par des guerres sanglantes ce qu'auparavant il lui eût été si facile de conserver par une vigilance soutenue, par l'art bien employé des négociations, souvent même par la seule considération qu'elle aurait su inspirer aux autres gouvernemens.

Tels sont les deux points de vue sous lesquels nous voulons considérer la situation politique de la France avant la révolution.

La sûreté de cet Etat reposait en partie sur les moyens de défense qui lui appartenaient en propre, en partie sur le rapport politique où il se trouvait envers tous ses voisins.

La situation géographique et militaire de la France, était la plus parfaite qu'on puisse imaginer pour la sûreté permanente d'un empire étendu, la plus parfaite dont aucun Etat de l'Europe put se vanter, la plus parfaite qui ait jamais existé dans toute l'étendue du système politique moderne. La mer baignait la plus grande partie de ses frontières ; et tous les points où elle en avait de continentales, étaient ou défendus par la nature, ou fortifiés par l'art à un degré qui en garantissait presque l'inviolabilité absolue. Les plus hautes montagnes de l'Europe la défendaient du côté de l'Espagne et de la Savoye, et d'ailleurs la disproportion était si immense entre ses forces et celles des nations qui habitaient au-delà de ces montagnes, l'impossibilité était si évidente de pénétrer des Alpes ou des Pyrénées jusques dans le centre de la France, que de ce côté il ne pouvait pas même être question d'une entreprise qui fut du moindre danger pour elle. La frontière orientale, et surtout une partie de sa frontière septentrionale, avait moins de défense naturelle, et était en même temps plus exposé à une attaque, parce qu'elle avait de ce côté des voisins beaucoup plus puissans. Mais une ligne de forteresses, telle qu'il n'en exista jamais, et qui se liaient d'une manière admirable aux points de défense naturelle formait ici un véritable rempart d'airain, capable de

rebuter l'ennemi le plus entreprenant. Le caractère belliqueux, et le génie industrieux de la nation, sa richesse, ses progrès dans les sciences et les arts achevaient et couronnaient cette profusion de moyens de sûreté auxquels l'art et la nature semblaient avoir concouru à l'envi. Aussi l'expérience avait-elle suffisamment confirmé que rien ne manquait à leur perfection, et l'espoir de conquérir la France était depuis long-temps relégué au nombre des chimères. *

A toutes ses garanties qui lui étaient propres, s'alliaient, surtout dans la dernière moitié du dix-huitième siècle, et principalement à cette même époque où l'on nous représente le système politique

---

* L'auteur de *l'Etat de la France* a dit là-dessus quelques vérités, que je trouve trop remarquables en elles-mêmes, et trop avantageuses à mon but pour ne pas les extraire ici. "Depuis l'invasion des Francs, jamais la France n'a été conquise, toujours elle a été gouvernée par des institutions générales et à peu près semblables dans toutes les divisions de son territoire, ses princes ont donné des lois à presque tous les peuples civilisés ; et les trônes de l'Europe sont en grande partie remplis par des familles Françaises. La France, depuis que le pays qu'elle occupe porte son nom, n'a jamais été que momentanément et partiellement envahie. Depuis qu'elle est habitée par les Francs, elle n'a jamais obéi à des souverains étrangers.—On citerait à peine une guerre où elle n'ait constamment porté l'alarme au sein même des Etats de l'ennemi. Toutes les victoires qu'elle a remportées sont connues dans l'histoire par des noms Espagnols, Italiens, Allemands —Après une guerre glorieuse les Français rentraient dans leurs foyers, y conservaient l'identité de leur caractère, l'intégrité de leurs provinces, l'excellente circonscription de leurs limites." Voilà ce qu'était la France *avant* la révolution.

comme aux abois, tous les avantages que la politique fédérative peut accorder et réunir pour la sûreté d'un Etat. Aucune puissance continentale ne pouvait, avec quelqu'apparence de raison et de succès, concevoir l'idée d'envahir la France ; ou leur intérêt évident, ou l'impossibilité absolue de réussir les en détournait toutes. Elle avait pour garant contre la *Russie*, et la distance où elle est de cet empire, et la politique des Etats intermédiaires. Il s'était formé en *Allemagne*, depuis l'élévation de la Prusse, un contrepoids dont la France, dans toutes les combinaisons politiques possibles, retirait les principaux avantages. *L'Autriche* menaçait-elle de devenir trop prépondérante, *la Prusse* était prête à lui tenir tête ; et dès que *la Prusse* eût pris une attitude hostile, on pouvait compter également sur le prompt secours de *l'Autriche*. Bien plus, celle de toutes les grandes puissances d'Allemagne, avec qui la France avait eu le plus souvent la guerre, celle de qui elle avait plutôt que de toutes les autres une agression à redouter, et celle peut-être qui était le plus favorablement située pour cette agression, la France, depuis 30 ans, avait contracté avec elle une alliance gardée avec la plus scrupuleuse fidélité. D'un autre côté l'union la plus étroite l'unissait à *l'Espagne*. Le roi de *Sardaigne* sans compter de nombreux liens de parenté, était par sa situation politique, par l'ombrage que lui inspirait la puissance Autrichienne, par ses vues d'agrandissement en Italie, l'allié naturel de la France. *La Suisse*, de tout temps, pencha par prédilection pour l'alliance

des monarques Français, et devait nécessairement la cultiver de préférence à toute autre. On peut avancer hardiment qu'il n'y avait pas, à l'époque dont il s'agit, une seule puissance continentale en Europe qu'un intérêt majeur et prédominant ne disposât pas favorablement envers la France, et que des motifs de la plus haute considération ne portassent à continuer de vivre en bonne intelligence avec elle. Aussi l'œil du publiciste le plus exercé fouillait-il vainement dans toutes les archives, dans toutes les correspondances diplomatiques, dans les papiers les plus secrets de tous les cabinets de l'Europe, depuis le ministère du cardinal de Fleuri, jusqu'en 1789, pour y chercher quelque trace d'une liaison hostile contre la France, il n'y trouverait pas l'ombre d'un plan dangereux en quoi que ce soit pour la sûreté et l'intégrité de cet Etat. *

Parmi toutes les grandes puissances, *l'Angleterre* était la seule chez laquelle on pût trouver réunis, et un intérêt opposé à celui de la France, et les moyens de lui nuire. Quelques contrastes frappans entre les caractères des deux peuples, des siècles de guerres sanglantes, une rivalité profondément enracinée et dirigée vers les objets les plus importans de la

---

* Aussi ce que l'auteur a dit quelque part, " que la France ne reconnaît pas d'ennemis naturels," se trouve-t-il vrai dans toute son étendue, du moment qu'il s'agit de la situation de cette puissance *avant* la naissance de la révolution. S'il en est ainsi *depuis* la révolution, c'est ce que nous examinerons dans la suite.

grandeur nationale, tant vraie que prétendue, avaient semé entre ces deux nations si voisines et en même temps si séparées, les germes de la discorde et de la haine la plus violente. Le sentiment de l'orgueil blessé venait envenimer encore une plaie qui ne fut jamais bien cicatrisée. Dans tout le cours du siècle, l'Angleterre fut la seule puissance qui triompha proprement de la France, et qui quelquefois même l'humilia sensiblement. D'ailleurs les points de contact entre les deux peuples étaient si multipliés, les objets de leur ambition et de leur activité commune si nombreux, la collision était si grande entre leurs buts réciproques, qu'il était très-difficile qu'ils vécussent ensemble dans l'état d'une paix parfaite.

Mais si l'on considère sous son véritable point de vue le danger qui résultait pour la France de ce rapport hostile avec l'Angleterre, on verra d'abord que la première base de la consistance et de la grandeur politique, la sûreté et l'inviolabilité du territoire n'étaient jamais, ni attaquées, ni même essentiellement menacées dans une guerre contre cette puissance. L'objet constant de toutes ces guerres, l'intérêt du commerce et des colonies, quelque précieux et quelqu'important qu'il pût être, était cependant un objet fort subordonné à ceux dont nous venons de parler, et par conséquent le danger, quoique très-grave sans doute, n'était pourtant jamais qu'un danger secondaire. Les possessions de la France dans les deux Indes, sa marine, son commerce pouvaient

essuyer les plus grands revers, sans que le fondement intérieur de la puissance Française en fut le moins du monde ébranlé. Aussi la voyait-on presque toujours se relever en peu de temps des coups les plus terribles que l'Angleterre lui avait portés, et revendiquer avec une énergie victorieuse, ce qu'elle n'avait perdu que momentanément.

L'histoire des guerres maritimes du dix-huitième siècle prouve en outre que jamais la balance de puissance entre la France et l'Angleterre n'a penché, avec quelque durée, ni d'un côté ni de l'autre. La guerre qui se termina en 1762 fut la plus malheureuse de toutes pour la France ; la paix de Fontainebleau fut l'époque de son plus grand épuisement ; mais quel spectacle différent offrit, après un court intervalle de vingt années, la situation de ces deux grandes rivales, lorsqu'on vit la marine Française sortir avec un nouvel éclat de dessous ses ruines, la domination des mers flotter incertaine entre les deux nations, souvent même la victoire la faire pencher en faveur des Français, et ceux-ci réussir, contre leur propre attente, à arracher des mains de leurs rivaux les plus importantes colonies de l'univers.

Il est donc clair qu'avant la révolution Française il n'y avait même pas dans la puissance Britannique une prépondérance essentiellement redoutable et constamment dangereuse pour la France. Jamais la sûreté du territoire, le premier et le plus important objet dans tous les rapports d'un Etat avec ses voisins, ne fut sérieusement compromise

du côté de l'Angleterre, et dans ce qui faisait proprement le champ de la rivalité, dans tout ce qui regardait la marine, le commerce et l'intérêt colonial, la balance pencha presqu'aussi souvent en faveur de la France qu'en faveur de l'Angleterre. Ajoutons qu'en 1786 le premier traité formel de commerce entre les deux Etats rivaux avait été conclu, et que l'idée d'une inimitié éternelle entr'eux s'effaçait de plus en plus. Il n'y avait pas eu une époque depuis le commencement du dix-huitieme siècle, où la durée de la paix eût été si vraisemblable, et la crainte d'une guerre si éloignée et si peu fondée qu'au moment où la révolution a éclaté.

Voilà quelle était la position de la France à l'égard de sa sûreté : examinons la maintenant à l'égard de son influence politique.

L'influence du gouvernement Français sur les affaires et la destinée de l'Europe avait atteint son plus haut degré dans les jours brillans du règne de Louis XIV. Elle avait déchu depuis la paix de Ryswick : la guerre de la succession d'Espagne la fit déchoir plus sensiblement encore ; et si depuis elle se releva, cependant elle ne recouvra jamais entièrement le degré de force et d'étendue où on l'avait vue avant ces époques. Cela provint sans doute en partie des changemens généraux qui s'étaient opérés dans les rapports de puissance entre les Etats, mais beaucoup plus encore, et même en un certain sens exclusivement, du caractère personnel du successeur de Louis XIV. Ne se fût-il opéré aucun

aucun changement en Europe, il est certain cependant que la considération de la France eût été beaucoup moindre sous un monarque pacifique et modéré, à plus forte raison sous un monarque foible et incapable, qu'elle ne devait l'être sous un roi guerrier, ambitieux et actif. Telle est la destinée inévitable de toute domination et de toute grandeur humaine. Les hommes sont trop périssables pour que leurs œuvres puissent être immortelles. L'héritage des Alexandre, des César, des Gengiskan, des Gustave Adolphe, n'a-t-il pas subi de beaucoup plus grandes révolutions que n'en a essuyé celui de Louis XIV sous ses neveux et arrière neveux ?

Mais pour juger avec vérité et justice jusqu'à quel point la diminution d'influence, suite de la foiblesse de Louis XV a été même pour la France un véritable désavantage et un sujet légitime de plainte, il faut examiner et déterminer avant tout, quelle devait être proprement la mesure, juste et bienfaisante de cette influence. De quelque manière qu'on la fixe, il est certain, il est incontestable que Louis XIV l'avait outre-passée ; ses prétentions injustes et arbitraires, l'orgueil avec lequel il les annonçait, la terreur qu'il répandait chez tous ses voisins, la défiance générale de l'Europe, les alliances et les coalitions qui se renouvellaient si souvent, et auxquelles on était forcé d'avoir recours contre ses plans ambitieux, tout cela prouvait suffisamment que le but auquel il aspirait était en contradiction évidente avec le repos et la sûreté des autres, avec les véritables conditions du système

fédératif. L'épuisement dans lequel il laissa son royaume, le prouva encore mieux; il devint évident qu'il avait sacrifié le véritable bien de son pays à une chimère de considération, de domination et de gloire, et qu'il avait aspiré à des fins dans lesquelles une politique plus éclairée n'aurait même pas reconnu l'intérêt de la monarchie Française. Ce ne fut pas un malheur pour le monde, et ce fut un bienfait pour la France que ses successeurs renonçassent à ces projets gigantesques, à ces efforts exagérés, à cette infatigable intervention dans toutes les affaires et les relations grandes ou petites de l'Europe. Ce n'est rien perdre de sa juste influence que de renoncer à en exercer une excessive. C'est souvent devenir plus fort dans la réalité, en le devenant moins dans l'opinion. La France sous le ministère pacifique du Cardinal de Fleuri a fait des progrès plus importans dans toutes les branches essentielles de la prospérité publique, qu'elle n'en avait fait dans les jours les plus brillans de Louis XIV.

Il faut l'avouer : cette modération du ministère Français dégénéra plus d'une fois sous Louis XV, et surtout dans les derniers temps de son regne, en une apathie absolue, en une insouciance pernicieuse; et la France toléra des entreprises auxquelles elle devait, auxquelles elle pouvait s'opposer. Mais de ce que dans cet intervalle d'assoupissement et d'engourdissement elle a négligé son influence, s'en suit-il que cette influence fût anéantie. Elle en conservait tous les élémens; il suf-

fisait d'un instant d'énergie pour les ranimer. Le rôle que la France a joué sous Louis XVI, et surtout depuis le commencement de la guerre d'Amérique jusqu'à la naissance de ses troubles intérieurs, n'était rien moins que celui d'une puissance tombée dans l'anéantissement ou d'une puissance oubliée en Europe, et entièrement privée de son ancienne influence. Il prouva qu'elle possédait encore tout ce qu'une puissance du premier rang peut posséder, désirer et conserver. Il prouva qu'elle occupait toujours le rang qui lui appartenait dans le système politique, et auquel elle était appellée tant par sa grandeur intérieure que par ses relations extérieures. Il prouva que, quelques changemens qui eussent pu dans l'intervalle s'opérer en Europe, il ne s'y était rien passé qui eût dépouillé la France de son influence légitime. Un coup d'œil impartial sur la situation politique dans laquelle elle se trouvait alors, confirmera cette vérité incontestable, et la défendra victorieusement contre les déclamations du mécontentement, de l'esprit de sophisme, et de l'ingratitude qui déprécie les biens dont elle a perdu la jouissance.

La politique fédérative la plus ingénieuse et la plus habile ne saurait imaginer ni organiser des rapports plus avantageux pour la France, plus conformes à ses véritables intérêts que ceux qui regnaient entr'elle et l'*Allemagne* depuis le milieu du dix-huitième siècle. La *Prusse* après son élévation offrait à la France contre l'*Autriche* un contrepoids infiniment préférable à celui qu'elle ne pouvait

trouver auparavant que dans ses alliances toujours incertaines et ses liaisons toujours incomplètes avec les princes de l'Empire. Dès lors la France dans toutes les circonstances possibles, pouvait opter entre deux alliés presqu'également puissans. L'un ou l'autre lui était assuré ; son choix tomba sur l'Autriche ; et le fruit de ce choix si souvent blâmé fut trente ans de paix avec l'Allemagne, trente ans d'une sûreté que rien ne troubla sur la seule de ses frontières qui fût exposée à une attaque. Il n'est pas de mon sujet d'examiner ici si le ministère de Louis XV n'alla pas trop loin dans cette nouvelle alliance, et si nommément sa participation à la guerre de sept ans ne fut pas une mesure impolitique. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que l'alliance même du cabinet de Versailles avec celui de Vienne n'empêcha pas la France de protéger contre la supériorité de l'Autriche tout état menacé par cette puissance, que malgré cette alliance ou plutôt en vertu de cette alliance, la France se porta pour médiatrice, et pacificatrice dans la guerre de la succession de Bavière, ainsi que dans les différens qui eûrent lieu au sujet de la navigation de l'Escaut, et que jusqu'en 1789 il n'y eut pas un seul prince considérable en Allemagne, sans en excepter le Roi de Prusse qui n'eût aspiré plus ou moins à l'amitié de cette puissance. Tant que l'alliance de l'Autriche n'était pas en opposition avec d'autres intérêts, la France en profita et dut en profiter ; que l'Autriche eût montré des vues dangereuses pour le repos de l'Europe, il dépendait de la France de

revenir à son ancien système, et cela avec l'avantage prépondérant que lui donnait alors la puissance Prussienne, et l'influence de la Prusse sur le nord de l'Allemagne. Certes un tel état de choses n'était rien moins que dangereux et défavorable; et jamais ni avant ni après la paix de Westphalie, la France ne s'était vue dans une pareille situation.

Depuis 1761 la France se trouvait en liaison étroite avec l'*Espagne*. Cette liaison fondée sur le célébre pacte de famille assurait à la France le libre usage des moyens certainement très-considérables d'une puissance maritime, sa voisine, et si avantageusement située, d'une flotte de quatre-vingt vaisseaux de guerre, et d'une partie des trésors du Mexique et du Pérou. Ce ne fut pas à coup sûr une politique faible, malhabile et méprisable que celle qui prêta à la France, à l'époque de ses revers les plus sensibles, le puissant appui d'une telle alliance. Si elle ne se soumit pas aveuglément à toutes les conditions que l'Angleterre pouvait alors lui dicter, si vingt ans plus tard avec le secours de l'Espagne elle chassa sa rivale de l'Amérique septentrionale, si pendant 30 années elle dirigea à sa volonté la politique de l'Espagne, et si au milieu des orages révolutionnaires, elle trouva encore cette cour disposée à rentrer avec elle dans ses anciennes relations, certainement le pacte de famille doit être considéré comme un avantage précieux, comme une des conquêtes les plus importantes dans le champ de la diplomatie fédérative.

Ce même pacte devint pour la France la base d'une influence étendue et durable en Italie. *Naples* et *Parme* unîrent leurs intérêts à ceux des branches plus puissantes de la maison de Bourbon. Si, guidée par des vues de conquête et d'agrandissement, la seule puissance qui, hors la France, pût inquiéter l'Italie, eût menacé dans cette partie de l'Europe l'équilibre général, la France eût pu disposer à sa discrétion des forces de ces deux Etats. Mais ce serait une erreur de croire qu'en un cas pareil elle n'ait peu compter que sur Naples et Parme. Elle avait une influence décidée sur la plupart des Etats d'Italie. Depuis un demi-siècle le Roi de *Sardaigne* vivait avec elle dans la paix la plus profonde et dans l'union la plus étroite ; plusieurs liens de parenté l'alliaient à la maison de Bourbon ; il regardait la France comme sa protectrice naturelle contre l'Autriche, la seule puissance qu'il redoutât constamment. C'est dans le même rapport que se trouvaient les anciennes alliées de la France, les républiques de Gênes et de Venise. Le Pape ne pouvait être disposé en faveur de l'Empereur et par conséquent était toujours plus ou moins dans les intérêts de la France. Il est vrai que le trône de Toscane était occupé par un prince Autrichien : mais la position de cet Etat, son éloignement du centre de la monarchie Autrichienne et l'intérêt particulier de ses souverains lui prescrivait la neutralité, comme son seul moyen de salut dans toutes les guerres dont l'Italie pouvait être le théâtre, et par conséquent l'obligeait, même pendant la paix,

à rechercher la bienveillance de la France. En un mot : depuis les Alpes jusqu'à Malthe, il y avait à peine un seul point dans toute l'Italie, si l'on en excepte la Lombardie Autrichienne, où la France, soit exclusivement, soit du moins plus efficacement qu'aucune autre puissance de l'Europe, n'influençât toutes les relations, et ne dirigeât toutes les mesures politiques.

On sait ce qu'elle était à *Constantinople* depuis plusieurs siècles, et ce qu'elle ne cessa d'y être dans le dix-huitième jusqu'au moment où la révolution éclata. Il est vrai que depuis environ trente ans, cette ancienne alliance également avantageuse et pour la Porte et pour la France était devenue beaucoup moins efficace sous le rapport de son but principal, la garantie de l'empire Ottoman contre ses redoutables voisins : mais la raison en était moins dans la foiblesse de la politique Française, ou dans la diminution de l'influence Française sur les relations politiques de l'Europe, que dans la situation même de la Turquie. Il faut chercher les causes de la décadence de cet empire dans sa constitution essentiellement mauvaise, dans son administration vicieuse, dans la défectuosité absolue de son système militaire, mais surtout dans la disproportion toujours croissante entre sa politique Asiatique et barbare et la politique Européenne s'éclairant et se perfectionnant de jour en jour. Tandis que tout se cultivait, s'enrichissait, se développait, s'agrandissait autour d'elle, la Turquie demeurait inaccessible à tous progrès, constamment fidèle à des ma-

ximes vieillies et à des usages superstitieux. La jalousie qui regnait entre ses voisins et le bras protecteur de la France la sauvèrent long-temps de sa ruine totale ; mais ce principe extérieur de conservation céda au principe intérieur de sa destruction ; tellement que la durée de cet Etat devint toujours plus problématique, et qu'enfin sa dissolution semblait s'approcher à grands pas. Ce fut sans doute une faute du ministère de Louis XV, de ne pas soutenir plus puissamment contre la Russie un allié aussi important pour lui, et de l'abandonner même à sa destinée lors de la paix de 1774 ; mais ce qui atténue beaucoup cette faute et peut même en quelque sorte l'excuser, c'est la difficulté du problème que la France aurait eu à résoudre. Soutenir un allié toujours sourd aux conseils d'une politique éclairée, indifférent à ses moyens de salut, aussi mal disposé que malhabile à toute opération qu'on pourrait concerter en commun, et le soutenir contre une puissance si voisine de lui et si éloignée de la France, c'était de quoi embarrasser le ministère le plus actif et le plus entreprenant ; cependant en dépit de tous les changemens qui s'opérèrent en Europe, l'influence de la France à Constantinople ne perdit rien de sa force, et se serait certainement maintenue sans la révolution Française, jusqu'au moment de l'entière annihilation de l'empire de Turquie, événement que la France n'aurait pas manqué de reculer autant qu'il lui eût été possible.

La seule de toutes les grandes puissances de

l'Europe, chez laquelle l'influence Française ne put jamais s'établir sur un pied durable, ce fut la *Russie*. Les causes en sont évidentes : outre l'intérêt général du maintien de l'équilibre en Europe, objet sur lequel la France et la Russie se prêtaient quoique tacitement un mutuel secours, il n'y avait pas un seul intérêt politique de quelque importance, qui fut commun à ces deux Etats. Leur principal point de contact, l'empire Ottoman était même nécessairement entr'eux un levain perpétuel d'opposition. L'Angleterre en outre, par ses grandes liaisons commerciales avec la Russie, avait depuis le commencement du dix-huitieme siècle affaibli peu à peu et finalement même presqu'entièrement détruit l'influence du cabinet de Versailles à Pétersbourg.

Elle se releva néanmoins dans plus d'une circonstance favorable, et alla même en 1787 jusqu'à produire entre les deux nations un traité de commerce fort avantageux. Le traité sans doute eût coûté cher à la France, si la destruction de l'empire Ottoman, avait dû en être le prix. Mais le système de l'Europe était alors si heureusement organisé que la France ne pouvait regarder une pareille catastrophe que comme très-éloignée et même fort invraisemblable. Deux puissans contrepoids arrêtaient la prépondérance de la Russie. Etait-elle séparée de l'Autriche, cette puissance s'opposait à toutes ses entreprises contre la Porte ; les deux empires agissaient-ils en commun, c'était la Prusse qui maintenait la balance ; et l'histoire de la der-

nière guerre de Turquie prouve de quelle efficacité était la résistance de la Prusse. Ainsi le plus grand danger que la Russie pût jamais préparer à la France se dissipait pour ainsi dire de lui-même et sans que la France eût besoin d'y coopérer immédiatement. . . .

Il y avait à la vérité un autre point, et même un point très-important pour la France, sur lequel elle eût dû s'opposer à temps aux entreprises de la Russie. Tant que la Pologne existait, la France était assurée d'une influence considérable et directe sur le nord de l'Europe. Le premier partage de cet Etat en prépara l'anéantissement politique ; et la France le vit avec une indifférence à laquelle on n'avait pas dû s'attendre. Cette faute était grande et impardonnable ; elle l'était d'autant plus qu'il paraît assez vraisemblable que la France pouvait détourner ce coup sans en venir aux dernières extrémités, seulement par une intervention active, ou peut-être même par une simple négociation avec l'Autriche, celle de toutes les puissances co-partageantes qui avait le moins d'intérêt, et évidemment le moins de penchant à la chose. Elle l'était d'autant plus, que le partage de la Pologne supposait la plus invraisemblable de toutes les combinaisons, la seule qui fut dangereuse pour la France, mais aussi celle de toutes qu'il lui était le plus facile de déjouer, le concert et l'accord commun de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse. Cette faute ne saurait être ni justifiée, ni excusée, et elle suffit pour prouver l'assoupissement léthargique du ministère

Français pendant les dernières années du règne de Louis XV. Il n'en est pas moins vrai que les suites réelles en furent moins préjudiciables à la France qu'on ne le croit communément. Le plus grand inconvénient fut toujours qu'on eût pû sous ses yeux exécuter une pareille entreprise. Mais cette face de l'événement, si désavantageuse pour le crédit politique de la France, ne regardait au fond que les ministres et le gouvernement qui s'étaient rendus coupables d'une pareille négligence. En traitant des rapports des puissances intéressées au partage, je me réserve de prouver que ce qu'il y avait d'avantageux pour la France dans l'équilibre de l'Europe ne fut ni détruit, ni même essentiellement altéré par le premier traité de partage, que la France y gagna même à quelques égards, que son influence sur la Pologne demeura toujours très-considérable, et que l'entière dissolution de cet Etat a bien été préparée mais non décidée par le partage de 1772. . . . . .

Si la France ne fut pas assez active pour s'opposer à l'oppression de la Pologne, elle réussit d'autant mieux à diriger les affaires de la *Suède* d'après ses fins. Privée depuis 1720 de sa dignité et de sa consistance intérieure par une constitution funeste qui, en paraissant assurer les prérogatives des différens ordres, appellait l'anarchie, et favorisait les factions, cet Etat s'était converti peu à peu en une province de Russie. Renverser cette constitution, ôter au monarque ses entraves, rendre au gouvernement ce degré d'indépendance sans lequel il n'était

lui-même qu'une faction impuissante, c'était arracher des mains de la Russie un des plus puissans leviers de sa prépondérance dans le nord de l'Europe. Cette importante révolution, le ministère Français l'opéra. C'est à Paris que les plans en furent dressés ; c'est à Paris qu'on inspira à Gustave et l'idée de cette grande entreprise, et le courage nécessaire pour l'exécuter. Fort de l'appui et de l'amitié de la France, il en vint à bout avec autant de bonheur que de célérité. Si l'on considère que cet événement, si avantageux pour l'influence du cabinet de Versailles sur le nord de l'Europe, si désagréable au cabinet de Pétersbourg, eut lieu en 1772, au moment même où le ministère de France semblait avoir atteint le dernier degré de la faiblesse et de l'indolence, on a peine à se figurer que la France eut cessé de jouer un rôle très-important dans le système des puissances de l'Europe. . . . .

Ce qui se passa en *Hollande* en 1787, peut tout au plus prouver un affaiblissement passager, mais non une décadence absolue de son influence politique. Les changemens que *l'Angleterre* et la *Prusse* opérèrent dans cet Etat, n'étaient sans doute rien moins qu'avantageux pour la France, et lui furent même doublement préjudiciables. Ils fortifièrent le parti qui de tout temps avait combattu contre elle ; ils livrèrent, peut-être pour long-temps, le gouvernement des Provinces Unies à l'influence de la Grande-Bretagne. Mais qu'est-ce après tout que ce grand événement considéré sous son véri-

table jour ? L'oppression momentanée d'un parti que la France avait long-temps soutenu, auquel plus d'une fois elle avait assuré la victoire, et qui n'était rien moins qu'anéanti pour toujours,* favorisé par la

* Sans vouloir m'égarer dans le labyrinthe des troubles de la Hollande, des prétentions et des fautes respectives des différens partis, je me permettrai seulement sur la situation où se trouvait alors cet Etat une réflexion générale, dont l'impartialité est si évidente, que tous les partis qui existaient alors, aussi bien que ceux qui existent aujourd'hui, y souscriront, j'espère, sans difficulté. Si les Provinces Unies étaient sans cesse en proie à des agitations intérieures, si leur gouvernement avait perdu tout son nerf, si on les voyait déchoir de jour en jour de leur grandeur passée, ce n'est ni dans les usurpations du parti Stathoudérien, ni dans les intrigues perpétuelles du parti opposé, mais dans la constitution fondamentalement défectueuse de cette république qu'il faut en chercher la véritable cause. Si le changement que la Prusse et l'Angleterre amenèrent, eut put opérer une amélioration durable de cette constitution, supposition qui à la vérité, d'après la situation intérieure de la Hollande, est encore aujourd'hui très-problématique, la révolution de 1787 aurait été un bienfait pour la Hollande, et peut-être qu'au fond la France elle-même y eût plus gagné que par toutes ses cabales pour animer les partis. Il est évident qu'un véritable chef du gouvernement, un premier magistrat, revêtu d'un grand pouvoir, eut rendu de beaucoup plus grands services au pays qu'un Stathouder, dont la marche était sans cesse entravée, qui, revêtu aujourd'hui d'un pouvoir royal, avait à peine demain l'autorité d'un bourgmestre. Or, ce qui était de l'intérêt bien entendu de la Hollande devait être aussi en définitif de l'intérêt bien entendu des alliés. Car une influence qui ne se fonde que sur la durée des troubles et l'affaiblissement du pays dans lequel on veut l'établir, ne peut jamais être le véritable avantage de celui qui travaille à y parvenir. Telle fut cependant de tout temps l'influence du gouvernement Français en Hollande. Avec les maximes de la France, il était impossible

France, armé plus d'une fois par elle, ce parti, depuis plus de cent ans, tenait tête au parti opposé. Celui-ci saisit un moment où les excès et les violences de ses adversaires déterminèrent deux grandes puissances à prendre la maison d'Orange sous leur protection, et où la France, paralysée par des embarras intérieurs, ne promettait pas une vive résistance. Il triompha ; mais tous les élémens de la guerre subsistaient ; et indépendamment même des orages de la révolution Française, qui au reste développèrent assez à temps la véritable situation des partis en Hollande, et le véritable rapport de leurs forces, on aurait vu en peu d'années si effectivement il n'y avait plus ni parti anti-Stathoudérien, ni influence Française en Hollande. . . . .

La révolution Hollandaise de 1787 fut un événement amené par des circonstances fortuites, et dont on ne peut tirer aucune conclusion en faveur d'un changement permanent dans le système politique des grandes puissances de l'Europe. Elle jeta un nuage passager sur le crédit politique du ministère Français, mais elle ne l'anéantit pas : d'ailleurs elle ne porte pas proprement sur l'époque à laquelle

---

d'imaginer comment la Hollande sortirait jamais de l'anarchie dans laquelle elle était plongée ; la suppression même du Stathouderat, si la France fut venu à bout de l'effectuer, ne donnait pas encore cette espérance. Les mesures de 1787 laissaient au moins entrevoir la possibilité du salut, et n'eussent-elles été par elles-mêmes que l'ouvrage des passions, néanmoins une politique prévoyante et étendue les aurait, même dans la situation de la France, plutôt appuyées que combattues.

doit s'appliquer tout le raisonnement que nous venons de faire. Je parlais de l'état de l'Europe avant la révolution Française ; et en 1787 cette révolution était pleinement commencée, sinon pour l'Europe, certainement au moins pour la France ; et sinon dans ses grandes catastrophes, au moins dans ses scènes préliminaires. . . .

Je crois avoir prouvé :

1.° Qu'à l'époque dont il est ici question, la sûreté politique de la France, sous tous ses rapports essentiels, était aussi grande, aussi solidement établie qu'il était possible de le désirer, que la France possédait dans sa situation géographique, dans la nature de ses frontières, dans l'abondance de ses moyens intérieurs de défense, et même dans l'intérêt commun des autres Etats, non seulement une garantie parfaite, mais même une garantie *absolue* de cette sûreté. . . .

2.° Que *l'influence* de la France sur le système fédératif de l'Europe était en juste rapport avec son importance politique ; que cette influence n'avait diminué depuis Louis XIV, que de ce qu'elle avait eu d'excessif sous ce monarque ; que si peut-être elle avait été négligée dans quelques cas particuliers, la cause en était seulement dans des fautes passagères d'un ministère sans énergie, et nullement dans une disproportion durable, ni dans une destruction réelle et permanente de l'équilibre au préjudice du pouvoir ou même de la considération de la France.

3° Que la France avant sa révolution était redoutée de tous les grands Etats, recherchée par la plupart des petits, que ses relations avec *l'Allemagne* étaient plus sûres et plus avantageuses qu'elles ne l'avaient été à aucune période de l'histoire moderne; que si la *Russie* pouvait lui causer quelques inquiétudes, elles étaient suffisamment balancées par la situation des autres puissances, que par ses alliances, sa protection et son habileté elle dirigeait, ou exclusivement, ou au moins préférablement à toute autre, tous les Etats du midi de l'Europe, *l'Espagne*, la plus grande partie de *l'Italie*, *la Suisse*, *la Turquie*; que si les événemens de 1772 avaient détruit une partie de son influence en *Pologne*, elle avait compensé cette perte en contractant avec la *Suède* des liaisons d'autant plus étroites et d'autant plus efficaces; enfin :

4° Que la France considérée comme puissance maritime remporta plus d'une fois des succès sur le seul Etat qu'elle eût à redouter, que son infériorité n'avait jamais été que passagère, et que la dernière guerre maritime, du période dont nous parlons, avait été une des plus heureuses et une des plus honorables qu'elle eût jamais soutenue contre l'*Angleterre*. . . .

C'est proprement à cette époque, c'est à la paix de 1783, et à l'intervalle qui s'est écoulé depuis cette paix, jusqu'au commencement des troubles révolutionnaires, qu'il faut s'arrêter, lorsqu'on veut juger le rôle que jouait la France dans le système fédératif

fédératif de l'Europe. Si elle était déchue du rang qui lui appartenait, si elle n'était plus en état de maintenir la balance, si elle était abandonnée, persécutée, méprisée du reste de l'Europe, c'est ce qu'il n'appartient qu'à ceux-là de nous dire, qui n'aperçoivent dans les derniers périodes de la monarchie Française que décadence et désorganisation, qu'alliances monstrueuses, que mépris de toutes les lois, de toutes les maximes fédératives, si cependant ils sont assez hardis pour le soutenir en dépit des faits les plus incontestables qui les démentent et en face de l'histoire qui les contredit à chaque page. *

L'Autriche.

La crainte de voir cet Etat parvenir à une prépondérance dangereuse, crainte qui depuis le commencement du seizième siècle jusqu'au milieu du dix-septième, fut toujours un des principaux mobiles de la politique de l'Europe, s'est considérablement diminuée depuis la paix de Westphalie, et surtout depuis les guerres de Louis XIV: quels qu'ayent

* Un écrivain Français, regardé assez généralement aujourd'hui comme une des premières autorités diplomatiques, s'est exprimé, il n'y a pas long-temps, avec autant de force que de précision, contre la partie de cette doctrine qui est applicable à la France. Voici les paroles remarquables de M. de Ségur: " Je doute qu'on puisse se rappeler aucune époque où la monarchie Française ait été plus considérée qu'elle ne le fut depuis 1783 jusqu'en 1787, c'est-à-dire depuis la paix qui termina la guerre d'Amérique jusqu'à la révolution de Hollande." *Politique de tous les Cabinets de l'Europe, par Favier, augmentée de notes, &c. par L. P. Ségur.* Vol. II. p. 97.

pu être les désirs et les vues secrètes de ses souverains, il est certain que depuis ce moment l'Autriche a beaucoup plus souvent combattu pour sa conservation et pour l'équilibre général, que pour son agrandissement particulier. Le commencement du dix-huitième siècle fut une époque très-brillante pour cette monarchie ; on vit le moment où elle allait réunir de nouveau sous sa domination une très-grande partie de l'immense héritage de Charles V ; mais l'étoile de l'Autriche et les victoires du prince Eugène cédèrent aux principes de l'équilibre, et la paix d'Utrecht établit un Bourbon sur le trône d'Espagne.*

---

* La guerre de la succession d'Espagne a prouvé par un exemple mémorable que la véritable théorie d'une constitution fédérative était, dès cette époque, parvenue à une grande maturité. Ce ne fut pas l'anecdote triviale de la duchesse de Marlborough, ce conte populaire que l'auteur de *l'Etat de la France* ne dédaigne pas de ranger parmi les événemens qui ont influé sur la destinée du monde, mais la mort de l'empereur Joseph I qui fut proprement la cause du changement secret qui s'opéra dans les dispositions secrètes des alliés. Ils étaient ligués avec l'Autriche pour empêcher la France de devenir trop puissante. Mais il n'était pas moins contraire à leurs intérêts de livrer l'Europe entre les mains de l'Autriche ; ainsi dès le moment qu'ils craignirent de voir se réunir sous un seul souverain la puissance de l'Autriche et celle de l'Espagne, ils renoncèrent à leurs premiers projets et penchèrent pour la paix avec la France. La conduite de l'Angleterre dans toute cette guerre, ainsi que dans les négociations d'Utrecht, et les conférences secrètes et séparées qui précédèrent le congrès, répondit parfaitement aux règles d'une politique fédérative, sage et éclairée.

Après la mort de Charles VI un orage dangereux se forma contre la maison d'Autriche ; si elle ne succomba pas à cet orage, si, quoique non sans perte, elle conserva la masse de ses Etats, et maintint son rang en Europe, elle le dut d'abord à sa glorieuse fermeté, et puis à ce que l'Angleterre dans cette crise déjoua encore une fois les plans du gouvernement Français et décida la balance en faveur de la reine de Hongrie La paix d'Aix la-Chapelle replaça l'Autriche précisément dans son ancienne position à l'égard de la France et de la constitution Germanique ; elle parut seulement avoir perdu sans retour ce que la Prusse lui avait enlevé ; et la dernière tentative qu'elle fit pour le conserver, échoua complètement après sept années d'une guerre sanglante. . . .

Parmi les principaux changemens qui se sont opérés dans le système de l'Europe pendant le cours du dix-huitième siècle, deux ont été avantageux à la puissance Autrichienne et deux lui ont été préjudiciables. Les changemens *avantageux* ont été ; l'affaiblissement progressif de la *Turquie*, lequel a toujours été croissant depuis la paix de Passarowitz ; et l'alliance avec la France, en 1756. Le premier a délivré l'Autriche d'un de ses plus dangereux ennemis, et lui a permis d'employer à d'autres objets une grande partie des forces qu'auparavant elle devait toujours tenir prêtes contre lui. Le second l'a mise en état de maintenir son autorité en Allemagne, autorité qui aurait été extrêmement compromise, si

la France eut fait cause commune avec la Prusse, et lui garantit en outre la tranquille possession d'une province qui, à raison de son éloignement, ne pouvait être défendue contre la France que très-imparfaitement et avec les plus pénibles efforts. Les changemens *préjudiciables* à l'Autriche ont été d'un côté l'élévation prodigieuse de la *Russie*, de l'autre l'accroissement et l'affermissement de la puissance *Prussienne*. Par l'élévation de la Russie, l'Autriche perdait une partie des avantages que lui aurait valus l'affaiblissement de l'empire Ottoman ; à la place d'un voisin impuissant, elle voyait s'en élever un dont la vigueur, l'ambition, l'activité et l'esprit entreprenant la tenaient sans cesse en alarmes, et réclamaient de sa part une vigilance continuelle. L'élévation de la Prusse fut pour la maison d'Autriche un événement de la plus haute importance. Il lui coûta une de ses plus belles provinces, la moitié de son influence en Allemagne, et une grande partie de son influence en Europe. Le traité de 1756 n'était pas un avantage qui put compenser cette perte. En général, il est incontestable que ce qui s'est passé à l'avantage de l'Autriche dans le cours du dix-huitième siècle est resté beaucoup au-dessous de ce qui s'est passé à son détriment. Son seul agrandissement essentiel, depuis la mort de Charles VI consiste dans la part qui lui échut de la Pologne par le traité de 1772 ; mais ce ne fut qu'un équivalent pour des acquisitions semblables dont la *Russie* et la *Prusse* étaient convenues entr'elles ;

l'accession de l'Autriche à ce traité lui fut bien plutôt arrachée par la nécessité qu'elle ne fut un résultat de ses propres combinaisons.*

L'Autriche n'a donc pas en définitif dérangé à son avantage l'équilibre politique de l'Europe; sa considération relative dans le système général a plutôt diminué qu'elle ne s'est accrue depuis cent ans; et comme jamais elle n'a égalé la France sous les rapports géographiques, politiques, fédératifs, ni sous ceux de ses moyens de défense, elle a aussi beaucoup plus souffert qu'elle des changemens qui se sont opérés dans le dernier siècle, et peut-être même que, considérée sous un point de vue impartial, elle serait de toutes les grandes puissances de l'Europe celle qui aurait eu les plaintes les plus légitimes à former. . . .

---

* Pour se persuader que ce fut là réellement la disposition de l'Autriche à l'égard du traité de 1772, il suffit de parcourir l'histoire des négociations qui eurent lieu à ce sujet; et si l'on était encore tenté d'en douter, au moins ne refusera-t-on pas de croire au plus irrécusable de tous les témoignages, à celui de Frédéric II. Il décrit avec beaucoup de franchise dans ses mémoires posthumes, les difficultés qu'éprouva du côté de la cour de Vienne le premier partage de la Pologne; il dit positivement que cette cour n'avait que le choix entre l'accession au traité, et une guerre avec la Russie et la Prusse. Il raconte que lors de la première ouverture qui fut faite à ce sujet au prince de Kaunitz, ce ministre, entr'autres motifs de son éloignement pour cette mesure, allégua: " qu'un tel projet ne pouvait servir qu'à rendre la situation de l'Europe plus critique encore qu'elle ne l'était, et qu'il déconseillait à S. M. Prussienne d'entrer dans de telles mesures."

Il est vrai que Joseph II signala son règne par une quantité de projets de conquête et d'arrondissement qui inquiétèrent ses voisins et fournirent de nombreux griefs contre son ambition et sa violence. Mais la vérité est qu'aucun de ces projets n'eut son accomplissement,* et qu'au lieu de prouver l'absence de toutes maximes fédératives, ou la destruction de tout équilibre politique en Europe, ils prouvèrent au contraire, par le mauvais succès qui les accompagna, qu'il existait toujours un système fédératif, et que ce système n'était rien moins qu'impuissant et chimérique.

Le premier des projets de Joseph qui parvint à un certain degré de maturité fut celui qui avait pour objet une partie de la *Bavière*. Il choisit pour l'exécuter le moment où la branche cadette de la maison de Wittelsbach venait de s'éteindre par la mort de l'électeur Maximilien Joseph. L'issue de cette entreprise est connue ; le roi de Prusse s'y opposa à main armée, et les cabinets de Pétersbourg et de Versailles employèrent toutes les voies de négociation pour porter l'Autriche à renoncer à une prétention évidemment injuste. Le bon droit triompha. La paix de Teschen accorda à peine à l'Autriche la quinzième partie du pays dont elle avait demandé la moitié ; encore n'acheta-t-elle ce faible avantage que par la facilité avec laquelle elle se

* " Joseph II, malgré son amour pour les conquêtes, a plus éprouvé, pendant son règne, la crainte de perdre ses Etats, que le plaisir de les étendre." Ségur.

désista pour l'avenir de toute opposition à la succession du roi de Prusse aux principautés de la Franconie. . . .

La seconde entreprise de ce genre fut dirigée contre la *Hollande*. L'Empereur profita de l'embarras dans lequel cette république se trouvait par la guerre avec l'Angleterre, pour faire valoir contre elle une quantité de prétentions qui n'avaient d'autre fondement que la force et le bon plaisir de ce prince. Il déclara nul le traité de Barrière de 1715; il demanda que la frontière des Pays-Bas fut rétablie sur le pied où elle était avant la paix de Nimègue; il alla jusqu'à demander l'ouverture de l'Escaut, entreprise que la Hollande avait toujours regardée comme la ruine de son commerce, et que la paix de Westphalie avait expressément interdite. Il se présenta ici un de ces cas où le faible ne trouve de réfuge contre l'usurpation du plus fort que dans l'intérêt commun de tous les autres, dans l'énergie de leur opposition, la justice et l'efficacité de leurs mesures. Qu'il n'eût plus existé du droit public, qu'il n'eût plus existé de système fédératif en Europe, et il ne restait point de milieu à la Hollande entre une guerre dispendieuse, et d'un succès plus qu'équivoque, ou une rénonciation absolue à ce qui faisait en partie la sûreté de sa frontière, à la possession de Maestricht, à la domination de l'Escaut, &c. Sa situation était d'autant plus critique que précisément l'Etat dont elle avait le plus de secours à attendre, se trouvait engagé avec son ennemi dans une de ces *alliances monstrueuses*, qui

doivent avoir détruit de fond en comble tout le système politique, et livré sans retour les Etats faibles à la merci des plus puissans. L'issue a-t-elle répondu à ces sinistres descriptions ? rien moins que cela. Malgré le prix que la France mettait à son alliance avec l'Autriche, malgré l'avantage évident qu'elle venait d'en retirer dans la guerre d'Amérique, alors à peine terminée, malgré l'amitié personnelle et les liens de parenté qui unissaient l'Empereur et la cour de Versailles, la France s'entremit comme médiatrice en faveur de la Hollande, et plaida la cause de cet Etat avec toute l'impartialité et l'énergie d'une politique éclairée.* L'Empereur dut se désister de toutes ses prétentions; la Hollande conserva sa frontière, l'Escaut resta fermé, et la république en fut quitte pour payer une somme d'argent proportionnellement peu considérable, et dont la France, pour en venir plus vîte à son but, fournit elle-même une grande partie.

La troisième des grandes entreprises de l'Empereur fut celle de 1788 contre l'empire Ottoman. Il serait hors de mon sujet de parler ici de l'origine

---

* Un mémoire du comte de Vergennes publié depuis, nous apprend même, qu'à cette époque il fut vivement question au conseil d'état du roi de France, de renoncer à l'alliance de l'Autriche, et de déclarer la guerre à l'Empereur, si l'on ne trouvait pas d'autre moyen de maintenir la *Hollande*. Ce mémoire très-curieux qui a été imprimé dans la nouvelle édition de l'ouvrage de Favier, réfute et détruit, même selon moi, de fond en comble, tout le raisonnement de l'auteur de *l'Etat de la France* sur l'ancien système politique de l'Europe.

Digitized by Google

et des premiers événemens de cette guerre ; mais la manière dont elle s'est terminée fournit un des argumens les plus convaincans et les plus irrésistibles contre l'opinion que, dans le dernier période avant la révolution, l'équilibre entre les puissances n'était plus qu'un mot sans valeur. Lorsque la guerre de Turquie commença, la France, par ses troubles intérieurs, était exclue pour long-temps de toute intervention active dans les relations extérieures des Etats ; et cependant malgré l'anéantissement momentané d'un contrepoids si puissant dans la balance, une combinaison habile des autres élémens du système fédératif réussit à faire échouer un plan pour l'exécution duquel *l'Autriche* et la *Russie* avaient réuni leurs forces. Les efforts de la *Prusse*, de *l'Angleterre* et de la *Suède* furent assez efficaces pour empêcher la ruine de la Turquie ; les triomphes éclatans des deux puissantes alliées vinrent se briser contre la digue que leur opposa la politique active et armée des médiateurs de paix, et par le traité de Szistow l'Autriche rendit toutes ses conquêtes Le résultat de cette paix me semble un des plus remarquables de l'histoire moderne, en ce que rarement l'efficacité d'un système d'équilibre, la supériorité des maximes fédératives, et le triomphe des négociations sur les armes, se sont montrés dans un jour si brillant et si glorieux, et ont été couronnés d'un succès aussi complet ; mais ce qui rend ce résultat plus intéressant encore pour le but de la recherche dont nous nous occupons en ce moment, c'est qu'il tombe précisément dans l'année 1790, c'est à-dire,

à l'époque où, " la désorganisation et la décadence de la constitution fédérative," étaient, dit-on, parvenues à leur comble, et avaient amené la dissolution générale.

La Prusse.

Je ne répéterai pas ici ce que j'ai dit plus haut et des rapports politiques de cet Etat et de son influence bienfaisante sur le système général de l'Europe. Mais on trouve dans le raisonnement de l'auteur de l'*Etat de la France* sur les principaux changemens du dix-huitième siècle, une réflexion qui porte encore plus immédiatement sur la *Prusse* que sur la *Russie* et l'*Angleterre*, et qui me paraît mériter un développement particulier.

Il assure qu'il est bien loin de vouloir faire un reproche aux souverains des progrès de leurs Etats, ni de ce qu'ils ont profité de circonstances heureuses pour élever rapidement leurs pays à un degré de puissance et de considération qui leur avait été refusé jusqu'ici ; " mais la source du désordre," c'est ainsi qu'il s'exprime après cette déclaration dictée d'ailleurs par l'équité la plus sévère, " la source du désordre n'est pas dans les événemens et dans les ressorts qui les ont préparés, mais dans l'imprévoyance, l'inattention ou l'impunité des puissances, qui n'ont rien fait pour adapter à leur position les circonstances nouvelles que ces événemens devaient faire naître. La source du désordre est dans l'indiscernement des hommes d'Etat, qui n'ont pas vû que, dans un droit public préexistant, les élémens de concert, de fédération et de concours qui s'y

trouvent, donnent toujours aux Etats, qui ont des intérêts communs à défendre et qui savent discerner ces intérêts, assez de moyens de *prévenir à temps tout accroissement de puissance qui pourrait altérer l'harmonie de leurs rapports*, ou de faire concourir cet accroissement au maintien de cette h monie, sans qu'il soit besoin de recourir aux moyens violens des guerres incertaines et ruineuses."

Si l'on veut appliquer cette critique à l'élévation de la Prusse *, on acquiert bientôt la conviction qu'elle est totalement denuée de fondement. Il n'y avait qu'un seul Etat en Europe qui eût un grand intérêt évident à s'opposer de toutes ses forces à l'accroissement de la Prusse, et l'histoire des trois guerres de Silésie peut décider si cet Etat en a été spectateur indifférent. Tous les autres sans exception, quelqu'opposition que plusieurs d'entr'eux aient pu y apporter d'abord, étaient plus ou moins intéressés à l'élévation de la Prusse ; quiconque connaissait les principes de l'équilibre politique, et savait d'après la mesure de ces principes calculer les suites d'un événement, dut nécessairement applaudir à celui-ci. On a vu plus haut ce que l'*Allemagne* y a gagné. J'ai déjà observé en plus d'une

---

* Il est clair qu'entre tous les événemens dont l'auteur a fait mention, c'est sur celui-ci que cette critique porte de préférence et peut-être même exclusivement. Car il ne serait pas facile d'expliquer comment on aurait pu prévenir l'élévation de la *Russie* qui n'a été qu'une suite naturelle de sa *civilisation*, ou l'accroissement de puissance de l'*Angleterre* qui a été une suite de son commerce et de ses possessions coloniales.

occasion combien il a été favorable à la *France*. Si la Prusse n'était pas devenue ce qu'elle est, l'indépendance de l'Empire aurait été perpétuellement en danger de succomber, soit par la violence intérieure, soit par les cabales extérieures, ou la puissance impériale aurait visé à la domination absolue ; ou une grande partie de l'Allemagne se serait vue en proie au double fléau et des troubles intestins et de l'influence désastreuse des étrangers. Cette circonstance seule suffisait pour convaincre tout homme d'Etat éclairé, quels que pussent être d'ailleurs et ses principes particuliers et ses inclinations personnelles, de la nécessité et de l'avantage d'une influence Prussienne. Aussi l'opinion sur ce point était-elle depuis plus de trente ans unanime en Europe.

On ne voit donc pas quel motif eût pu porter les puissances de l'Europe à *prévenir à temps*, l'accroissement et l'affermissement de l'Etat Prussien. Il aurait été absurde de leur part de mettre obstacle à un changement si conforme à leur avantage commun. Le seul reproche qu'on pût faire à bon droit à quelques-unes d'entr'elles, serait plutôt d'avoir méconnu si long-temps leur intérêt, de s'être opposé si vivement à l'admission dans le système fédératif d'un contrepoids si heureusement combiné. Il ne serait pas moins injuste de soutenir, qu'on n'a pas fait concourir ce nouveau contrepoids au maintien de l'harmonie entre les anciens élémens de la constitution fédérative ; car la Prusse a été adaptée aussi avantageusement et plus avantageusement peut-être qu'au-

cun de ces anciens élémens à l'intérêt politique et fédératif de l'Europe.

Il n'y a qu'un rapport sous lequel l'accroissement de cette puissance a été quelquefois préjudiciable au repos et à la sûreté des autres. Elle ne pouvait pas parvenir tout d'un coup au degré de force et d'étendue qui lui était nécessaire pour s'affermir d'une manière durable et remplir toute sa destination. Son territoire après la guerre de sept ans était trop borné pour la carrière qu'elle avait à fournir ; ses revenus n'étaient pas à la longue proportionnés aux efforts que sa situation exigeait, ses provinces trop coupées rendaient pénible la défense de ses frontières. Il devait aspirer à s'agrandir ; la maxime d'une extension progressive était jusqu'à un certain point la règle nécessaire de sa politique, la condition du maintien de son influence, la loi de sa propre conservation. Mais par cela même la *Prusse* jusqu'à ce qu'elle eût atteint le point de sa formation complète, fut souvent contrainte à une activité inquiète, et alarmante pour ses voisins ; de là même provinrent des plans dans lesquels le système Prussien, abstraction faite de tous motifs d'ambition, se trouve en collision avec les principes du droit public ; de là le partage et finalement l'anéantissement de la Pologne, et comme cet événement est provenu encore plutôt des besoins de la Prusse que de l'ambition et des vues d'agrandissement de la Russie, c'est ici le lieu d'en développer avec quelques détails le caractère et les effets, et d'examiner de quelle

manière il se lie avec le système général de la politique.

J'ai déjà énoncé précédemment mon opinion sur le côté moral et légal de cette entreprise : si donc je déclare encore une fois clairement et formellement quels sont mes principes sur cette opération politique et sur toute autre de ce genre ; c'est-à-dire, que les maximes du droit public doivent être aussi sacrées dans le système des Etats entr'eux, que les lois dans l'intérieur d'un Etat ; qu'aucune considération politique de quelque importance et de quelque utilité générale qu'elle puisse être, ne saurait excuser une action évidemment illégitime ; qu'entre tous les points de vue de la politique celui qui a la justice pour base, doit sans contredit et dans toutes les conjonctures possibles, l'emporter toujours sur tous les autres ; que toute mesure injuste, dût-elle accidentellement, partiellement, ou par ses effets indirects, opérer quelque bien, finit toujours néanmoins, en dernier résultat, par devenir pernicieuse ; et que celui qui s'en permet une pareille ne saurait jamais la justifier, ni par sa situation, ni par ses besoins, ni par son but, ni par ses motifs secrets ou connus, ni par aucune espérance qu'il fonderait sur l'avenir, ni par des prétextes quelconques d'intérêt soit particulier soit général ; j'ose me flatter de m'être mis suffisamment à l'abri du soupçon de pouvoir jamais devenir l'apologiste d'une entreprise, qui en décorant la violence des formes de la justice, en foulant aux pieds les max-

imes les plus sacrées, en détruisant dans l'esprit de tous les peuples la considération de tous les gouvernemens, est devenue pour l'Europe la source de tant de calamités.

Mais ce jugement sur le partage de la Pologne considéré à l'égard de son *principe*, ne m'ôte pas le droit d'énoncer sur cet événement, considéré à l'égard de ses *suites* immédiates et politiques, et surtout à l'égard de son influence sur l'équilibre de l'Europe, une opinion toute différente de celle qui domine dans la plupart des écrits politiques de notre temps. Tout bien pesé, je crois que le partage de la Pologne n'était rien moins que nuisible à l'équilibre entre les puissances, que considéré sous un certain jour il était même avantageux au maintien de cet équilibre, et que loin de porter préjudice à la paix et à la tranquillité de l'Europe, il en a bien plutôt favorisé la durée.

Voici sur quoi je fonde cette opinion :

1°. La situation de la Pologne formait avec celle des trois grandes puissances voisines un contraste également funeste et à sa prospérité intérieure et à ses rapports extérieurs. Deux de ces Etats avoient fait les plus grands progrès dans toutes les branches de la culture nationale ; et le troisième quoique fort éloigné de ce degré de développement, quoique plus arriéré à certains égards que la Pologne elle-même, se trouvait pourtant dans la route directe du plus grand perfectionnement. En Pologne au contraire, une constitution, source éternelle d'anarchie et qui n'était proprement elle-

même qu'une anarchie constituée, mettait obstacle à tout progrès essentiel ; et, quoique dans les dix dernières années qui ont précédé la chute de cet Etat, l'esprit de réforme s'y fût puissamment manifesté, et qu'il eût même fait naître et conduit à exécution le plan d'une forme plus régulière de gouvernement, la disproportion entre les forces de cet Etat et celles des puissances voisines n'en devait pas moins nécessairement subsister, s'accroître même, avec l'avance que celles-ci avaient une fois. Une suite nécessaire de cette disproportion était la dépendance perpétuelle dans laquelle se trouvait la Pologne d'un ou de plusieurs de ses voisins ; et une suite nécessaire de cette dépendance était la continuation des cabales extérieures, des factions intestines, et de l'infatigable fermentation dont ce malheureux pays, quelle qu'eût pû être sa nouvelle constitution, n'aurait jamais cessé d'être le théâtre, Un foyer aussi ardent de dissensions et de troubles, placé chez une nation active, spirituelle, passionnée et belliqueuse, devait nécessairement entretenir dans tout le nord de l'Europe l'agitation des cabinets, fomenter les projets et contre-projets des cours, et ranger aú nombre des chimères l'espérance d'une tranquillité durable. Ce foyer a disparu. L'immense étendue de pays pui se prolonge depuis l'Oder jusqu'à la Mer Noire, depuis la Hongrie jusqu'à la Mer Glaciale, est aujourd'hui sous la domination de trois souverains, qui du moins n'ont plus au milieu d'eux un principe constant d'agitation, de jalousie et de discorde, qui peuvent se livrer

livrer tranquillement, chacun selon le degré de ses lumières et la mesure de ses moyens, au soin de la culture de leur pays et de l'amélioration du sort de leurs peuples, et qui pour maintenir la paix entr'eux, n'ont plus que leur propre ambition à combattre. Triste et faible consolation sans doute pour le cœur ulcéré, pour la trop juste indignation d'un ancien magnat de Pologne, mais avantage considérable aux yeux de l'observateur impartial des événemens, avantage que tout le nord de l'Europe ne tardera pas à sentir, et que peut-être avant qu'un siècle s'écoule, la Pologne elle-même aura été forcée de reconnoître.

2.° Le partage de la Pologne n'a pas détruit l'équilibre entre les puissances co-partageantes: leurs relations réciproques n'en sont que mieux établies, puisqu'au moins sous un rapport, et sous un rapport très-important, elles sont plus constantes et plus simples. Suivant les idées ordinaires, la part de chaque puissance a été déterminée d'après l'exacte proportion de l'ancienne étendue de son territoire, d'après la mesure de son ancienne force relative: toutes trois s'agrandissant également, aucune ne devenait prépondérante; et quant au maintien de la paix, la multiplication des points de contact de leurs territoires, me paraît plus propre à la favoriser qu'à y nuire; auparavant les trois puissances étai nt séparées par un pays, qu'aucune d'elles ne pouvait regarder comme un rempart, parce que n'étant fortifié sur aucun point, il était très-difficile à défendre, mais qui servait à toutes ou de magazin ou de

place d'armes, ou de base pour leurs opérations militaires, et leur offrait l'avantage d'épargner en même temps et de multiplier leurs moyens. Maintenant la plus légère mésintelligence compromet l'intérêt immédiat des trois Etats voisins; la guerre, en quelque part qu'elle éclate, se fait sur leur propre territoire; la partie souffrante en supporte tout le fardeau, en subit toutes les désolations. Il est hors de doute que dans une telle situation, le désir de conserver la paix doit être plus vif et plus pressant que dans l'ancien état des choses.

J'ai dit que *suivant les idées ordinaires* le partage de la Pologne s'était fait dans l'exacte proportion de la force relative des puissances co-partageantes: je vais plus loin, car je crois pouvoir prouver que, considéré sous un juste point de vue, non-seulement l'équilibre du pouvoir s'est maintenu dans le partage de la Pologne, mais qu'il s'est même amélioré et raffermi. L'égalité de ce partage n'était qu'apparente, dans sa réalité les parties les plus faibles ont été favorisées dans une beaucoup plus grande proportion que les autres. Cette circonstance, la plus importante de toutes, mérite un développement plus étendu.

Voici les deux principes dont je pars; d'abord si deux ou plusieurs Etats très-inégaux en force, s'accroissent dans une exacte proportion *numérique* de leur puissance, (c'est-à-dire, de leur surface, de leur population, de leurs revenus, &c.) le plus faible, d'après l'évaluation *politique* du résultat, y

gagne toujours plus que numériquement il ne paraît y gagner : et ensuite, si deux Etats dont l'un est pleinement arrondi, tandis que l'autre travaille encore à son arrondissement, accroissent leur territoire en proportions égales, l'avantage du dernier est incomparablement plus considérable que celui du premier

Si ces principes sont justes, et il me paraît impossible d'en contester la vérité, il est facile de prononcer sur le véritable résultat du partage de la Pologne. L'avantage qui en revint à la Prusse l'emporta sur celui des autres. Si par exemple, pour chaque mille lieues carrées que la *Russie* y gagna, la *Prusse* en eût gagné séulement cent, l'accroissement de force réelle, qui résultait de cet agrandissement réciproque, eût été pourtant plus considérable pour la Prusse. Car tout ce que jusques là elle avait déployé de moyens, la force de son armée, le nombre de ces forteresses, la quantité de se munitions, son trésor, l'étendue de ses mesures de défense, ou surpassait déjà, ou était bien près de surpasser la base réelle de sa puissance. Une acquisition qui mettait la Russie en état d'augmenter son armée de vingt ou trente mille hommes était beaucoup moins importante pour elle qu'elle ne l'était pour la Prusse, même sans une augmentation sensible de la sienne, de s'assurer de nouvelles sources de richesse et de revenus, et d'imprimer une nouvelle force aux ressorts trop tendus d'une machine aussi hardie et aussi artificielle. Considéré sous le rapport de l'arrondissement, l'a-

vantage de la Prusse était peut-être plus considérable encore. L'*Autriche* en acquérant la Gallicie n'augmentait sa puissance que de la valeur de cette province ; car l'Autriche était depuis long-temps un Etat fait et consolidé ; mais la *Prusse* ne le devint que par le partage de la Pologne ; par là ses provinces séparées se réunirent ; sa frontière divisée se lia ; elle n'avait que les élémens épars d'un Etat ; elle en forma une grande masse de puissance, une masse consolidée, plus propre en même temps et à une résistance durable et à une activité uniforme. Si tandis que l'un ne fait que s'agrandir l'autre en s'agrandissant s'arrondit et s'achève, il n'est pas difficile de décider de quel côté l'avantage est le plus grand *.

Ces réflexions sont décisives pour notre but. Elles réconcilient l'Europe avec le partage de la Pologne, autant du moins qu'il est possible de se

---

* Il y a encore dans cet examen un point de vue que je veux simplement indiquer, parce qu'on pourrait m'objecter avec raison qu'il n'offre pas au fond un avantage permanent, mais seulement un avantage accidentel. Lors même que deux Etats s'agrandissent en proportion exacte de leur puissance réelle, le plus grand avantage est pourtant assuré à celui qui sait tirer le meilleur parti de son acquisition, qui sait le mieux la combiner avec l'ensemble de ses possessions, qui entend le mieux l'art d'en accélérer la culture, en un mot dont le système d'administration est le plus régulier et le mieux entendu. Or sans vouloir offenser aucun gouvernement, on peut soutenir, de l'aveu des hommes d'Etat les plus éclairés de l'Europe, qu'à cet égard encore le partage de la Pologne était plus avantageux pour la Prusse qu'il ne l'était pour aucune des puissances intéressées.

réconcilier avec une opération essentiellement injuste. Pour qu'il règne un véritable équilibre entre les grandes puissances, pour que le système fédératif acquière au moins le degré de perfection dont il est susceptible avec les élémens dont il se trouve composé, il faut que la Prusse soit assez forte pour pouvoir tenir tête à chacun des autres Etats ; c'est là véritablement l'intérêt commun de l'Europe ; c'est là une maxime que quiconque a la plus légère notion d'un équilibre politique, et d'un système fédératif, ne saurait aujourd'hui mettre en doute. Avant le partage de la Pologne, la Prusse n'était pas dans cette situation ; le génie et l'héroïsme d'un souverain doué de qualités peu communes, pût bien la maintenir quelque temps à une hauteur que les forces qu'elle avait alors semblaient lui interdire à la longue. Mais pour remplir toute sa destination, elle devait nécessairement s'élever jusqu'au point où elle est parvenue par le traité de partage ; et sous ce rapport très-essentiel, ce grand changement prêtait un nouvel appui au système fédératif, et devenait un avantage commun à toute l'Europe.

4°. Si à cet égard le partage de la Pologne se trouve en accord avec l'intérêt général de l'Europe, il ne reste plus qu'une chose à examiner, pour juger complètement quelle en a été l'influence ; savoir : si cette opération en perfectionnant l'équilibre des trois puissances co-partageantes, n'aurait pas dérangé de quelque autre côté l'équilibre général, et nui essentiellement à tel ou tel Etat en particulier.

La plus grande partie des Etats de l'Europe n'étaient intéressés qu'indirectement au partage de la Pologne; la plupart pouvaient le voir avec indifférence; et si sous quelque rapport subordonné, il porta préjudice à quelques-uns d'entr'eux, ceux-ci trouvèrent une compensation suffisante dans les résultats bienfaisans que nous venons d'indiquer. Il n'y eut que deux puissances qu'elle affecta directement; la *Porte Ottomane et la France.*

La sûreté de l'*Empire Ottoman* se trouvait réellement compromise par un changement qui augmentait la puissance de deux voisins déjà trop redoutables par leur supériorité. Aussi n'y avait-il aucun Etat en Europe qui eut autant d'intérêt à s'opposer au partage de la Pologne. Mais l'apathie même avec laquelle le Divan resta spectateur oisif d'une entreprise si dangereuse pour son existence, prouva clairement que dans cet empire dont la dissolution approchait à grands pas, il n'existait plus ni politique, ni force, ni le moindre principe de vie. Sa décadence avait des racines trop profondes, pour qu'aucune conjoncture extérieure pût l'arrêter sensiblement. Il est possible que le partage de la Pologne l'ait accélérée; mais dans cette supposition, est-ce un bien, est-ce un mal que cet événement aurait opéré? c'est là un problème dont la solution est encore enveloppée dans les ténèbres de l'avenir.

La perte que fit la *France* à ce partage, fut celle de son ancienne influence en Pologne; pour bien l'évaluer, il faut déterminer auparavant en quoi proprement consistait cette influence.

Par la situation, par la nature de ses frontières, par tous ses moyens intérieurs de défense, la France, comme nous l'avons vu précédemment, était parvenue au plus haut degré de sûreté dont un Etat soit susceptible. Sous ce rapport politique, le premier et le plus essentiel de tous, elle était non-seulement plus favorisée que tous les autres Etats, mais même unique dans son espèce. Elle était achevée : il ne lui restait plus rien à désirer. Il n'y avait pas un Etat en Europe à qui un changement quelconque, dans les rapports de puissance des autres pays, pût être au fond aussi indifférent qu'à la France. Son indépendance ne pouvait pas devenir plus grande, sa sûreté plus complète ; et quant au surcroît de solidité qu'elle trouvait dans l'heureux ensemble de ses relations fédératives, il serait difficile de soutenir, ou du moins de prouver qu'elle ait souffert à cet égard par le partage de la Pologne, une altération dangereuse. L'Autriche, la Prusse et la Russie conservèrent au total, et le même rapport entr'elles, et le même rapport avec la France ; je dis plus : s'il y eut quelque changement dans ces rapports, ce fut à l'avantage de la France ; car c'était toujours à la longue un bienfait pour elle que l'agrandissement relatif de la Prusse, quel que pût être d'ailleurs le système et la politique du moment.

Il est donc clair que d'aucun côté la France n'a souffert de perte *réelle* dans le partage de la Pologne. Elle y a perdu son influence immédiate sur ce pays, c'est-à-dire, le droit ou la puissance d'y

fomenter par son intervention les brigues et les cabales, d'y multiplier les troubles, d'y perpétuer l'anarchie. * Une pareille perte n'intéresse pas la constitution fédérative de l'Europe, et ne saurait exciter les regrets d'un homme d'Etat éclairé, lors même que c'est sa patrie qui l'éprouve.

Les raisons que je viens de déduire embrassent plus que le premier partage de la Pologne. Elles portent sur les partages subséquens et sur l'entière dissolution de cet Etat ; † et cependant le premier de ces événemens n'entraînait point inévitablement l'autre ; la dissolution de la Pologne n'était pas une suite nécessaire du partage de 1772. Si cet Etat se fut maintenu dans la situation où ce traité le plaça,

---

* Si la France avait pu donner et *assurer* à la Pologne une bonne constitution, il est hors de doute qu'elle eut dû le tenter au prix des plus grands sacrifices : mais dans la situation où étaient une fois les choses, un monarque, même tel que Louis XIV, l'aurait inutilement entrepris.

† J'aurais dû au fond n'embrasser que le premier partage, car celui-là seul est situé dans la sphère dont je m'occupe pour le moment ; mais j'ai mieux aimé traiter d'abord cet objet dans toute son étendue pour n'être pas obligé d'y revenir dans la suite.

Je conviens au reste que ce qu'on peut dire et ce que j'ai dit moi-même des suites avantageuses de l'entière dissolution de la Pologne n'est pas indistinctement applicable au premier partage, parce qu'en général la conclusion du plus au moins n'est pas applicable en politique ; cependant quiconque aura pesé les raisons ci-dessus conviendra sans peine (si en général il ne les désapppprouve pas) que quelques-unes d'entr'elles et principalement peut-être les plus importantes, s'appliquent aussi bien au partage de 1772 qu'à ceux de 1793 et de 1795.

la France y aurait gagné sous tous les rapports. Elle eut allié les avantages qu'elle en retirait pour sa part dans le système fédératif général, à celui de conserver son influence intacte sur la partie de la Pologne qui subsistait encore. Cette partie aurait toujours formé un Etat considérable ; par une direction plus sage, par un emploi mieux entendu de ses forces la Pologne pouvait encore, en dépit de tous ses revers, jouer un rôle important dans les affaires du nord de l'Europe ; le seul chemin qui pût l'y conduire, elle le prit effectivement en 1788 ; ce n'était qu'à l'ombre de cette confusion générale dans laquelle la révolution Française avait jeté toutes les relations politiques, que l'indépendance de la Pologne pouvait être entièrement anéantie, sans qu'il se manifestât une seule contradiction. Tous les regards étaient fixés sur le spectacle sanglant qu'offraient les troubles de la France, et sur la guerre interminable que ces troubles avaient amenée. La dissolution de la Pologne ne parut qu'un épisode de peu d'importance, qui loin d'éveiller l'activité ou de provoquer une résistance sérieuse, parut digne à peine de quelques momens d'attention.

Le partage de la Pologne est un des événemens sur lesquels s'arrêtent avec le plus de complaisance, les ennemis de l'ancienne constitution politique de l'Europe, les panégyristes de la révolution Française, tous ceux qui s'efforcent plus ou moins de défendre les violences, les bouleversemens, les usurpations des dix dernières années qui viennent de s'écouler. Sans doute que pour tous ceux chez qui des princi-

pes sont quelque chose de plus que des formules sophistiques, l'injustice de l'un n'est pas un titre légal pour l'injustice de l'autre, l'exemple du mal n'autorise pas à l'imiter, et d'heureux attentats n'en justifient pas de nouveaux. Mais malheureusement dans le monde réel, et dans la sphère ordinaire de la politique, les principes se taisent là où un grand intérêt parle. De là vient que tous les partisans des derniers changemens qui viennent de s'opérer dans le système fédératif, tous ceux qui ont entrepris de les faire envisager comme utiles ou nécessaires, ne se sont pas contentés de considérer le partage de la Pologne comme une opération souverainement *injuste*, mais l'ont représenté encore comme un événement *funeste*, comme un événement qui a détruit l'équilibre de l'Europe, subverti tous les rapports fédératifs, et préparé et justifié en même temps la ruine totale de l'ancien édifice politique. Il m'a paru extrêmement important d'affaiblir du moins cette dernière classe d'argumens, de montrer que le partage de la Pologne, tout injuste qu'il était dans son principe, n'était pourtant pas si funeste dans ses suites que ces raisonnemens nous le représentent, qu'il a plutôt fortifié que miné le système politique et qu'il n'a rendu ni nécessaires, ni désirables de nouvelles révolutions, de nouveaux bouleversemens et de nouvelles usurpations. Si les réflexions que je viens de présenter ne sont pas sans fondement, j'ai rempli cet objet, et j'ai combattu, autant du moins qu'on pouvait le faire sans blesser ouvertement des principes sacrés, la plus redou-

table de toutes les critiques auxquelles l'ancien ordre des choses ait jamais été exposé.

La Russie.

Du moment que la Russie eut pris sa place parmi les principaux Etats, elle se trouva en possession d'une base de puissance, telle qu'un Etat du premier rang peut la désirer, telle que d'autres n'en possédèrent pas qu'après des siècles des plus heureux efforts. La prodigieuse étendue de son territoire, sa situation isolée, le pouvoir sans bornes de son gouvernement, ses grands moyens militaires, la crainte qu'elle inspirait à ses voisins, lui assuraient un degré de stabilité auquel aucun Etat en Europe, excepté la France, ne pouvait se flatter d'être parvenu. Il n'était pas une puissance en Europe qui put, aussi bien qu'elle, se passer d'une influence durable sur les relations des autres ; et pas une peut-être qui trouvât dans ses ressources intérieures des moyens aussi précieux et aussi variés pour se procurer, sans recourir aux mesures de violence, les relations les plus importantes avec toutes les nations de l'Europe, et pour s'ouvrir les sources d'une influence majeure permanente, et cependant toujours pacifique.

L'inquiétude continuelle de cet Etat, ses projets perpétuels de conquête et d'agrandissement, eurent leur source en partie dans cette pente naturelle, sans en être plus louable, de l'esprit humain, par laquelle il s'efforce d'arracher en moins de

temps et avec plus de facilité, par des mesures précipitées et violentes, ce qu'il atteindrait à la vérité plus sûrement et avec plus de véritable gloire, mais toujours plus lentement et quelquefois plus péniblement, par les voies douces et régulières d'un perfectionnement progressif, et en partie dans l'impatience et l'ambition des souverains qui dédaignaient les trésors qu'ils avaient à leurs pieds, pour aller au loin chercher de brillantes aventures. Si ceux qui ont gouverné cet empire immense, non contens, comme quelques-uns d'entr'eux l'ont fait avec gloire, d'employer une partie de leurs soins et de leur pouvoir à cultiver leurs fertiles provinces, à civiliser leur peuple, à mettre à profit les avantages qui leur sont propres, y eussent consacré constamment et exclusivement toute leur activité, la Russie, sans guerres de conquêtes, serait devenue une des plus florissantes monarchies de l'univers, et le siècle de Pierre I et de Catherine II serait, avec plus de raison encore qu'il ne l'est aujourd'hui, la merveille de l'Europe. *

---

* Tout Européen et même tout Russe éclairé applaudira certainement à la pensée que l'auteur de *l'Etat de la France* exprime par les paroles suivantes : " l'Empereur de Russie serait un des princes les plus puissans, et sûrement le plus sage de son siècle, s'il substituait, à l'inscription fastueuse que les flatteurs de Catherine II gravèrent sur l'arc de triomphe de Cherson : *Ce chemin mène à Constantinople,* cette devise bien plus glorieuse et plus sensée : *Les forces de cet empire ne serviront plus désormais à l'agrandir, mais à le gouverner.*"

De toutes les conquêtes de la Russie dans le dix-huitième siècle, l'extension que Pierre le-Grand donna à cet empire par l'acquisition des provinces de la Mer-Baltique, est celle qui pouvait le plus facilement se justifier par les besoins du développement intérieur, et qui par conséquent s'alliait le mieux avec les maximes d'une saine politique. Mais la plupart des plans de ses successeurs eurent leur base ou dans une soif démesurée de domination et de gloire, ou dans des notions mal entendues de l'intérêt et des forces d'un Etat, ou même dans le chimérique espoir de relever quelques-unes des ruines brillantes de l'antiquité. Ces plans méritaient la résistance qu'ils trouvèrent, et ils en eussent justifié une plus grande encore. Aussi vastes qu'arbitraires, ils dûrent alarmer le nord et l'est de l'Europe, ils occasionnèrent des guerres, qui souvent n'eurent pas même l'apparence d'un prétexte légal ; ils ébranlèrent gratuitement l'équilibre, puisqu'aucun véritable besoin ne les avait fait naître. Tant que ces plans prédominèrent, le cabinet de Russie dut être, et pour toutes les puissances voisines et pour tous les hommes d'Etat, un objet constant d'inquiétude et de vigilance, le but perpétuel de toutes les combinaisons politiques.

Ce sont là des vérités que personne ne mettra en doute. Mais une autre question, c'est de savoir, si les nombreux projets de cette cour, et le succès dont plusieurs ont été couronnés, si son infatigable activité et sa mobilité perpétuelle ont effectivement porté des coups funestes au système politique de

l'Europe, et détruit ou essentiellement altéré l'équilibre entre les puissances. Si l'expérience montrait le contraire, alors la grandeur et l'ambition colossale de la Russie, au lieu de prouver la défectuosité de l'ancienne constitution fédérative, prouveraient bien plutôt, et la solidité de ses bases, et la bonté de son organisation, puisqu'elle aurait résisté aux redoutables efforts d'un Etat si puissant, si inquiet et si avide de parvenir à la prépondérance.

En considérant l'empire Russe dans la situation où Catherine le laissa, on trouve que sa puissance réelle ne répondait pas aux idées exagérées que s'en faisaient la plupart des contemporains. Sa population, sa richesse et ses revenus n'étaient en aucune proportion, ni avec la grandeur de son territoire, ni avec l'étendue et la hardiesse de ses projets. Son armée même, quant au nombre, n'était guères plus considérable que celle que l'Autriche, la Prusse et la France pouvaient, chacune en particulier, mettre en campagne ; et elle était incomparablement plus faible en proportion de la grandeur de son territoire, et de l'extrême distance où se trouvait le centre de la monarchie Russe, de tous les lieux qui servaient en Europe de théâtre aux grandes affaires. Quelqu'imposante que fût son attitude, la Russie n'était ni plus puissante que l'Autriche, ni plus puissante que la France, ni peut-être même, si l'on ne considère pas seulement la masse des forces, mais aussi leur nature, la facilité de leur emploi, la rapidité de leurs mouvemens et l'utilité de leur direction, beaucoup plus puissante

que la Prusse. Il y avait donc dans tous les cas un ou plusieurs Etats en Europe qui pouvaient, même sans s'allier à d'autres, tenir tête à la Russie ; et l'histoire de nos temps nous apprend que dans plusieurs de ses entreprises, et même de ses entreprises favorites, elle a plus d'une fois trouvé des barrières qu'il ne lui a pas été possible de franchir.

Le premier partage de la Pologne (car les partages subséquens furent amenés par des circonstances qui en général n'avaient rien de commun avec les combinaisons de la politique fédérative,) paraît contredire cette assertion ; puisqu'alors la Russie était associée pour l'exécution de ses plans avec les deux cours dont l'intérêt, opposé au sien, peut seul élever quelque obstacle au succès de ses entreprises, et appuyer l'espoir que le nord et l'est de l'Europe conserveront leur indépendance. Mais cet accord passager entre l'Autriche, la Prusse et la Russie fut un phénomène sans exemple, formé par des conjectures uniques, et qui ne demandait pas moins que le génie fécond d'un des hommes les plus extraordinaires qui aient jamais paru. Tout l'art de la politique vient échouer contre de pareils phénomènes. Ils la déjouent, ils trahissent le secret de ses limites et son impuissance. Il faut des siècles pour faire renaître un pareil accord ; il ne saurait être durable ; du moment qu'on peut se le représenter comme permanent, il répugne à la nature des choses, à l'essence des relations politiques. Une alliance étroite entre la Russie et l'Autriche excitera toujours la jalousie de la Prusse, de même

qu'une alliance entre la Russie et la Prusse ne manquera jamais d'exciter la jalousie de l'Autriche et de ses alliés quels qu'ils soient. * Il existait donc, même dans le cas d'une alliance active entre la Russie et l'une de ces deux cours, un contrepoids permanent et infaillible ; et la Russie a appris par plus d'une expérience, mais jamais par une expérience aussi instructive que dans sa dernière guerre contre les Turcs, que ce contrepoids est suffisant pour parer aux plus violentes secousses.

Cette fois l'Impératrice réussit à s'assurer l'appui de l'Autriche. Contre toute raison l'empereur Joseph II prit part à une guerre dont l'heureuse issue ne pouvait qu'être contraire à ses véritables intérêts. Ce qu'il avait à gagner n'entrait pas en compensation avec le danger de voir tomber entre les mains de la Russie la plus grande et la plus précieuse partie de l'empire Ottoman. Aussi est-il plus que vraisemblable qu'à un examen plus calme et plus réfléchi il ne tarda point à sentir sa véritable situation, et que tôt ou tard, mais sûrement avant l'entière dissolution de la puissance Ottomane, il aurait renoncé à sa funeste entreprise. Quoiqu'il en

* Cette vérité devient plus évidente encore, si l'on considère que l'accord, dont le partage de la Pologne fut le résultat, portait sur un objet situé au centre des trois grandes puissances, et auquel, par conséquent, elles avaient un intérêt commun. Mais il serait difficile de trouver dans toute la sphère de leur activité un second sujet capable de les réunir encore dans la poursuite d'un seul et même but.

en soit, tant que son premier enthousiasme subsista, il la poursuivit avec une ardeur extraordinaire ; et il n'est pas facile de calculer à quoi aurait pu aboutir cette association d'efforts, si la sollicitude pour l'équilibre de l'Europe n'avait suscité des obstacles d'un autre côté, et tiré promptement la Porte du danger pressant qui la menaçait.

L'histoire de cette guerre apprit à tous ceux qui voyaient déjà en esprit un second trône Russe s'élever à Constantinople et ce formidable empire redoubler encore de puissance, que la politique Européenne avait des ressources contre les plus grands dangers, et qu'elle pouvait même opposer une barrière à la prépondérance menaçante d'un Etat si universellement redouté ; non-seulement la Prusse s'arma contre la Russie, mais l'Angleterre elle-même ; l'Angleterre, qui de toutes les puissances de l'Europe pouvait peut-être voir avec le plus d'indifférence l'accroissement de la Russie, devint l'âme d'une opposition formidable. Dès ce moment on vit échouer tous les efforts des deux monarques les plus puissans et les plus ambitieux de l'Europe. Le roi de Suède, quoique faiblement soutenu, entra inopinément dans la lice et devint pour l'Impératrice un adversaire aussi actif que dangereux ; il l'inquiéta au centre de son empire ; il mit sa capitale en danger ; il prouva que des Etats même du second rang, peuvent, à l'aide des combinaisons politiques, paralyser, ou du moins entraver par d'habiles diversions, les entreprises des plus redoutables puissances. D'un autre côté, le roi de

Prusse, après avoir, par la convention de Reichenbach, rompu la force de l'alliance, en isolant la Russie, faisait menacer ses frontières par un nombreux corps de troupes. La paix de Jassy acheva la délivrance de la Porte, et après tant de victoires sanglantes, il ne resta à la Russie de toutes ses conquêtes, que la ville d'Oczakow.

Le système fédératif de l'Europe était donc assez fort et assez bien affermi, pour pouvoir opposer une vigoureuse résistance même à la prépondérance de la Russie, quelqu'irrésistible qu'elle parut ; et, en débit de ses dimensions colossales, de ses ressources en apparence inépuisables et de l'esprit entreprenant de ses souverains, ce vaste empire ne pouvait se mouvoir que dans les limites que lui avait assignées et prescrites la loi de l'équilibre politique.

L'Angleterre.

Il ne s'agit pour le moment que de la situation politique de l'Europe, avant la révolution Française ; ainsi les rapports *politiques* de l'Angleterre sont les seuls qui puissent entrer ici en considération. Sa constitution *commerciale*, et l'influence qu'a eue cette constitution sur le reste de l'Europe, feront le sujet d'un chapitre particulier. Cette matière est si importante, elle peut être considérée sous tant de faces, qu'elle mérite d'être traitée séparément, il sera aussi utile pour le lecteur que pour l'écrivain, de la dégager de tout point de vue étranger.

Pour amener quelques observations sur la situation *politique* de l'Angleterre dans le système

général des Etats de l'Europe, je vais commencer par faire parler *l'auteur de l'Etat de la France.* Le passage suivant nous donne l'esprit et comme la quintessence de toutes les idées *Françaises* sur cet objet. Celui qui l'a rédigé nous dit lui-même, *qu'il peut être considéré comme une récapitulation historique des offenses d'un gouvernement et des griefs de tous les autres.*

" On a vu," c'est ainsi qu'il s'exprime dans ce passage remarquable, " le gouvernement Anglais, calculant à-la-fois, et sa position qui le mettait à l'abri de toutes les ambitions continentales, et les ressources qu'il peut tirer des subsides de son commerce, co-ordonner les vues de sa politique à toutes les vues d'extension, de progression et d'invasion du commerce national ; chercher dans tous les motifs de discorde qui peuvent désunir les Etats du continent, des occasions de les mettre aux prises pour les affaiblir ; se faire partout des droits à des préférences commerciales, former des engagemens dont les développemens et la durée dépendent uniquement de sa convenance ; s'entremettre dans tous les démêlés politiques pour les aigrir ; s'immiscer dans toutes les fédérations pour les dissoudre ; faire peser successivement sur toutes les parties de l'Europe le poids de ses secours ; y altérer sans cesse le système des rapports existans ; y faire naître des fausses combinaisons d'intérêt et de puissance ; y créer un équilibre partiel, éphémère et opposé aux principes de l'équilibre général ; se jouer enfin successivement

de la faiblesse et de la puissance, de l'ambition et de la sagesse, de l'union et de la discorde, de grands et petits Etats, en irritant à propos les passions du moment, en abusant des besoins, des dangers, des alarmes du moment, en profitant de la discordance d'une multitude d'intérêts presque tous opposés, pour faire prévaloir, par la persévérance et l'uniformité de ses poursuites, un intérêt toujours distinct, toujours présent à ses yeux, celui de sa puissance, rivale de toutes les puissances, et celui de son système commercial, rival et dominateur du système commercial de tous les pays."

L'auteur nous assure qu'il a tracé ce tableau "sans amertume et sans aucune vue de ressentiment," peut-être lui serait-il difficile de le persuader même à la partie équitable et éclairée de ses compatriotes ; mais quels qu'aient pu être ses motifs et son but en le traçant, rien ne nous empêche de l'examiner "sans amertume et sans aucune vue de ressentiment."

L'intérêt de la Grande Bretagne, *l'intérêt* de son industrie et de son commerce, est-il réellement *distinct* de celui de toutes les autres nations, et par conséquent, le gouvernement Anglais peut-il jamais trouver un avantage réel à agir comme le suppose l'acte d'accusation que nous venons de lire ? c'est un grief que je ne peux examiner que lorsque je traiterai plus en détail des relations commerciales de l'Angleterre. M aintenant il ne s'agit que de savoir, si dans le cours du dix-huitième siècle, elle

a effectivement agi *ainsi*, et si ce que son accusateur qualifie de *récapitulation historique* de ses offenses, peut être en effet reconnu pour tel par l'histoire.

Considérée sous son véritable point de vue, cette longue liste de griefs se réduit à un seul ; les prétendues offenses du gouvernement Anglais ne sont en effet que ses offenses contre la *France*. Il est clair que de tout temps, et surtout depuis l'affaiblissement de l'Espagne, l'Angleterre n'a eu dans toute l'Europe qu'un seul ennemi permanent. Il est clair, et si clair qu'il serait superflu de vouloir le démontrer, que la paix avec tout l'univers, la France seule exceptée,* doit être l'éternelle maxime

---

* Je suis loin de prétendre qu'une politique vraiment éclairée ne conseillât pas aussi à l'Angleterre d'entretenir *la paix avec la France*. Je ne parle que de ce qui *peut être*, et surtout de ce qui *est* et de ce qui *a* toujours *été* ; une guerre avec la *France*, peut devenir, dans de *certaines circonstances*, inévitable pour l'Angleterre, le deviendra même toujours dans ces circonstances, jusqu'à ce que toutes les nations, reconnaissant pleinement leur véritable intérêt, aient renoncé pour toujours à se combattre, époque encore éloignée et qui vraisemblablement n'arrivera jamais pour le monde réel. Mais une guerre avec une autre puissance continentale quelconque, est, dans *toutes les circonstances*, en opposition directe avec le véritable intérêt de l'Angleterre. On peut sans doute concevoir des conjectures où un ministère Anglais serait contraint aussi de prendre part à une guerre continentale à laquelle la France ne serait pas intéressée, mais ce ne seront jamais que des conjectures *forcées* et *passagères* ; une pareille guerre ne sera jamais pour l'Angleterre qu'un *sacrifice*, un *mal nécessaire*, et après tout, de manière ou d'autre, il y aura toujours possibilité de l'éviter. Ce n'est

du gouvernement Britannique ; que l'administration la plus incapable et la plus insensée, si jamais l'Angleterre pouvait en avoir une pareille, ne se départira jamais volontairement d'un principe dont l'évidence est si frappante ; qu'il n'y aura jamais d'avantage, même d'avantage temporaire pour la Grande Bretagne, ni à s'engager dans une guerre continentale quelconque, ni à favoriser aucune de celles qui pourraient s'élever entre les puissances ; qu'elle n'a d'ailleurs aucun moyen de menacer essentiellement la sûreté du continent ; qu'elle ne peut jamais devenir un Etat conquérant, un Etat usurpateur, un Etat dangereux pour l'indépendance des autres ; que du moment qu'il s'agit de relations *politiques*, toute idée d'usurpation, de domination, de tirannie du gouvernement Anglais est non-seulement une idée sans fondement, mais le comble de l'aveuglement et de la déraison,

L'histoire de tout un siècle confirme ces vérités incontestables. Toutes les guerres que l'Angleterre a soutenues, toutes celles dans lesquelles elle s'est mêlée ont été ou immédiatement et exclusivement dirigées contre la France, ou amenées par des événemen dans lesquels la France jouoit le prin-

---

qu'avec la *France*, que dans les notions une fois admises de l'intérêt national, la guerre peut quelquefois lui être plus avantageuse que la paix ; ce n'est que dans une guerre avec la *France* qu'il peut y avoir pour l'*Angleterre* un avantage quelconque du moins momentané et relatif.

cipal rôle *. Toutes ses alliances, tous ses traités

* Les exceptions qu'on pourrait m'opposer sont ou insignifiantes ou de telle nature qu'elles confirment plutôt qu'elles n'affaiblissent mon assertion. Car 1°. les négociations, les alliances, les armemens contre l'Espagne, l'Antriche, etc. qui eûrent lieu sous le règne de Georges 1er, eûrent presque tous trait à l'intérêt de l'*Hanovre*. Or on sait que cet intérêt ne fut jamais proprement un intérêt Anglais, que souvent même ils furent en opposition l'un avec l'autre, et ne s'identifièrent jamais qu'accidentellement. Un monarque Anglais ne pouvait guères comme tel associer ses opérations à celles de la France; ainsi tout ce qui se passa entre la paix d'Utrecht et l'an 1760 n'eut pas de connection directe avec les affaires proprement nationales de l'Angleterre; les traités d'*Hanovre* en 1725, de *Séville* en 1729, de *Vienne* en 1731, ne fûrent pas des traités *Anglais*.

2°. La guerre avec l'*Espagne* qui éclata en 1739 est le seul exemple dans tout le cours du dix-huitième siècle d'une guerre nationale Anglaise qui ne fut pas dirigée contre la France. On sait que cette guerre fut déclarée contre le vœu du ministère, par condescendance pour un mouvement passionné du peuple, et qu'elle fut conduite avec la plus grande indifférence. Elle ne changea rien aux rapports généraux des Etats de l'Europe entr'eux; et elle se perdit tellement dans la guerre de la succession d'Autriche, qui éclata peu après, qu'il ne fut pas même fait mention dans le traité d'Aix-la-Chapelle des objets qui y avaient donné naissance.

3°. Les préparatifs que fit l'Angleterre contre la Russie en 1790 semblèrent devoir l'entraîner pour la première fois dans une guerre continentale étrangère aux affaires de France, et même l'y entraîner dans un sens qui se trouvait évidemment conforme à l'intérêt de la France. Le but de ces préparatifs était indubitablement sage, indubitablement avantageux pour l'Europe; et cependant l'éloignement pour une pareille guerre, était si grand en Angleterre, que le ministère fut contraint de renoncer à son plan, et d'abandonner au Roi de Prusse, le soin de maintenir seul l'équilibre de l'Europe.

de subside, tous ses armemens par terre et par mer, eurent toujours la France et n'eurent jamais qu'elle en vue. Ceci était devenu à un tel point l'unique base de la politique Anglaise, que tout le système diplomatique, militaire et maritime de l'Angleterre, étoit exclusivement dirigé vers la France, avait exclusivement la France pour objet.

Cette réflexion justifie d'abord la méfiance avec laquelle tout Européen impartial et éclairé doit accueillir toute accusation contre l'*Angleterre*, dès qu'elle sort de la plume d'un écrivain Français. Elle affoiblit en outre, en la simplifiant, la masse de ce qu'on nomme, " les offenses d'un gouvernement et les griefs de *tous les autres*." Du moment qu'il s'agit de relations politiques, ce n'est qu'en offensant la *France*, que l'Angleterre a offensé, qu'elle peut jamais offenser tous les autres gouvernemens. La question entre l'Angleterre et l'Europe, se réduira dans tous les cas possibles, à une question entre l'Angleterre et la France. Ce n'est que lorsque l'intérêt de la France s'identifie avec l'intérêt général, que l'Angleterre peut, par des entreprises hostiles, mériter les reproches, la haine et la résistance de l'Europe.

Le jugement que, dans toutes les querelles à venir, comme dans celles qui ont déjà eu lieu, l'Angleterre peut attendre de la partie juste et éclairée du public de l'Europe, doit donc avoir pour base les principes suivans, qui me paraissent aussi évidens que simples.

1°. Dans toute guerre contre la *France* et

l'*Angleterre*, qui porte uniquement et exclusivement sur des objets de leur intérêt respectif, c'est aux deux Etats à défendre et à soutenir leurs droits. L'Europe peut conserver sa neutralité et rester spectatrice indifférente de leurs débats.

2°. Dans toute contestation, dans toute guerre quelconque, où la *France* devient dangereuse pour l'indépendance et la sûreté des autres Etats, l'opposition de l'*Angleterre* est en accord avec l'intérêt de l'Europe.

3°. Dans toute contestation, dans toute guerre quelconque, où la *France* se trouve en danger d'être opprimée, démembrée, privée de ce qu'il y a de légitime et de bienfaisant dans son influence politique, la coopération de l'*Angleterre* est en opposition avec l'intérêt de l'Europe.

Avant d'en venir à l'application de ces principes aux guerres qui ont eû lieu entre la France et l'Angleterre antérieurement à la révolution, il convient de faire quelques réflexions générales sur la situation respective de ces deux Etats.

Si je voulais m'étayer de tous les raisonnemens et de toutes les déclamations par lesquels depuis cinquante ans des écrivains Français se sont efforcés de prouver que les forces intérieures de l'Angleterre ne pouvaient aucunement entrer en comparaison avec celles sur lesquelles se fonde la puissance et la grandeur de la France, j'aurais bientôt, sur des autorités même et des témoignages Français, résolu victorieusement la question, duquel de ces deux Etats l'indépendance et l'équilibre de l'Europe ont

dans toutes les circonstances le plus à redouter. Toute la puissance Anglaise n'est selon eux qu'un édifice précaire et fragile, bâti sur un échaffaudage chancelant et que le premier choc violent ne peut manquer de renverser; la richesse de l'Angleterre n'est pas une richesse réelle, solide et permanente, c'en est une chimérique, artificielle et périssable, qui dépend des circonstances du moment, et qui, si ces circonstances subissent des changemens, disparaîtra aussi rapidement qu'elle s'est élevée; l'influence qu'a exercée jusqu'ici en Europe le gouvernement Anglais est aussi incertaine et aussi monstrueuse, que toute la base de sa puissance, et tombera avec elle, pourvû que l'Europe entende ses véritables intérêts. La puissance de la France au contraire repose d'après ces mêmes politiques sur une base aussi grande qu'inébranlable: un vaste et fertile territoire lui assure des ressources sans fin; ses richesses territoriales ont une toute autre solidité que les trésors fugitifs de l'industrie commerciale des Anglais; aux illusions passagères que produit l'or de sa rivale, elle oppose l'influence nécessaire, permanente, impérissable, d'un Etat continental vraiment inépuisable, d'un Etat que ses avantages géographiques, militaires et politiques rendent également propre et à l'attaque et à la défense.

Ce raisonnement, si je voulois l'admettre, répondrait de lui-même à tous les griefs sur le danger d'une prépondérance Anglaise, et les anéantirait pour toujours. Mais cette manière d'argumenter ne serait, dans ma propre conviction, qu'une ruse de barreau, un

artifice dont je dédaignerais l'usage, alors même que je n'aurais en vue dans cet écrit qu'une apologie du gouvernement Britannique. La chose n'est point telle que ces écrivains nous la représentent. La puissance, la richesse, et l'influence politique de l'Angleterre reposent sur des fondemens aussi réels, que la puissance, la richesse et l'influence politique de la France ; la base de la grandeur de l'Angleterre est aussi solide dans son espèce que celle de la grandeur de la France l'est dans la sienne ; les moyens et les sources peuvent bien différer ; mais les résultats sont les mêmes.

Il n'en est pas moins vrai que si l'on ne veut juger de la force d'un Etat et de son influence durable sur les autres que d'après ses rapports naturels, sa position géographique, le caractère propre de ses moyens d'attaque et de défense, le but et la direction de sa politique, et son aptitude à des entreprises extérieures, sans égard aux modifications qu'une administration bonne ou mauvaise peut apporter à ces rapports, alors les avantages de la *France* l'emportent sur ceux de l'*Angleterre*. Toutes les fois que l'équilibre de l'Europe court risque d'être dérangé, il est toujours vraisemblable que ce sera plutôt au *détriment* de l'Angleterre que *par* l'Angleterre.

Voici les motifs d'après lesquels ceci me paraît incontestable.

1°. L'*Angleterre* est exclusivement une puissance maritime. Rarement ses operations conti-

nentales ont été importantes, jamais elles n'ont eû de suite ; *la France* est une puissance maritime et continentale à la fois. Par un emploi bien entendu de ses forces, elle peut opposer un contrepoids efficace à la puissance maritime de l'Angleterre. On en a vû des exemples, on en verra peut-être encore. Du moment que cela a lieu, la France a en Europe, non-seulement la prépondérance, mais même une prépondérance incalculable.

2°. Toutes les relations, tous les points de contact de l'Angleterre avec les Etats du continent, sont ou fédératifs, ou mercantiles, ou pécuniaires ; elle n'en a pas ou presque pas de militaire. Les plans d'agrandissement et de conquête lui sont interdits ; ses armées de terre peuvent être employées tout au plus à des expéditions passagères, mais jamais, non plus que ses flottes, elles ne sauraient devenir les instrumens d'une domination permanente sur le continent. La France, outre les relations fédératives, commerciales et pécuniaires qui lui sont communes avec sa rivale, possède une abondance de moyens militaires qui la rend toujours propre pour toute grande entreprise continentale. Là où elle promet, elle peut menacer ; là où elle négocie, elle peut agir : ses limites en Europe ne sont pas comme celles de l'Angleterre, déterminées une fois pour toutes ; elles sont susceptibles d'une extension continuelle ; elles n'ont cessé de s'étendre depuis des siècles ; et s'il est vrai qu'avant la révolution elles avaient atteint le point, où, à tous

égards, une politique raisonnable et pacifique devait se trouver pleinement satisfaite, les événemens ultérieurs n'en ont pas moins prouvé que les calculs de l'ambition sont d'une autre nature que ceux de la sagesse.

3°. La France est, et était depuis long-temps, à l'abri du danger d'une attaque extérieure ; si jamais une telle attaque avait pû obtenir quelque succès, jamais du moins, et dans aucun cas possible, ce succès ne pouvait mener à la perte de l'indépendance, ni à l'entière dissolution de l'Etat. L'Angleterre, il faut en convenir, ne posséda jamais au même degré cette précieuse garantie ; plus d'une fois elle s'est vue menacée d'une attaque directe ; et ce qui est bien pis encore, c'est que si une telle attaque réussissait, on ne saurait calculer jusqu'à quel point les suites pourraient en devenir funestes.

On a beaucoup débattu la question, si une descente en Angleterre était d'une exécution possible. Je ne m'engagerai pas ici dans cet examen. Il est bien certain que cette entreprise offre les plus grandes difficultés, que c'est une tentative délicate et hazardée, que la résistance dans l'intérieur du pays, surtout depuis la nouvelle organisation des milices, serait des plus énergiques, et peut-être même insurmontable. Mais il est tout aussi certain que d'après l'opinion générale et constante des personnes qui peuvent avoir quelque connaissance de la chose, une descente en Angleterre ne saurait nullement être regardée comme impossible, que

plus d'une fois la nation Anglaise en a été menacée, que plus d'une fois elle a frémi de ce danger * et que le gouvernement Français est si loin de ranger cette perspective au nombre des chimères, que plus d'une fois il l'a fait entrer dans ses plans hostiles contre l'Angleterre †; or toutes circonstances d'ailleurs

---

* Un des exemples les plus remarquables fut celui de 1756, où la crainte d'une descente des Français, s'empara comme une terreur panique de toutes les classes de la nation, et entraîna la perte immédiate de Minorque.

† Aussi les écrivains qu'on peut regarder comme les organes du gouvernement Français, n'ont-ils jamais manqué dans l'occasion, de se targuer avec complaisance de l'avantage que semblait leur assurer sur l'Angleterre la possibilité d'une telle entreprise ; et pour en citer un des plus distingués, je vais transcrire ici un passage de *Favier*, qui ne me paraît pas moins remarquable par l'assurance avec laquelle il énonce la chose, que par les conséquences qu'il en déduit. Après avoir parlé du projet de descente de 1756, il ajoute, " C'est donc pour ne pas voir *Annibal à ses portes*, qu'elle veut et doit nous couper l'unique chemin qui peut nous y conduire, la mer, toujours fermée à toute nation qui, avec des ports et des côtes, n'a pas des flottes formidables. En un mot, c'est la *crainte* qui rend aujourd'hui l'Angleterre si haute, si fière, si injuste même à l'égard de la France ; mais c'est une crainte réfléchie, calculée et qui fait saisir au plus faible, tous les avantages que lui laisse la négligence ou l'impéritie du plus fort, &c." A ce passage, Ségur, le nouvel éditeur des *Mémoires de Favier*, ajoute la note suivante : " Ce que dit Favier de la politique Anglaise est prouvé par l'expérience ; la crainte rend le ministère Anglais implacable. Il sait qu'avec la paix sur le continent, un gouvernement sage, actif et ferme, donnerait à la France une supériorité que lui assigne la nature, et ferait descendre l'Angleterre au deuxième rang."

Sans

égales, l'Etat qui peut, même dans l'avenir le plus incertain et le plus éloigné, entrevoir la possibilité d'un coup aussi mortel, se trouve toujours dans une position critique, comparativement à celui pour qui un pareil danger n'existe pas.

4°. Une liaison non interrompue avec toutes les parties de l'Europe, est pour un Etat commerçant de la plus haute importance. L'Angleterre peut bien par son industrie, ou même par l'habileté de son gouvernement, exclure telle ou telle nation, et nommément la nation Française, de tel ou tel marché de l'Europe ; mais jamais elle ne saurait le faire à force ouverte. La *France* peut, et a pu de tout temps fermer, par voie de conquête, à d'autres nations commerçantes, et par conséquent aussi à l'Angleterre, quelques-unes des provinces les plus importantes de l'Europe.* La base politique du commerce était donc moins assurée pour l'Angle-

---

Sans doute qu'il y a dans toutes ces assertions beaucoup d'exagération. Mais quand on les trouve dans les mêmes écrivains qu'on vient de voir déclamer avec tant de véhémence contre *la domination exclusive*, contre *la suprématie*, contre *la tyrannie* du gouvernement Anglais, qu'ils représentent comme prêt à tout envahir, on ne peut s'empêcher d'admirer la naïveté de leur inconséquence.

* Une des premières considérations du gouvernement Anglais, dans toutes les guerres continentales auxquelles il a pris part, a toujours été l'inquiétude de voir les Pays-Bas Autrichiens conquis par la France et fermés pour son commerce. Jamais une crainte semblable ne put agiter le gouvernement Français.

terre que pour la France ; et dans toute guerre continentale, l'Angleterre, sous ce rapport si important pour son existence, se voyait exposée à un danger que la France ne connaissait pas.

Après ces réflexions générales il ne me reste plus qu'à présenter un court aperçu des guerres qui ont eu lieu entre la France et l'Angleterre depuis la paix de Westphalie, afin de répondre historiquement à la question, de savoir laquelle des deux puissances a eu le plus souvent de son côté l'intérêt bien entendu de l'Europe.

Nous avons déjà parlé dans plus d'une occasion des guerres de Louis XIV. A peine peut-il exister un doute sur la situation respective des puissances engagées dans ces guerres. La vie de Guillaume III ne fut qu'un combat continuel pour le maintien de l'équilibre entre les Etats. Cette lutte semble un long et glorieux drame dont la guerre de la succession d'Espagne fut comme le dernier acte. Si la France ne sortit pas plus humiliée de cette guerre, elle le dut évidemment, et les écrivains Français eux-mêmes n'ont guères là-dessus qu'une voix, à l'équité et à la modération du cabinet Britannique. Il ne faut qu'être très-légèrement versé dans l'histoire de ces temps, pour connaître les difficultés que *l'Autriche* et *la Hollande* apportèrent aux négociations, et pour savoir, qu'il est de fait incontestable, que la paix d'Utrecht fut l'ouvrage et le bienfait de l'Angleterre.

Depuis la paix d'Utrecht, jusqu'au commen-

cement de la guerre de la succession d'Autriche, par conséquent pendant un intervalle de plus de trente années, la paix ne fut point interrompue entre l'Angleterre et la France. Ces deux puissances rivales furent mêmes unies par des traités pendant une assez grande partie de ce période ; et quel que pût être le jugement d'une classe nombreuse des hommes d'Etat les plus éclairés d'Angleterre sur la sagesse et l'avantage de cette union, toujours est-il certain que la France en recueillit les fruits. Il est vrai que par le traité de Vienne, conclu en 1732, *l'Angleterre* entra dans ses anciennes liaisons avec *l'Autriche* : mais la *France* en souffrit si peu, qu'en 1735 elle fut en état de commencer et de poursuivre une des guerres les plus heureuses qu'elle ait jamais soutenue contre l'Autriche, et de maintenir par la paix de 1738, sans aucune opposition de la part de l'Angleterre, et même avec sa médiation, l'acquisition importante de la *Lorraine*. La France profita plus qu'elle ne devait s'y attendre, et sans doute plus qu'elle ne s'y était attendue, de cet invincible éloignement pour la guerre qui caractérisa les vingt années de l'administration de *Sir Robert Walpole*.

La part que prit l'Angleterre à la guerre de la succession d'Autriche, ne fut pas seulement justifiée par l'intérêt immédiat qui l'y portait, mais encore évidemment par le besoin général d'opposer un contrepoids aux entreprises de la France, et par la nécessité de prêter un vigoureux appui à la mo-

narchie Autrichienne, alors prête à succomber. * On sait quels étaient les plans de la France pour affaiblir à jamais cette ancienne rivale de sa puissance continentale ; et tout juge impartial peut décider, s'il était à désirer pour l'Europe que ces plans fussent mis à l'exécution. Le secours qu'en cet instant critique l'Autriche trouva dans les efforts de l'Angleterre fut, d'après les notions les plus saines de la politique fédérative, un avantage essentiel pour tous les Etats. La paix d'Aix-la-Chapelle mit cette vérité dans tout son jour. Ce fut une circonstance très-remarquable que l'Angleterre alors renonça à des avantages qui affectaient exclusive-

---

* L'intervention dans cette guerre trouva d'abord en Angleterre une assez forte résistance, et fut blâmée dans les termes les plus durs par le parti de l'opposition. C'est que depuis la guerre de la succession d'Espagne il s'était formé un parti qui condamnait et rejettait absolument ce qu'il appelait la *politique continentale* de l'Angleterre, et qui voulait s'isoler entièrement des affaires du continent. Une chose assez remarquable cependant, c'est que du moment qu'un des partisans de ce système parvenait au ministère, il renonçait aux principes qu'il avait professé jusques-là. Lord Carteret, un des plus dangereux adversaires de Walpole, et un de ceux qui avaient déclamé avec le plus de violence contre toute politique continentale, changea entièrement d'opinion lorsqu'il fut fait ministre, et appuya le système que suivit l'Angleterre dans la guerre de la succession d'Autriche, de raisons auxquelles la postérité ne manquera pas d'applaudir ; et le grand Chatham lui-même, qui si souvent avait versé le ridicule à pleines mains sur la politique continentale et l'équilibre de l'Europe, avoua depuis en plein parlement, "que *l'Amérique* avait été conquise en *Allemagne*."

ment son rapport avec la France, et auxquels l'Europe ne pouvait être qu'indifférente, pour arracher à la France des avantages qui n'intéressaient pas seulement l'Angleterre, quoique sans doute elle y eût aussi un fort grand intérêt, mais encore tout le système continental de l'Europe. Elle renonça à ses conquêtes en Amérique, et restitua l'importante acquisition du Cap Breton, uniquement afin que la France fut contrainte d'abandonner les Pays-Bas. Le seul profit que l'Angleterre retira de la guerre de la succession d'Autriche fut le maintien aussi intact que possible du *status quo* en Europe.

La guerre qui depuis 1755 jusqu'en 1763 désola presque toutes les parties du globe, dut sa naissance à deux élémens bien différens. L'un, fut la querelle qui s'éleva entre la France et l'Angleterre au sujet de leurs limites dans l'Amérique Septentrionale ; l'autre, la coalition de toutes les grandes puissances continentales contre le roi de Prusse. Je ne veux ni décider, ni même examiner ici, si dans cette longue et sanglante guerre, l'agression fut du côté de la France ou du côté de l'Angleterre. * Il

---

* Le véritable fondement de la guerre en *Amérique* fut la détermination trop vague des limites des deux territoires. L'objet de cette guerre n'était pas de peu d'importance. Il ne s'agissait de rien moins que de décider, si la France enfermerait une fois pour toutes les possessions Anglaises dans une ligne qui allait depuis le fleuve St. Laurent jusqu'au Mississippi, et si elle enleverait pour toujours à l'industrie bienfaisante des plus précieuses colonies de l'univers, les fertiles contrées qui sont situées au-delà de la chaîne des montagnes occidentales. Le droit

ne s'agit pas ici pour nous des hommes, mais des choses ; il ne s'agit pas des actions individuelles, et du blâme ou de l'estime qu'elles méritent, mais des résultats de ces actions et de leur influence sur le système politique et l'intérêt général de la constitution fédérative.

Si l'on envisage sous ce point de vue la guerre de sept ans, on sera forcé de convenir que le but dans lequel la France y entra, était autant en opposition avec l'avantage et même la sûreté générale de l'Europe, que la part qu'y prit l'Angleterre était conforme aux principes de l'équilibre. Dans la guerre de la succession d'Autriche, l'Angleterre avait soutenu la monarchie Autrichienne contre la *France* et la *Prusse* ; cette fois elle soutint la Prusse

---

était à peu près égal des deux côtés, puisqu'il n'avait été réglé par aucun traité. En cas pareil il est toujours difficile de désigner avec certitude le véritable auteur des hostilités.

La chose était moins douteuse à l'égard de l'*Allemagne*. Pour peu qu'on étudie avec quelqu'attention les événemens de cette époque, on voit assez clairement que l'Angleterre ne fut impliquée que malgré elle dans la guerre des puissances continentales. Le traité que George II conclut en 1756 avec la Prusse, n'était, dans l'acceptation la plus rigoureuse du terme, que *défensif*. Le roi d'Angleterre ne voulait que la neutralité de ses possessions Allemandes. Si la France, contre son propre intérêt, n'eut attaqué l'Hanovre et la Prusse, l'Angleterre serait demeurée spectatrice oisive de ce grand différend. Je dis cela, seulement, parce que c'est un fait ; car le véritable intérêt de l'Angleterre lui interdisait évidemment cette neutralité ; et ce fut un bonheur pour l'Europe, que par la fausse politique de la France, elle fut entraînée malgré elle dans un meilleur système.

contre la *France* et l'*Autriche*. L'un et l'autre était également à sa place, l'un et l'autre était également sage et salutaire. Le maintien de la Prusse n'intéressait pas moins l'Europe que le maintien de l'Autriche. Le rôle que l'Angleterre joua dans la guerre de sept ans, confirma et scella ses prétentions au titre honorable de protectrice et conservatrice de la constitution fédérative de l'Europe, contre toute attaque quelconque, de quelque part qu'elle pût venir, vers quelque but qu'elle fut dirigée.

Cette guerre eut à la vérité un autre aspect. Elle fut sur le point d'anéantir la puissance des Français dans l'Amérique Septentrionale ; elle affaiblit la marine Française ; elle donna pour un temps à l'Angleterre l'empire de la mer sans aucune concurrence. Mais toutes ces suites, que d'ailleurs la France ne put attribuer qu'à ses propres fautes, n'intéressaient pas immédiatement l'Europe. Elles ne pouvaient entrer en balance avec l'influence bienfaisante qu'eût la coopération de l'Angleterre à la guerre de sept ans, et l'avantage qui en résulta pour les relations continentales ; elles n'atteignirent pas la France dans son caractère fédératif ; elles ne l'atteignirent pas en tant qu'elle est un contrepoids efficace dans le système général de la politique Européenne, mais seulement dans sa qualité *individuelle*, seulement comme rivale de l'Angleterre. Il est très-naturel que la France ait regardé la guerre de sept ans comme une des plus funestes qui ait jamais eu lieu ; c'est elle qui a porté à leur comble

la jalousie, la haine et toutes les passions hostiles qui armèrent si souvent les deux nations l'une contre l'autre. La paix de 1762, voilà le crime capital qui ne trouva jamais de grâce aux yeux des politiques Français ; voilà le véritable objet de cette éternelle et irréconciliable animosité, le fondement de tous les cris qui se sont élevés contre la tyrannie et l'orgueil de l'Angleterre. Passons à ceux que cette paix blessa et humilia,* ces plaintes éternelles qui en dépit des victoires que la France a remportées depuis, n'ont jamais cessé de se faire entendre ; mais que font-elles au reste de l'Europe ? La France fut-elle dépouillée de son rang et de son influence dans le système général des Etats ? perdit-elle ses frontières, sa sûreté, ses moyens intérieurs et extérieurs de défense ? cessa-t-elle seulement d'être une puissance maritime ? se trouva-t elle sans vaisseaux, sans commerce, sans colonies ? vit-on l'Angleterre, sur les ruines de sa rivale, dicter des lois à l'Europe ? détruisit-elle, menaçait-elle même l'équilibre politique ? Rien de tout cela. L'équilibre se trouva à la fin du dix-huitième siècle plus parfait et plus assuré que jamais ; la France demeura ce qu'elle

---

* Même dans leur bouche elles sont injustes, si l'on considère que de toutes les guerres qui ont eu lieu entre l'Angleterre et la France, dans le cours du dix huitième siècle, celle de 1756 est la *seule* dont le *résultat* ait été directement préjudiciable à la France. Car malgré les journées si brillantes pour les alliés, de Hochstädt et de Malplaquet, personne ne prétendra néanmoins que la paix d'Utrecht ait été pour la France désavantageuse ou humiliante.

avait toujours été une des premières puissances continentales de l'Europe, et la première guerre qu'elle eut à soutenir contre l'Angleterre prouva même qu'elle n'avait jamais cessé d'être une des premières puissances maritimes.

Cette guerre, la dernière avant la révolution, éleva la marine Française presqu'à l'égal de la marine Britannique, l'illustra par des victoires éclatantes, et arracha à l'Angleterre les plus florissantes colonies du monde. Il faut l'avouer ; cette politique étroite et mesquine, dont l'esprit de monopole fait toute la sagesse, qui fonde sa richesse sur la pauvreté des autres, sa grandeur sur l'impuissance de ses voisins, et qui n'avait que trop long-temps séduit et enchaîné les souverains de tous les Etats, ne fut jamais si douloureusement humiliée que par les résultats définitifs de la guerre d'Amérique. Cette guerre devait ruiner l'Angleterre, et elle devint l'époque de sa véritable grandeur. Cette guerre devait donner un nouveau lustre à la France, et elle ne lui valut qu'une révolution dévastatrice. Mais quels que fussent les effets éloignés et imprévus de cette guerre, toujours son résultat immédiat répondit il pleinement à l'espérance de ceux qui en avaient été les auteurs. D'après les idées communes de l'intérêt politique et mercantile, la France atteignit tout ce qu'il était possible d'atteindre dans une pareille guerre. Elle gagna aussi sous des rapports plus essentiels ; sa marine s'organisa de nouveau ; ses flottes rivalisèrent avec celles de l'Angleterre ; l'honneur de son pavillon fut réhabilité dans

toutes les parties du monde. La paix de 1783 fut une réparation suffisante de toutes les humiliations qu'elle avait éprouvées dans la paix de 1762.

Si nous comparons cet aperçu historique avec les principes que nous avons posés plus haut, il résulte :

1°. Que la plupart des guerres qui ont eu lieu entre l'Angleterre et la France depuis le commencement du dix-huitième siècle, n'ont pas intéressé directement le système fédératif de l'Europe, puisque ces guerres portaient, ou exclusivement, comme celle de 1778, ou conjointement avec un autre objet, comme celle de 1756, sur le rapport particulier des deux Etats, sur l'extension ou la limitation respective de leur système commercial et colonial.

2°. Que dans plusieurs de ces guerres, et nommément dans celle de la succession d'Espagne, de la succession d'Autriche, et dans la guerre de sept ans, l'équilibre de l'Europe a été plus ou moins menacé par la France, tandis qu'il a été protégé et raffermi par l'Angleterre.

3°. Que dans aucune de ces guerres, l'Europe n'a couru le risque, ni de voir l'influence légitime de la France détruite ou essentiellement diminuée au détriment de l'intérêt général, ni de voir l'Angleterre s'élever dans le système fédératif à une prépondérance hors de mesure.

Que deviennent donc toutes ses accusations que l'esprit de parti entasse pour représenter la politique de l'Angleterre comme un labyrinthe inextricable d'intrigues et de cabales, de versatilité et

de perfidie systématique ? Où sont donc les guerres que l'Angleterre a allumées en Europe, où sont les *fédérations* dans lesquelles elle ne *s'est immiscée que pour les dissoudre*, *les fausses combinaisons* qu'elle a fait naître, où sont ces alliances *éphémères* et opposées *aux principes de l'équilibre général*, qu'on lui reproche avec tant d'amertume ? L'histoire du dix-huitième siècle se tait sur toutes ces offenses. Le gouvernement Britannique n'a jamais eu qu'un seul et unique *but* ; celui d'opposer une résistance vigilante et active à l'ambition entreprenante de la France. Les moyens ont varié d'après les circonstances. Lorsque la France était alliée à la Prusse, l'Angleterre a dû faire cause commune avec l'Autriche. Lorsque la France liait ses intérêts à ceux de l'Autriche, l'Angleterre à dû se déclarer pour la Prusse. Le rapport fédératif de l'Angleterre a toujours été comme la contre-partie du rapport fédératif de la France ; les maximes politiques de l'une ont toujours été déterminées et modifiées par les maximes politiques de l'autre. La tendance et le plan de la France, dans toutes les guerres du dernier siècle a toujours été d'opérer une révolution dans le système fédératif ; dans la guerre de la succession d'Espagne, c'était l'agrandissement de la maison de Bourbon ; dans la guerre de la succession d'Autriche, le bouleversement de tous les rapports de puissance en Allemagne ; dans la guerre de sept ans, l'anéantissement du roi de Prusse. La tendance et le plan de l'Angleterre dans chacune de ces guerres, a toujours été d'empêcher une révolu-

tion dans le système fédératif, de le maintenir tel qu'il existait, de rétablir la balance là où la France travaillait à la détruire. Qu'elle l'ait fait ou par un zèle désintéressé pour le bien général, ou en vue de son propre intérêt, ou par haine et par jalousie contre la France, c'est ce qu'il importe peu d'examiner. L'effet a toujours été le même ; et si l'on voulait faire un reproche à l'Angleterre de ce qui a été de tout temps l'objet de la politique de tous les Etats grands ou petits, si l'Angleterre s'était réellement rendue coupable du crime " d'avoir poursuivi avec persévérance et uniformité, l'intérêt présent de sa puissance," il n'en est pas moins certain qu'en vertu de sa situation particulière son intérêt *distinct* a toujours été en même temps l'intérêt général de toutes les puissances, celui de la conservation et de l'affermissement de l'équilibre politique en Europe.

Il y a dans l'acte d'accusation contre l'Angleterre un grief qui disparait, il est vrai, de lui-même aussi bien que tous les autres, lorsqu'on a détruit la base sur laquelle il porte, mais qui cependant, parce qu'il est le plus fréquemment et le plus vivement présenté, ne laisse pas de demander un éclaircissement particulier. C'est celui qui concerne les subsides : " L'Angleterre a fait peser successivement sur toutes les parties de l'Europe le poids de ses secours." Si cette étrange expression n'est pas vide de sens, elle veut dire que l'Angleterre par ses subsides, a excité, ou bien, pour trouver un mot qui réponde mieux aux termes de l'accusation,

a contraint les Etats de l'Europe, à des guerres dans lesquelles ils ne s'engagaient que malgré eux, contre leur intérêt et leur désir.

Parmi cette foule de lieux commun et de déclamations oiseuses, qui dans un siècle superficiel et crédule se transmettent d'écrivains en écrivains, et, malheureusement, il faut l'ajouter, de générations en générations, il en est de si futiles et de si triviales qu'une critique approfondie rougit presque de les soumettre à un examen sérieux. C'est dans cette classe qu'il faut ranger tout ce qu'on débite au sujet de l'influence des subsides sur l'origine et la prolongation des guerres. Qu'un prince sans force et sans puissance, hors d'état de faire la guerre par lui-même, qui doit régler toutes ses démarches sur la politique des grands Etats, et subordonner tous ses mouvemens aux leurs, qui estimant l'argent par dessus tout n'a aucun moyen intérieur d'en acquérir, qui n'entretient qu'autant de troupes qu'il en faut pour sa sûreté personnelle; ou peut-être, lorsque celle-ci est une fois garantie, pour satisfaire une vanité puérile, qu'un tel prince vende argent comptant les forces de son pays, et s'engage dans des entreprises étrangères, sans y avoir un véritable intérêt, peut-être même contre son véritable intérêt, la chose est possible, on la conçoit, on en a vû des exemples. Mais pour peu qu'on ait réfléchi sur ce qu'il en conte à une grande puissance de l'Europe, pour les frais d'une guerre, j'entends les frais dans l'acception la plus commune du mot, car je ne parle pas ici de ces sacrifices et de

ces dangers sans nombre avec lesquels tout l'or de la terre n'entrerait pas en balance, sur ce qu'il en coûte, dis-je, pour les frais pécuniaires d'une guerre ou même d'une seule campagne, pour peu qu'on connaisse les premiers élémens de cet affligeant calcul, on ne se persuadera jamais qu'un gouvernement puisse s'engager dans des guerres, uniquement pour l'appât de tirer des subsides étrangers. Jamais des subsides n'ont encore payé la moitié, et je m'exprime avec modération, la moitié seulement des dépenses auxquelles la guerre entraîne un grand Etat; jamais on n'a entrepris, jamais même on n'a prolongé une guerre dans la seule vue de tirer des subsides. L'administration la plus perverse, la politique la plus étroite ne descend jamais à ce degré d'aveuglement et de démence. Quelque mince idée qu'on puisse se faire des maximes des souverains, des principes et des lumières de leurs ministres, il sera toujours absurde de leur attribuer des mesures qui ne s'accorderaient pas même avec leur intérêt immédiat, avec leur avantage momentané.

Une puissance ne peut avec quelque espérance de succès, offrir des subsides à une autre, que lors qu'indépendamment de la liaison qu'elles vont former, un intérêt majeur les unit vers un but commun. Telle est l'histoire de tous les traités de subsides qui ont eû lieu dans les guerres du dix-huitième siècle. Les subsides ne faisaient pas naître le plan, ils en facilitaient seulement l'exécution. Il faut des troupes et de l'argent pour la guerre. Il est dans la nature des choses que deux alliés dont l'un a un

superflu de troupes et l'autre un superflu d'argent, se fournissent réciproquement ce qui leur manque. Cet échange de moyens est le résultat d'une politique aussi légitime que bien entendue; c'est le triomphe d'une bonne constitution fédérative; car tout ce qui perfectionne et multiplie les moyens de maintenir l'équilibre, de résister à ceux qui veulent le détruire, doit toujours être un avantage décisif pour le système général.

Ce n'est donc que par la manière dont il se lie avec les autres griefs contre l'Angleterre qu'on peut s'assurer si celui qui concerne la funeste influence des subsides, est fondé ou non. Si le rôle que l'Angleterre a joué dans le système général de la politique Européenne était condamnable, si son intervention dans les affaires continentales a tourné au désavantage du continent, si l'Angleterre a dérangé l'équilibre, inquiété, opprimé et assujetti ses voisins, alors les subsides qu'elle a versés sur l'Europe en ont été le fléau et en méritent l'exécration. Mais si elle a fait tout le contraire, si elle a protégé les faibles et les opprimés contre la supériorité des ambitieux et des puissans, si elle a maintenu l'équilibre, si ses efforts ont toujours concouru au véritable intérêt du continent, à l'indépendance, à la sûreté et à l'intégrité de tous les Etats que ses secours pouvaient atteindre, alors les subsides qu'elle a accordés ont été un bienfait pour ceux qui en ont joui, et un bienfait encore pour ceux qui n'y ont pas participé, et c'est tout au plus à ceux qui ont vû si souvent leur ambition réprimée par l'influence

de l'Angleterre, qu'il convient de parler du *poids* de ces subsides.

Mon dessein n'a point été dans ce chapitre d'entreprendre une apologie de la politique Anglaise, ou de tous les ministères qui ont dirigé les affaires de la Grande-Bretagne depuis Guillaume III jusqu'en 1789. Que celui qui serait tenté de le présumer, soit seulement assez juste pour examiner la nature de ma tâche. Combattant un écrivain, qui, comme la plupart des politiques Français, n'est que trop disposé, du moment qu'il s'agit de l'*Angleterre*, à oublier tous les principes de la justice, et souvent même les siens propres, la simple exposition de la vérité a dû nécessairement prendre quelquefois le caractère, et par conséquent la forme et le ton d'une apologie formelle. Mon seul et unique but a été de peindre sous son véritable jour, et dans ses véritables rapports, le système politique de l'Europe, tel qu'il était avant la naissance de la révolution Française. Pour parvenir à ce but il me fallait absolument entrer avec quelques détails dans l'examen de la situation de cette puissance, qui, si l'on en croit les écrivains Français, a été la source de tous les troubles, de toutes les guerres, de tous les désordres et de tous les malheurs de l'Europe ; il me fallait prouver par un développement complet du véritable fondement de ces accusations aussi dures que gratuites, ainsi que par l'évidence irrésistible des faits historiques, que l'Angleterre, au commencement de la révolution, n'occupait dans le système fédératif que la place qui lui appartenait

pour sa sûreté et celle des autres ; que son influence n'était dangereuse pour aucun Etat de l'Europe, pas même proprement pour la France, son ancienne et unique rivale, qu'elle ne pouvait ni ne voulait déranger l'équilibre de l'Europe, et qu'au contraire elle a été bien plutôt dans toutes les circonstances importantes du dix-huitième siècle un des plus puissans remparts et une des protectrices les plus constantes de cet équilibre.

Qu'il me soit permis, en terminant cette partie de mon ouvrage, de répéter ici ce qui a été le principal objet de toutes les réflexions que je viens de présenter. J'ai crû pouvoir avancer que malgré quelques défauts particuliers, la constitution *fédérative* de l'Europe, était ce qu'on avait droit d'attendre d'elle, " s'il existait un équilibre entre les grandes puissances, si leur durée et leur développement intérieur étaient suffisamment assurés, et qu'en même temps l'action et la réaction de leurs forces offrit une protection aux faibles ou du moins une garantie aussi sûre que puisse généralement en donner une association entre la force et la faiblesse ; enfin si aucun Etat ne faisoit pencher assez violemment la balance de son côté, pour que l'assujettissement de tous ses voisins ou des guerres éternelles pussent en résulter." Si l'esquisse que j'ai tracée des rapports politiques des grandes puissances entr'elles, est juste dans ses traits fondamentaux, il sera facile de prononcer d'une manière satisfaisante sur le mérite du système fédératif, que la révolution

Française a détruit; et si l'on rapproche cette esquisse de ce qui avait été dit précédemment sur la constitution intérieure des Etats, je laisse à tout observateur impartial à décider, si réellement avant la révolution, tous les gouvernemens de l'Europe se trouvaient " dans une position *contrainte* et *fausse* à l'égard les uns des autres, *oppressive* et *ruineuse* à l'égard de leurs sujets."

Le droit public de l'Europe était susceptible de grandes améliorations; le système fédératif laissait beaucoup à désirer. Plusieurs points importans dans la paix comme dans la guerre n'avaient jamais été éclaircis, n'avaient jamais été réglés par un commun accord des nations. La forme entrecoupée de plusieurs empires puissans, l'imperfection ou l'indétermination de leurs frontières, l'éloignement de leurs provinces, qui souvent étaient enclavées dans un territoire étanger, la quantité d'Etats faibles et sans défense, auxquels leur propre indépendance était quelquefois à charge, les prétentions sans nombre et souvent croisées des souverains, le défaut si souvent senti d'une législation générale entre les nations, c'étaient-là des maux qu'il n'était que trop facile d'apercevoir, et sur lesquels aucun Européen éclairé ne fermait les yeux. La paix perpétuelle, ce vœu que l'humanité formera toujours et qui jamais ne sera exaucé, paraissait encore au-delà des forces et des espérances de la politique; les querelles au sujet des successions, des limites, de la navigation, des droits de commerce, et plus encore que tout cela, l'ambition des souverains, et les pas-

sions inquiètes des peuples, auraient toujours de temps en temps ravagé la terre.

Mais toutes ces imperfections n'autorisaient pas à proscrire en masse tout le système politique de l'Europe. Il existait des remèdes à tous ces maux, il existait une perspective consolante dans la marche du développement humain, dans les progrès de la culture sociale, dans les avantages que nous avions déjà atteints, et dans ceux que l'avenir nous promettait. Dans les vingt dernières années qui ont précédé la révolution, il devenait même de plus en plus sensible que nous touchions à une époque de paix et d'harmonie générale, à une époque où le développement du bien allait s'opérer avec moins d'obstacle, où les maximes d'Etat allaient s'améliorer, le droit public s'élever à une perfection inconnue jusqu'alors.

Voici quels étaient les symptômes infaillibles qui nous annonçaient ces temps plus heureux.

1.° Tous les gouvernemens acquéraient la conviction, qu'il existait dans la culture intérieure de leurs Etats, une source infiniment plus féconde de puissance, de richesse, d'influence, de véritable gloire, et même d'éclat extérieur, que dans tous les agrandissemens et toutes les conquêtes que les guerres et les négociations pouvaient leur procurer.

Cette vérité, sans doute, n'était pas neuve. Des sages en tout temps l'avaient fait retentir aux oreilles des souverains, ou l'avaient transmise de siècle en siècle dans des écrits immortels. Mais ce

qui était neuf, ce qui était particulier à notre siècle, c'est que cette doctrine sacrée n'était plus perdue dans des feuilles inutiles, ne frappait plus envain les airs; c'est qu'elle commençait à pénétrer réellement dans la sphère de la vie, dans l'intérieur des cabinets, dans les principes de l'administration. Les gouvernemens ne s'y conformaient pas, dira-t-on? Mais n'était-ce pas déjà beaucoup qu'ils la reconnussent dans toute son étendue, qu'ils renonçassent ouvertement et formellement aux maximes barbares des temps antérieurs, qu'ils ne condamnassent plus seulement la guerre, parce qu'elle est une offense envers Dieu, ainsi qu'en avaient jugé leurs pères, mais aussi parce qu'elle est la plus funeste de toutes les folies, parce qu'elle est une fausse politique qui se blesse et se détruit elle-même, parce qu'elle est un mal en soi? N'était-ce pas beaucoup en un mot que, lors même que leurs passions résistaient encore, du moins leur esprit fût déjà conquis? L'humanité surtout pouvait-elle assez s'applaudir de voir les principes d'une politique commerciale plus éclairée prendre tous les jours le dessus, et lutter déjà glorieusement contre les préjugés les plus fortement enracinés? On revenait de la manie des monopoles, comme d'un rêve de l'enfance de l'industrie humaine: on était loin d'attribuer la même importance qu'autrefois à une domination exclusive dans les parties éloignées du globe; on commençait à apprécier la possession des colonies sous son véritable point de vue. La rivalité des nations commerçantes était encore, il est

vrai, dans toute sa force ; mais elle prenait une direction mieux entendue ; elle renonçait à de vains fantômes, aspirait à une réalité durable, C'était évidemment s'acheminer vers la paix entre les Etats ; les guerres de conquête étaient déjà jugées ; le moment n'était pas loin où d'une voix unanime, on eût porté la même sentence contre les guerres de commerce.

2.° En même temps la masse des peuples s'était éclairée dans la plupart des pays de l'Europe, et avait pris une façon de penser plus tolérante et plus pacifique. Leurs yeux s'étaient ouverts sur leurs véritables intérêts. Ce n'était pas seulement telle ou telle guerre, mais les guerres en général qui leur étaient devenues odieuses *. Partout les idées

---

* La première Assemblée Nationale, en déclarant : " que la France renonçait pour toujours à toute guerre de conquête," attira plus de partisans à la révolution dans toutes les parties du monde, que par aucun autre de ses décrets, peut-être même que par tous ses autres décrets ensemble. Cependant cette déclaration, ainsi que tout ce qui se fit de bien au commencement de la révolution, (car qui pourrait au milieu de tant de maux ne pas reconnaître aussi quelque bien) ne fut pas l'ouvrage de la révolution, mais le résultat des idées et de l'opinion qui dominaient chez toutes les nations *avant* la révolution. Les chefs de la révolution ne firent qu'exprimer ce qui existait déjà dans tous les esprits ; c'est à cela que se réduisit tout leur mérite et toute leur gloire. Car loin de réaliser l'espoir de l'humanité, ils lui enlevèrent, par de cruelles expériences, ce qu'elle avait acquis et amassé pendant un demi siècle ; ils la bercèrent des rêves brillans d'une paix perpétuelle, et la plongèrent dans des guerres sans fin.

qu'on se formait sur les rapports des Etats entr'eux, sur leurs droits et leurs devoirs respectifs, sur l'étendue et les conditions de leur liaison, devenaient plus saines, plus claires et plus fixes. La science du droit public marchait d'un pas égal avec toutes les autres. On n'en pratiquait pas toujours les maximes, mais du moins on leur rendait hommage. En vain les gouvernemens auraient-ils essayé de lutter contre l'esprit de leur siècle ; ils étaient trop faibles pour le dompter ; et d'ailleurs leur propre intérêt les engageait plutôt à en favoriser le développement. Jamais la force de l'opinion publique n'avait été si grande, jamais l'indignation des hommes ne s'était élevée si hautement, si énergiquement, contre toute infraction au droit ; et sans vouloir dire que le fond des cœurs fût plus pur, que les actions fussent foncièrement plus morales, toujours est-il certain que les principes qu'on reconnaissait, qu'on honorait et qu'on prêchait publiquement, n'avaient jamais été plus louables.

Choisir précisément pour l'objet des plaintes les plus amères, un période qui donnait de si brillantes espérances, le représenter comme n'offrant plus une trace de droit public et de maximes d'administration, c'est-là ce me semble un des paradoxes les plus hardis que jamais un écrivain politique ait entrepris de soutenir. L'éloquence et la dialectique réunies de tous les sophistes anciens et modernes ne parviendraient pas à le colorer. Pour que le tribunal incorruptible de l'histoire pût jamais donner sa sanction à cette manière d'envisager

les choses, il faudrait que tous les livres, que toutes les archives du siècle, il faudrait que la mémoire de tous les contemporains fût anéantie. Mais sans doute elle livrera un tout autre tableau à la postérité. Ce n'étaient pas seulement les élémens, et comme la matière du droit public, je veux dire, une garantie très-perfectionnée des rapports politiques des Etats, un système fédératif bien organisé, une balance bien établie ; ce n'étaient pas seulement ces bases essentielles d'une bonne constitution sociale, qui étaient devenues, avant la révolution, la propriété commune de l'Europe ; mais encore l'esprit qui doit animer ces élémens, le respect public pour le droit, le vif désir de mettre un terme à toutes ces violences, à toutes les oppressions, à toutes les guerres, la tendance sensible vers l'amélioration de tous les Etats, vers le raffermissement de tous les liens sociaux, vers la réunion pacifique de toutes les nations, cet esprit s'était déjà réveillé parmi nous. L'Europe après la paix de Westphalie ! Et l'Europe en 1786 ! un regard, un seul regard sur ce contraste, et des volumes de déclamations calomnieuses rentrent pour jamais dans le néant.

Qu'en 1786 on eût proposé à un véritable ami de l'humanité, à un homme éclairé, à qui les défauts du système fédératif n'échappaient pas, et qui, peut-être en avait souvent gémi, qu'on lui eût proposé la question, s'il n'était pas utile et à propos que par une dissolution générale et subite de tous les rapports alors subsistans, on tentât d'opérer l'amélioration de la constitution sociale de l'Europe, un

sourire de mépris, ou un cri d'indignation eût été vraisemblablement sa seule réponse. Cette dissolution a eu lieu ; il ne s'agit plus d'éclater en gémissemens inutiles. Des ruines de l'ancien édifice tirer des matériaux pour en construire un nouveau, c'est là le seul problème sur lequel la politique puisse s'exercer aujourdhui. Mais pour que le bouleversement ait un terme, il faut avant tout détruire la funeste erreur qu'il était nécessaire, et celle plus funeste encore qu'il était utile et bienfaisant. La maladie est reconnue ; mais une fausse notion de son origine, une notion produite par l'aveuglement et entretenue par le sophisme et la mauvaise foi, a fait naître la dangereuse opinion, que cette maladie pourrait bien n'avoir été qu'une crise salutaire, que le passage inévitable à un meilleur ordre de choses ; et tant que cette illusion subsiste, il n'est point de guérison à espérer.

SECONDE PARTIE.

Etat de l'Europe depuis la Révolution Française.

DE fausses prémisses ne peuvent donner que de fausses conséquences. L'auteur de *l'Etat de la France* ayant une fois commencé à présenter l'Etat de l'Europe avant la révolution Française, comme un état de désorganisation générale et d'anarchie absolue, tant intérieure qu'extérieure, il était facile de prévoir que sur une base, non-seulement exagérée, mais encore évidemment fausse, évidemment démentie par l'histoire et l'expérience, il ne pourrait jamais bâtir qu'un édifice de même nature. C'était dans l'ordre. Mais quelque préparé qu'on pût être à des paradoxes étranges, à des résultats extraordinaires, ceux auxquels son raisonnement l'a conduit, sont encore au delà de toute attente.

Si le hasard voulait qu'il ne passât de son ouvrage aux générations à venir, que le lugubre tableau qu'il a tracé de l'ancien système politique de l'Europe, et s'il fallait, d'après les traits caractéristiques, d'après l'esprit et le ton de ce fragment, deviner le contenu du reste, j'ai peine à croire qu'il se trouvât un seul commentateur assez subtil

et assez hardi en même temps, pour rétablir les lacunes conformément à la vérité. La conjecture la plus raisonnable s'arrêterait au raisonnement que voici. La révolution, c'est ainsi que l'auteur doit avoir conclu, trouva l'Europe affaiblie et déchirée de toute part, dénuée de toute garantie d'équilibre, de toute base de système fédératif, de tout principe d'administration intérieure, et de toute maxime du droit public. La révolution alluma une guerre terrible, dont les convulsions achevèrent de miner entièrement les dernières colonnes, les colonnes déjà ébranlées sur lesquelles reposait encore l'édifice chancelant de la constitution sociale. La dissolution marcha à pas de géant ; l'édifice s'écroula ; l'Europe devint un théâtre de désolation et de ruines. Mais quelque triste que pût être le sort de la génération sur laquelle vint fondre cette catastrophe, quelque déplorable que pût être sa situation, quelque critique, quelque désespérant que pût être le problème de sa régénération, elle n'eut aucun droit, elle n'eut aucun véritable sujet de se plaindre. Aucun droit ; car elle fut elle-même la cause de tous ces maux ; elle avait dû prévoir que, tôt ou tard, ils seraient son partage ; elle les avait mérités par la coupable indifférence avec laquelle elle vit les symptômes infaillibles qui annonçaient l'approche de l'orage ; elle les avait mérités, en restant dans une coupable inaction, tandis que la désorganisation et la décadence de tout son édifice social, de toutes ses relations civiles, politiques et fédératives, devenait de jour en jour plus sensibles. Aucun sujet ; car ce qu'elle

perdait ne valait pas au fond la peine d'être regretté. Depuis long-temps son existence était dépouillée de tout ce qui aurait pu lui donner du poids, de la force, et de la dignité ; l'anarchie était à son comble, quoique l'habitude et la paresse d'un côté, de l'autre, les palliatifs sans cesse renouvellés d'une politique impuissante, la couvrissent encore d'une sorte de voile. L'explosion du mal était inévitable, la révolution et la guerre générale qu'elle alluma ne firent qu'en donner le signal, et quoique le monde ait pu souffrir sous les coups réunis de ces deux épouvantables fléaux, il peut se réjouir que l'instant de la crise soit enfin arrivé ; il doit se féliciter d'être enfin parvenu à l'époque où, dégagé des décombres de l'édifice informe qu'il a démoli, il peut, aidé de l'expérience du passé, en élever un nouveau avec des matériaux plus durables, et transmettre à la postérité reconnaissante la base d'une constitution plus parfaite.

Sans doute que tout ce raisonnement, qui porte sur la supposition que les anciens fondemens de l'organisation civile et politique de l'Europe étaient entièrement défectueux, est nul de toute nullité pour ceux qui n'admettent pas les prémisses ; et je crois avoir suffisamment prouvé dans le chapitre précédent, qu'elles ne sont rien moins qu'admissibles. Mais enfin, partant une fois de cette supposition, l'auteur était autorisé à en tirer les conséquences que nous venons de développer, et s'il s'en était tenu là, du moins ne pourrait-on pas lui faire le reproche d'être entré en contradiction avec

ses propres prémisses, d'avoir abusé par des inductions exagérées des principes qu'il avait posés lui-même, et d'avoir, par un étrange raffinement de subtilité sophistique, tiré d'une hypothèse déjà fausse et gratuite, des conséquences plus fausses et plus gratuites encore.

L'auteur ne s'est pas contenté de présenter la révolution comme une suite nécessaire de l'ancienne désorganisation de l'Europe, et la guerre avec tous les maux qu'elle a entraînés, comme une suite nécessaire de la révolution ; cette marche n'était encore ni assez hardie, ni assez tranchante pour lui. Il a franchi la révolution, et la guerre générale entre la France et les puissances de l'Europe, ne lui a paru que le résultat immédiat de la désorganisation de l'ancienne constitution fédérative, de l'anéantissement de toute maxime politique, de la dissolution de tout droit public, de l'aveuglement et de la démence de tous les gouvernemens.

Je fatiguerai mes lecteurs si je voulais réunir ici, en un seul point, la longue chaîne de griefs dont il essaye, dans les trois premiers chapitres de son ouvrage, d'étayer cette étrange déduction. Il me suffit, pour le moment, de citer un seul passage, qui, bien qu'il soit un des plus modérés, présente l'aperçu le plus complet de la marche de ses idées. En avançant dans l'examen de ce système, nous aurons plus d'une occasion de le suivre dans ses autres réflexions.

" *La guerre de la révolution*," c'est ainsi qu'il s'exprime dans ce passage, " a fini l'ouvrage de

cent cinquante années d'imprévoyance, d'impolitique, d'aveuglement. Après avoir redouté *sans motifs*, ou sur des motifs exagérés, l'ascendant de la France, après avoir long-temps ensuite dédaigné le bienfaisant appui de son influence, on s'est fait, pendant *trente années*, un jeu de sa dégradation politique, on s'est accoutumé à se passer du secours tutélaire de sa prépondérance ; et quand ensuite la politique d'une nation qui n'a jamais rencontré d'obstacle sérieux à *ses vastes projets de domination exclusive* que la puissance Française, a été assez favorisée, par des circonstances inattendues, pour mettre ouvertement en question, si la France existerait ou n'existerait pas, l'Europe entière s'est armée pour *former contre la France une ligue aussi atroce qu'insensée ; et de ce moment il n'a plus existé de système de droit public.*"

Telle a été, d'après les idées de l'auteur, l'origine de cette guerre, dont les terribles résultats ont détruit le système fédératif, jusques dans ses plus profondes racines, ont converti l'existence actuelle de l'Europe en énigme, son existence future en problème, et ont plus démoli dans le court espace de dix années, qu'on n'avait bâti en plusieurs siècles, et qu'en plusieurs siècles peut être on ne pourra réparer. Cette guerre ne fut, selon lui, qu'une expérience téméraire, une tentative faite de propos délibéré, pour créer, par la plus monstrueuse des alliances et sur les ruines de la monarchie Française, un nouveau partage du pouvoir et un nouvel équilibre politique.

Quand l'histoire garderait le silence, quand tout ce qui s'est passé en Europe depuis 1789, jusqu'en 1801, s'effacerait tout à coup de la mémoire de tous les contemporains, et que de tout l'intervalle qui s'est écoulé, depuis le commencement, jusqu'à la fin de cette guerre, il ne restât à la postérité qu'une grande et effroyable lacune; encore cette manière d'en envisager ou plutôt d'en défigurer l'origine ne trouverait-elle jamais la moindre foi, tant qu'il subsisterait une trace de l'ancienne situation politique de l'Europe. Telle ne put être l'origine de cette guerre, s'écrierait-on encore dans les siècles les plus reculés ! et nous, nous qui en avons été les témoins, nous nous en laisserions imposer par des fables qui n'ont pas même le mérite d'une ingénieuse composition !

Il fut sans doute un temps où l'on avait de très-grands motifs de craindre, de la part de la France, les entreprises les plus dangereuses. Alors une ligue générale contre la France aurait été une mesure vraisemblable, naturelle, permise, et même nécessaire ; et cependant alors même il y aurait eu de la démence à vouloir, au lieu de repousser la France dans ses bornes légitimes, l'effacer de la liste des grandes puissances, et à fonder la sûreté du reste de l'Europe sur le démembrement, l'assujettissement, ou la destruction de cet empire. Si néanmoins à cette époque, où tout s'armait pour résister à la France, une inquiétude exagérée, une animosité déguisée sous le prétexte du bien général, ou l'impétueuse ambition de quelque souverain,

avait conçu un plan aussi romanesque, alors on trouverait la chose, si non louable et sage, du moins explicable. Mais sans aucun sujet, ni présent, ni éloigné, mais à la fin du dix-huitième siècle, mais à une époque où la France en paix avec tout l'univers, gouvernée par un monarque doux, probe, équitable et modéré, ne tendait aucunement à la prépondérance, et ne pensait à rien moins qu'à inquiéter ses voisins, ni à plus forte raison l'Europe, comment, dans de telles circonstances, l'idée eût-elle pu venir de l'accabler et de l'anéantir. Il n'y avait pas une seule puissance continentale, pour qui l'anéantissement de la France put être de quelque intérêt ; pas une seule même qui put trouver l'ombre d'un avantage à la voir affaiblie ou dégradée. Dans l'histoire, même secrète, de ce siècle si fécond en combinaisons politiques, nulle part on n'aperçoit la plus légère trace d'un plan dirigé contre la France. Il n'y avait pas une Cour en Europe où l'on n'eût taxé d'extravagance l'auteur d'un pareil projet. Comment donc toute l'Europe se serait-elle coalisée tout-à-coup pour une entreprise, dont on n'aurait trouvé, dans aucun Etat en particulier, ni le motif, ni l'intérêt, ni la disposition, ni le désir, ni les moyens, ni même les premiers élémens d'exécution.

Il était naturel que ceux qui se flattaient de faire ajouter foi à une hypothèse aussi invraisemblable, se rejettassent sur l'influence du gouvernement Britannique, sur cette influence dominatrice, qui sert d'explication à tout. Car l'Angleterre était la

seule puissance chez laquelle on ne pourrait pas absolument nier qu'il existait du moins la *possibilité* d'une trame contre l'indépendance et l'intégrité de la France. Mais quel incroyable degré de crédulité ne faut il pas supposer à ses contemporains, pour entreprendre de leur persuader que toutes les puissances continentales de l'Europe avaient conjuré contre la France, dans la seule vue de complaire à l'Angleterre, que toutes les puissances continentales de l'Europe, frappées de la même démence, auraient abjuré toute politique, toute justice, toute raison, auraient mis de côté toute autre considération, tout autre intérêt, et sacrifié tout l'édifice, aussi artistement que péniblement construit, de leur système fédératif, dans la seule vue de donner à la Grande-Bretagne la domination absolue et exclusive sur toutes les mers !

Pour donner à une combinaison aussi extravagante, à une conception aussi monstrueuse, la plus légère teinte de vraisemblance, il fallait au moins citer un fait, ou une circonstance quelconque qui ressemblât à un fait. Mais où sont les preuves ? A-t-on même seulement tenté d'en produire une seule valable ? Et si à l'ombre du bouleversement général, dans les époques les plus hideuses de la révolution, dans un temps où, assaillis des passions les plus féroces, en proie aux maux les plus cruels, les hommes étaient disposés à s'attacher à toutes les chimères, à croire, s'il avait fallu, aux miracles, pour expliquer l'horreur de leur destinée ; si alors de hardis déclamateurs purent bien avec quelque ap-

parence de succès désigner tel ou tel ministre Anglais comme l'auteur de toutes les plaies qui affligaient l'Europe, comment un écrivain de *l'An VIII* peut-il s'associer à d'aussi misérables charlatans ? Comment une tête politique, calme et froide, en apparence, peut-elle partager les grossiers excès de l'effervescence révolutionnaire ? Comment un homme, versé dans l'histoire de notre temps, peut-il oublier que cette guerre, dont l'Angleterre doit être l'auteur, existait déjà depuis huit mois, lorsqu'il était encore douteux, si dans cette agitation générale du continent, l'Angleterre ne se déterminerait pas à garder la plus parfaite neutralité

Non ! si cette funeste guerre où le système fédératif de l'Europe devait trouver son tombeau, a été en effet le fruit d'une alliance libre, réfléchie, méthodiquement combinée ; du moins cette alliance a-t-elle eu un tout autre fondement que celui qu'il plaît à l'auteur de lui attribuer. S'il a réellement existé une coalition, si c'est réellement dans les plans de cette coalition qu'il faut chercher l'origine de la guerre, du moins cette coalition n'eut-elle jamais pour mobile, ni la jalousie contre la France, ni le désir de l'humilier et de l'affaiblir, ni aucun projet ridicule de démembrement et de partage. Elle eut la *révolution* et non la *France* pour objet : ce ne fut pas la prépondérance de la France (car à qui, en 1791, aurait-elle pu inspirer de l'ombrage ?) mais son anarchie sans bornes, qui attira sur l'Europe cet orage inattendu.

Il serait tout-à fait contre le plan de cet ouvrage de m'enfoncer ici dans un examen approfondi de l'origine de la guerre de la révolution *. Cette inépuisable question exercera encore long-temps les politiques ; et si jamais il s'établit sur un objet aussi compliqué, une manière uniforme de juger et de voir, du moins, est-ce à d'autres hommes que nous, et à d'autres temps que les nôtres, qu'il est réservé de s'élever à cette hauteur, où la vérité finit par réunir toutes les opinions. Je me borne maintenant à énoncer avec discrétion mon opinion individuelle, et dussé-je ne jamais réussir à la faire adopter, du moins suis-je bien convaincu que je réussirai à prouver d'une manière satisfaisante, que le système sur lequel l'auteur de *l'Etat de la France* a appuyé la sienne, est entièrement dénué de fondement.

J'ai toujours crû, et je sais qu'en Europe plus d'un homme d'Etat éclairé et impartial partage cette opinion, qu'une coalition contre la France n'a point été la cause de la guerre, que cette coalition n'a jamais existé dans l'étendue qu'on lui assigne, qu'elle n'aurait jamais été tout au plus qu'une idée spéculative, et le rêve de quelques ministres, si la France

---

* Je puis d'autant plus facilement m'en dispenser que j'ai déjà traité plus amplement cet objet dans un ouvrage que j'ai fait paraître, il y a peu de temps, et qui porte pour titre: *De l'Origine et du Caractère de la Guerre contre la Révolution Française.* (Cet ouvrage n'a pas été traduit en Français.)

France n'avait forcé les autres Etats à la réaliser jusqu'à un certain point; que la France (c'est-à-dire cette longue et terrible suite de factions violentes et barbares, qui pendant dix ans ont subjugué et déchiré cet Etat) a voulu seule la guerre, l'a seule déterminée et allumée ; qu'il faut chercher la véritable et dernière cause de cette guerre dans la contradiction qui existait entre les maximes d'Etat, le système politique, les principes d'administration et de droit public de ces factions, et les maximes d'Etat, le système politique, les principes d'administration et de droit public qui avaient régné jusques-là en Europe, contradiction insoluble et qu'aucune voie d'accommodement ne pouvait atteindre ; que vivement frappés de cette contradiction et alarmés de l'extrême danger d'une situation aussi précaire et aussi monstrueuse que la leur, les chefs de ces factions regardèrent la guerre comme leur seul moyen de salut, ou du moins comme la seule ressource de leur désespoir; que d'une manière ou d'une autre, sous une forme ou sous une autre, ils auraient infailliblement entraîné l'Europe dans cette guerre, quand même tous les gouvernemens se seraient formellement *coalisés pour le maintien de la paix* ; qu'indépendamment de toute coalition, dans un temps où l'on en connaissait à peine le nom, et où l'on n'en apercevait pas encore le moindre élément, ils ont successivement provoqué tous les Etats les uns après les autres, passant des pays voisins aux pays les plus éloignés, des puissances continentales aux puissances maritimes, jusqu'à ce qu'en-

fin, s'en prenant dans leur fureur aveugle à tout l'ancien ordre des choses en masse, ils ne laissèrent plus de choix à l'Europe, qu'entre les dangers d'un combat à mort, ou ceux plus grands encore qui menaçaient, dans l'intérieur de tous les pays, les derniers fondemens de toute constitution sociale.

Telle est mon opinion sur l'origine de la guerre contre la *révolution Française*; car une guerre contre la *France*, ou n'a jamais existé, ou n'a jamais été du moins qu'une suite et un résultat de la guerre de la révolution. Cette opinion peut bien être erronée; mais du moins n'est-elle le fruit ni de la légèreté ni de la passion; elle est fondée sur un examen attentif de la marche, du caractère, et de la conduite des deux grands partis, qui depuis dix ans ont divisé l'Europe: elle est fondée, d'un côté, sur une observation suivie de l'esprit et des progrès de la révolution, sur une étude réfléchie des discours, des écrits et des nombreux témoignages de ceux qui l'ont dirigée, sur les accusations et contre-accusations par lesquelles chaque faction renversée, ou à la veille de l'être, essayait de rejetter sur le parti vainqueur l'odieux et la responsabilité de la guerre; et de l'autre, sur un examen comparatif de tous les actes, de tous les documens, de toutes les correspondances devenues publiques, et de tous ces prétendus traités qui doivent avoir donné naissance à la coalition; sur des notions exactes et propres à caractériser la façon de penser, les vues et les mesures de tous ceux qu'on a jugé à propos de désigner comme en ayant été les fondateurs ou les

fauteurs, et enfin, car dans un problème historique les autorités ont bien leur prix, sur le témoignage et le sentiment unanime d'une partie considérable des hommes d'Etat les plus distingués de notre siècle.

Après avoir énoncé cette opinion, je veux pousser l'impartialité jusqu'à la mettre entièrement de côté, et l'oublier autant qu'il est possible. Je veux me rencontrer avec l'auteur de *l'Etat de la France* sur son propre terrein, et admettre que la guerre ait été uniquement l'ouvrage d'une ligue de toutes les puissances de l'Europe.

Partant de là, la première question, et sans doute une question extrêmement importante, est de savoir; si, considérée sous son véritable point de vue, cette ligue aurait été une entreprise illégitime, impolitique et monstrueuse; si, en un mot, elle aurait mérité toutes les épithètes injurieuses dont l'auteur s'est plû à la flétrir.

Je crois, et j'espère qu'encore en ceci je ne serai pas absolument seul de mon opinion, qu'on ne saurait admettre dans toute son extension, qu'on ne saurait même admettre sans de grandes modifications, le principe, qu'un Etat ne doit jamais s'immiscer dans les affaires intérieures d'un autre. S'il y a effectivement des cas, où une saine politique commande et où le droit public bien entendu, permet de prendre une part efficace à ce qui se passe chez une autre nation; un de ces cas est celui où dans un Etat quelconque, et surtout dans un des grands Etats de l'Europe, il se manifeste un bouleversement

si absolu, si général et si durable par sa nature (car tout cela doit se trouver réuni) que la sûreté de tous les Etats voisins y soit évidemment compromise. Le droit qu'ont les gouvernemens étrangers de ne pas rester spectateurs oisifs d'un pareil bouleversement, acquiert une nouvelle force encore, si dans le pays qui se trouve en agitation, la souveraineté est disputée par différens partis, dont les prétentions sont incertaines et dont chacun a ses titres particuliers pour aspirer au pouvoir légal. Je crois que la révolution Française est un de ces événemens, qui non-seulement donnent le droit, mais encore imposent le devoir aux Etats étrangers, de jouer un rôle actif; que les coupables excès de cette révolution, ses principes destructeurs, et son mépris systématique pour tout ce que les hommes regardaient comme sacré, auraient justifié dès le principe une opposition armée de la part des puissances; que l'établissement de la constitution de 1791, loin d'ôter aux puissances étrangères le droit de prendre une part active aux destinées de la France, a bien plutôt fortifié ce droit, puisque cette constitution semblait absolument calculée pour organiser l'anarchie, et par conséquent pour prolonger et le malheur du pays et le danger des voisins; que ce droit enfin a reçu son complément et comme sa dernière sanction, lorsqu'immédiatement après l'établissement de cette constitution, les membres les plus populaires de l'assemblée nationale, et les orateurs favoris des clubs, c'est-à-dire, ceux qui proprement gouvernaient alors la France,

ouvrirent la lice de leurs déclamations, de leurs accusations, de leurs calomnies, de leurs injures contre tous les gouvernemens de l'Europe, de leurs provocations et de leurs appels à tous les peuples, de leur cruelle persécution contre tout ce qui s'appellait ancien régime, et contre tous les principes sur lesquels reposait et l'obéissance des peuples et la sûreté des trônes; lorsque dans leurs tribunes et dans leurs écrits publics, prenant chaque jour un nouveau degré d'audace, et entassant hostilités sur hostilités, ils commencèrent par leurs discours toujours plus clairs et plus offensans cette guerre qu'ils se proposaient de continuer bientôt avec des armes plus efficaces encore.

Dans de telles circonstances, une coalition générale de toutes les puissances de l'Europe, non contre la France, mais contre les oppresseurs de la France, loin d'être un complot condamnable, eût été bien plutôt une mesure sage, juste et bienfaisante; bien entendu que pour prétendre à ce caractère elle devait être dirigée et ordonnee, non-seulement dans des vues légitimes et désintéressées, mais même d'après les maximes les plus libérales, les plus généreuses et les plus éclairées. Point de partage, point d'assujettissement, point d'affaiblissement même de la France. Son intégrité absolue devait être l'article fondamental, la stipulation la plus inviolable et la plus sacrée de cette alliance. Aucun étranger ne devait entreprendre non plus de prescrire à ce pays sa constitution future : jamais ni en droit, ni en saine politique, une intervention

étrangère ne peut aller jusques-là. Il fallait absolument se contenter de lever les obstacles qui s'opposaient à l'introduction d'une véritable constitution, au rétablissement de l'ordre légal, à la liberté du dépositaire légitime de la puissance suprême : c'étaient-là les bornes d'une juridiction étrangère ; tout le reste était une affaire intérieure, tout le reste dépendait uniquement de la force de la sagesse et de l'habileté de ceux à qui la providence en avait confié le soin.

L'auteur de *l'Etat de la France* est bien loin d'avoir adopté ce point de vue qui me paraît pourtant le seul véritable ; autrement il n'aurait pas envisagé le plan d'une pareille coalition, sous un jour aussi arbitraire et aussi odieux. Voici entr'autres comme il s'exprime : " Peut-on appliquer aux vues d'une telle entreprise les véritables principes du système fédératif ? Peut-on affirmer que les hommes qui méditèrent cette immense combinaison de rapports offensifs, eûrent en vue *des intérêts généraux ?* Peut-on dire qu'ils voulûrent séparer *les droits des nations continentales* de ceux des *nations maritimes*, mettre un frein et assigner des limites à l'ambition des unes, assurer une garantie à l'indépendance des autres ? Des nœuds si inopinément et si inconsidérément tissus étaient-ils susceptibles de *quelque permanence ?*" etc. Il dit ailleurs que les rapports de cette coalition sont essentiellement en opposition avec les principes qui doivent servir de règle à *toutes les alliances*, que les nations qui se sont armées contre la France, n'ont jamais

été *alliées*. Et " que ne trouvant pas dans le vocabulaire politique une expression qui fût propre à désigner *l'association monstrueuse* qu'elles avaient formée, elles se sont vus forcées d'imaginer une dénomination nouvelle, et d'appeller *coalition* ce que l'histoire plus complètement sincère, signalera du nom de *conspiration* contre l'indépendance d'une seule nation, ou de celui d'une abjuration solennelle et concertée de toutes les règles du droit public."

Si l'on veut appliquer à une ligue d'une espèce toute particulière, les principes qui doivent servir de règles à une alliance ordinaire, il n'est pas étonnant qu'on ne rencontre que contradictions, que contresens, que monstruosités révoltantes. Mais une *coalition* n'est, ni ne doit être une alliance. Le mot *coalition* a-t-il existé autrefois dans le sens qu'on lui donne aujourd'hui ; c'est ce qu'il nous importe peu de savoir ; toujours est-il certain que la chose a existé ou du moins pouvait exister de tout temps. Il est clair que dans la grande variété des révolutions sociales, il peut quelquefois se présenter des cas, où un danger passager, pressant, et vraiment général, amène une suspension violente de tous les rapports fédératifs ordinaires, et unisse pour quelque temps les Etats par des mesures communes, sans égard à la conformité ou à l'opposition de ces mesures avec les maximes *permanentes* de la politique. Une telle association ne sera jamais, comme l'intérêt qui l'occasionne, que *passagère* ; mais tant qu'elle subsiste, elle suit nécessairement sa marche propre et distincte. Une alliance de tous les Etats

de l'Europe contre un seul ne saurait subsister, puisqu'il est impossible d'imaginer une association constante de tant d'intérêts divers: mais une *coalition* générale, résultat de circonstances extraordinaires, peut quelquefois être commandée par la nécessité, et par conséquent approuvée par la sagesse, et justifiée par tous les principes.

Cette distinction essentielle anéantit tout ce qu'a dit l'auteur sur cette *association gigantesque* des puissances de l'Europe; sa critique se trouve sans objet. Il ne s'agissait ici ni *d'alliance ni d'intérêts* ou *de nœuds permanens.* Il ne s'agissait ici ni de *puissances continentales et maritimes*, ni de *séparation de leurs droits*, ni de *garantie de leurs limites respectives*, ni de tout ce que l'auteur a vu ou n'a pas vu dans cette *association monstrueuse:* il ne s'agissait que d'une chose, de la réunion passagère de toutes les forces pour détourner un danger commun. Tant que ce danger subsistait, et jusqu'à ce que cette révolution qui menaçait de tout ensevelir eût été repoussée dans de certaines bornes, et mise hors d'état de nuire à l'Europe, tout intérêt particulier, tout intérêt Autrichien, Prussien, Espagnol, Anglais, etc. venait se perdre dans un intérêt majeur, celui d'assurer la durée non-interrompue de la constitution sociale. Ce grand objet une fois rempli, tout rentrait dans les anciens rapports; les anciens principes fédératifs reparaissaient, le système politique de l'Europe reprenait sa marche ordinaire. Une association ainsi organisée pouvait tout aussi peu, d'après les lois fondamentales d'une saine politique

fédérative, s'appeler " une abjuration solennelle de toutes les règles," qu'elle n'était d'après les notions bien entendues du droit public, " une conspiration criminelle," un attentat audacieux contre l'indépendance du peuple Français.

Je sais fort bien que le *droit* d'un Etat de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un autre, et par conséquent le premier principe sur lequel repose tout le raisonnement que nous venons de développer, n'est pas unanimement reconnu, et même quelques écrivains politiques le rejettent absolument et dans tous les cas possibles. Mais supposons, afin d'accorder pour le moment tout ce qu'il est possible de nous demander, supposons que le droit de former une telle coalition eût été encore douteux, même dans la situation singulière, vraiment sans exemple où l'Europe se trouvait depuis 1789; supposons que tous les gouvernemens se fussent laissés séduire par une maxime évidemment fausse, encore ne serait-on pas autorisé pour cela à qualifier cette erreur de démence ou de forfait. Si ce fut une erreur, ce que je suis bien loin de croire, elle était pardonnable; elle l'était, eu égard à la grandeur du péril, elle l'était, eu égard à l'avantage incalculable qui pouvait résulter dans ces circonstances critiques, d'une mesure heureusement combinée. Il restait encore une distance immense entre le véritable principe juste ou faux de cette coalition générale, et celui que lui ont assigné les accusations de quelques politiques Français, celle qui séparera toujours l'erreur d'un homme raisonnable se trom-

pant dans son calcul, de l'aveuglement absolu d'un insensé. Si même ce fut par un motif mal-entendu que les gouvernemens de l'Europe se liguèrent contre la *révolution Française*, du moins sont-ils exempts de tous les reproches qu'ils mériteraient à si juste titre, s'ils avaient eu l'inconséquence et la folie de s'armer contre la *France*.

Mais fut-ce donc réellement, et c'est ici la dernière objection, et en apparence la plus redoutable, fut-ce donc réellement un motif de sûreté commune, bien ou mal-entendu, qui les détermina à former cette ligue générale ? ne prête-t-on pas à ceux qui en furent les auteurs un degré de sagesse, dont au fond leurs maximes étaient fort éloignées ? et n'est-ce pas plutôt, quelque soin qu'ils aient pris de le déguiser, n'est-ce pas dans le fol espoir de profiter de la situation critique de la France, de l'affaiblir pour toujours, de la démembrer même et de l'assujettir, qu'on trouverait le véritable mobile de toute leur entreprise ? Je ne connais qu'une réponse à cette question et elle est contenue dans le dilemme suivant : où il n'a jamais existé, du moins dans l'acception ordinaire du terme, une coalition des puissances, la guerre n'a été que l'ouvrage des chefs de la révolution, et l'alliance des Etats étrangers a été purement défensive ; *ou*, si cette coalition a existé, la sûreté générale de l'Europe en a été l'unique but. La dernière partie du dilemme se prouve en deux mots ; il *ne pouvait pas exister d'autre motif*. Jamais quelqu'aveuglement, quelque perfidie, quelqu'audace qu'on puisse

supposer à tel ou tel gouvernement, jamais ce n'a pû être l'intérêt, le désir, ou le but de toute l'Europe d'affaiblir ou d'anéantir la France. Supposons que *l'Autriche* eût cherché à fonder une coalition, en vue d'arracher quelques provinces à la France, que l'Angleterre eût formé le même projet en vue d'exclure la France de toutes les mers; supposons que toutes ces hypothèses dénuées de fondement et de preuves, contredites même par l'histoire, fussent vraies, il n'en demeurerait pas moins inexplicable, et il n'en serait pas moins difficile d'imaginer, ce qui aurait pû entraîner la *Prusse*, *l'Espagne*, la *Sardaigne*, la *Suède*, la *Russie*, tous les princes *d'Allemagne* et *d'Italie*, et finalement la *Turquie* elle-même, dans une ligue aussi insensée. Ces ressources bannales et déjà usées, ces brigues, ces cabales, ces prétendues corruptions, et tous ces contes populaires auxquels on a eu recours jusqu'ici pour expliquer ou plutôt pour dénaturer l'origine de cette ligue, sont maintenant hors de saison; l'opinion publique en a fait justice; ils sont déjà la fable et la risée de l'Europe. Il faut être bien dépourvu de bonnes raisons et d'argumens valables, pour prétendre expliquer par l'influence de quelques guinées un phénomène aussi étrange que celui d'une ligue de toutes les puissances de l'Europe contre la France, d'une ligue où les élémens les plus incorruptibles vinrent se fondre les uns dans les autres, où l'on vit sur la même ligne et dans les mêmes rangs les alliés les plus naturels de la France et ses adversaires les plus constans, et où,

d'après les idées de la politique ordinaire, on ne saurait reconnaître ni même imaginer un seul but ou un seul intérêt commun. Combien devait-il s'élever au-dessus des rapports et des considérations ordinaires, l'objet d'une alliance qui, loin de promettre des avantages à la plupart de ceux qui y participèrent, en exigeait au contraire les sacrifices les plus sensibles, et les forçait à s'exposer à mille dangers pour en détourner un seul, sans doute le plus grand et le plus redoutable de tous.

Ou la coalition a été formée dans les vues les plus élevées et les plus légitimes, ou il n'y a point eu de coalition ; c'est une alternative dont il est impossible de sortir. Quant à moi ; mon choix est fait : je crois que, pour le malheur de l'Europe, il n'a jamais existé de coalition dans la véritable signification du mot ; qu'il n'en existait même pas l'ombre à l'époque où les premières hostilités ont éclaté ; que l'association informe et mal combinée que nous avons coutume de désigner sous ce nom, est provenue de la nécessité commune, et non du résultat d'un accord commun, du besoin imminent de se défendre, et non d'un plan d'attaque concerté par avance. Mais si jamais on pouvait démontrer le contraire, si jamais les historiens à venir devaient trouver dans des archives inconnues, des documens plus convaincans, et surtout plus réels, que les conventions de Pilnitz, de Pavie et de Mantoue, etc. des preuves incontestables d'une coalition *spontanée* et *offensive* des puissances, ou seulement de quelques-unes des grandes puissances, je soutiens d'avance

qu'on n'y trouvera rien de ce que l'auteur de *l'Etat de la France* présente comme ayant été le but d'une telle association, qu'on n'y trouvera que des motifs de sollicitude pour la sûreté générale de l'Europe. Si la coalition a existé, et *en tant* qu'elle a existé, elle n'a jamais eu que cet objet, elle ne pouvait en avoir un autre *.

Ce ne sera donc jamais dans une organisation défectueuse du système fédératif de l'Europe, soit avant, soit après 1789, qu'on trouvera l'origine de la guerre : elle a été entièrement et sous tous les rapports étrangère à la politique ordinaire, à ses maximes bien ou mal entendues, à ses combinaisons

---

* On m'objectera peut-être que dans le cours de cette malheureuse guerre, telle ou telle, puissance a fait naître le soupçon qu'elle agissait par des vues d'intérêt privé et d'agrandissement. Sans examiner ici si, et dans quels cas particuliers, ce soupçon a pu être fondé, je me contente d'observer qu'en aucun cas il ne saurait affaiblir le raisonnement que je viens d'établir. J'ai voulu seulement prouver que la guerre contre la révolution Française n'a eu ni pu avoir son *origine* dans des motifs d'intérêt particulier ; et quelle connexion y a-t-il entre les causes premières de la guerre et ce qui peut avoir eu lieu par la suite, lorsque la discorde eut soufflé son venin parmi les puissances coalisées, et que le désordre, la confusion et la méfiance réciproque eûrent été portés à leur comble. Au reste, j'ai une idée si peu avantageuse des maximes d'après lesquelles cette guerre a été dirigée du côté des alliés, ainsi que des moyens qu'ils ont employés pour la conduire, que je ne suis pas fort éloigné d'admettre comme possible, comme vraisemblable même de leur part, un oubli passager de leur but primitif, une disposition funeste à adopter des mesures entièrement contradictoires à ce but.

vraies ou fausses, à ses destins heureux ou malheureux. Un événement extraordinaire et inattendu, un événement au-dessus de tous les calculs et qui les déjouait tous, la révolution, et la révolution seule a amené cette épouvantable guerre. Elle seule a détruit le système politique, elle seule a dissous tous les liens fédératifs, sapé toute garantie de l'équilibre, et précipité la constitution sociale de l'Europe dans un abîme de confusion et d'anarchie, dont, sans quelque coup imprévu du sort, aucune force, ni aucune sagacité humaine ne pourra de sitôt la retirer.

Que *maintenant*, dans la situation monstrueuse et désespérée, qui a été le dernier résultat de dix années de convulsion et de malheur, que *maintenant* il n'y ait plus en Europe ni système fédératif, ni même en un certain sens de droit public, c'est-là une vérité aussi triste qu'indubitable, sur laquelle il n'y a qu'une voix entre tous les partis. L'auteur de *l'Etat de la France* est loin de la mettre en doute : ce qu'il y a de particulier dans son raisonnement, ne consiste qu'en ce qu'il a voulu trouver dans une époque plus reculée, la source du bouleversement général, en déguiser artificieusement la première et unique cause aux contemporains, et, si une entreprise aussi hardie avait pu lui réussir, laver ainsi sa patrie du reproche éternel d'avoir répandu sur la société civile de si nombreuses et de si horribles calamités. Cependant tous les efforts de la subtilité sophistique viennent nécessairement échouer, là où la véritable liaison entre la cause et

les effets, est si claire qu'elle ne saurait échapper au bon sens le plus ordinaire, à l'œil le moins exercé. Les opinions n'ont varié jusqu'ici que sur les auteurs de la guerre, et bientôt ce point même, on peut le soutenir hardiment, sera décidé pour toutes les nations sans en excepter la France. Mais ce que le raisonnement le plus captieux ne viendra plus à bout de rendre problématique, c'est que la situation actuelle, les malheurs, les périls et les alarmes actuelles de l'Europe ne sont que des suites de la révolution et de la guerre que cette révolution a entraînée.

Je n'entrerai pas ici dans le développement des causes d'où sont dérivés et le caractère destructif de cette guerre, et le malheur de la plupart des Etats qui y ont pris part, et la prépondérance redoutable de la France, le dernier, le plus décisif et le plus durable de ses effets. Je me contenterai de présenter quelques réflexions dont la justesse me paraît si bien fondée, que je les crois à l'abri de toute contradiction. Cette longue chaîne de maux est un phénomène extrêmement compliqué. Elle a été le résultat commun du génie et de la scélératesse d'un côté, d'une infériorité inévitable et d'une faiblesse déplorable de l'autre. Il serait difficile de décider auquel de ces élémens appartient le premier rang. Mais ce qu'il y a de certain c'est que chacun en particulier doit être pris en considération, que chacun a été en même temps cause et effet, que chacun entre dans l'explication de cet étrange phénomène, et comme base indépendante,

et en même temps comme condition et complément de tous les autres. Les siècles à venir ne manqueront pas de rendre justice à l'énergie extraordinaire, à l'infatigable constance, aux grands talens militaires, au courage inébranlable, à cette hardiesse peu commune dans la conception des plans, à ces moyens inépuisables d'exécution, qu'on a vus se développer dans l'intérieur de la France au milieu des orages de la révolution et en face de toute l'Europe armée contre elle. Mais l'histoire ne laissera pas ignorer non plus, que de la même source d'où jaillit cette force prodigieuse, sortit aussi une immoralité qui ne le fut pas moins ; que pour rendre possibles ces efforts inouis jusques-là, que pour fournir les moyens d'exécuter ces entreprises gigantesques, il ne fallait rien moins qu'une révolution qui foulât aux pieds les droits les plus sacrés, qui renversât toutes les barrières de l'ordre public, qui ouvrit un champ sans bornes aux passions les plus dévastatrices ; enfin que le miracle de cette prodigieuse grandeur militaire n'inspira plus tout-à-fait le même étonnement ; lorsqu'on vint à réfléchir que toute autre considération politique, civile, économique, sociale, humaine, en un mot, que la prospérité et en partie l'existence d'une nation riche et puissante, avec toutes ses forces et ses trésors, avec toute l'abondante moisson que lui avait fourni le passé, une grande partie de celle que lui promettait l'avenir, ont été impitoyablement sacrifiées au faux éclat d'une grandeur éblouissante, mais stérile. De l'autre côté, il est facile de s'apercevoir que sans courir

courir les plus grands risques et s'exposer à voir éclater dans l'intérieur de leur pays les mêmes maux qui les menaçaient au dehors, les puissances liguées contre la révolution ne pouvaient suivre la marche rapide de leur ennemi commun, imiter ses mesures, ni s'approprier ses moyens; que par conséquent il existait entre les forces de la coalition et celles d'un gouvernement révolutionnaire une disproportion permanente, principe de cette *infériorité inévitable* à laquelle on peut assigner un des premiers rangs parmi les causes fondamentales des malheurs de l'Europe. Mais il n'est pas moins facile de se convaincre que cette disproportion et cette infériorité inévitable sont loin de suffire à l'explication des événemens dont nous avons été les témoins ; qu'un génie malfaisant semble avoir troublé tous les conseils, paralysé toutes les forces politiques et militaires, avoir enfermé tous les cabinets dans un cercle de petits projets, de demi-moyens, de mesures insuffisantes, les avoir condamnés à l'impuissance, à l'incapacité et à un dénûment honteux de tout ce qu'exigeait la tâche pénible qu'ils avaient à remplir; qu'ils connurent trop tard, si jamais ils le connurent, le caractère de l'ennemi qu'ils avaient à combattre ; qu'ils apprirent trop tard, si jamais ils l'apprirent, ce que c'était que de lutter contre des moyens et des armes révolutionnaires ; qu'il n'y eut jamais dans leurs entreprises ni unité, ni plan, ni ensemble; qu'on vit à peine régner entre deux de ces cabinets un accord constant et durable ; que leur funeste désunion, la fatale influence des intérêts particu-

liers, le défaut absolu d'esprit commun, leur irrésolution, leur lenteur, leur fluctuation perpétuelle durent redoubler le courage, et multiplier les forces de leurs adversaires ; que ligués tout au plus pour une résistance faible et divisée, jamais pour une attaque énergique et uniforme, ils formèrent plutôt un assemblage incohérent d'élémens mal liés entr'eux, que cette *coalition* active, dont on a tant bercé depuis dix ans la crédulité des contemporains.

L'issue d'une guerre entreprise avec de tels élémens ne pouvait être douteuse ; et elle n'a été en effet que ce que des esprits pénétrans avaient prévu depuis long-temps. Pour premier résultat, on vit échouer entièrement le but primitif de l'alliance, le seul auquel dussent tendre les puissances coalisées. Tandis qu'elles s'avançaient à grands pas vers leur épuisement, et même en partie vers leur dissolution, la révolution triomphait ; ses plus infâmes attentats restaient impunis ; les auteurs des plus noirs forfaits dont jamais la terre ait été témoin, montaient sur le trône de Louis XIV, s'entouraient d'une plénitude de pouvoir avec laquelle toute la puissance de ce monarque redouté n'aurait pu même entrer en parallèle, et noyaient la constitution monarchique dans le sang de ses derniers défenseurs. Ils ne s'en tinrent pas là ; ils inondèrent tous les Etats voisins ; ils s'engraissèrent de la substance des plus précieuses contrées de l'Europe. Sous le nom de symboles de la liberté, ils promenèrent dans cent provinces subjuguées les signes odieux de leur ty-

rannie : par des conquêtes, des réunions forcées, des traités de paix extorqués, ils étendirent les frontières de leur territoire primitif ; et lorsque tout cela fut fait, lorsque toute résistance fut devenue impossible, lorsque la domination des chefs de la révolution fut entièrement établie, et l'équilibre de l'Europe détruit sans retour, lorsqu'il ne restait plus que l'unique espoir de voir s'écrouler de lui-même un édifice aussi colossal, cet espoir s'évanouit tout-à-coup, la scène changea, l'édifice s'affermit et se consolida dans les mains d'un gouvernement régulier, habile et vigoureux, qui brisant, comme un instrument désormais inutile, tout l'échaffaudage révolutionnaire, ne reconnut plus d'autre règle de souveraineté que sa volonté, son ambition et le génie de son chef : ainsi concentré et consolidé, ce gouvernement dicta des lois à la moitié de l'Europe.

C'est à ce dernier terme que nous nous trouvons aujourd'hui. Ce système politique qui *avant* la révolution semblait pouvoir encore braver tant d'orages, et opposer ses fondemens bien affermis aux vicissitudes que le temps amène dans son cours, c'est par la révolution et par la guerre qui en était l'inséparable compagne, qu'il a été détruit de fond en comble. L'Europe, et tous les partis se réunissent à cette opinion. L'Europe est ébranlée jusques dans ses derniers fondemens. Peut-on nourrir l'espoir qu'elle s'y raffermira de nouveau ? c'est ce que nous allons maintenant examiner.

TROISIÈME PARTIE.

CHAP. I.

1.° *Réflexions générales.*

AVANT d'entrer dans le sentier épineux qui me reste à parcourir, je dois tâcher, autant qu'il est possible, de déterminer par quelques réflexions préliminaires, le point de vue sous lequel le raisonnement qui va suivre, doit être nécessairement envisagé. J'espère par-là me mettre à l'abri, non-seulement d'interprétations évidemment fausses, mais encore d'une critique fondée peut-être en elle-même, mais qui ne le serait plus du moment qu'elle passerait certaines bornes.

La politique, ou la diplomatie proprement dite, est composée de deux élémens tout-à-fait différens. L'une est une connaissance exacte des *rapports* réels des Etats ; l'autre est la faculté de pouvoir calculer d'après les moyens et le caractère des personnes qui, à chaque moment donné, jouent les principaux rôles sur les théâtres des grandes affaires, qu'elle sera la marche et la direction de leur activité, leur influence sur les relations politiques, et les résultats probables de cette influence. Les règles d'après lesquelles un homme d'Etat se détermine dans

chaque circonstance particulière, doivent toujours reposer sur une juste combinaison de ces deux élémens.

Il est clair que dans la politique tout ce qui dépend des rapports personnels ne peut être l'objet d'une *science*, et ne méritera jamais que le nom *d'art*. La façon de penser, les penchans, les passions, les forces et les talens des hommes ne peuvent se réduire en principes généraux ; ils sont libres et variés comme la nature. Une longue suite d'observations, une étude constante, une grande habitude du monde, assez de pénétration pour pouvoir en quelque sorte déviner les événemens, voilà les qualités qui peuvent seules former un grand diplomate. L'étude spéculative la plus approfondie, les connaissances réelles les plus étendues, tous les avantages qu'un esprit bien organisé peut puiser dans la méditation, ne sauraient ni donner ces qualités, ni suppléer à leur défaut.

Or, puisqu'une partie considérable de la politique pratique consiste précisément dans ces relations personnelles, dans l'habitude de les observer, et dans l'art de les mettre à profit, il s'ensuit que la politique pratique en général, du moment qu'on la considère comme *science*, ne peut être qu'une science imparfaite. Ses calculs les plus ingénieux et les plus subtils, sont sans cesse modifiés par l'influence des pensées et des actions des hommes. Un léger changement dans la destinée d'un individu, une seule conception vaste, un seul mouvement passionné, que dis-je, une fantaisie, une fa-

veur ou une disgrace passagère, un moment de faiblesse, viennent souvent déranger ses résultats, en apparence, les plus invariables. La mort est son plus dangereux ennemi, celui qui la contrarie le plus, et dont ordinairement elle s'occupe le moins. Combien de fois la mort d'un seul individu n'a-t-elle pas détruit l'ouvrage et dérangé les combinaisons de plus d'un siècle ! Combien de fois l'apparition d'un nouvel acteur sur le grand théâtre du monde n'a-t-elle pas amené des événemens que la politique la plus hardie et la plus profonde n'aurait pu prévoir dans un siècle de méditations !

Mais quelqu'indispensable, quelqu'avantageux qu'il soit dans les spéculations et dans les calculs de la politique, de ne jamais perdre de vue cet important objet, et de faire toujours entrer en ligne de compte les bornes inévitables de la science, il y aurait de l'exagération, de l'injustice et du danger à mettre au-dessous de sa véritable valeur la partie *réelle* de l'étude politique. J'entends par la partie réelle de l'étude politique, la connaissance de tous les élémens sur lesquels repose la puissance absolue et relative des Etats, et de ce qu'il y a de fondamental et de stable dans leurs rapports, de leur position géographique, de leurs frontières considérées tant sous un point de vue politique que sous un point de vue militaire, de leurs besoins et de leurs ressources, de leurs moyens d'attaque et de défense, du cercle naturel et nécessaire de leur activité, et enfin de leur intérêt permanent. Cette masse de connaissances est peut-être la partie la plus impor-

tante de la politique, en ce qu'elle est la plus déterminée et même en quelque sorte la seule qui le soit. Quelque changement qu'il puisse y avoir dans les idées et les passions des hommes, dans la façon de penser, la capacité et les penchans de ceux qui gouvernent, il y aura toujours dans la sphère mobile de la politique quelques points fixes et invariables, quelques maximes fondamentales, quelques rapports naturels et essentiels qu'aucune révolution accidentelle ne saurait déranger. Un grand Etat, un Etat fort de ses ressources et doué d'une frontière avantageuse sera toujours, même entre les mains d'un gouvernement comparativement faible, capable de beaucoup plus grands efforts, soit pour la résistance, soit pour l'attaque, que ne le sera sous le chef le plus habile, un petit Etat, sans défense et mal arrondi. Un Etat dont la puissance repose sur l'industrie et le commerce, se conduira dans toutes les circonstances possibles, d'après de toutes autres maximes, que celui dont la puissance se fonde exclusivement ou de préférence sur sa grandeur militaire. Toujours, et dans toutes les combinaisons possibles de l'intérêt et des passions privées, il y aura des alliances et des oppositions naturelles entre les Etats ; le véritable intérêt, c'est-à-dire, l'intérêt fondamental et permanent de chaque pays, quelque méconnu qu'il puisse être momentanément, finira toujours par l'emporter sur toutes les considérations passagères.

Il y a donc dans tout raisonnement politique deux extrêmes, qu'il faut éviter avec un égal soin.

L'un est l'opinion, que les rapports réels sont tout en politique, et l'autre, qu'ils ne sont rien, ou presque rien. Tout l'*art* politique est détruit par l'un, toute la *science* politique est anéantie par l'autre : celui-là seul peut, dans tous les cas, bâtir sur une base solide un système bien combiné de conjectures et de mesures, qui connaît d'abord dans toute leur étendue, les rapports fondamentaux des Etats, et qui sait ensuite avoir égard aux changemens que peuvent y apporter les circonstances personnelles, le caractère, les principes et les opinions particulières des souverains.

Dans l'examen qui va suivre, je me borne entièrement à ces rapports réels, laissant de côté tout ce qui a trait aux personnes. Lorsque je dis que tel ou tel Etat est dangereux pour le repos des autres, je n'examine pas s'il est dirigé d'après les maximes justes ou injustes, s'il est gouverné par des hommes vertueux ou méchans. Je ne considère que ce qui existe indépendamment de toutes circonstances personnelles, et j'admets pour base, que toute puissance qui, pour nuire aux autres, n'a besoin que de le *vouloir*, peut être réputée dangereuse. D'un autre côté, lorsque je représente la situation d'un Etat comme critique ou désespérée, je n'examine pas si entre les mains d'un chef doué de qualités éminentes, cet Etat ne pourrait pas triompher en peu de temps de tous les dangers qui le menacent, et s'élever par des efforts extraordinaires à une existence nouvelle et plus solide. Je ne considère encore ici que ce qui existe, abstraction faite de

toutes circonstances personnelles, et j'admets pour base, que toute puissance qui, pour se maintenir et se défendre, a besoin de chances extraordinaires de bonheur, et c'en est bien une que l'apparition d'un de ces génies éminens, peut être regardé comme étant en décadence.

Dans un tableau dans lequel la France joue le principal rôle, plusieurs de mes lecteurs trouveront peut être que j'ai poussé trop loin cette maxime. Cependant la marche que je me suis prescrite, me paraît, non-seulement la plus juste, mais même la plus sûre. Il est bien vrai que si jamais les circonstances personnelles de ceux qui ont le pouvoir en main, devaient être prises en considération dans un raisonnement politique, ce serait certainement lorsqu'il s'agit d'un Etat qui vient de sortir d'une grande révolution. C'est-là plus que par tout ailleurs qu'on doit accorder une grande influence au caractère des personnes qui gouvernent, et par conséquent au plus ou moins de vraisemblable d'un changement dans les élémens intérieurs du gouvernement. Mais si je renonce à plus d'un argument important que j'aurais pu tirer de cette manière d'envisager la chose, j'en suis aussi d'autant plus certain que les amis même du gouvernement Français ne rejetteront pas les réflexions qui vont suivre.

Il ne s'agira donc dans le tableau que je vais présenter de la situation politique et fédérative de la France, que de ses rapports réels. Je n'examine nullement si le caractère et les principes personnels

de ceux qui gouvernent maintenant ce pays méritent la confiance ou la méfiance des autres gouvernemens. Les nouveaux chefs de la France ont-ils, comme l'assurent leurs amis, renoncé à toutes les idées révolutionnaires, et ne tendent-ils plus qu'à l'ordre, à la conservation, à la paix et à la justice ? ou n'ont-ils fait, comme d'autres le croient, que donner une nouvelle forme aux maximes de leurs prédécesseurs, et déguiser sous des dehors plus modérés, la même ambition, les mêmes vues de domination universelle qui ont caractérisé jusqu'ici tous les gouvernemens que la révolution a créés ? c'est une question que j'abandonne ou à la sagacité de l'homme d'Etat, sur les mesures et les décisions duquel elle doit avoir la plus grande influence, ou à celle de l'historien qui un jour aura la tâche de peindre et de juger ce gouvernement d'après les principes de la vérité et de la justice. J'entreprendrai tout aussi peu d'examiner si, d'après les règles de la probabilité, le gouvernement actuel de France promet ou non d'avoir une longue durée. Je le suppose durable ; et c'est là certainement la supposition la plus avantageuse que ses amis puissent exiger. Ce que j'ai à dire ici de la France, est indépendant du résultat quelconque que pourrait avoir un pareil examen, et doit être reconnu pour vrai, soit que le gouvernement Français se trouve entre les mains d'un Bonaparte, d'un Robespierre, ou d'un Bourbon.

Nous avons vu plus haut qu'avant la révolution il ne restait rien à désirer à la France du côté de sa sûreté, de la solidité de ses frontières, de ses moyens intérieurs de défense, et de sa position par rapport à ses voisins. Aucun Etat en Europe ne remplissait aussi complètement la première condition d'une heureuse situation fédérative. Les conquêtes qu'elle a faites depuis dix ans, ajoutent encore beaucoup à la force de son ancien système. Elles n'étaient rien moins qu'un besoin pour la France ; mais elles lui assurent un superflu de force politique et fédérative. Avec son ancienne frontière, la France était déjà à l'abri de toute attaque ; avec la nouvelle, elle peut braver tous les plans et tous les efforts de l'Europe.

Mais tout à couvert, tout en sûreté, tout puissant qu'était cet empire sous son ancienne constitution ; cependant, et l'on en a vu des exemples, si une ambition excessive, une soif immodérée d'agrandissement, l'eût porté à des entreprises dangereuses pour le repos et la sûreté des autres, il se trouvait en Europe avant la révolution plus d'une puissance en état de mettre des bornes à ces mouvemens désordonnés. L'Autriche, la Prusse et l'Angleterre tenaient toujours la France dans les bornes de l'équilibre, et si aucune de ces puissances prises séparément ne se trouvait assez forte pour lui résister, du moins le devenaient-elles en combinant leurs moyens. D'ailleurs, la France se trouvait

entourée de plusieurs Etats indépendans qui, bien que d'une moindre importance relative, étaient cependant en état de soutenir le choc d'une première attaque, de donner aux grandes puissances le temps de rassembler leurs forces, et de maintenir l'équilibre, en se réunissant avec elles. *Tout ce système est détruit.*

La première garantie importante contre la France pour le nord de l'Allemagne, et par conséquent pour tout le nord de l'Europe, était l'indépendance de la *Hollande*. Plus d'une fois, par un emploi bien ordonné de ses propres forces, et par le courage et l'habileté de ses chefs, cette riche et puissante république avait, dans des temps plus reculés, résisté seule aux attaques de la France. Depuis la paix d'Utrecht elle était déchue peu-à-peu de sa grandeur passée ; mais néanmoins elle possédait encore avant la révolution assez de puissance et de ressources pour tenir tête à quelqu'ennemi que ce fût, et en s'alliant avec d'autres Etats, elle aurait toujours été assez forte pour maintenir son rang et son influence. Le torrent de la révolution Française l'a emportée sans retour, et l'a effacée de la liste des puissances indépendantes. Depuis 1795, la Hollande est une province Française; et quand il pourrait se faire que par des révolutions imprévues, ce pays sortit un jour de la dépendance absolue où il est aujourd'hui, du moins ne saurait-on imaginer comment, dans les circonstances même les plus favorables, il pourrait recouvrer seulement une partie considérable de son ancienne consistance.

Ses forces intérieures sont épuisées ; ses places frontières lui sont enlevées, et l'incorporation de la Belgique ne lui laisse même pas l'espérance d'un avenir plus heureux. Dans toute guerre qui aura lieu désormais, la Hollande sera territoire Français : comme elle est aujourd'hui, la garantie que le nord de l'Europe trouvait dans l'indépendance de la Hollande est donc anéantie.

Les *Pays-Bas Autrichiens* offraient au nord de l'Allemagne la seconde garantie contre la France. La possession de ces provinces était peut-être plus à charge à l'Autriche qu'elle ne lui était avantageuse. Les armées Françaises les menaçaient à chaque occasion, et par la distance où elles se trouvaient du centre de la monarchie Autrichienne, les efforts qu'il fallait faire pour les sauver devenaient aussi pénibles que coûteux. Aussi ne saurait-on nier, qu'en considérant la chose sous un rapport fédératif plus élevé, on eût pû désirer depuis longtemps de voir ces provinces, l'objet et le théâtre de tant de guerres sanglantes, passer à une autre destination *.

Quoiqu'il en soit, il est certain que tant qu'elles n'étaient pas au pouvoir de la France, elles

---

* La meilleure manière d'exécuter un pareil changement aurait peut-être été celle qui s'était déjà présentée à plusieurs politiques, mais qui n'a jamais été si bien développée que par l'auteur du livre *de la Prusse et de sa Neutralité*, je veux dire la réunion de ces provinces sous un souverain de la maison d'Orange.

étaient le boulevard du nord de l'Allemagne. Ce n'est pas une légère différence pour la France dans le cas d'une guerre avec l'Allemagne, que d'ouvrir ses premières opérations sur la Meuse, ou de les ouvrir à ses anciennes frontières, d'employer toute la première campagne, et peut-être plus, à la conquête des Pays-Bas, ou de pénétrer d'abord, dans l'intérieur de l'Empire.

La troisième garantie du nord de l'Allemagne contre la France était l'étendue considérable de territoire situé entre le Rhin et l'ancienne frontière Française. Dans cette partie précieuse de l'Empire se trouvaient deux des premières forteresses de l'Europe; elle offrait une quantité de positions militaires des plus importantes; elle offrait, comme les Pays-Bas, un vaste espace à la première impétuosité d'une attaque des armées Françaises. Maintenant le passage du Rhin, très-facile sur plusieurs points de ce fleuve, est le seul obstacle qu'elles ayent à vaincre pour inonder le nord de l'Empire, jusqu'au Veser ou à l'Elbe.

Ces trois garanties étaient d'autant plus précieuses pour l'Allemagne, que précisément elles servaient à la défense immédiate de celles des provinces de cet Empire, qui par la nature de leurs frontières, ainsi que par leur position géographique, se trouvaient le moins à couvert. Quoique malheureusement l'histoire de la guerre de la révolution ait montré par plus d'un exemple que les meilleurs boulevards, soit naturels, soit artificiels, ne sauraient tenir contre un ennemi entreprenant, et que

le chemin du midi de l'Allemagne est aussi bien ouvert que celui du nord à une armée victorieuse ; cependant il est incontestable que le pays entre le Mein et les Alpes oppose à une invasion hostile de beaucoup plus grandes difficultés que l'espace entre le Mein et la Mer du Nord. Ce dernier est un pays ouvert de tous côtés et où l'on trouve à peine jusqu'aux provinces primitives de la monarchie Prussienne, une seule place tenable, un seul passage difficile, un seul point fortifié. Une ou deux batailles en rase campagne décideront toujours du sort de ce pays, et celui de toute l'Allemagne septentrionale y sera toujours plus ou moins lié. Si par des circonstances particulières, le nord de l'Allemagne, se trouvant précisément dans le période le plus terrible de la guerre de la révolution à couvert d'une attaque directe, n'eût senti moins vivement les suites futures de la perte de tous ses anciens boulevards, peut-être que la cession des pays du Rhin au propriétaire des Pays-Bas et au dominateur de la Hollande, peut-être que l'article de traité de paix qui établit le Rhin pour barrière entre la France et l'Allemagne, eûssent été l'objet d'alarmes beaucoup plus vives, de plaintes beaucoup plus sérieuses, et d'une résistance plus énergique.

Mais le midi même de l'Allemagne est beaucoup moins avantageusement défendu qu'il ne l'était avant la révolution. Cette partie de l'Empire a perdu aussi son principal boulevard contre la France. La *Suisse* formait ce boulevard. La neutralité de cette masse imposante de rochers, de

cette position militaire si précieuse, de ce point central de toutes les opérations, cette neutralité sacrée, respectée pendant tant de siècles, a disparu, et pourquoi se repaître d'un chimérique espoir, elle a disparu sans retour. La Suisse est devenue une province Française, une place d'armes, un camp permanent pour les armées Françaises ; et quand elle devrait même par une révolution politique quelconque, ou par la modération des chefs de la république Française, recouvrer un jour sa liberté, du moins ne reprendra-t-elle jamais son ancienne consistance.

Cette convention qui existait tacitement entre toutes les grandes puissances de ménager cet Etat dans toutes leurs entreprises, le respect pour sa longue et sage neutralité, l'inviolabilité de son territoire qui était encore plus le fruit d'une longue habitude que d'un système quelconque de politique ou de modération ; tout cela est détruit et ne peut plus se rétablir. Dans toute guerre à venir la Suisse appartiendra à celui qui mettra le plus d'audace et de promptitude dans ses opérations ; et comme dans les suppositions même les plus favorables, la France ne saurait manquer de conserver la plus grande influence sur les relations intérieures de ce pays, il est hors de doute que dans tous les temps et dans toutes les circonstances, elle le considérera et le traitera comme sa propriété. Ainsi plus de sûreté désormais pour la Suabe, pour la Bavière, pour les provinces antérieures de la monarchie Autrichienne : au moindre signal d'hostilités, les armées

mées Françaises se répandent du sommet des Alpes sur l'Allemagne méridionale, et comme la Suisse forme en même temps le grand point de réunion militaire entre l'Allemagne et l'Italie, les opérations Françaises conçues et imaginées dans l'esprit du nouveau système militaire y gagnent une étendue, un ensemble et une force à laquelle les pays voisins n'ont que d'impuissantes barrières à opposer.

Du côté de l'Italie, la France avant la révolution trouvait une barrière, dans le territoire du Roi de Sardaigne. Ce n'était pas à tort qu'on nommait ce monarque *le gardien des Alpes :* car quoiqu'il ne fût pas en mesure d'opposer une longue résistance aux deux grands Etats qui se sont disputé si souvent la souveraineté de l'Italie, quoi qu'en général il ne fût en aucun temps aussi puissant qu'il eût dû l'être, tant pour la prospérité de son pays que pour l'intérêt général de l'Europe, néanmoins, sa position géographique et la possession d'un nombre considérable d'excellentes forteresses, lui assuraient une certaine consistance et d'assez grands moyens de défense. Dans l'ancien système de l'Europe, la France pouvait tout aussi peu que l'Autriche se livrer à l'espoir raisonnable de conquérir et de soumettre l'Italie. Le souverain de la Savoie et du Piémont était toujours l'allié naturel de celui de ces deux Etats qui s'opposait à une pareille entreprise. Ce système est anéanti à jamais. La Savoie est pour toujours réunie à la France. Toutes les places fortes du Piémont se trouvent entre les mains du gouvernement Français. Quelle sera la destinée et de ce

pays et de son souverain ? c'est ce qui est encore enveloppé dans les ténèbres de l'avenir ; mais ce qu'on peut prédire avec certitude, c'est que jamais, et dans la supposition même la plus favorable, l'ancien ordre des choses ne renaîtra pour cette partie intéressante de l'Italie. Quand même le Roi de Sardaigne rentrerait en possession du Piémont, il est difficile de supposer qu'on lui rende les places frontières qui faisaient toute sa force et toute la garantie de l'Italie : et quand cela arriverait, entouré de tous côtés ou de la France ou de ses vassaux, il ne sera jamais lui-même qu'un vassal, et même un vassal impuissant de la république Française. La république Cisalpine ne sortira jamais de la dépendance de ceux à qui elle doit son existence, et la soumission de Gênes, de Parme, de la Toscane, n'est ni moins complète, ni moins assurée. Avant la conclusion de la paix de Lunéville, le gouvernement Français disait dans ses déclarations publiques, *l'intérêt de l'Europe ne veut pas que l'Autriche passe l'Adige.* Le véritable sens de cette maxime n'est plus une énigme aujourd'hui. L'Adige est la frontière de l'Autriche ; mais il est en même temps la frontière de la France. L'Italie n'est plus aujourd'hui dans toute son étendue qu'une province Française. Des généraux et des commissaires Français commandent depuis les Alpes jusqu'au détroit de Messine, et si demain il plaisait à la puissance consulaire, de faire de l'Italie une grande république sous la protection de la France, ou de réunir à la France toutes les provinces de l'Italie, il ne s'agirait

que d'en expédier le décret et d'en envoyer l'ordre aux chefs des forces militaires.

La France était depuis 1762 en liaison étroite avec *l'Espagne*, et comme elle était beaucoup plus puissante que son alliée, de cette disproportion résultait nécessairement la dépendance de celle-ci. Cependant jusqu'à la naissance de la révolution, le gouvernement Espagnol avait conservé un assez haut dégré d'indépendance, et la France n'avait jamais disposé à son bon plaisir des forces et des ressources de cet Etat. Il en est autrement aujourd'hui. Il n'est pas même resté une trace de liberté au gouvernement d'Espagne. Ce que la France commande doit se faire, la ruine de la monarchie Espagnole dût-elle en être une suite immédiate, et c'est proprement depuis 1795 qu'on peut dire *qu'il n'y a plus de Pyrenées.* Les frais de la conquête sont épargnés ; mais la conquête est achevée, et sous tous les rapports politiques et fédératifs, l'Espagne est effacée de la liste des puissances indépendantes. Tout ce qu'elle pourra exécuter encore doit être envisagé comme supplément aux moyens de la France, doit être pris comme tel en considération, doit être compté comme tel dans tous les calculs de la politique.

Ce n'est donc pas assez de dire que la France par ses conquêtes, a étendu de tous côtés ses frontières, affermi par de nouveaux boulevards l'inviolabilité de son territoire, et augmenté dans une proportion effrayante son influence sur tous les Etats voisins. La vérité est que proprement dans sa

situation actuelle la France ne connaît plus de frontières; que tout ce q i l'environne peut être déjà considéré sous tous les rapports essentiels comme son territoire et sa propriété, ou peut du moins le devenir à la première occasion convenable; que privées de fortresses, dénuées de tous moyens de défense, de toute garantie politique ou militaire, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne n'ont rien qui les mette à couvert des attaques des armes Françaises; et qu'il ne tient plus qu'à la modération et à l'équité du gouvernement Français, et par conséquent à des garanties personnelles que chaque jour peut changer et anéantir, qu'il n'y ait pour tout l'ouest de l'Europe qu'une seule loi, une seule domination.

Et ce n'est pas sur une base fragile et périssable que repose cet édifice colossal. La grandeur militaire de la France, fruit de sa révolution et de la plus malheureuse de toutes les guerres, n'est pas, comme plusieurs s'en flattent, un météore passager; elle est liée à l'existence de la république Française; elle est fondée sur le caractère constitutionnel, administratif et politique de cet Etat, et elle est tellement identifiée à cette existence et à ce caractère, qu'une dissolution totale de la république, et la cessation de sa prépondérance militaire, ne sont pour ainsi dire qu'une seule et même chose. Formée au sein des orages et de la guerre; la république Française a reçu pour ainsi dire une éducation militaire, a tout sacrifié pour un temps à ses progrès dans l'art militaire; nourrie de triomphes, le sentiment de la gloire est devenu son caractère dominant, les armes

son instrument journalier, la guerre un de ses besoins. La consistance intérieure de sa constitution actuelle suppose elle-même une coopération perpétuelle des forces militaires : un Etat qui pendant dix années de révolution a perdu tous les élémens qui formaient l'ensemble de son organisation, toutes les garanties de l'obéissance, tous les fondemens d'une subordination régulière, et pacifique, un Etat où pendant si long-temps la violence seule a tenu lieu de loi, où une anarchie sans bornes a altéré toute notion d'ordre public, ne peut être régi, ne peut être maintenu que par un gouvernement militaire. Le relâchement des ressorts militaires entraînerait immédiatement, dans un tel Etat, celui des ressorts civils, et ne serait par conséquent que l'avant-coureur de sa dissolution. Sous quelque rapport qu'on considère la France, ou sous celui de la conservation de son repos intérieur, ou sous celui du maintien de sa prépondérance extérieure, son armée doit donc être toujours le premier et le dernier objet de toutes ses combinaisons politiques. Si la France veut se maintenir dans son rang, ou seulement dans sa forme actuelle, elle ne doit jamais cesser d'être la première puissance militaire de l'Europe.

Avec cette puissance militaire, avec cet accroissement de territoire, avec cette souveraineté absolue que la France exerce sur ses voisins, avec tous ses avantages anciens et nouveaux, et enfin avec cette crainte trop pardonnable que la France répand au loin autour d'elle et qui est devenue au-

jourd'hui l'impression la plus universelle en Europe, il n'y a plus dans toute l'étendue du système continental, un Etat qui pût hasarder de se mesurer seul avec elle. Je crois pouvoir m'épargner le triste soin de développer cette vérité sous toutes ses faces, de suivre ce fatal résultat dans toutes ses branches. La disproportion saute aux yeux ; l'histoire de la guerre de la révolution, et surtout celle des campagnes de 1799 et de 1800 l'ont mise dans toute son évidence. Je mets de côté toutes les conjonctures extraordinaires ; je ne dis pas qu'il ne puisse s'élever quelque part une force supérieure, que tôt ou tard le génie d'un grand homme ne puisse venger l'Europe des humiliations que les victoires des Français lui ont fait éprouver ; mais dans la situation actuelle, mais dans la marche ordinaire des choses, mais dans l'évaluation ordinaire des forces, une telle espérance est chimérique. Aucune puissance continentale ne hasardera d'entrer seule et à ses risques et périls dans une nouvelle guerre contre eux. Si donc on veut de manière ou d'autre maintenir le système politique de l'Europe, si l'on veut opposer à la France une barrière efficace, c'est dans une alliance entre plusieurs Etats qu'il faut chercher un contrepoids à sa puissance, et si un examen approfondi nous prouvait que même une pareille alliance est sujette à des difficultés presqu'insurmontables, si dans les relations politiques actuelles, il est très-douteux qu'elle puisse se former, et plus encore qu'elle puisse être de quelque efficacité, la question, en quoi donc

consiste proprement aujourd'hui la garantie du système fédératif, serait facile à résoudre, et la réponse ne serait rien moins que consolante.

D'abord il me paraît absolument certain qu'aucune alliance contre la France ne saurait être efficace, si une des deux monarchies *Autrichiennes* ou *Prussiennes* n'y prenait une part immédiate Ce n'est jamais qu'en communauté avec une de ces deux puissances, sinon avec toutes deux ; ce n'est jamais que par elles et comme leurs alliés, que les autres grands Etats de l'Europe peuvent lutter contre la prépondérance Française. A supposer que la Russie, pût jouter à forces égales, du moins manque-t-elle d'un point de contact immédiat avec la France, et l'énorme distance qui sépare les deux Etats ne leur permet de rien entreprendre l'un contre l'autre sans le concours d'un Etat intermédiaire. D'ailleurs, quelque dangereuse que puisse devenir la France pour l'indépendance et la sûreté de ses voisins, jamais il ne sera de l'intérêt de la Russie de s'opposer seule à des plans dont elle a moins à redouter qu'aucune autre. Si jamais la Russie prend part à une guerre contre la France, ce sera tout au plus en qualité d'auxiliaire. Il en est de même de *l'Angleterre*, considérée comme partie intervenante dans les affaires continentales. La France entreprendrait de conquérir tous les Etats du continent, que l'Angleterre *seule* ne pourrait y mettre aucun obstacle, et elle ne peut non plus que la Russie entrer dans une guerre contre la France que comme

puissance auxiliaire, que comme alliée de l'Autriche et de la Prusse, ou du moins de l'une de ces deux monarchies.

Toute la question sur la valeur du système fédératif actuel de l'Europe se réduit donc à celle-ci : jusqu'à quel point l'Autriche et la Prusse sont-elles en état de se défendre elles-mêmes et avec elles tout le reste du continent ?

Avant la révolution il eut été facile de répondre à cette question. Depuis le commencement du seizième siècle la puissance de l'Autriche avait balancé celle de la France ; plus d'une fois, tantôt seule, tantôt associée à d'autres Etats, elle avait déjoué les plans formés par son ancienne rivale, contre l'Allemagne et l'Italie. Le résultat définitif de cette lutte fut, il est vrai, à l'avantage de la France ; car si l'on jette un coup d'œil sur l'intervalle qui s'écoula depuis la première époque que nous venons d'indiquer jusqu'en 1740, l'on trouve que les frontières Françaises s'étaient étendues considérablement dans les Pays-Bas et le long du Rhin, et que deux trônes de l'Italie étaient occupés par des princes de la maison de Bourbon. Mais jamais avant 1740 la France n'avait ébranlé les fondemens de la monarchie Autrichienne. Toutes les entreprises de Louis XIV vinrent échouer contre les grandes alliances que l'Autriche, en s'unissant à l'Angleterre et à la Hollande, pouvait toujours leur opposer ; et la paix d'Utrecht laissa, non-seulement la maison Impériale en possession de toutes ses provinces, mais

encore l'Allemagne dans toute son intégrité, et défendue depuis la mer du nord jusqu'aux Alpes par tous ses anciens boulevards.

Depuis 1740, il s'opéra un grand changement dans les rapports de l'Allemagne. L'accroissement de la monarchie Prussienne donna à l'Empire une nouvelle forme. Jusques-là il avait été partagé en une quantité de grands et de petits Etats, qui en cas de guerre prenaient parti pour ou contre l'Autriche, selon l'intérêt et la politique du moment. Mais lorsque la Prusse, d'Etat subordonné qu'elle était, s'éleva au rang des premières puissances, et que par là il se forma dans le nord de l'Empire une nouvelle sphère d'influence politique, dont cette monarchie devint le centre ; alors sous plus d'un rapport important, l'intérêt du nord de l'Allemagne se sépara de celui du midi. Les relations devinrent plus simples et plus constantes. Dès ce moment l'on put et l'on dut considérer les deux moitiés de l'Empire comme deux corps d'Etat, se tenant il est vrai par quelques liens, mais entièrement séparés et distincts l'un de l'autre par les points essentiels et fondamentaux de leur politique fédérative.

Ce nouveau système fut-il favorable ou nuisible à l'intérêt particulier de l'Autriche ? c'est ce que je n'examinerai pas ici : mais considéré sous un point de vue plus élevé, il est hors de doute qu'il fût avantageux pour l'Europe. Tant que la France demeura ce qu'elle était avant la guerre de la révolution, tant que l'Autriche et la Prusse avec leurs alliés respectifs, formèrent chacune séparément un

contrepoids suffisant pour s'assurer contre la puissance de la France, à peine pouvait-on imaginer une conjoncture où par le changement qui venait de s'opérer, la sûreté de la constitution Germanique contre une attaque extérieure, put être altérée en quoi que ce fût, ni l'intérêt général du système fédératif compromis d'une manière quelconque.

Deux grandes expériences vinrent confirmer la solidité de ce système. Dans la guerre pour la succession de Charles VI, l'Autriche abandonnée de presque toute l'Europe, dut tenir tête à la France et à ses nombreux alliés, et elle sut se maintenir avec force et dignité. Dans la guerre de sept ans, la Prusse eut à jouter contre la moitié de l'Europe, et elle sortit glorieuse de cette lutte si disproportionnée. Cette alliance même de trente ans entre l'Autriche et la France, fruit du traité de 1756, ne fut jamais assez forte pour ébranler la consistance du nord de l'Allemagne. Quand la France eût pu encore une fois s'écarter assez des principes d'une saine politique, pour menacer la monarchie Prussienne et ses alliés immédiats, quand l'Autriche eût été assez aveugle sur ses véritables intérêts pour favoriser, même par son inaction, une entreprise aussi préjudiciable pour elle, il restait encore au nord de l'Allemagne, outre ses propres moyens de défense, qui n'étaient rien moins qu'à dédaigner, le secours de l'Angleterre et de la Russie. La paix profonde qui a régné en Allemagne depuis 1763, et qui n'a été interrompue que par la courte campagne de 1778, et les résultats même de cette campagne, prouvent

assez clairement que la constitution fédérative de l'Empire, telle qu'elle se trouvait alors, fournissait une garantie suffisante contre tous dangers intérieurs et extérieurs.

Mais s'il avait été possible de prévoir une époque où par les révolutions les plus extraordinaires, la France parviendrait à une telle prépondérance qu'il ne faudrait pas moins, pour pouvoir lui résister que *toutes les forces réunies* de l'Allemagne, on se serait convaincu plutôt qu'aux avantages que présentait la nouvelle constitution de l'Empire pourraient bien se joindre aussi, dans des certains circonstances, de très-gravés inconvéniens. Cette époque est réellement arrivée. La supériorité de la France est telle que les forces isolées de l'une ou de l'autre moitié de l'Allemagne ne sont plus, comme auparavant, en état de maintenir et de protéger l'équilibre. Il ne faut pas être bien clairvoyant pour pressentir ce que, dans la situation actuelle des choses, une campagne des armées Françaises pourrait opérer en Allemagne. Après que la France a conquis les anciennes provinces frontières, qu'elle s'est établie dans les Pays-Bas, en Hollande, sur toute la rive gauche du Rhin, dans la Suisse et dans l'Italie supérieure, après qu'elle a démoli le peu de places fortes qui restaient encore sur la rive droite du Rhin, le cœur de l'Allemagne va désormais servir de théâtre à chaque guerre qu'elle entreprendra. La partie qui sera attaquée, ne le sera plus, comme autrefois, sur quelques points isolés, elle sera entourée et assaillie de tous les côtés à la fois ; réduite à

ses propres moyens de défense, le désespoir seul pourra lui fournir des armes, la lutte sera courte et décisive. . . . Mais que sert d'achever ce triste tableau ; il ne sera que trop facile d'en suppléer les derniers traits.

Si avec les avantages que la dernière guerre a valus à la France, avec l'accroissement prodigieux de son territoire et de sa force militaire, avec la domination absolue qu'elle exerce sur la Hollande, l'Italie et la Suisse, avec l'impuissance où sont les frontières de l'Empire de résister à une attaque, il peut encore exister une garantie quelconque de l'indépendance et de la sûreté de l'Allemagne, c'est uniquement dans une réunion entière de toutes ses forces qu'elle peut reposer, et cette réunion, d'un autre côté, ne peut exister que dans une seule supposition, celle d'un accord parfait entre les deux grandes puissances. Peut-on attendre un pareil accord ? C'est vraisemblablement de la décision de cette question que dépend la destinée future de l'Allemagne, et par conséquent de l'Europe, puisque ce n'est qu'avec et par l'Allemagne, qu'elle peut espérer de résister à la supériorité de la France.

Depuis que la Prusse s'est élevée au rang des prémières puissances de l'Europe, c'est-à-dire, depuis un demi-siècle, on a vu dans la Prusse et dans l'Autriche comme deux astres rivaux, qui, du moment qu'ils venaient à se rencontrer dans leur course, menaçaient tout le système politique d'un ébranlement général. On les a vu se déchirer par des

guerres sanglantes, occupées sans relâche à s'affaiblir mutuellement, dans une vigilance, une inquiétude et une jalousie continuelle sur leurs progrès réciproques. Elles se sont unies un instant contre un mal d'une espèce extraordinaire, contre un danger qui leur était commun. Mais de cette union même sortirent de nouveaux germes de discorde, de nouveaux motifs pour perpétuer leurs divisions. L'impossibilité d'agir de concert, là même où le plus pressant des besoins, où le plus important et le plus sacré de tous les motifs, leur commandait une étroite union, cette triste impossibilité, source de tant et de si funestes maux, sembla prouver qu'il n'était pas de remède à l'antipathie de ces deux puissances, et fit évanouir aux yeux de l'observateur, non-seulement les espérances du moment, mais même celles de l'avenir le plus éloigné.

Loin de moi de vouloir faire envisager comme absolument invincible, une antipathie en apparence si profondément enracinée. L'homme d'Etat est non-seulement autorisé, mais même en certains cas tenu, de la regarder comme insurmontable, en tant qu'elle est fondée sur des sentimens et des passions, des opinions et des préjugés. Ces haines qu'on appelle nationales, ces inimitiés naturelles entre les gouvernemens et les peuples, ne sont malheureusement rien moins qu'une supposition gratuite ; plus d'une expérience en a prouvé la triste réalité : mais que ces haines soient sans bornes, c'est ce que la saine politique recuse, parce que la saine raison ne saurait l'admettre. Du moment que le véritable intérêt

commande, tout ce qui n'est fondé que sur des sentiments aveugles, sur une antipathie nationale, quelque enracinée qu'on la suppose, doit céder à une voix plus puissante, et y cédera certainement, si les destinées des peuples sont confiées à des mains sages et vigoureuses, si ceux qui les gouvernent sont inaccessibles aux petites vues et aux petites passions. La marche ferme et réfléchie d'un gouvernement vraiment éclairé, sait, dans les circonstances impérieuses, briser les barrières que l'opinion des peuples oppose à des entreprises bienfaisantes, entraîner irrésistiblement la multitude en ouvrant les yeux aux sages, et souvent éteindre en un seul instant habilement saisi, des siècles de préjugés nationaux.

Mais dans le cas dont il s'agit, la difficulté paraît avoir des racines plus profondes encore, et il ne serait pas moins dangereux d'en atténuer les couleurs qu'il ne serait imprudent de les charger à l'excès.

La désunion qui a régné jusqu'ici entre l'Autriche et la Prusse n'était pas seulement fondée sur un sentiment vague de jalousie et de méfiance, sur une habitude invétérée, sur le souvenir douloureux des blessures qu'elles se sont portées mutuellement ; elle tenait à des causes plus élevées et plus essentielles.

Ces deux puissances étaient destinées jusqu'ici à servir de contrepoids l'une à l'autre; c'était-là, pour ainsi dire, leur vocation, la condition nécessaire de leur existence politique. Là même où les

passions se taisaient, il restait encore dans leurs rapports, dans la nature, la direction et le but de leur activité, dans le caractère fondamental de leur destination, un élément indestructible non *d'inimitié*, mais *d'opposition* naturelle et politique. Dans l'état où ont été jusqu'ici les choses, avec la constitution fédérative de l'Europe, telle qu'elle a été jusqu'à nos jours, cette opposition, pourvu qu'elle se tint dans les bornes de la sagesse et de la nécessité, n'était dangereuse, ni aux deux puissances elles-mêmes, ni au système fédératif en général. Pour la sûreté des autres Etats, pour le maintien de l'équilibre politique, elle était peut-être plus avantageuse que ne l'eût été leur union.

Mais depuis que la révolution Française a détruit toute l'ancienne constitution fédérative, depuis que la France a acquis une prépondérance devant laquelle s'écroulent toutes les anciennes garanties de l'équilibre, il faut considérer sous un tout autre point de vue, la position respective de l'Autriche et de la Prusse. Dans le cas d'une guerre avec la France, vers quelque point qu'elle soit dirigée, il n'est plus de résistance à espérer, sans une union étroite de ces deux puissances; or, plus une telle union est difficile et invraisemblable, plus la désorganisation du système fédératif est évidente, et la situation de l'Europe désespérée. Une politique ferme et vigoureuse saura bien, dans une nécessité urgente, se saisir de tous les instrumens de salut ; mais toujours est-il certain que plus les moyens auxquels il faut recourir pour sauver le système fédératif d'une

dissolution totale, sortent de la sphère commune, plus le mal auquel on les applique doit être grave et extraordinaire.

Ajoutons à cela qu'il est plus vraisemblable que toute association par laquelle les deux grandes puissances de l'Allemagne viendront s'unir, aurait plutôt le caractère d'une *coalition* que celui d'une *alliance*. Ainsi le veulent les rapports que ces deux puissances ont eus jusqu'ici entre elles ; ainsi le veut l'opposition qui a toujours régné entre les principes et les buts de leur politique ; ainsi le veut un état de choses qui renaîtra, qui doit même renaître, du moment que l'équilibre de l'Europe sera rétabli, et le système fédératif de nouveau raffermi sur ses bases. L'union ne pouvant être que passagère, les avantages qu'on peut se promettre, ne saurait être qu'incomplets.

Il est vrai que si les suites de cette dangereuse supériorité de la France, amenaient l'Autriche et la Prusse à contracter entr'elles une union qu'elles envisageraient comme leur seul moyen de salut ; cette même union, d'après tous les calculs de la vraisemblance politique, produirait une *coalition générale :* car l'Angleterre, la Russie et la plupart des Etats du second et troisième rang seraient toujours en liaison, plus ou moins étroite, soit avec l'Autriche, soit avec la Prusse : une coalition entre ces deux puissances sera toujours, d'une manière ou de l'autre, une coalition de l'Europe. Plus d'une fois, quoiqu'on en puisse dire, le besoin d'une telle coalition sera senti et reconnu. Mais à côté de ce sentiment s'éveil-

s'éveillera toujours celui de l'insuffisance et de l'inefficacité d'une pareille mesure. Pour organiser et mouvoir une machine aussi compliquée, il ne faut pas moins qu'un concours extraordinaire de talens éminens, et de caractères au-dessus du commun. L'Europe a devant les yeux la leçon de l'expérience, de cette fatale expérience sous laquelle gémissent encore les peuples consternés. Quel est, parmi ceux à qui les destinées des nations sont confiées, quel est celui qui hasardera d'en tenter une seconde ?

Résumons maintenant les résultats du raisonnement que nous venons de développer :

1.° La France par l'extension de son territoire, par l'accroissement de son influence immédiate sur la *Hollande*, l'*Italie* et la *Suisse*, par le défaut absolu de défense qu'offrent les frontières de ses voisins actuels, et enfin par l'élévation de sa force militaire à un degré qui peut-être passe encore la proportion de son agrandissement territorial, est parvenue à une mesure de puissance, à laquelle aucune autre en Europe ne saurait se comparer aujourd'hui.

2.° Cette élévation de la France a tellement dérangé l'ancien équilibre politique, que parmi les Etats et même les grands Etats du continent, il n'y en a plus un seul aujourd'hui qui, sans le concours des autres, puisse balancer la prépondérance Française ; que par conséquent, s'il plaît à la France d'abuser de sa supériorité, il n'y a de recours contre ce danger que dans une ligue.

3.° A raison de la situation géographique, militaire et politique où se trouve aujourd'hui la

France, il ne peut se former en Europe aucune ligue efficace contre cet Etat, si l'Autriche ou la Prusse, ou ces deux puissances à la fois, n'y prennent part.

4° Mais aussi à raison de la situation actuelle de la France, et des avantages prépondérans que cette situation lui assure, toute ligue que l'Autriche formerait sans la Prusse, ou réciproquement la Prusse sans l'Autriche, avec un ou plusieurs des autres principaux Etats, ne saurait rétablir l'équilibre avec la France ; elle pourrait tout au plus atténuer la disproportion.

5° Aucun plan pour le maintien d'un équilibre en Europe ne saurait donc être efficace, si l'Autriche et la Prusse n'y accédent de concert.

6° Une union efficace entre ces deux puissances est toujours une mesure très-difficile à réaliser, et comme par sa nature elle ne peut être que passagère, on ne doit jamais s'en promettre aussi qu'un succès précaire et borné.

7° Il n'y a donc, dans toute l'étendue des relations fédératives de l'Europe, aucune *alliance*, proprement dite, qui puisse contrebalancer la France : c'est dans la voie délicate et dangereuse d'une *coalition* qu'il faut chercher un contrepoids à sa puissance, et, ni la théorie, ni l'expérience ne nous garantissent l'efficacité de cette mesure.

Je sais avec quelles objections on essayera de combattre ce raisonnement, et je vais y répondre d'avance.

D'un côté on dira : " à quoi bon tous ces tristes

calculs ? que sert d'énumérer et de peser des dangers éloignés pour y opposer des remèdes hypothétiques ? La politique est un sable mouvant auquel le moindre souffle vient imprimer une nouvelle forme. Qui vous dit qu'en peu d'années, en peu de mois peut-être, cette prépondérance de la France que vous peignez sous des couleurs si terribles, n'aura pas trouvé son terme ? Le génie de quelques hommes entreprenans, ou plutôt celui d'un seul homme, l'a élevée de l'état de la décadence la plus profonde, à la grandeur et à la consistance qu'elle a aujourd'hui : ce qui tient à une vie périssable, doit l'être nécessairement aussi. Peut-être qu'au moment où vous gémissez sur sa prépondérance, la France se plonge de nouveau dans le gouffre de l'anarchie et des désordres, ou qu'entre les mains d'un gouvernement faible et incapable, elle perd ce caractère d'audace et de force, qui a plus servi à ébranler l'équilibre général, que tous les avantages de sa position géographique, militaire et fédérative. Et à supposer que cela n'arrive pas, qui nous garantit que les ressorts de cette machine colossale ne se relâcheront pas d'eux-mêmes, ne finiront pas, si bien dirigés qu'ils puissent être, par s'user et se détendre avec le temps ? Otez à la France son esprit belliqueux, sa discipline et son enthousiasme militaire— et est-il dit qu'ils subsisteront pendant des siècles, parce que des circonstances extraordinaires les ont produits en un moment, que devient toute sa puissance actuelle ? l'accroissement de son terri-

toire, ses républiques tributaires, son immense population, tout cela devient un fardeau pour elle tout cela ne sert plus qu'à précipiter sa ruine, du moment que la force centrale, la force vivifiante est paralysée.....Et le reste de l'Europe, est-il donc privé à jamais de courage et de génie ? N'est il donc plus de mesures vigoureuses ? L'art de les mettre en exécution, est-il donc perdu pour toujours ? Une seule tête heureusement organisée, un seul caractère doué de force peut renverser tout ce système, et porter dans la balance opposée le poids qui fait pencher aujourd'hui si violemment celle de la France. Qui sait même, si, tandis que vous éclatez en plaintes si amères contre sa supériorité, le moment n'est pas déjà venu où elle perd jusqu'au degré d'influence qu'elle doit nécessairement conserver, et où vous regretterez de vous être rendu peut-être par vos déclamations exagérées, le complice d'une perte si funeste et si sensible pour toute la machine politique?

A cela je réponds : la politique, tant spéculative que pratique, ne peut travailler qu'avec les élémens que l'instant présent lui fournit, eux seuls peuvent être l'objet de ses combinaisons, et si l'avenir entre dans ses calculs, du moins prend-elle toujours uniquement pour base, ce qu'il y a de fixe et de réel dans le présent, et jamais des déterminations accidentelles ou personnelles, des hypothèses gratuites, de simples possibilités. La situation attuelle de la France, sa puissance militaire et sa prépondérance politique, doivent-elles, d'après les règles de la vrai-

semblance, être durables ou passagères ? c'est ce qui doit sans doute faire l'objet des réflexions et des recherches de l'homme d'Etat. Mais quel que puisse être le résultat, toujours hypothétique et conjectural, de cette recherche, toujours est-il certain qu'en prenant pour point de vue l'état où sont aujourd'hui les choses, la force est du côté de la France, le danger du côté des autres Etats. Que la puissance de la France s'affaise tout-à-coup, ou qu'elle tombe peu à peu dans l'engourdissement, alors il sera temps de tirer de ces nouvelles prémisses des conséquences nouvelles aussi; et si, contre toute apparence, elle venait à descendre au-delà d'un juste équilibre, si elle venait à perdre son influence légitime et les fondemens de sa conservation, si des dangers contraires, des dangers qu'il est presqu'impossible en ce moment de prévoir et de combiner, venaient à menacer l'Europe, c'est à celui qui sera témoin de ces changemens, à y conformer son système, ses maximes, ses exhortations, et par conséquent ses mesures, s'il est destiné à jouer un rôle actif. Mais tant que le rapport actuel subsiste, systèmes, maximes, exhortations, mesures, tout doit se régler sur ce rapport ; et tant que l'Europe d'un côté, et la France de l'autre, conservent la forme et l'attitude qu'elles ont aujourd'hui, il est permis de soutenir qu'il n'existe pas de véritable droit public, de véritable système fédératif, qu'il n'y a ni équilibre de pouvoir, ni paix solide et durable.

D'un autre côté on me fera des objections d'une autre espèce, et peut-être plus spécieuses encore,

« La révolution dans le système politique est une fois faite ; si les forces mieux réunies et mieux dirigées de l'Europe eussent été capables de l'empêcher, l'ancienne constitution fédérative eut pu sans doute subsister encore avec toutes ses imperfections. Mais ce qui est fait est fait, et ne peut plus se changer. Le présent et l'avenir sont seuls du domaine de la politique. Pourquoi nous peint-on l'un et l'autre sous des couleurs si lugubres ? Exista-t-il jamais un équilibre politique dans l'acception rigoureuse du terme ? N'y a-t-il pas eu de tout temps des Etats prépondérans, et des dangers pour les Etats faibles ? A-t-on jamais manqué en Europe de prétextes pour commettre des oppressions et des injustices, ou pour entreprendre des guerres ? supposons que la prépondérance de la France soit aussi grande et aussi décisive qu'il vous plaît de la représenter, s'ensuit-il que toute sûreté, toute liberté, toute indépendance, toute stabilité de pouvoir disparaissent pour toujours du système politique de l'Europe ? De ce que la France n'a plus rien, ni à désirer, ni à entreprendre, n'est-ce pas une raison pour qu'elle en devienne moins dangereuse pour les autres Etats ? Quel pourrait être désormais son but ? Tout agrandissement deviendrait un fardeau pour elle, toute nouvelle conquête ne ferait plus que l'affaiblir. Ira-t-elle au-delà du Rhin, des Alpes et des Pyrénées, chercher de chimériques avantures, cueillir de stériles lauriers ? ou voudra-t-elle anéantir des Etats qu'elle ne pourrait gouverner ? La simple possibilité qu'un Etat abuse de

son pouvoir, et porte à l'excès ses prétentions, ne suffit pas encore pour autoriser des inquiétudes si gratuites, des suppositions si odieuses. Si par leur criminelle ambition, par leur insatiable avidité, par leur immoralité sans bornes, les gouvernemens révolutionnaires ont été jusqu'ici la terreur de l'Europe, le gouvernement actuel de France est fait au contraire à tous égards pour tranquilliser les esprits, pour dissiper les orages, pour rappeler la confiance, pour rendre à tous les Etats le sentiment de leur sûreté. Il n'aspire plus à s'agrandir, il ne veut que maintenir ce qu'il a trouvé ; toute son ambition est désormais de vivre en paix avec ses voisins, de rester fidèle aux préceptes du droit des gens, d'être pour ses alliés une protection puissante, pour ses ennemis un modèle de justice et de modération. S'il observe scrupuleusement ces maximes, pourquoi l'Europe ne pourrait-elle pas trouver dans sa situation actuelle et la sûreté et le bonheur ? Que chacun oublie le passé ; que chacun se place avec une sage résignation dans ses rapports actuels ; que chacun jouisse de ce qu'il a, renonce à toute ambition pernicieuse, à tout système exagéré, à toute politique inquiète. Les grands Etats de l'Europe, ces édifices si solides dont l'impétuosité des armes révolutionnaires n'a pu ébranler les fondemens, sont bien encore assez puissans pour repousser une injuste agression, pour cultiver et multiplier leurs ressources à l'aide d'une administration pacifique, pour rendre leurs sujets heureux, pour maintenir leur dignité politique. Que faut-il de plus ? Le reste n'est qu'illusion. Qu'un

certain nombre de petits princes commande au-delà du Rhin, de la Meuse et de l'Adige, ou qu'une grande république y donne des lois, qu'importe au reste de l'Europe, puisque les anciens possesseurs sont une fois bannis, les anciennes constitutions une fois détruites ? l'Autriche, la Prusse, la Russie, l'Angleterre, tous les Etats du second et troisième rang, en seront-ils moins durables, en seront-ils moins florissans ? Tout ce qui s'est conservé de l'ancien système en prospérera-t-il moins ? Et si après tout, l'ancienne constitution fédérative se trouve détruite sans retour, qui empêche, qu'avec de nouveaux élemens on ne construise un nouvel édifice ?"

Les réflexions suivantes serviront de réponse à ce raisonnement, le plus fort que les apologistes de l'état actuel des choses ayent à opposer aux trop justes alarmes, aux exhortations trop fondées d'une politique clairvoyante.

1°. Il n'entre pas dans l'objet de la recherche dont je m'occupe en ce moment, d'examiner si le gouvernement actuel de France mérite en effet la confiance sans bornes que ses amis et partisans ne cessent de réclamer pour lui. Je déclare encore une fois que dans tout ce raisonnement je n'ai aucun égard aux circonstances personnelles. Je vais plus loin ; et pour me présenter avec d'autant plus d'avantage, là où j'ai proprement à cœur de convaincre, je veux renoncer à tout ce qui ne me paraît pas absolument essentiel à mon *véritable* but. J'accorde donc sans restriction tous les argumens qu'on peut

fonder sur le caractère du gouvernement actuel. Je veux admettre que ce gouvernement se montre dans ses maximes et dans ses opinions, dans ses décrets et dans ses mesures, l'antipode de ceux qui l'ont précédé.—Il ne respire que paix, concorde, sûreté et justice : il n'a pas fait un seul pas qui put nourrir les anciennes méfiances, ou en éveiller de nouvelles, rien qui put armer les soupçons, ou étouffer les espérances renaissantes. — Accorder tout cela, c'est certainement pousser la condescendance aussi loin qu'elle peut aller.

2°. Mais le caractère du gouvernement actuel de France ne donne aucune garantie pour l'avenir. La première maxime de toute politique pratique, en matière d'équilibre de pouvoir, sera toujours, que la puissance qui est en état de nuire, et à qui pour le faire il ne manque que la volonté, est dangereuse pour la sûreté des autres. Si on s'écarte une fois de cette maxime, il n'y a plus un seul point fixe dans tout le champ de la politique, tout se réduit à des conjectures gratuites, à de vaines hypothèses, à des jugemens incertains sur les personnes, à des demi-vraisemblances qui disparaissent aussi vîte qu'elles naissent.

3°. Si le caractère personnel du gouvernement actuel de France, et en général le caractère personnel d'un gouvernement quelconque, ne peut jamais être une garantie de la façon de penser de ceux qui lui succéderont, si même ce qu'un dépositaire du pouvoir désire et promet aujourd'hui, ne donne aucune garantie de ce qu'il exécutera ou entrepren-

dra dans la suite, de même ce n'est pas une garantie suffisante contre la crainte des entreprises d'un gouvernement, que la considération de ce que son véritable *intérêt* lui prescrit. Ceci n'est vrai cependant qu'avec quelques restrictions. Dans le cours ordinaire des choses, lorsque tout est dans l'équilibre, ou du moins dans un état qui approche de l'équilibre, lorsqu'il n'y a aucune révolution subite à attendre, et qu'aucune puissance n'est assez prépondérante pour en opérer une dans le système politique ; alors, d'après la connaissance du véritable intérêt d'un Etat, on peut bien calculer avec quelque vraisemblance quelles sont les mesures qu'on doit en attendre. Car, comme il est toujours à supposer que dans un intervalle donné, comme par exemple dans un espace de cinquante ou cent ans, les révolutions, sages ou funestes, d'après lesquelles un gouvernement se déterminera, seront au moins compensées les unes par les autres, que même s'il abandonne pour un temps les maximes sur lesquelles son bien-être se fonde, il finira toujours cependant par y revenir, et qu'au total, le véritable intérêt d'un gouvernement est toujours sa principale règle, il s'ensuit que la politique dans ses calculs sur la conduite probable des Etats, ne saurait mieux faire que de prendre pour un de ses premiers élémens l'intérêt particulier de chacun d'eux. * Mais cette maxime cesse d'être

---

* Il n'est cependant que trop certain, que même dans le cours ordinaire des choses, la politique tomberait souvent dans d'étranges erreurs, si elle s'en tenait trop rigoureusement à la

praticable, s'il s'agit de conjonctures où la résolution d'un instant peut changer la face de l'Europe. Si un Etat est parvenu à un tel degré d'influence, que la moindre altération dans sa politique pourrait causer un ébranlement général, et bouleverser tous les rapports, il y aurait de la folie à se flatter que l'Europe peut déposer toute inquiétude, et vivre dans la plus parfaite sécurité, parce qu'il ne serait pas de l'intérêt de cet Etat de s'engager dans des guerres ou d'aspirer à des conquêtes. Car qui voudrait répondre que ceux qui ont entre leurs mains un pouvoir aussi étendu ne céderont jamais à un mouvement d'ambition, de vengeance, ou de mécontentement, et ne sacrifieront pas à la passion du moment, toute considération de leur véritable intérêt ? Or en faut-il davantage, dans la situation actuelle de l'Europe, pour amener les plus terribles et les plus funestes bouleversemens ?

4°. Lorsqu'il s'agit d'un Etat qui a passé par toutes les crises que la France a subies depuis dix

---

présomption, que l'intérêt particulier de chaque gouvernement sera la règle constante de sa conduite. Car il y a dans l'idée de l'intérêt d'une nation, quelque chose de vague, qui dépend du point de vue sous lequel on l'envisage, et par conséquent du plus ou moins d'aptitude à l'envisager sous son *véritable* point de vue. A cela il faut ajouter, que l'intérêt même immédiat des Etats, se subordonne plus souvent qu'on ne le pense à l'intérêt privé et surtout aux passions, qu'il est des Etats qui l'ont méconnu pendant des siècles, et qu'il en est peut-être qui ne l'ont jamais reconnu. Il faut donc dans tous les cas se défier même des calculs qui reposent sur cet élément politique.

ans, et qui se trouve dans la situation où nous la voyons encore aujourd'hui, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer les maximes et les mesures que, dans chaque circonstance, son intérêt lui prescrira. Le premier intérêt d'un gouvernement quelconque est toujours celui de sa propre conservation. S'il se trouve que cet intérêt ne saurait être mieux assuré que par un système pacifique, des principes de justice et de modération, alors certainement ce sera ce système, ce seront ces principes qui prévaudront. Mais du moment que les circonstances exigeront le contraire, du moment que soit pour rélever sa popularité chancelante, soit pour dissiper les cabales d'une faction qui lui donne de l'ombrage, soit pour détourner sur des objets extérieurs l'inquiétude et l'activité du peuple, le gouvernement croira nécessaire de recourir à une marche fière et vigoureuse, à des entreprises vastes et hardies, les maximes de modération céderont au besoin du moment. Or n'y aurait-il pas de la témérité à garantir que le gouvernement Français ne se trouvera jamais dans de pareilles conjonctures, tandis qu'au contraire tout ce qui l'entoure ne semble présager que situations critiques et vicissitudes perpétuelles?

5°. En admettant même que le gouvernement actuel de France, ainsi que tous ceux qui lui succéderont, voulussent renoncer pour toujours à toute aggression injuste, et prendre la modération pour règle constante de leur politique, en admettant que leur intérêt les détournât aujourd'hui et à jamais de

toute guerre de conquête, de pillage et d'oppression, et enfin que toutes ces suppositions si hasardées pussent être adoptées comme des bases certaines, il n'en resterait pas moins entre la France et le reste de l'Europe, une disproportion demésurée et toujours dangereuse. Car outre les contestations qui naissent de l'ambition, de la soif des conquêtes, d'offenses faites gratuitement, il en est d'autres dans lesquelles les Etats sont entraînés par l'incertitude des droits, par l'insuffisance des transactions, par le choc souvent inévitable des prétentions réciproques. Ces contestations, ainsi que les guerres qu'elles amènent, subsisteront, tant qu'il y aura des Etats séparés, et un droit public imparfait par sa nature. Mais dans la situation actuelle des choses, ces guerres inévitables entraîneront également les plus grandes calamités. Avec la prépondérance colossale de la France, le moindre différent au sujet d'une frontière incertaine, d'un droit territorial mal déterminé, d'une navigation litigieuse, (sans vouloir faire ici mention des querelles plus sérieuses que les morts et les successions ne peuvent manquer d'occasionner de temps en temps) le moindre différent, dis-je, entre la France et un Etat voisin, peut produire un orage qui menacerait la sûreté de l'Europe entière. Or ce n'est pas seulement pour mettre des bornes à l'abus gratuit que peut faire de son pouvoir un Etat trop prépondérant, mais aussi pour maintenir une juste proportion de forces dans des guerres ordinaires, et que souvent aucune sa-

gesse humaine ne serait en état de prévenir, que, d'après les règles d'une saine politique, il doit régner entre les puissances un équilibre, soit naturel soit artificiel ; et si cet équilibre est une fois détruit, dès lors, quelles que soient à une époque donnée, les maximes des différens Etats et les dispositions pacifiques ou guerrières de ceux qui les gouvernent, il n'y a plus un seul instant de sûreté.

6°. Enfin dans une situation comme celle où se trouvent aujourd'hui les choses, il existe encore une source intarissable de fermentation politique, une occasion perpétuelle de guerres, dans la disposition où se trouve inévitablement la partie souffrante, dans la résistance nécessaire de l'opprimé contre son oppresseur, de celui qui est humilié de sa défaite contre celui qui s'enorgueillit de l'avoir vaincu. Il faudrait en effet connaître bien peu le cœur humain pour se flatter que tous les peuples que la France a subjugués, que tous les princes et tous les Etats dont elle a triomphé, auxquels elle a imposé les conditions les plus dures, qu'elle a privés de leurs meilleures provinces, de leurs revenus, de leur éclat, de leur dignité, que tant d'esprits aigris, révoltés, ulcérés, et par des pertes réelles et par des mortifications sanglantes, pussent tout d'un coup jetter un voile sur tout le passé, dévorer des douleurs si cuisantes, essuyer des larmes si amères, oublier leur décadence, leur dégradation, leurs calamités sans nombre, et se soumettre avec une résignation impassible à la domination de la république Fran-

çaise. Tout observateur sensé de la marche des sentimens et des passions humaines, n'attend-il pas précisément le contraire ? Jusqu'à ce que la puissance de la France soit rentrée dans un juste équilibre avec les autres élémens du système fédératif de l'Europe, une tendance secrète à la résistance contre la supériorité Française, une haine secrète et indestructible contre le monopole d'influence et de domination dont la France s'est si impérieusement emparée, sera toujours la disposition universelle de toutes les nations, ou du moins de toutes les grandes nations de l'Europe. On souffrira en silence, tant qu'on se croira dans l'impossibilité de prendre des mesures efficaces ; mais au premier espoir de succès, qu'il soit fondé sur le sentiment du courage renaissant et des forces renouvellées, ou sur des symptômes d'agitation, de désorganisation et de faiblesse dans l'intérieur de la France, on verra de nouveaux efforts, de nouvelles tentatives, de nouvelles coalitions, et de nouvelles guerres. Un ordre de choses si monstrueux, si oppressif, si incompatible avec la sûreté et la dignité des Etats, ne saurait compter sur une longue durée ; des ressorts violemment comprimés tendent toujours à se redresser, et tous les traités de paix de l'univers ne sauraient consolider ni garantir un système politique qui se trouve en opposition directe avec les premiers principes de l'indépendance et de l'égalité de pouvoir, avec les premières conditions des constitutions sociales et fédératives, avec les vœux, les

penchans et les efforts et d'une grande masse d'Etats et d'un grand nombre d'individus *.

7°. Que si l'on refusait à ces argumens leur réalité et leur importance, si, contre toute expérience, contre toute évidence du passé et du présent, on voulait soutenir que ni la variété inévitable dans la façon de penser et le caractère personnel des chefs du gouvernement Français, ni l'incertitude non moins inévitable de leurs buts et de leurs efforts, ni la possibilité d'un intérêt particulier à la France, et entièrement opposé à l'intérêt général de la sûreté et de la paix de l'Europe, ni le danger dont une guerre même ordinaire, menace, du mo-

---

* Dans ce dénombrement des causes qui semblent annoncer une discordance permanente entre la France et ses alliés, j'en ai omis une des plus importantes et des plus riches en conséquences, mais à laquelle je n'ai pas voulu donner tout son poids parce que les opinions sont partagées sur le degré d'influence qu'on doit lui attribuer et qu'il est en effet extrêmement difficile de déterminer avec quelque justesse les effets qu'elle aura dans la suite. Quel est celui qui hasardera de décider, si la co-existence est seulement possible entre deux systèmes aussi entièrement opposés que celui sur lequel reposent la constitution Française et toutes celles qui lui ressemblent, et celui sur lequel sont fondées toutes les anciennes constitutions de l'Europe? Qui pourrait du moins ne pas entrevoir que cette différence essentielle dans la nature et le caractère des deux systèmes, est un sujet perpétuel de dissonances multipliées, d'alarmes, de soupçons et d'offenses réciproques, par conséquent une source abondante et toujours prête d'opposition tacite ou formelle, d'hostilités ouvertes ou cachées.

ment

ment qu'il n'y a plus d'équilibre, l'existence de tous les Etats, ni enfin ce désir, indestructible dans les opprimés, par lequel ils tendent toujours à dissoudre les liens qui les accablent, ne peuvent être des germes assez féconds de discordes, d'inimitiés et de guerres, pour justifier les craintes que je viens de témoigner. Si l'on prétendait que malgré tous les élémens hostiles qu'il contient, le système politique qui vient de résulter de la révolution Française et des suites de la guerre funeste qu'elle a entraînée, est tout aussi propre que celui qui l'a précédé, tout aussi propre qu'aucune autre combinaison politique à maintenir les Etats dans la paix et dans l'harmonie, du moins sera-t-on forcé de convenir qu'une pareille constitution ne saurait mériter le nom de système fédératif; du moins faut-il se résoudre à reconnaître que toute la théorie de l'équilibre politique, telle qu'elle a été enseignée jusqu'à nos jours, n'est qu'une suite de vaines formules et que l'Europe peut exister et prospérer sous d'autres conditions que celles qu'on a regardées jusqu'ici comme nécessaires et fondamentales. Mais d'après tous les principes que jusqu'à nos jours la politique a admis pour guides, l'état actuel de l'Europe est un état d'anarchie et de guerre permanente; et ceux qui enseignent le contraire, doivent, pour mettre quelque conséquence dans leur raisonnement, renier franchement et formellement toutes les maximes que le temps et l'expérience ont consacrées.

Ces réflexions sur le rapport qui existe actuellement entre la France et l'Europe ne sont le fruit

ni d'une haine envenimée, ni d'une prévention aveugle contre la république Française. Elles partent d'un examen libre et impartial de ce rapport, elles sont prises dans la nature des choses, elles se tirent de l'application la moins forcée des règles les plus simples de la politique. Un partisan déclaré de la nation Française doit être aussi peu éloigné d'y souscrire, que l'adversaire le plus prononcé de cette nation, ou l'ennemi le plus acharné de sa constitution actuelle. C'est le propre de tous les grands bouleversemens dans le système politique, de tourner en définitif autant au préjudice de ceux en faveur desquels l'équilibre semble être détruit, que de ceux sur qui porte directement le désavantage de cette disproportion. L'intérêt véritable et permanent de tout Etat sans exception consiste toujours dans une juste proportion entre sa puissance et celle de ses voisins et dans une juste distribution du pouvoir entre tous les membres et tous les organes du système fédératif. Ce n'est jamais qu'un avantage illusoire celui de parvenir à une prépondérance oppressive ; car le contentement et la confiance des Etats voisins, doivent aussi être comptés parmi les sources de la prospérité publique, et une politique bien entendue fait un devoir aux plus grands comme aux plus petits Etats, d'apprécier à sa juste valeur cette importante garantie de la paix. Si la France s'éclaire sur ses véritables intérêts, si l'ivresse de l'ambition, si le prestige du pouvoir n'empêchent pas la voix de la raison de se faire entendre, les hommes d'Etat qui gouvernent la France, se

convaincront, que ce qu'il plait aujourd'hui, par le plus étrange abus du mot, de décorer du nom de système fédératif de l'Europe, n'est qu'un composé informe de prépondérance d'un côté, et d'impuissance de l'autre; système avec lequel il ne peut subsister ni indépendance respective, ni paix durable, ni véritable sûreté ; système par conséquent incompatible avec la prospérité des Etats.

Je me suis exprimé avec franchise sur la situation actuelle de l'Europe ; je n'ai pas déguisé les difficultés qui, dans les circonstances critiques où l'Enrope est une fois parvenue, me paraissent inséparables de toute tentative qu'on pourrait faire pour parvenir à un meilleur système ; j'ai décrit le mal dans toute son étendue, et tel que je le vois. C'est à l'homme d'Etat qu'il appartient de chercher les remèdes les plus salutaires contre les maladies sociales ; l'écrivain a rempli sa tâche lorsqu'il a désigné ces maladies et qu'il en a développé les causes. Il est un seul cas où il peut aller plus loin. Il a droit d'examiner les propositions qu'un autre écrivain a soumises au tribunal du public. Ainsi ce que l'auteur de *l'Etat de la France* a présenté dans quelques-uns des principaux chapitres de son ouvrage, comme des idées fondamentales pour la formation d'un nouveau système fédératif, (car il n'ose plus mettre en doute que l'ancien ne soit pas détruit,) peut devenir à juste titre, la matière d'un examen public ; et c'est à cet examen que je vais maintenant passer.

CHAP. II.

Situation relative de la France à l'Egard de ses Alliés.

TOUTE alliance entre des Etats doit désormais, suivant l'auteur, reposer sur les deux règles suivantes :

1°. Elle doit avoir pour objet dans la paix, de garantir la permanence des rapports existans, et dans la guerre, de concerter la défense de ces rapports contre les entreprises de l'ennemi commun.

2°. Elle doit avoir pour objet, dans la guerre comme dans la paix, de garantir les intérêts politiques du continent de l'ascendant exagéré des intérêts maritimes.*

Si c'est dans ces deux principes, qu'il faut chercher la base de toutes les alliances à venir, on

---

* Exprimés en termes plus clairs, voici ce qui signifient proprement ces axiomes fondamentaux :

1? Toute alliance doit avoir pour objet, dans la paix, de garantir et d'étendre quand l'occasion s'en présentera, la prépondérance actuelle de la *France*, et dans la guerre, de concerter la défense de cette prépondérance contre toute tentative qui pourrait être faite pour la diminuer.

2? Toute alliance doit avoir pour objet, dans la paix comme dans la guerre, d'anéantir pour toujours l'influence de *l'Angleterre*, afin qu'il n'y ait plus même de rivale qui puisse s'opposer à la prépondérance de la France. Tel est le véritable sens de ces deux articles fondamentaux, et tout l'ouvrage de l'auteur n'en est qu'un commentaire perpétuel.

peut dire que c'en est fait de la politique fédérative de l'Europe. Ils sont si peu propres à donner cette base, que loin *d'épuiser* les conditions d'une alliance bien entendue, ils ne les assignent même pas, et l'examen le plus superficiel convaincra que ces deux règles prétendues fondamentales, loin de suffire dans la pratique, ne sauraient même satisfaire à la théorie.

1°. Dire que toute alliance doit avoir pour objet, dans la paix de garantir les rapports existans, et dans la guerre de les défendre, c'est là, ou une phrase entièrement vuide, ou tout au plus une définition oiseuse de ce qu'on entend communément par cette expression; mais nullement une règle d'après laquelle on puisse décider du mérite d'une alliance. Que toutes doivent avoir pour objet de donner plus ou moins d'appui à la solitude d'un rapport existant, c'est ce qui s'entend de soi-même; la seule question intéressante, consiste à déterminer *quels sont les rapports qui méritent* qu'on les garantisse et qu'on les fortifie par des alliances; or loin de répondre à cette question, le principe posé par l'auteur, principe vague et sujet à différentes interprétations, serait bien plutôt propre à détourner de la seule route qui puisse mener à une solution satisfaisante. D'après ce principe on doit croire qu'il est absolument indifférent, d'examiner de quelle nature sont les rapports *existans*, et qu'il faut s'occuper uniquement d'en assurer la *durée*. Mais, en saine politique, avant de songer aux moyens de maintenir et de perpétuer des rapports, il convient d'examiner

s'ils sont avantageux et bienfaisans, Un Etat qui étendrait sa domination sur tout l'univers, pourrait sans doute adopter pour sa maxime fondamentale, que toute alliance est utile et salutaire, du moment qu'elle donne une nouvelle garantie à cette domination et qu'elle lui fournit de nouveaux instrumens. Mais dès qu'il s'agit de principes *généraux*, il faut considérer la chose sous des points de vue plus élevés ; et partant de ces points de vue, il est incontestable que si les *rapports existans* sont décidément préjudiciables, soit au système fédératif en général, soit à l'existence et à la sûreté de tel ou tel Etat en particulier, l'alliance la plus salutaire et la mieux entendue ne sera pas celle qui aura pour objet le *maintien* de ces rapports, mais bien plutôt celle qui pourrait amener insensiblement leur dissolution.

2°. " L'ascendant exagéré des puissances maritimes," est une formule insignifiante qui, loin de pouvoir entrer dans un principe fondamental de la politique, ne trouverait même pas grâce aux yeux de la logique. Une idée purement *relative* ne saurait fournir la matière d'un précepte *absolu*, et d'une pareille idée vouloir faire un pareil précepte, c'est s'exposer au soupçon fondé d'avoir voulu masquer un but injuste sous des expressions vagues, et ériger sa volonté en règle. Ce serait d'ailleurs un singulier principe que celui par lequel on voudrait établir, que toute alliance entre les Etats du continent doit être dirigée contre la prépondérance des Etats maritimes. Avant de parler d'une influence exa-

gérée des puissances maritimes, et de proposer des ligues contre cette influence, il faudrait déterminer avec précision, quelle est la mesure *nécessaire*, *juste* et *bienfaisante* de l'influence des Etats maritimes sur les affaires du continent? Voilà la question vraiment importante, et c'est après l'avoir résolue d'une manière satisfaisante, qu'on pourrait s'occuper de prendre des mesures contre *l'exagération* de ce que la partialité la plus aveugle peut seule rejetter comme pernicieux en soi.

A la place de ces règles arbitraires dont la futilité saute aux yeux du moment qu'on prétend les ériger en principes généraux, je crois pouvoir substituer la maxime suivante.

Tout Etat, dans le choix de ses alliances, doit avoir non-seulement en vue son intérêt véritable et permanent, (par opposition avec l'intérêt momentané des penchans et des passions de ceux qui les gouvernent,) mais en même temps aussi le maintien de l'équilibre général du pouvoir, comme étant toujours en parfaite harmonie avec l'intérêt véritable et permanent de chaque Etat en particulier. C'est à la politique pratique qu'il appartient de déterminer ce que cet intérêt exige dans chaque circonstance, et quelles sont, à chaque époque donnée, les meilleures combinaisons et les moyens les plus efficaces pour assurer cet équilibre. Il n'est aucun principe général qui puisse atteindre à la solution de ce problème.

Si la maxime que nous venons d'exposer ici, n'est pas regardée comme absolument fausse, il en résulte une vérité non moins triste qu'importante,

c'est que tout dérangement général du système fédératif, provenant de la prépondérance exclusive d'un de ses élémens quel qu'il soit, non-seulement détruit l'équilibre politique établi auparavant; mais oppose en outre des difficultés presqu'insurmontables à la formation d'alliances nouvelles et vraiment salutaires. Je crois pouvoir prouver la liaison qui existe entre cette assertion, et ce que j'ai posé comme règle fondamentale de toute alliance.

1°. L'Etat qui, dans les circonstances que nous venons de supposer, se trouve en possession d'une prépondérance exclusive, ne peut ni ne doit proprement, tant pour l'intérêt des autres, que même pour le sien propre, contracter *aucune alliance*, pour l'intérêt des autres ; car s'allie-t-il à un de ceux qui ont conservé quelque puissance, sa prépondérance en devient plus redoutable encore, l'existence des autres plus incertaine, la désorganisation générale plus désespérée, et finalement même la position de cet allié beaucoup plus critique. S'allie-t-il au contraire avec des Etats faibles et sans défense, cette association inégale entraîne immédiatement, et la dépendance absolue de ces prétendus alliés, et l'entier anéantissement de leur consistance. Une telle alliance n'est pas moins préjudiciable à l'intérêt de l'Etat prépondérant, puisqu'elle entretient un système qui, par sa nature, ne saurait être d'une très-longue durée, et qui, tant qu'il subsiste, ne saurait procurer, même à l'Etat dont il flatte la vanité, ni avantage solide, ni prospérité réelle. Il y a d'ailleurs pour un Etat quelconque, faible ou

puissant, quelque chose de répugnant et de contradictoire dans l'idée de s'allier avec celui dont la prépondérance doit être l'objet éternel de toutes les inquiétudes et de toutes les combinaisons des autres, qui par sa prépondérance même, indépendamment du caractère de ceux qui la gouvernent, doit être regardé comme l'ennemi commun de l'indépendance et de la sûreté de tous, et dont souvent la protection est beaucoup plus dangereuse encore que ne serait son inimitié déclarée.

2o. Du moment qu'il y a un Etat exclusivement prépondérant, il ne saurait non plus exister entre les autres d'alliance véritablement bienfaisante. Cette assertion semble peut-être paradoxale au premier abord ; mais je crois néanmoins qu'on peut la prouver d'une manière satisfaisante. Dans la situation dont il s'agit ici, toute alliance sera toujours, soit directement soit indirectement, dirigée contre la puissance prépondérante ; car il serait d'une politique trop mal entendue de travailler à affaiblir encore un Etat qu'on suppose déjà trop faible. Or, ou tous les autres Etats, ou seulement une partie entreront dans cette ligue contre la puissance prépondérante. Si c'est seulement une partie des autres Etats, il est clair que ceux qui n'y seront pas compris tendront toujours inévitablement à se rapprocher de l'ennemi commun, soit par une alliance formelle, soit par une neutralité qui souvent équivaut à une alliance. Dans l'autre cas, (et souvent même ceci a déjà lieu dans le premier) l'alliance se

convertit en coalition, s'approprie toutes les difficultés et tous les dangers de cette sorte d'association, et sacrifie l'intérêt permanent des Etats à un but passager, but que malheureusement encore il est très-incertain qu'elle atteigne.

Je pourrais, pour rendre ce raisonnement plus clair et plus convaincant, l'appuyer de beaucoup d'exemples tirés du passé et de beaucoup d'hypothèses fondées sur l'avenir. Mais je laisse ce soin à la sagacité de tout lecteur attentif. Il est en politique certaines vérités si accablantes, certains rapports si critiques, qu'il n'est permis de les traiter que légèrement et dans leur plus grande généralité.

Ces réflexions nous fournissent tout ce qui peut être dit dans la situation actuelle de l'Europe, sur le rapport qui existe entre la *France* et ses alliés, et nous indiquent ce qu'on peut attendre de ce rapport pour le rétablissement du système fédératif. L'auteur nomme les alliances que la France a conclues avec l'*Espagne*, la *Hollande* et *Gênes*,* " les premières bases d'un nouveau code politique." Il

---

* Dans ce tableau des nouvelles alliances de la France, il n'est question ni de la *Suisse*, ni de la *république Cisalpine*. Il est difficile de deviner le motif de cette omission. Ce sont des alliées tout aussi véritables au moins que celles que l'auteur a nommées. Elles entretiennent des armées Françaises, elles se soumettent à la tutele de la république Française, elles garantissent les rapports existans, &c.

les cite comme des preuves aussi glorieuses qu'irrécusables du désintéressement et de la générosité de la république Française, comme des garans de la droiture de ses maximes, comme les résultats de la politique la plus admirable.

Je me garderai bien d'entrer dans un examen sérieux de ces éloges. Celui qui les a tracés connaissait aussi bien que tous les contemporains, le véritable caractère des liaisons que la France a contractées avec l'*Espagne*, la *Hollande*, &c. les idées qu'il se forme d'une *alliance* seraient en contradiction trop directe avec toutes celles qu'on s'en est formées jusqu'ici, s'il voulait réellement et d'après sa conviction intime, présenter comme telle le rapport qui existe entre la France et les Etats qu'elle honore du titre équivoque de ses alliés. Telles, et plus favorables encore, furent les alliances que contractèrent jadis avec le peuple Romain la Sicile, la Grèce, l'Asie mineure et l'Egypte ! Si c'est là le modèle des alliances à venir de la France, si le sort actuel de la *Suisse*, de la *Hollande*, de l'*Italie* et de l'*Espagne* doit être désormais le partage de tous les alliés du gouvernement Français, certes on peut bien mettre en question, lequel est le plus préjudiciable de la protection et de l'alliance de ce gouvernement, ou de son inimitié la plus déclarée. Si c'est dans ces alliances formées et consolidées par les armes, que gît la base du nouveau système fédératif, ainsi que celle d'un droit public à venir, il ne reste plus à l'Europe qu'un vœu à former, c'est que

l'édifice qui doit s'élever sur de pareils fondemens, puisse ne s'achever jamais.*

Ce vœu deviendra plus ardent encore lorsqu'on saura d'après quelles maximes la France doit étendre et consolider son nouveau système d'alliances. L'explication que donne à ce sujet notre auteur, dont certainement l'autorité est admissible quand il s'agit d'intrepréter et de justifier ces maximes, est aussi terrible qu'instructif. " Si la France," dit-il, " ne peut autrement étendre les rapports de son système fédératif continental, elle employera le seul moyen qui, par l'aveuglement des Etats qui ont délaissé son alliance et par l'obstination de ceux qui s'opiniâtrent à une guerre sanglante, est resté à sa disposition. Elle substituera aux subventions fédératives les subventions militaires; et si les princes méconnaissent la voix de

---

* Il est assez singulier que l'auteur après avoir désigné avec la plus grande justesse, au commencement de son chapitre, les symptômes des alliances *fausses* et *forcées*, puisse cependant un instant après, parler avec tant d'éloge et d'admiration du rapport qui existe actuellement entre la France et la *Suisse*, la *Hollande*, &c. Après avoir dit que la communauté d'intérêt doit être la condition de toute véritable alliance, il ajoute : " hors de ces données, on ne voit que des *engagemens forcés*, que la *tirannie de quelques Etats* peut bien chercher à dissimuler sous le *nom usurpé d'alliance*, mais auxquels les faibles ne souscrivent qu'en attendant que les circonstances leur fournissent l'occasion et les moyens de s'en affranchir." Ce portrait là est si fidèle qu'il ne reste à quiconque connaît la situation actuelle de l'Europe, que les noms à ajouter.

l'intérêt qui leur recommande de s'allier à elle, elle s'alliera de fait aux pays qu'ils seront incapables de défendre, et se fera des auxiliaires de tous les moyens de subsistance et de défense que pourra partout lui fournir le territoire que ses armées occuperont."

Une déclaration aussi formelle et aussi positive fournit le dernier commentaire sur la théorie des alliances Françaises. C'est ainsi que les premières ont été conclues, il en sera de même de celles qui les suivront. Telle sera, et telle doit être invariablement la marche de la politique dans un état de choses, où à la place de la sûreté de tous, s'élève la prépondérance d'un seul, où privés de toute garantie fédérative, les Etats subordonnés tombent bientôt de la faiblesse dans l'impuissance absolue, et où on ne reconnait plus pour droit public qu'une violence arbitraire, pour loi que celle du plus fort.

Pour déterminer quels sont les principes politiques de la France à l'égard de ses *alliés*, du moins faut-il attendre qu'elle ait des alliés. Ceux qu'on honore aujourd'hui de ce nom sont tout au plus ses cliens. Que la France s'unisse à des conditions libres et égales avec un des grands Etats de l'Europe, avec un de ceux qui ont encore jusqu'ici conservé leur consistance, et alors on pourra parler de ses alliés. Mais dans les circonstances actuelles, Dieu nous garde d'une telle expérience ! Avec la supériorité déjà si décidée de la France, une alliance entre elle et un des principaux Etats du con-

tinent aurait infailliblement les suites les plus funestes et deviendrait le signal de maux incalculables.

CHAP. III.

Situation relative de la France à l'Egard de ses Ennemis.

C'est par les promesses les plus brillantes, c'est par une suite de déclarations des plus rassurantes sur les principes, l'esprit et le but de la politique actuelle de la France, que l'auteur ouvre le chapitre qu'il a consacré à l'examen de cet objet. " La France n'a pas, ne reconnait pas *d'ennemis naturels !*—Elle ne désire la ruine d'aucun des Etats avec lesquels elle est en guerre :—elle ne combat que pour détruire des alliances ennemies du repos de l'Europe : ce ne sera pas par la considération des intérêts de sa sûreté, mais par celle des intérêts et de la sûreté des Etats qui auront besoin de son assistance, qu'elle pourra se porter à entrer dans de nouvelles alliances : tout Etat qui voit la balance politique détruite à son détriment, qui redoute l'accroissement d'une puissance rivale, qui désire se soustraire à une dépendance onéreuse, qui sent le besoin de s'assurer un puissant appui, trouvera le gouvernement Français disposé à étendre en sa faveur la sphère de son système fédératif."

Fidèle au plan que je me suis tracé, je passe sous silence tout ce qui, dans ces déclarations et ces promesses, se fonde sur des considérations personnelles, sur la façon de penser, les vues et les maximes de ceux qui gouvernent en ce moment la France. Je n'examine pas s'ils sont entièrement exempts de toute passion et de tout motif d'intérêt, et si le bien général de l'Europe est la seule base de leur politique, l'unique but de leur activité. Je me borne aux réflexions suivantes dans lesquelles je n'emprunte du passé que des faits, du présent que des réalités incontestables, et où tout ce que j'annonce pour l'avenir est appuyé sur des rapports absolus, et fondé sur la nature des choses, seule base solide et permanente d'une politique éclairée.

I°. " La France n'a pas, ne reconnait pas d'ennemis naturels." La politique considérée sous son point de vue le plus élevé, c'est-à-dire la science qui détermine les rapports que les Etats *devraient* avoir entre eux dans l'idée d'une véritable constitution sociale, ne reconnait certainement pas d'inimitiés naturelles. Mais malheureusement cette politique élevée est tout aussi peu applicable à l'état effectif de la société, que la morale pure ne l'est aux actions de l'homme pris individuellement. De même que celle-ci ne saurait extirper du cœur humain les penchans et les dispositions anti-sociales, de même celle-là ne saurait lutter assez victorieusement contre les intérêts privés, les passions et les préjugés nationaux, pour maintenir un système entièrement conforme aux préceptes du droit des

gens et aux maximes du bien général. Il y a des inimitiés naturelles entre les nations, bien qu'une politique élevée ne les reconnaisse, ni ne les admette. Je ne parle pas ici de ces antipathies nationales, qui pourtant, tout aveugles qu'elles nous paraissent, ne sont peut-être jamais entièrement dénuées de fondement réel. Je n'entends par inimitiés naturelles que le rapport qui existe entre deux nations, que leur situation, soit géographique, soit politique, soit militaire, ou un objet quelconque d'activité et d'ambition auquel elles tendent en commun, mais qu'elles ne peuvent atteindre également, a destinées à une opposition constante, et par conséquent à une jalousie perpétuelle.

Tel est le rapport qui exista jadis entre *Rome* et *Carthage*, ces deux Etats dont la haine irréconciliable est devenue ci célébre dans l'histoire, et a fourni un champ si vaste aux observations politiques. Tel est le rapport qui existait entre la *France* et *l'Angleterre* depuis le commencement du dix-septième siècle, depuis le moment que l'une et l'autre firent reposer sur l'extension de leur commerce maritime, une partie considérable de leur industrie, de leur puissance et de leur gloire, que l'une et l'autre mirent en première ligne parmi les objets de leur politique et de leur ambition, les établissemens coloniaux, le monopole du commerce colonial et une marine puissante, condition nécessaire de ces avantages, que l'une et l'autre devenues les centres de systèmes fédératifs, directement opposés entre eux, se disputèrent le premier rang dans

le système général de l'Europe. Sous des formes et avec des résultats différens, ces élémens naturels d'une opposition indestructible ont subsisté jusqu'à nos jours ; et bien qu'il soit permis d'espérer que la raison et la sagesse en adouciront la pernicieuse influence, et nous garantiront, nous et nos descendans, du spectacle terrible de ces combats à mort entre les nations, néanmoins l'on peut et l'on doit même admettre comme une des données les plus invariables des calculs de la politique, une rivalité si profondément enracinée et qui embrasse une si grande étendue d'objets.

Si cette vérité est incontestable, il ne l'est pas moins qu'avant la révolution, la France n'était avec aucune puissance du continent, dans ce funeste rapport d'inimitié naturelle. J'ai essayé plus haut d'en développer les causes. La révolution en a, il est vrai, suspendu l'influence ; mais elle ne serait pas parvenue à l'anéantir, si le nouveau système politique de la France avait conservé quelque ressemblance avec l'ancien. La révolution ne pouvait manquer de semer l'alarme dans toute l'Europe, d'aliéner, de frapper de crainte et d'effroi tout ce qui avoisinait la France. Mais quelqu'eût pu être pour l'intérieur de ce pays le dernier résultat de ce grand événement, si l'Europe eût repris ses anciennes formes, la France ses anciennes frontières, et que la puissance politique et militaire fût rentrée de toute part dans l'équilibre, le rapport de paix et de bonne intelligence, dans lequel la France se trouvait autrefois avec toutes les puissances du con-

tinent, se serait établi d'une manière ou d'une autre. A-t-on droit encore de l'espérer ? L'Europe gémira long-temps des coups que lui a portés la prépondérance Française, et elle attend avec effroi les nouveaux orages que lui prépare encore cette redoutable prépondérance. Sont-ce là, je le demande aux nouveaux panégyristes de la France, sont-ce là des bases de paix, de sûreté, et de confiance réciproques ? Ce rapport forcé nous offre-t-il la perspective du renouvellement et de l'affermissement du droit public ? Tout le système fédératif de l'Europe ne se réduit-il pas plutôt, tant que ce rapport subsiste, à une opposition constante et armée contre la France ? Et cette opposition armée ne ressemble-t-elle pas à plus d'un égard, à un état de guerre permanente ?

La vérité est donc que dans un certain sens, la France, qui, avant la révolution, n'avait plus sur tout le continent un seul ennemi naturel, n'est plus aujourd'hui environnée que d'ennemis. Qu'appuyée sur sa grandeur, elle dédaigne tous ces ennemis, qu'elle désarme même pour un temps leur méfiance par une conduite sage et modérée, qu'elle aille enfin par des combinaisons d'un intérêt passager jusqu'à attirer dans son alliance tel ou tel de ces Etats ; tout cela n'affaiblit pas encore le fond de mon assertion. Je m'en tiens toujours à ce qu'il y a de fondamental et de permanent dans le système politique. A la doctrine qui enseigne que la France même aujourd'hui ne reconnaît encore *aucun ennemi naturel*, j'en oppose une autre qui me paraît plus

conforme à la raison et à l'expérience, c'est qu'en thèse générale, un Etat qui se trouve dans la situation de la France, ne saurait compter sur *aucun ami naturel.*

II. " La France est loin de désirer la ruine des Etats avec lesquels elle est en guerre." Ce qu'elle désire, ce qu'elle désirera par la suite, c'est ce que l'avenir peut nous apprendre : une simple assurance, de quelqu'autorité qu'elle vienne, n'est pas une garantie satisfaisante. Mais ce qu'elle a désiré, ce qu'elle a fait jusqu'ici, appartient déjà à l'histoire et peut fournir par conséquent la matière d'un examen. L'auteur engage même ses contemporains à se livrer à cet examen. Il prétend et plusieurs de ses lecteurs ont trouvé cette assertion aussi vraie qu'ingénieuse, que ce ne sont pas les *conquêtes* d'une nation, mais les *traités de paix* qu'elle propose ou qu'elle adopte, qui peuvent donner la mesure de ses vues ambitieuses, ou de ses dispositions libérales et modérées. Avec quelques restrictions je veux bien moi-même admettre cette maxime *. Mais

* Un traité de paix est toujours le résultat de *tous* les rapports qui établissent la situation respective des puissances en guerre, et ne peut par conséquent être bien jugé, si on ne l'envisage sous *plus d'un point de vue.* Ce serait donc une étrange erreur que de considérer tout abandon de conquêtes comme une preuve de modération, car des circonstances impérieuses, d'une autre nature, ont pû *contraindre* le conquérant à cet abandon. Il y aurait de la déraison, par exemple, à vouloir faire un mérite au Directoire de n'avoir pas exigé, lors des préliminaires de Léoben, la

je ne vois pas trop ce que les amis du gouvernement Français pourraient y gagner, car il ne me semble pas trop facile de prouver que la France ait montré jusqu'ici dans ses négociations une modération étonnante. L'auteur prend à témoin le traité de *Campo Formio*. L'exemple n'est pas heureux. Il oublie que depuis qu'on a soulevé le voile qui couvrait les négociations de *Léoben* et *d'Udine* d'un côté, et les opérations et les vues du Directoire de l'autre, il se trouve à peine en Europe un novice en diplomatie, qui n'ait pénétré les véritables causes de la modération apparente que le gouvernement Français montra dans cette occasion. Il oublie en outre que le congrès à jamais mémorable de *Rastadt* a servi proprement de commentaire et de complément au traité de *Campo Formio!* Maintenant nous pouvons essayer ses maximes sur un autre exemple, sur un exemple plus récent, et à plusieurs égards plus intéressant, et plus décisif qu'un traité qui déjà ne vit plus que dans l'histoire.

Je suis loin de vouloir faire un reproche au gouvernement Français, ni à aucun autre gouvernement, de profiter de ses avantages à la fin d'une campagne brillante, et de conformer les conditions de la paix aux résultats de la guerre. Mais si, comme on l'a déjà fait plus d'une fois dans les

---

cession de toute la partie de l'Allemagne et de l'Italie que les armées Françaises occupaient à cette époque, puisqu'il était evident que la France, quelque pût être son désir, ne serait jamais venue à bout de maintenir ces conquêtes.

jugemens publics qui ont été portés sur le traité de *Luneville*, on veut faire au gouvernement Français un mérite de sa modération, si on veut la présenter comme un motif de consolation pour la partie souffrante, comme un contrepoids bienfaisant à la supériorité de la France, enfin comme un correctif de son bonheur et de ses victoires, il faut qu'il y ait une disproportion sensible entre ce qu'elle a exigé et ce qu'elle *pouvait* exiger, ce qu'il était de son intérêt d'exiger : or, cette disproportion, c'est inutilement que je la cherche dans l'histoire du traité de Luneville.

On s'étonne qu'en vertu de ce traité la France ait borné sa frontière au cours du Rhin. Mais devait-elle donc étendre à un tel point son territoire déjà immense, qu'il ne fût plus possible de l'administrer ? N'y a-t-il donc pas toujours une mesure au-de-là de laquelle l'agrandissement d'un Etat devient la cause immédiate de son affaiblissement ? Et cette mesure, la France ne l'avait-elle pas atteinte depuis long-temps ? Lorsqu'en Europe, à la fin du dix-huitième siècle, on parle de vues d'agrandissement et même de plans de conquêtes, est-ce jamais dans le même sens qu'on en parlait du temps des Alexandre, et des Gengiskan ? L'idée d'une monarchie universelle a perdu son ancienne signification ; les affaires de l'administration d'un Etat se sont tellement multipliées, tellement compliquées, que l'ambition la plus effrénée d'un souverain doit reconnaître et assigner elle-même des bornes à ce qu'elle veut soumettre à son gouverne-

ment, et on entend aujourd'hui par une puissance qui dicte des lois à l'Europe, non celle qui la régit *immédiatement*, mais celle qui exercerait une sorte de suzeraineté sur ceux qui la gouvernent.

En considérant sous ce point de vue le traité de Luneville, on trouve que la France y a gagné tout ce que dans les circonstances un traité de paix pouvait lui valoir. Elle s'est assignée à elle-même ses limites, c'est-à-dire les limites de son activité immédiate, et administrative, qui ne sont rien moins que celles de sa sphère politique et militaire. Le traité de Luneville a laissé la *Hollande*, la *Suisse*, et *l'Italie* depuis les Alpes jusqu'à Malthe, entre les mains du gouvernement Français : soit tacitement, soit explicitement, il lui a laissé le pouvoir de décider à son bon plaisir de la destinée actuelle et future de ces pays. Il a détruit le peu de forteresses que la partie de l'Allemagne située en deçà du Rhin pouvait encore considérer comme son dernier rempart contre la France dans le cas d'une nouvelle guerre, et il a abandonné, une fois pour toutes, les provinces les plus précieuses de l'Empire aux premières entreprises des armées Françaises. La France s'est même réservée la voix prépondérante dans la distribution des indemnités et dans la nouvelle organisation politique de l'Empire. Je ne sache pas un seul avantage essentiel auquel elle eût pû prétendre dans ce traité et qu'elle n'en ait pas retiré. Si à la fin du dix-huitième siècle une puissance Européenne quelconque méditait un plan praticable de souveraineté universelle, il lui serait

difficile d'imaginer une base plus propre à la rapprocher de ce but que celle qui est contenue dans le traité de Luneville.

Si par la *ruine d'un Etat* on doit entendre *la ruine de son indépendance*, ce serait une raillerie amère de dire que la France a voulu *le maintien des Etats* avec lesquels elle était en guerre. Car le résultat, et le résultat définitif et incontestable de cette guerre sans exemple, c'est qu'à l'exception de quelques puissances du premier rang, il n'y a plus aujourd'hui d'Etat indépendant en Europe. Il faudrait donc, pour pouvoir faire à la France un si grand mérite de sa modération, prouver qu'il n'a tenu qu'à elle de préparer aux grandes puissances le sort que tous les autres Etats ont subi ; preuve qui ne laisserait pas d'avoir encore ses difficultés.

III. " La France fait la guerre pour détruire des alliances ennemies du repos de l'Europe." Ce but est complètement atteint. Les alliances contre la France sont toutes détruites, à une près *. Une triste expérience nous a montré ce que l'Europe a gagné jusqu'ici à leur dissolution, et nous attendons avec résignation que l'avenir nous apprenne ce qu'elle y gagnera par la suite. Au reste, le sens de la maxime Française est assez clair. On ne doit désormais conclure aucune alliance qui n'ait été autorisée par la France et qu'elle n'ait déclarée salutaire. C'est là la première règle du nouveau

* Celle entre l'Angleterre et la Porte Ottomane. Ceci a été écrit en Avril 1801.

système fédératif de l'Europe ! Soumission entière aux volontés de la France si cette règle est observée ; la guerre, si elle est enfreinte : c'est à cette funeste alternative qu'aboutissent toutes les conjectures qu'on peut former sur l'avenir.

Après avoir posé de la sorte ses principes généraux, l'auteur de *l'Etat de la France* passe à l'examen des rapports particuliers qui se trouvent entre la France et les Etats qui étaient en guerre avec elle, à l'époque où son livre a paru. Le nombre en a depuis considérablement diminué, puisqu'il se borne aujourd'hui à *l'Angleterre*, faiblement soutenue par la Porte. Les autres puissances intéressées dans la dernière ligue de l'Europe ont, ou tacitement, ou formellement, renoncé à une lutte infructueuse.

Il fut un temps où la *Russie*, naguère l'ennemie la plus acharnée de la France parut disposée non-seulement à faire la paix avec cette puissance victorieuse, mais même à entrer avec elle dans les liaisons les plus étroites, et à s'unir à ses entreprises. Que le gouvernement Français favorisât de tous ses moyens cette singulière métamorphose, que les partisans de ce gouvernement missent en œuvre toute leur adresse et toute leur éloquence pour montrer au souverain de la Russie dans cette nouvelle alliance, des avantages sans nombre et une source intarissable de gloire ; c'est ce qui était naturel, c'est ce qui était dans l'ordre ; mais qu'ils pussent se flatter de gagner aussi tout le reste de

l'univers à leur nouveau système, de persuader à tous les peuples que de cette monstrueuse alliance pouvaient naître pour tous les Etats, sûreté, protection, indépendance et prospérité ; c'est ce qui supposait ou une audace inouie d'un côté, ou une crédulité sans exemple de l'autre. Je n'examine pas ici si jamais il sera de l'intérêt véritable du gouvernement *Russe* de former une alliance avec la France, ce qui suppose presque nécessairement une rénonciation entière à tous ses anciens rapports avec *l'Angleterre :* je parle de l'intérêt de l'Europe, et ce n'est que sous ce point de vue que j'envisage en ce moment la politique des différens Etats. Or sous ce point de vue je soutiens qu'une alliance de la Russie avec la France, telle qu'on la craignait et qu'on avait lieu de la craindre, il y a quelques mois, serait de toutes les combinaisons politiques, la plus dangereuse et la plus funeste ; que s'il reste encore à la politique Européenne le moindre sentiment de sa dignité, de ses intérêts et de ses devoirs, elle doit employer tout ce qu'elle possède de forces et de moyens pour prévenir une mesure aussi désastreuse, et que si jamais cette mesure vient à se réaliser, c'en est fait pour toujours de la sûreté, de l'indépendance, et du repos de toute l'Europe. Heureusement pour le monde, l'idée d'une alliance aussi monstrueuse ne pouvait naître que dans une tête extraordinairement organisée, et quelque puisse être à l'avenir la politique du souverain actuel de la Russie, il est permis d'espérer que le danger de voir revivre une idée aussi bizarre et aussi colossale, peut

être rayé pour long-temps du tableau des considérations et des calculs politiques.

Quant au rapport entre la *France* et la *Turquie*; l'auteur de *l'Etat de la France* ne s'exprime à ce sujet que dans des termes vagues et obscurs: le ton incertain dont il parle de la destinée future de cet empire, annonce un système encore indéterminé, tel que doit être celui de son gouvernement sur les affaires de la Porte; il ne décide pas si l'empire Ottoman prendra un nouvel essor sous la protection de la république Française, ou s'il doit être anéanti à jamais; il se prépare pour l'un et l'autre de ces deux cas. Nous ne voulons pas les développer ici. Les grands événemens qui menacent l'Europe de ce côté, et qui peut être l'ébranleront encore une fois jusque dans ses fondemens, appartiennent à l'avenir: lorsque tant de maux présens nous accablent, pourquoi irions-nous anticiper encore sur ceux que l'avenir nous prépare. C'est à ceux qui seront appellés tôt ou tard à conjurer ces nouveaux orages, ou à en devenir les victimes, à employer tous leurs talens et tout leur zèle à les détourner, s'il est possible, lorsqu'ils éclateront sur leurs têtes.

J'entrerai tout aussi peu dans le développement du rapport qui existe actuellement entre la *France* et *l'Autriche*. Le résultat définitif de la guerre que ces deux puissances viennent de terminer est assez clair, après la conclusion du traité de Luneville. Je me suis permis plus haut quelques réflexions sur la politique à venir de l'Autriche, en tant qu'elle intéresse le système fédératif à

venir de l'Europe. Le reste est hors de ma sphère.

Mais ce qui concerne le système politique et commercial de l'*Angleterre*, et les rapports dans lesquels cette puissance se trouve avec les autres, entre immédiatement et nécessairement dans le but de la recherche que j'ai entreprise. Pour peu qu'on ait fait attention au caractère et à l'esprit du livre qui a donné lieu au mien, pour peu qu'on ait saisi les principes et les vues de l'auteur, on se sera apperçu sans peine que si son premier objet a été de présenter un tableau brillant de la nouvelle politique Française, son second a été d'en présenter un d'autant plus odieux de la politique Anglaise. Souvent même il donne lieu de soupçonner que c'est ce dernier objet qu'il a eu principalement en vue. Tant ses réflexions, celles même qu'il qualifie de réflexions générales sur l'intérêt commun de l'Europe, se rapportent toujours en définitif exclusivement à l'*Angleterre!* Tant la justification, même de ceux qui sont à la tête du gouvernement de sa patrie, et les éloges qu'il prodigue à leur système et à leurs maximes, portent le caractère d'un acte d'accusation contre le seul Etat qui rivalise avec la France, et d'une critique amère des hommes d'Etat qui le gouvernent! Tant la peinture qu'il nous fait des avantages inappréciables que la *France* prépare à l'Europe, se confond toujours avec la peinture des oppressions inouies dont l'*Angleterre* est accusée!

Un examen de l'*Etat de la France* demande donc un développement aussi complet que possible du rapport de l'*Angleterre* avec l'Europe. Ce développement est par lui-même un des plus importans dans toute la sphère de la politique. L'auteur dans ses accusations même les plus graves, n'a pas exprimé simplement son opinion particulière, il a été l'écho de son siècle ; il a représenté les maximes et les sentimens dominans d'une masse très-considérable d'écrivains et d'hommes d'Etat de toutes les nations de l'Europe : s'il a prêté quelques couleurs, qui lui sont propres, à la thèse favorite de nos jours, s'il l'a traitée avec une subtilité peu commune et peut-être avec une amertume plus qu'ordinaire, au fond cependant il est constamment resté fidèle à cette manière de voir, et à cet enchaînement d'idées, source presqu'exclusive, depuis quelques années, de toute sagesse et de toute éloquence politique, du moment qu'il s'agit du gouvernement Anglais.

Nous avons examiné en détail dans les premiers chapitres de cet ouvrage, ce que l'Angleterre, considérée sous un point de vue *purement politique*, a été jusqu'ici, et ce que, d'après sa situation et ses rapports avec les autres Etats, et surtout avec la France, elle doit être et rester dans tous les temps, pour le système fédératif de l'Europe. Il est encore un autre point de vue, tout-à-fait différent de celui-là, et qui paraît être particulièrement cher à ceux qui, soit par conviction, soit par passion, soit par intérêt,

s'efforcent d'alarmer l'univers sur le danger de l'influence Anglaise. On peut nommer celui-ci, par opposition à l'autre, le point de vue *économique*. Présentera-t-il, s'il est saisi avec justesse, d'autres résultats que ceux auxquels le point de vue politique nous conduit ? c'est là précisément la question qu'il s'agit maintenant d'examiner. Si l'opinion dominante est conforme à la vérité, l'industrie de l'Angleterre est en opposition permanente avec toutes les autres ; cet Etat ne s'enrichit qu'en appauvrissant tout ce qui l'entoure ; et sa puissance tant admirée n'est qu'une suite de l'impuissance permanente de toutes les nations, ou même, selon quelques autres, du dur esclavage dans lequel elle les tient sans cesse. S'il en est ainsi, il faut juger cet Etat d'après une mesure tout-à-fait particulière. Il est nécessairement, même en paix, l'ennemi permanent de l'indépendance et de la prospérité de toutes les nations, et lorsqu'il est en guerre, le tiran et l'effroi de l'Europe. Dès-lors on n'a plus le droit de parler de son importance politique. Car eut-il réellement les moyens de parer aux secousses dont le système politique est menacé par d'autres Etats, ce serait toujours payer trop cher cet avantage accidentel, que de l'acheter par des maux permanens et insupportables. Ce n'est donc qu'après un examen approfondi de ces accusations, qu'on peut porter un jugement définitif sur le rapport dans lequel l'Angleterre se trouve avec tous les autres Etats, et ce n'est qu'après en avoir démontré

la fausseté, qu'il est permis de croire et de soutenir avec assurance que l'Angleterre occupe véritablement dans le système politique, le rang, que sous tant d'autres rapports essentiels, on ne s'aviserait jamais de lui refuser.

CHAP. IV.

Examen des principaux Griefs contre la Tirannie commerciale des Anglais.

L'AUTEUR de *l'Etat de la France* a établi contre l'Angleterre les chefs d'accusation suivans, dans lesquels, si je ne me trompe, il a rassemblé tout ce qu'on a jamais dit, et tout ce qu'on pourra jamais dire sur le danger de la prépondérance maritime et commerciale des Anglais.

1°. C'est dans le fameux *Acte de navigation* qu'il faut chercher la source de la supériorité accablante de la marine et du commerce Britannique. Cette loi injuste et hostile a constitué l'industrie Anglaise dans un état permanent de guerre contre l'industrie de tous les autres peuples.

2°. L'Angleterre a travaillé sans relâche à se procurer dans toutes les mers, et dans toutes les régions de la terre, des établissemens de commerce, des colonies, des factoreries, ou des priviléges exclusifs, et elle n'a que trop réussi, pour la ruine des autres

nations, à se mettre sur tous les points habités ou inhabités du globe, en possession exclusive et illimitée de toutes les branches d'industrie, de toutes les sources de richesse, de toute domination, soit territoriale, soit commerciale, dont il y avait quelqu'avantage à recueillir.

3°. Par ces entreprises, et par le monstrueux monopole qu'elle exerce sur la vente des produits de son industrie, elle a anéanti ou du moins paralysé dans toute l'Europe, l'industrie intérieure des autres peuples, elle les a entravés dans leur progrès, elle leur a imposé le plus onéreux de tous les tributs, elle les a subjugués de la manière la plus honteuse, dans un des rapports les plus essentiels, celui du libre usage de leurs forces; et cette tirannie mercantile et pécuniaire est devenue peu à peu, par une conséquence naturelle, la base de sa tirannie politique.

4°. Elle a inventé un nouveau code maritime, un code qui convient à elle seule et que toutes les autres nations repoussent ; elle l'a introduit avec violence sur toutes les mers, et par là, du moment qu'elle s'engage dans une guerre, elle opprime, elle entrave, ou même détruit entièrement le commerce des puissances qui ne veulent pas y prendre part.

Je ne traiterai dans ce chapitre que les trois premiers chefs d'accusation. Le quatrième trouvera plus naturellement sa place dans la partie de cet ouvrage que je consacrerai à l'examen de la situation relative des puissances neutres.

1° *Acte de Navigation.*

Les réflexions que l'auteur de *l'Etat de la France* s'est permis sur cet acte, me paraissent prouver très-clairement, que celui qui veut en développer le caractère et les effets, doit nécessairement commencer par en exposer le contenu et par en expliquer le sens. Car s'il était aussi connu hors de l'Angleterre que semblerait devoir l'être un statut si célébre dans l'histoire de l'économie politique, quel écrivain hasarderait de le représenter comme " une conspiration permanente contre l'industrie de tous les peuples."

Voici les principaux articles de cette loi : 1° Aucun vaisseau ne peut commercer ni avec les colonies Anglaises, ni avec aucun établissement Anglais, ni sur les côtes d'Angleterre, s'il n'a un propriétaire Anglais, s'il n'est commandé par un capitaine Anglais, et si aû moins les trois quarts de l'équipage ne sont Anglais. 2° Aucun vaisseau étranger ne peut apporter en Angleterre d'autres marchandises, que celles qui sont le produit du pays auquel appartiennent le propriétaire, le capitaine, et au moins les trois quarts de l'équipage de ce vaisseau. 3° Il y a certaines marchandises étrangères qui ne peuvent être importées en Angleterre, ni sur des vaisseaux étrangers, ni sur des vaisseaux Anglais. 4° Il ne peut être importé en Angleterre d'autres poissons de mer, que ceux qui ont éte pris par des pêcheurs Anglais, et transportés sur des vaisseaux Anglais. — Cet acte fut proclamé en

1651,

1651, sous le protectorat de Cromwell, et confirmé en 1660 par Charles II. Pour ne rien omettre de ce qui établit les faits, il faut ajouter une circonstance dont l'auteur de *l'Etat de la France* n'a même pas fait mention. Le code des lois prohibitives portées en Angleterre contre le commerce étranger s'étend encore au-delà de l'acte de navigation. Une quantité de statuts postérieurs, dont les uns, par l'établissement de droits considérables, ont mis des entraves immédiates à l'importation des marchandises qui ne sont pas prohibées par cet acte, et dont les autres, en imposant l'exportation de certains articles, ont rendu les retours désavantageux, opposent encore de nouveaux obstacles au commerce des nations étrangères.

Si d'abord on examine ces lois sous le rapport de leur légitimité, il n'est pas possible de disputer à un Etat le *droit* de porter de pareilles ordonnances. Tout gouvernement est pleinement autorisé à chercher les moyens qui, sans infraction positive aux droits des autres nations, lui paraissent les plus propres à favoriser l'industrie de la sienne. Aucun Etat n'a le droit d'exiger d'un autre l'admission de ses vaisseaux, de ses marchandises, ni de ses marchands ; encore moins peut-il en exiger l'admission franche de toute entrave. C'est sur ces principes incontestables que jusqu'à nos jours la politique industrielle et commerciale s'est réglée dans toute l'Europe. Tous les Etats sans exception ont cherché par des lois prohibitives sur les importations ou les exportations, par des droits de douanes

ou d'accises, par des limitations et des contrôles de toute espèce à vivifier ou à soutenir leur industrie intérieure ; et quelle qu'ait pu être sur les *avantages* de ces entraves, l'opinion de ceux qui sont regardés comme des autorités en matière d'économie publique, jamais il n'est venu dans l'idée à aucun d'entre eux de les considérer comme des attentats aux maximes du droit des gens, comme des offenses positives, comme des usurpations et des forfaits. Je dis plus : tous les gouvernemens de l'Europe, sans exception, ont non-seulement adopté le système des lois prohibitives, mais même renchérissant les uns sur les autres, l'ont suivi et perfectionné à l'envi et l'ont porté aussi loin que leur situation, leurs facultés et leurs besoins le permettaient. Si chacun d'eux n'a pas eu son acte de navigation, il ne faut l'attribuer, ni à un principe de générosité, ni à une sollicitude scrupuleuse pour l'intérêt et la prospérité de leurs voisins, mais plutôt à des circonstances qui leur rendaient une pareille mesure impraticable, ou peut-être à leur indolence, à leur faiblesse et à leur inconséquence. Qu'on jette seulement un coup d'œil impartial, sur les différentes lois prohibitives qui entravent le commerce extérieur dans les autres Etats, et l'on sera forcé de convenir que plusieurs sont dans leurs effets tout aussi onéreuses, et presque toutes dans leur principe aussi dures, aussi exclusives, aussi intolérantes et aussi hostiles, que l'acte de navigation du gouvernement Britannique.

Ce droit qu'on ne saurait contester à un Etat,

d'employer, pour favoriser son industrie intérieure, tout moyen qui n'entraîne pas une infraction positive aux droits des autres, devient, s'il est possible, plus incontestable et plus évident encore, lorsque ce qui favorise son *industrie* établit en même temps sa sûreté, en devient même une des conditions fondamentales et nécessaires. Un pays qui pour le maintien de son existence a besoin d'une armée nombreuse, a le droit bien fondé d'empêcher par des lois sévères que ses citoyens ne passent au service d'une puissance étrangère. Un pays qui ne produit jamais assez de bled pour préserver ses habitans de la famine, a le droit bien fondé d'interdire sous des peines rigoureuses l'exportation de ses grains. Un Etat qui sans le secours d'une marine considérable ne saurait maintenir sa sûreté et son indépendance, a le droit bien fondé de porter des ordonnances qui limitent ses relations commerciales avec les autres pays, autant que l'exigent ces deux buts suprêmes de tout gouvernement et de toute administration publique. L'Angleterre se trouve dans ce dernier cas. Sa sûreté repose sur sa marine : point de marine puissante sans une navigation étendue. Un législateur Anglais pouvait donc et devait même avoir pour but principal, de donner à la navigation toute l'extension dont elle est susceptible.

C'en est assez pour prouver que l'acte de navigation, simple règlement de *police intérieure*, ne saurait être considéré comme une *mesure offensive* contre toutes les autres nations, encore moins comme une *conspiration permanente contre leurs droits*.

Mais ce règlement est-il conforme aux principes d'une politique sage, libérale et bien entendue? N'y avait-il pas d'autres moyens et des moyens moins violens de vivifier l'industrie Anglaise? et l'acte de navigation, en le supposant même légitime et parfaitement adapté à l'intérêt particulier de l'Angleterre, n'est-il pas néanmoins pour les autres nations un sujet perpétuel de mécontentement? La solution de ces questions nous rapprochera du véritable caractère de cette loi.

En général il est certain que toutes les lois qui entravent la marche libre et naturelle de l'industrie humaine, qui lui prescrivent une direction forcée, qui la contraignent à se jetter dans des voies où elle ne serait pas entrée d'elle-même, ou que du moins elle n'aurait pas suivies exclusivement, que toutes les lois en un mot qui ne favorisent les progrès de l'industrie, qu'en en gênant la liberté, sont sans exception pernicieuses. C'est à cette classe qu'appartient l'acte de navigation. Il contraint les habitans de l'Angleterre, à aller chercher sur leurs propres vaisseaux les productions des pays étrangers, s'ils ne veulent pas en être presqu'entièrement privés. Il les contraint par conséquent à consacrer au commerce étranger une plus grande masse de travail et un capital plus considérable, qu'ils ne l'auraient fait dans le cours naturel des choses, et si les nations étrangères n'eussent pas été gênées dans l'importation. Il leur fait une loi de renoncer à l'industrie des étrangers, là même où elle leur serait plus avantageuse que la leur propre. Il les empêche d'acheter

chez l'étranger certaines productions qu'ils y trouveraient à meilleur marché qu'ils ne sont en état de se les procurer chez eux. Il les empêche de se servir de vaisseaux étrangers pour le transport de leurs marchandises, là même, où le frêt d'un bâtiment étranger, leur eût coûté moins cher que celui d'un bâtiment Anglais, et où par conséquent, la marchandise que ce bâtiment étranger leur aurait transportée, eût coûté meilleur marché que celle qu'ils se transportent eux-mêmes. Considéré sous le point de vue général d'une économie publique bien entendue, cet acte mérite d'être enveloppé dans la même proscription que toutes les lois prohibitives.

Mais il peut y avoir des circonstances dans lesquelles, il est du devoir d'un gouvernement sage de s'écarter de certains principes d'économie publique, et de faire céder les considérations les plus élevées de la science administrative, à d'autres auxquelles un intérêt, soit passager, soit même permanent, donne une plus grande importance encore. C'est à des circonstances de cette nature que l'acte de navigation doit son existence.* Si l'Angleterre

* Cet acte dut sans doute sa première origine au désir de nuire aux *Hollandais*; mais ce fut par l'ouvrage d'une saine politique qu'il s'affermit et se maintint. " Je veux," dit Adam Smith, " que plusieurs des dispositions de cette célèbre loi ayent eu leur principe dans des haines nationales; il n'en est pas moins vrai qu'elles sont tout aussi sages, que si la politique la plus réfléchie les avait enfantées."

voulait seulement jusqu'à un certain point se maintenir en équilibre avec les grands Etats du continent, si elle voulait conserver son indépendance et garantir la sûreté de son territoire insulaire, elle ne devait rien négliger pour élever sa marine au plus haut degré de perfection possible. Un pareil but justifie même des lois indirectement prohibitives. L'acte de navigation est une loi de ce genre et en a eu les effets. Pour donner un grand essor à la marine Britannique, il a mis les Anglais dans la nécessité d'employer leurs propres bâtimens, leurs propres marins, et leurs propres capitaux, à la culture de toutes les branches du commerce extérieur qui pouvaient tomber, en totalité ou en partie, dans des mains étrangères. Il a forcé l'industrie commerciale à devenir à un plus haut degré et plus rapidement qu'elle ne l'eût fait sans cette loi, une pépinière pour la marine nationale, et par là un des plus puissans remparts de la patrie, un des plus forts garants de sa sûreté, un des premiers instrumens de sa grandeur.

Mais il ne faut jamais oublier que, dans les véritables principes de l'économie politique, ce que l'acte de navigation a opéré pour cet important objet, loin d'être un *avantage* direct pour l'intérêt de l'industrie, n'a été au contraire, qu'une *limitation* de cette industrie, et par conséquent un *sacrifice* que l'Angleterre s'est imposé volontairement, pour asseoir sur une base plus solide le premier de tous ses intérêts. Car considéré sous le point de vue de l'industrie et du commerce, le véritable avantage

d'un Etat repose toujours sur la concurrence la plus étendue, sur la liberté illimitée de vendre aussi cher et d'acheter à aussi bon marché que sa situation, ses forces et son habileté le lui permettent. L'acte de navigation a porté atteinte à cette liberté, il a détruit ou affaibli cette concurrence; non-seulement il n'était pas pour le commerce extérieur de l'Angleterre une loi *directement bienfaisante*, mais même il était une loi *indirectement désavantageuse*.

Celui donc qui part une fois du véritable point de vue sous lequel il faut envisager et l'intérêt de l'industrie nationale, et les sources de la richesse des nations se gardera bien de chercher dans les lois de l'Angleterre sur la navigation le fondement de la grandeur commerciale à laquelle elle est parvenue.*

---

* Il n'y a qu'un rapport sous lequel l'acte de navigation *pourrait* avoir été avantageux au commerce de la Grande Bretagne. Comme peu de pays sont aussi favorablement situés pour le commerce extérieur, il se pourrait qu'une loi qui tendait à *accélérer* par des moyens forcés le développement d'une branche d'industrie si importante en soi, eût agi dans le même sens, et opéré le même effet qu'obtient quelquefois un *monopole momentané*, lorsqu'il favorise les premiers progrès d'un établissement utile, soit de commerce soit de manufacture. Mais dans ce cas même, l'acte de navigation n'eût dû être qu'une loi passagère, jamais une loi permanente; et ce qui prouve d'ailleurs, que ce cas n'a pas eu lieu, c'est que ce ne fut que cinquante ans après la fondation de l'acte, que la navigation Anglaise parvint à une prépondérance marquée sur celle des autres nations. En 1688, la navigation étrangère se montait encore à la moitié de la

Si le commerce extérieur de l'Angleterre s'est accru à un degré si extraordinaire, ce n'est pas par l'acte de navigation, mais malgré l'acte de navigation. Les progrès étonnans de ce commerce ont dû nécessairement avoir, et ont eu effectivement des causes d'une autre nature. Ce ne fut pas l'acte de navigation qui le créa. Qu'un autre Etat, sans posséder les avantages, les dispositions et les ressources naturelles de l'Angleterre se fût avisé de mettre une semblable loi en vigueur, elle eût été le signal immédiat de la destruction du commerce, de l'extinction de l'industrie, du relâchement de tous les ressorts.

S'il est prouvé que l'art de navigation n'a pas eu pour l'Angleterre les effets que lui attribue une jalousie aveugle, ou peut-être l'intention préméditée de présenter sous un jour odieux l'industrie commerciale des Anglais, il ne nous reste qu'à examiner, comment et à quel point il a été préjudiciable aux autres Etats Car une pareille loi, bien qu'il ne soit pas possible de disputer au gouvernement Britannique le droit de la porter, pourrait cependant avoir sur les autres nations une influence pernicieuse, et sans être formellement injuste, mériter néanmoins d'être qualifiée de loi hostile,

---

navigation Anglaise; la première était de 95000 tonneaux, la seconde de 190000: et en 1699, la navigation Anglaise était même tombée à 91000 tonneaux, tandis que la navigation étrangère se soutenait à 83000.

offensive, manifestement opposée à l'intérêt de tout le reste de l'Europe.

L'acte de navigation ne porte que sur une seule branche de commerce ; celui par lequel certaines nations transportent dans un pays étranger, les produits d'une industrie ou d'un territoire qui leur est étranger. Ce commerce a été la première source de la richesse prodigieuse de la *Hollande.* Aussi cet Etat était-il le seul auquel l'acte de navigation pût porter un préjudice direct. Il a fermé une fois pour toutes les marchés Anglais à ce commerce de transport, auquel, outre la Hollande, très-peu de nations s'adonnaient. Mais c'est à cela que ses effets se sont bornés. Il n'a pas touché au commerce *direct,* au trafic que font tous les Etats de l'Europe, des productions de leur propre territoire, et des fruits de leur propre industrie.* Si d'autres lois Anglaises, si le système d'imposition établi en Angleterre, ont mis de leur côté des entraves à ce commerce, ce n'a été que de la même manière que cela a lieu dans tous les autres Etats, d'après les principes de la politique mercantile : l'acte de navigation dut donc être indifférent à toutes les nations, excepté à celles qui faisaient le commerce de transport ; encore ne pouvait-il devenir essentiellement

---

* Et en tant qu'il assura à l'Angleterre le monopole du commerce de ses *colonies,* il ne fit que ce qu'avait fait le système colonial de tous les autres Etats, que ce qu'avaient fait les loix Françaises, Espagnoles et Hollandaises.

préjudiciable à celles-ci. Il ne leur ferma que les marchés d'un seul pays ; ceux du reste de l'Europe leur servirent de dédommagement. Aussi l'expérience nous montre-t-elle qu'il n'a amené la décadence sensible, ni de la Hollande, ni de Hambourg, ni d'aucun autre des Etats qui cultivaient cette branche de commerce.

Si chaque gouvernement, c'est ainsi que s'expriment les adversaires de l'acte de navigation, se fût déterminé àporter une pareille loi contre les autres nations, tout commerce de transport, ce qui certes ne serait pas un médiocre préjudice, se trouverait maintenant entièrement anéanti. L'observation est très-juste ; mais le mal dont elle menace ne pouvait avoir lieu que dans une seule supposition, la plus invraisemblable de toutes. Il eût fallu que tous les gouvernemens ensemble eussent méconnu leur avantage évident, ou qu'ils se fussent donné le mot pour le sacrifier gratuitement au plaisir insensé de nuire à leurs voisins. Car on ne saurait assez le répéter, le gouvernement qui établit un monopole, est presque toujours le premier à en ressentir la funeste influence. Pour qu'une loi de cette nature ne soit pas condamnable, je dis plus, pour qu'elle ne soit pas absurde et impardonnable, il faut que des motifs du plus grand poids viennent à l'appui d'nne exception toujours dangereuse, et il faut en outre que l'Etat qui s'y détermine soit doué d'une force particulière, et des ressources les plus abondantes. *L'Angleterre* seule

réunissait ces deux conditions *. Tous les autres Etats manquaient ou de motifs suffisans pour établir une pareille loi, ou de moyens pour la mettre en vigueur. La plupart manquaient de l'un et de l'autre.

Des réflexions que nous venons de présenter, il résulte :

1°. Que l'acte de navigation n'a limité l'industrie étrangère qu'en un seul point : en ce qu'elle a fermé aux nations qui font le commerce de transport, un des principaux marchés de ce commerce.

2°. Que ce n'est pas dans cet acte qu'il faut chercher la source de la grandeur commerciale et de la richesse de l'Angleterre. Il a même eu cela de commun avec tous les monopoles qu'il a porté préjudice à l'industrie intérieure, et si celle-ci n'a pas laissé de s'élever à un degré extraordinaire de

---

* Le seul Etat en Europe qui, sans fouler aux pieds toutes les lois de la politique et de la raison, eût pu s'approprier l'acte de navigation des Anglais, était la *Hollande*. Mais si une des deux conditions que nous venons d'indiquer, je veux dire l'intérêt du perfectionnement de la marine, se trouvait presque aussi bien remplie par cet Etat que par la Grande Bretagne, la seconde en revanche ne l'était en aucune manière. La Hollande n'avait pas assez de consistance pour se permettre des mesures exclusives contre les autres nations; celles-ci lui étaient trop nécessaires, pour qu'elle pût hasarder de leur donner des entraves. D'ailleurs des instructions postérieures tempéraient considérablement à l'égard de la Hollande les effets de l'acte de navigation ; car elle avait la liberté de transporter en Angleterre, aussi librement que les siennes propres, les marchandises qui descendaient le Rhin.

prospérité, c'est dans d'autres circonstances qu'il faut en chercher la cause.

3°. Que s'il est un rapport sous lequel l'acte de navigation peut être envisagé comme une loi sage, c'est seulement en ce qu'il a sacrifié les maximes ordinaires de l'économie politique pour donner la plus grande extension possible à la branche d'industrie intérieure, sur laquelle repose la défense, la sûreté, et l'indépendance de l'Angleterre. C'est par cette politique bien entendue qu'il a été *indirectement* avantageux à tous les autres élémens de la prospérité et de la grandeur nationale.

4°. Que quand même l'acte de navigation eût été une mesure *imprudente*, il n'eut pas mérité pour cela d'être qualifié *d'injuste*; car il ne l'est ni plus ni moins que toute mesure de police intérieure dont jamais un Etat ne doit de compte à un autre.

5°. Si par des lois prohibitives sur l'importation ou l'exportation, si par des impôts considérables sur les productions étrangères, si par d'autres procédés ou inventions quelconques de la politique mercantile, la législation commerciale de l'Angleterre a été encore au-delà de l'acte de navigation et a imposé gratuitement à l'industrie, soit intérieure soit extérieure, des entraves que des motifs d'une plus haute considération ne justifiaient pas suffisamment, elle a été certainement blâmable. Mais il n'appartient à aucun Etat en Europe de lui en faire des reproches. Car tous jusqu'ici sans exception ont adopté cette même

politique mercantile; et comme en définitif c'est encore en Angleterre que les véritables principes de l'économie publique ont été le mieux developpés et le plus efficacement mis en pratique, on peut aussi présumer que c'est elle qui s'est le mieux* dégagée de ces maximes étroites d'une politique commerciale mal entendue: plus d'une expérience, surtout dans les vingt dernières années, vient à l'appui de cette présomption.

Ce n'est donc pas la législation commerciale des Anglais qui peut fournir matière aux plaintes qu'on entend s'élever de toutes parts contre leur tirannie commerciale. Si ces plaintes sont fondées, il faut chercher ailleurs ce qui peut y avoir donné lieu.

2°. *Monopole des Etablissemens Anglais hors de l'Europe.*

Du moment que le développement des forces humaines, et de la culture civile et sociale est une fois parvenu au point dont l'Europe depuis trois siècles n'a pas cessé un instant de se rapprocher, le désir doit naître chez tous les peuples cultivés, de se mettre en relations permanentes avec les contrées les plus éloignées du globe. Le besoin, l'amour de la jouissance, l'aiguillon de la curiosité, une plus grande aptitude au travail, des ressorts de toute espèce, ayant, les uns la raison, les autres la passion

* Je dis le *mieux*: car le gouvernement Anglais, non plus que tous les autres, n'en était pas absolument exempt.

pour mobile, concourent à donner à ce désir un degré incalculable d'intensité. Ce qui était abandonné d'abord à la témérité de quelques avanturiers, devient peu à peu l'objet d'une activité méthodique ; ce qui passait pour superflu paraît bientôt indispensable, ce qui n'était que luxe devient habitude et besoin. Les productions des contrées les plus lointaines se convertissent en objets de première nécessité. La mer devient une patrie pour les hommes, la navigation un métier, le commerce maritime et les établissemens coloniaux une branche d'industrie ordinaire.

Ce développement toujours progressif de l'industrie, cette multiplication à l'infini des objets, des instrumens et des résultats de l'activité humaine, tout cela est dans la marche de notre destinée. La culture ne doit pas être la possession exclusive de tel ou tel peuple privilégié ; elle doit dans le cours des temps embrasser toute l'étendue du globe. Partant de ce point de vue élevé, l'histoire des établissemens Européens dans les contrées lointaines, nous apparaît, en dépit des maux qui les ont accompagnés, sous une forme avantageuse et brillante. Mais du moment que nous nous en écartons, tout n'est plus autour de nous que problème, énigme et obscurité. Pourquoi, se demande-t-on alors, pourquoi des violences et des cruautés inouies devaient-elles signaler chaque pas qu'ont fait les nations civilisées dans les contrées qui ne l'étaient pas ? Pourquoi des millions d'hommes devaient-ils périr, pour qu'une génération plus heureuse s'élevât sur leurs tombeaux ?

Pourquoi des guerres sanglantes, pourquoi l'esclavage le plus dur, pourquoi des oppressions et des brigandages devaient-ils être les conditions et les bases des plus beaux ouvrages des hommes? L'esprit humain se perd dans ces contradictions inexplicables, entre la grandeur et la majesté du but, l'indignité et l'atrocité des moyens.

Ce qu'il y a de clair et de constant, c'est qu'à peu d'exceptions près, la violence et l'injustice ont été les premiers et seuls titres de tout établissement et de toute domination des Européens dans les autres parties du monde; Portugais, Espagnols, Hollandais, Anglais, Français, tous sur ce point sont également coupables. Aucune nation n'a droit de faire des reproches à l'autre. Je dis plus: aucun Européen n'est fondé à porter accusation contre le traitement que les nations commerçantes et maritimes ont fait subir aux anciens habitans de leurs établissemens lointains. Car si nous jouissons plus ou moins des avantages multipliés que ces établissemens répandent généralement en Europe sur toutes les branches de l'industrie, sur toutes les classes de la société, si aucun de nous ne veut renoncer à ces avantages, nous partageons donc tous tant que nous sommes, la responsabilité qui en accompagne la jouissance, et même en quelque sorte, celle qui en a accompagné la première acquisition. D'ailleurs la plupart des maux que cette première acquisition a entraînés n'existent plus aujourd'hui que dans l'histoire. Partout les maximes des premiers conquérans ont fait place à d'autres plus libérales et

plus humaines, et comme en dépit de toutes les déclamations philantropiques, il n'y a qu'une voix parmi toutes les nations cultivées, sur la nécessité de maintenir le système jusqu'ici en vigueur, il ne nous reste qu'à former des vœux, pour que l'esprit d'un siècle plus éclairé apporte peu à peu dans la destinée des peuples nombreux qu'ont subjugués nos besoins vrais ou imaginaires, nos désirs insatiables et notre infatigable activité, ce tempérament heureux et sage sans lequel il ne saurait subsister sur la terre, ni paix, ni justice, ni véritable intérêt commun.

La question qui proprement nous occupe en ce moment est celle-ci : S'il faut que les Européens étendent leur domination sur les autres parties du monde, s'il faut qu'un système commercial et maritime établisse des relations constantes entre ces contrées et les nôtres, quelles sont les conditions de cette domination et de ce système qui s'accordent le mieux avec l'intérêt général de l'Europe ?

On a coutume de répondre à cette question en partant du principe, que la position la plus favorable des choses serait celle où toutes les puissances maritimes auraient, autant que possible, une part égale à la possession des établissemens et du commerce colonial ; c'est-à-dire, qu'on est d'avis que, si une de ces puissances acquérait une prépondérance décidée, ou encore plus la domination exclusive dans une sphère aussi vaste de pouvoir et d'activité, il en résulterait nécessairement, *un monopole sur la vente des denrées coloniales*, monopole qui ne pourrait manquer

manquer d'avoir pour l'Europe les plus funestes effets.

Je veux d'abord considérer cette opinion comme fondée, et dans cette supposition, examiner, par rapport aux griefs contre l'Angleterre, comment était partagée avant la révolution, et comment l'est en ce moment, la domination des Européens dans les *Indes Orientales* et *Occidentales*, ainsi qu'en *Amérique*.

La plus grande et la plus belle partie des *Indes Orientales* se trouvait entre les mains des Anglais. Ils y avaient fondé le plus puissant empire qu'on eût vu dans ces beaux climats depuis le temps de la domination des Mogols. C'était de la main de leurs agens que nous recevions les productions les plus précieuses de ce pays, et c'étaient leurs vaisseaux qui nous les portaient. Ils avaient en outre ouvert un vaste commerce avec les contrées plus orientales de l'Asie, surtout avec la Chine, et ils avaient fait une des branches les plus importantes de leur industrie, du transport de certaines denrées de ce pays, devenues, telles par exemple que le thé, des objets de première nécessité pour l'Europe. Cependant avant la révolution, la domination des Anglais dans les Indes Orientales, aussi bien que leur commerce dans ces mers, étaient loin d'être exclusifs. Les Français, les Hollandais, les Portugais et les Danois avaient une part considérable à l'un et à l'autre. Depuis l'embouchure de l'Indus jusqu'au Japon, il n'était point de côtes, point d'îles, point de ports, point d'établissemens, que les vais-

seaux de ces nations ne visitassent. Elles avaient des comptoirs, elles possédaient des villes et des provinces, qui pouvaient rivaliser avec les possessions Anglaises. Il fut même douteux jusqu'à la fin de la guerre de 1756, qui des Français ou des Anglais, auraient la domination dans l'Indostan. L'empire des Hollandais dans les mers de l'Inde était tout aussi important dans son espèce que celui des Anglais sur le continent. Batavia était parvenu à un haut degré de splendeur, lorsque le nom de *Calcutta* n'était pas encore connu. C'était une source inépuisable de richesses, que la possession exclusive des îles à épicéries. L'Angleterre et la Hollande s'étaient partagées le commerce de la Chine. La Hollande avait seule celui du Japon. Avant la révolution Française, l'Angleterre avait sans doute la *prépondérance* dans les Indes Orientales, mais elle n'en avait ni la domination absolue, ni le commerce exclusif.

Dans les *Indes Occidentales* le partage était encore plus égal ; et si la balance penchait d'un côté, c'était certainement en faveur de la France. *St.-Domingue* seule équivalait à toutes les autres Antilles prises ensemble ; et outre cette île inappréciable, la France possédait encore les plus riches, les plus florissantes d'entre les petites Antilles. Si dans le golfe du Mexique, l'*Espagne* n'était pas plus puissante que l'*Angleterre*, cela ne provenait certainement pas de l'étendue des possessions Anglaises, puisque *Cuba* seule les surpassait trois fois en valeur, mais du vice et de la faiblesse de l'administration

Espagnole. La Hollande, le Dannemarc et la Suède avaient aussi des établissemens précieux dans les Antilles ; et certes, il eut été trop déraisonnable de soutenir que les possesseurs de la *Jamaique* avaient la domination absolue dans cet immense Archipel, ou qu'ils pussent exercer en Europe un monopole sur le commerce des Indes Occidentales.

Il en était de même sur le continent d'*Amérique*. Depuis la paix de 1783, l'Angleterre ne possédait au nord de l'Amérique Septentrionale qu'un pays inculte, qu'un pays proportionnellement pauvre et stérile. Les immenses contrées de l'Amérique méridionale, avec tous les trésors qu'elles renferment dans leur sein, appartenaient à l'*Espagne* et au *Portugal*. Tout ce qui n'appartenait pas aux Etats-Unis dans la partie de l'Amérique Septentrionale, située en-deça du fleuve St.-Laurent, se trouvait ou sous la domination *Française* ou sous la domination *Espagnole*. Tant sous le rapport des possessions territoriales que sous celui de la puissance et de la grandeur politique, l'Angleterre était à peine en Amérique un Etat du troisième rang.

Il est donc clair :

Qu'avant la révolution Française, l'Angleterre avait tout aussi peu qu'aucune autre puissance de l'Europe, la domination exclusive dans les autres parties du monde ; que la *France*, l'*Angleterre*, la *Hollande*, l'*Espagne*, le *Portugal*, le *Dannemarc*, et la *Suède* avaient tous leur part plus ou moins considérable, aux îles et districts, tant des Indes Orientales et Occidentales, que de l'Amérique, qui se

trouvaient sous la domination Européenne, et qu'au total, la part de l'Angleterre n'était à beaucoup près ni la plus grande, ni même la plus importante en elle-même ; que le commerce avec les Indes Orientales et Occidentales et avec l'Amérique, ainsi que l'avantage d'approvisionner l'Europe des productions de ces pays, était de même partagé entre les nations maritimes ; que si dans le commerce des productions coloniales, l'*Angleterre*, avant la révolution, avait acquis la supériorité sur ses rivales, ce qui pourtant, par rapport à la *France*, est encore extrêmement douteux, ce n'est ni dans le monopole, ni même dans la *prépondérance* de ses établissemens coloniaux, mais dans d'*autres* sources, qu'il faut chercher la cause de cette supériorité.*

---

* L'auteur de *l'Etat de la France* va jusqu'à assigner, dans son acte d'accusation contre la Grande Bretagne, une place particulière à l'infatigable activité avec laquelle les Anglais cherchent sans cesse des établissemens dans les mers et dans les pays inconnus. " Des pays que l'Europe connaît à peine," dit-il, " ont reçu de l'Angleterre des noms qu'elle regarde comme des signes de possession ; et ceux qui ne sont encore connus de personne, *attendent* des dénominations Anglaises —Dans la partie orientale de *l'Asie*, ses observateurs vont explorer tous les rivages, ses agens vont imposer son commerce à toutes les nations littorales et proposer son amitié à tous les princes qui les gouvernent.— L'Afrique présente le spectacle des mêmes invasions et de la même entreprenante activité.—Dévorés de la soif de découvrir des pays qui n'ont encore rien échangé avec l'Europe, d'infatigables voyageurs parcourent dans tous les sens cette partie inconnue du globe, y périssent, sont remplacés par des successeurs ardens à suivre leurs traces, et bercent leurs commettans avides de

Mais avant de passer à cet examen, voyons quels sont les changemens qui se sont opérés dans ces rapports, depuis la révolution Française. Sur le continent d'Amérique tout est demeuré comme auparavant : au petit territoire de *Surinam* près, l'*Angleterre* n'y a fait aucune conquête, et la *France*, le *Portugal*, l'*Espagne*, &c. n'y ont rien perdu de leurs anciennes possessions.

Dans les *Indes Occidentales*, l'Angleterre a enlevé aux Français la *Martinique* et quelques îles moins considérables, aux Espagnols la *Trinité*, aux Hollandais tous leurs établissemens. La France de son côté a acquis la possession entière de *St.-Domingue*, dont elle ne possédait auparavant que la plus petite partie, mais la meilleure et la mieux cultivée. Il est probable que lors de la paix qui terminera cette guerre, si la France veut bien pour sa part consentir à quelques sacrifices, l'Angleterre

---

de la magnifique espérance qu'ils leur procureront l'antériorité des communications commerciales avec des Etats plus puissans que ceux de Montezuma, et des villes plus grandes et plus peuplées que Londres, &c."

Il y a de la vérité dans ce tableau, mais qui aurait jamais pu croire qu'on ferait un crime à une nation de ce qui doit être un des premiers titres de sa gloire, de ce qui lui mérite celui de bienfaitrice de tous les peuples et des siècles à venir, de son esprit entreprenant, de son activité sans relâche, du succès de ses travaux dans un champ ouvert à toutes les autres nations, dans la découverte des pays inconnus, et enfin du courage et du dévouement avec lequel les individus se consacrent à la chose commune?

ne fera pas grande difficulté de lui restituer par voie de compensation, la plus grande partie ou même la totalité de ces conquêtes. Mais dans l'état même où sont aujourd'hui les choses, ce que la France a acquis dans ces contrées, équivaut au moins, tant sous le rapport de la valeur que sous celui de l'étendue du territoire, aux acquisitions que les Anglais y ont faites.

Mais il n'en est pas de même de l'accroissement de la puissance territoriale des Anglais dans les *Indes Orientales*. Ici leur supériorité a été décisive. D'un côté, les possessions les plus précieuses des *Hollandais*, les îles à épiceries et Ceylan sont tombées entre leurs mains.* De l'autre, il s'est élevé

---

* On a lu très-souvent dans des écrits et des manifestes Français, que les Anglais ne devaient qu'à la *trahison*, tout ce qu'ils ont pris aux Hollandais depuis 1795, tant dans les Indes Orientales, que dans les Indes Occidentales : dernièrement encore on a vu ces accusations triviales répétées dans des articles officiels des journaux Français. Il serait superflu d'entrer dans un examen détaillé, pour démontrer jusqu'à quel point elles sont dénuées de fondement ; il suffira pour des lecteurs pénétrans des courtes réflexions que nous allons présenter. 1°. Du moment qu'une révolution *violente* et surtout une révolution opérée par une violence extérieure, vient dissoudre l'ancienne constitution d'un Etat, et chasser son ancien gouvernement, les employés et sujets que la violence n'atteint pas immédiatement (tels, par exemple, qu'ici les gouverneurs, &c. des possessions Hollandaises dans les Indes) sont libres d'après toutes les saines notions du droit, de demeurer fidèles à leur ancienne constitution, et à leur ancien gouvernement. Et n'y eut-il pour le moment aucun espoir de voir ce gouvernement se rétablir, ces employés, &c. conservent

entr'eux et le seul prince Mogol qui possédât encore une puissance régulière dans la presqu'île de

---

conservent toujours, tant qu'ils n'ont pas prêté hommage libre et formel au nouveau gouvernement que la violence a établi, le droit de se soumettre plutôt à la puissance étrangère qui favorise leur souverain dépossédé, qu'à celle qui l'a renversé, ou même qu'à leur propre gouvernement nouvellement établi, dans lequel ils ne reconnaissent, d'après leur manière de voir, qu'une usurpation établie par une force étrangère. Loin qu'une telle conduite puisse être taxée de *trahison*, elle est bien plutôt la seule qui s'accorde avec les principes du droit, si toutes fois il peut être question de droit, dans des révolutions opérées par la force. Car c'est une suite nécessaire de ces sortes de révolution, que la conscience seule devient juge de ce qui est juste ou injuste, et on ne saurait être un traître en suivant sa conscience.

2°. On est aussi peu fondé à taxer de criminelle la conduite d'un Etat qui s'empare des possessions d'un autre, de la manière que nous venons d'indiquer. L'Angleterre, après la révolution de Hollande, n'avait que le choix, ou bien de voir tomber les établissemens Hollandais entre les mains des Français, ou, ce qui était la même chose, du gouvernement *Batave*, c'est-à-dire par conséquent, entre les mains de ses ennemis, ou bien de s'en emparer pour elle-même. Elle fit naturellement le dernier; et cette prise de possession était tout aussi légale, que toutes les conquêtes qui se font dans une guerre légitime. Les véritables auteurs de la perte que la *Hollande* éprouva dans cette circonstance, ne furent jamais que ceux qui, en précipitant ce pays dans une révolution violente, contraignirent l'Angleterre à le traiter en ennemi.

Le reproche de trahison, appliqué aux gouverneurs et officiers Hollandais, et celui de perfidie, appliqué au ministère Britannique, sont assez étranges dans la bouche des avocats d'un gouvernement qui doit une grande partie de ses nombreuses conquêtes à la coopération, pour ne pas dire plus, d'individus qui

l'Inde, une guerre dans laquelle ce prince a trouvé sa ruine.

Cette situation des choses sera-t-elle durable ? la paix qui terminera la guerre entre la France et l'Angleterre n'y apportera-t-elle pas, surtout par rapport aux possessions Hollandaises, des changemens considérables ? C'est ce que l'avenir nous apprendra. Mais que les choses subsistent ainsi ou non, qu'elles subissent tel changement ou tel autre, la grande question est seulement ici de savoir, jusqu'à quel point *l'intérêt général de l'Europe* dépend de telle ou telle répartition du pouvoir et de la puissance territoriale dans les établissemens coloniaux, et de la prépondérance qu'obtiendra dans ces établissemens telle ou telle nation plutôt que telle autre.

Si ces possessions lointaines ou avaient été, ou pouvaient jamais devenir pour l'Etat qui s'en emparait, une source directe de puissance, certes il ne serait rien moins qu'indifférent qu'elles appartinssent à tel Etat plutôt qu'à tel autre. Car, devenant alors instrumens et moyens d'une grande influence politique, elles pourraient, selon qu'elles se trouveraient ou concentrées sous une seule domination, ou partagées entre plusieurs, modifier immédiatement et essentiellement les rapports des Etats Européens en-

---

favorisaient contre leur légitime souverain les plans et les entreprises d'une puissance étrangère. Que les amis de la justice, tant en France que hors de France, décident quel nom on doit assigner et à une coopération de cette nature, et aux maximes de ceux qui se permirent de l'employer.

tr'eux, et affermir, ébranler ou déranger la constitution fédérative de l'Europe. Alors il faudrait les considérer comme des provinces proprement dites, comme de véritables agrandissemens du territoire des principaux Etats, et la conquête de *St.-Domingue*, ou du royaume de *Mysore* n'importerait pas moins à l'équilibre de l'Europe, que celle de la *Hollande* et de l'*Italie*.

Mais il n'en est pas ainsi de ces possessions. Jamais elles n'ont été pour un Etat une source immédiate de revenus ; * ni jamais par conséquent non plus une source immédiate de grandeur et de puissance politique. Les frais d'administration et de défense ou absorbent, ou plus souvent encore surpassent les revenus qu'en retire l'Etat auquel elles appartiennent. C'est un fait bien connu que toutes les compagnies des Indes Orientales et Occidentales, qu'on a fondées sur la domination territoriale, ou se sont ruinées, ou n'ont échappé qu'avec peine à leur ruine. Le vaste et fertile territoire qui forme aujourd'hui dans l'Amérique Septentrionale un Etat si florissant, ne rapportait pas

---

* Excepté seulement lorsque l'exploitation des mines d'or et d'argent était le principal ou l'unique produit des possessions coloniales. L'*Espagne* et le *Portugal* tirèrent seuls des revenus de leurs provinces d'Amérique. Mais même dans ce cas extraordinaire, le principe général demeura inébranlable. Ces revenus, loin d'ajouter en rien à la force des gouvernemens, devinrent la cause immédiate de leur faiblesse et de leur décadence.

autant au gouvernement Britannique qu'un seul mille carré de l'Angleterre. Il suffit de jetter un coup d'œil sur l'état des finances des *Indes Orientales*, que le ministère Anglais présente tous les ans au parlement, pour se convaincre sur des témoignages authentiques, de ce qu'est en dernier résultat, la possession de ce pays, considéré comme domination territoriale. Ces vainqueurs, l'objet de tant d'envie, ces successeurs des Mogols, qui commandent à trente millions d'hommes, qui gouvernent les plus riches contrées de la terre, et des pays qui surpassent trois fois en étendue leur propre patrie, accumulent dettes sur dettes pour parvenir seulement à couvrir leurs dépenses; leur excédent annuel est un déficit; et leur empire ne serait qu'un fardeau pour l'Angleterre, si elle ne trouvait sa compensation dans ce qui fait l'âme et le seul principe de sa grandeur, dans l'extension de son commerce. Ce n'est pas ici le lieu de développer les causes de ce singulier phénomène; elles ne proviennent pas seulement de circonstances accidentelles, mais elles sont fondées dans la nature de la chose et dans les conditions nécessaires de l'administration d'un territoire éloigné du centre de la puissance; elles seront toujours plus ou moins applicables à toute domination territoriale située hors de l'Europe.

Une pareille domination n'aura donc jamais par elle-même une influence considérable, ni sur les rapports des Etats entr'eux, ni sur la destinée de l'Europe. Que les Français, les Hollandais, ou les Anglais, règnent seuls dans les Indes Orientales

et Occidentales, en Afrique et en Amérique, ou qu'ils y règnent tous ensemble, ou qu'aucun d'eux n'y règne, c'est ce qui peut être assez indifférent, s'il ne s'agit que de *régner*. Cette domination ne devient importante qu'en tant qu'elle s'allie plus ou moins à un autre avantage. Cet avantage, c'est le commerce. C'est par le commerce seul que les possessions coloniales acquièrent une valeur qui intéresse l'Europe. Si par ses possessions dans les autres parties du monde, une nation Européenne quelconque parvient à ce procurer une puissance considérable et une influence soit bienfaisante soit pernicieuse sur le système fédératif de l'Europe, il faut que ces possessions ayent donné ou au commerce de cette nation en général, ou à quelques branches particulières de ce commerce, une extension dont sans elles, il n'eût pas été susceptible. Pour qu'une nation Européenne quelconque soit autorisée à se plaindre de la domination qu'une autre exerce dans les contrées lointaines, il faut que dans le commerce fondé sur cette domination et qui n'existerait pas sans elle, il y ait quelque chose d'oppressif pour le commerce des autres nations. Partant d'un point de vue plus élevé, toute plainte contre une domination coloniale, considérée comme *telle*, n'est qu'une déclamation vuide de sens dont la jalousie nationale fait toujours le véritable motif.

Jusqu'à quel point la *possession exclusive* des colonies lointaines est-elle avantageuse, même sous le rapport du commerce? Le commerce n'atteindrait-il pas plutôt sa perfection sans cette possession

exclusive, lorsqu'une fois les élémens en subsistent, lorsque les conditions sous lesquelles il peut fleurir, sont une fois remplies ? et s'il a réussi *avec* cette possession, est-ce bien véritablement *par* elle, ou n'est-ce pas plutôt *malgré* elle ? Ce sont là des questions que je ne veux pas examiner ici. Je m'en tiens à l'idée qu'on se fait ordinairement de l'influence des possessions étrangères sur la prospérité et l'extension du commerce extérieur.* Je demande, si, même

---

* Ceux de mes lecteurs qui se sont élevés à la hauteur des *véritables* principes de l'économie publique remarqueront d'eux-mêmes que dans tout mon raisonnement sur le monopole des établissemens coloniaux, j'ai montré une *condescendance* marquée pour les opinions qui dominent encore aujourd'hui. Car si j'avais voulu partir de principes plus élevés, j'aurais dû soutenir fermement que, ni le monopole de la *possession* de ces pays, ni même le monopole du commerce qui s'y fait, ne saurait jamais avoir servi de *fondement* à la grandeur commerciale d'une nation quelconque. On a honte, lorsqu'on pense qu'Adam Smith, il y a déjà vingt-cinq ans, écrivait les paroles suivantes, résultat de son admirable théorie sur cette matière : " Pour fruit de toutes les injustices à l'aide desquelles chaque Etat de l'Europe a cherché à se maintenir en possession exclusive des avantages qu'offrait le commerce de ses colonies, il n'y en a pas un seul qui soit parvenu à s'assurer autre chose que les *dépenses* qu'exigent, en temps de paix l'entretien, et en temps de guerre la défense de cette domination oppressive. Les charges qui résultent de la possession des colonies, chaque Etat se les est réservées exclusivement ; les *avantages* que procure le commerce de ces mêmes colonies, il les partage *malgré lui* avec tous les autres Etats." On rougit pour son siècle de voir que de semblables leçons puissent rester sans fruit, qu'à côté de maximes aussi évidentes, puissent subsister et se propager encore les opinions les plus erronées, les préjugés

d'après ces idées généralement reçues, la grandeur actuelle, ou, comme on a coutume de s'exprimer, la domination exclusive du commerce de la Grande Bretagne, peut en aucune manière s'expliquer par l'accroissement de possessions coloniales que la guerre de la révolution a valu à cet Etat.

Nous avons vu que ce n'est proprement que dans les *Indes Orientales* que le territoire Anglais a acquis un accroissement réel. Leurs conquêtes dans les Indes Occidentales n'ont pas été assez considérables pour influer sensiblement sur la balance de leur commerce extérieur. Si la supériorité actuelle de ce commerce repose sur la grandeur de leurs possessions, c'est dans les Indes Orientales que doit en être le fondement ; c'est en grande partie, sinon exclusivement dans leurs conquêtes sur Tippo Saib, qu'on doit en trouver l'explication.

Mais jusqu'ici les effets de la conquête du Mysore ont pu à peine être sensibles ; et pour peu qu'on se fasse une idée, même superficielle, de la situation de la compagnie Anglaise des Indes Orientales, on ne se laissera pas facilement persuader que cette conquête ait augmenté considérablement sa

---

jugés les plus ridicules, qu'il faille encore aujourd'hui combattre la chimère d'une prépondérance commerciale fondée sur le monopole du commerce des colonies, et qu'il faille même sous peine de passer pour un visionnaire, renoncer, dans cette pénible lutte, aux armes les plus triomphantes, et recourir à des argumens dont il ne devrait plus être question de nos jours.

richesse réelle, ou donné un nouvel essor à son commerce. Ce n'est que sous un rapport qu'elle a été avantageuse aux possesseurs du Bengale; elle a donné un plus haut degré de sûreté à leur possession. Elle a opéré dans le même sens que toute domination territoriale des Anglais dans les Indes Orientales, non comme source immédiate de richesse, mais comme condition accidentelle de cette extension de commerce qui est une des sources de la richesse Anglaise. Considéré en lui-même, ce commerce pourrait subsister dans toute son étendue indépendamment de la possession de ces immenses pays, et si la possession est devenue nécessaire, c'est seulement parce qu'une politique également fausse et barbare a altéré de fond en comble les rapports qui devraient exister entre l'Inde et l'Europe; c'est seulement par ce que les fondateurs des établissemens Européens, à quelque nation qu'ils appartinssent, n'ont connu d'autre art que celui de la violence et de l'oppression; c'est seulement parce qu'une domination monstrueuse ne peut plus désormais se maintenir que par des moyens monstrueux.* Ce serait donc envain qu'on cher-

* Pour que l'Europe conserve le commerce des Indes Orientales et de la Chine, il faut nécessairement dans l'état actuel des choses, qu'une grande puissance militaire domine dans la presqu'île de l'Inde et veille au maintien de ce commerce. Si cette puissance venait à succomber d'une manière ou de l'autre, c'en serait fait pour long-temps du commerce Oriental. Au point où nous en sommes aujourd'hui, la domination des Anglais sur les Indes Orientales, est non-seulement la base de leur propre commerce,

cherait dans la conquête du Mysore, l'explication de la supériorité commerciale des Anglais.

L'occupation de l'île de Ceylan, des Moluques, etc. y tient sans doute de plus près. Si néanmoins l'on considère qu'elle n'a ajouté qu'une branche au commerce des Anglais, et une branche, qui toute importante qu'elle est, n'est cependant, comparativement à d'autres, que subordonnée, on se convaincra facilement que ce n'est pas encore ici qu'on trouvera la véritable clef du problème.

La supériorité commerciale actuelle de la Grande Bretagne est un résultat composé de deux élémens tout à fait distincts. L'un de ces élémens existait avant la révolution, l'autre doit son existence à la situation dans laquelle la révolution a mis toutes les autres nations commerçantes de l'Europe.

L'incomparable industrie de la nation Anglaise, l'étendue de son capital, ses progrès extraordinaires dans tous les arts mécaniques, la perfection de sa marine, l'attention que porte son gouvernement au véritable intérêt du pays, ses bonnes lois de police, son caractère politique et individuel, voilà ce qui constitue le premier et principal élément de la grandeur de son commerce extérieur. Cet élément principal est tout à fait indépendant des changemens

---

commerce, mais encore du commerce de *toutes* les nations; et si le commerce Oriental est devenu un besoin pour tous les peuples, on peut et on doit considérer cette domination, comme un avantage commun, et en quelque sorte une propriété commune.

et révolutions quelconques que le reste du monde peut subir. Il s'était déjà développé dans tout son éclat avant la naissance de la guerre actuelle : par un enchaînement de causes que nous nous réservons d'examiner ailleurs, la guerre même n'a pû en arrêter le développement ; et c'est là un des plus singuliers phénomènes qu'ait jamais offert l'histoire de l'industrie et de la culture des peuples.

A ce premier élément, à cet élément positif de la supériorité commerciale des Anglais, s'en est joint un second dans le cours de la révolution et de la guerre, mais qui, comparé au premier, ne méritait que le nom de négatif. Par un enchaînement de revers, les nations qui partageaient autrefois avec l'Angleterre le commerce maritime et colonial, se trouvèrent réduites à l'inactivité et à l'impuissance. La France, naguères si florissante, vit dépérir au milieu des convulsions d'une déplorable anarchie, ses capitaux, ses ateliers, son industrie, son commerce et sa marine. Ses colonies dévastées n'offrirent plus qu'un monceau de ruines ; St. Domingue, cette reine des Antilles, ne fut plus qu'un théâtre de sang, un séjour de désolation et de misère. La *Hollande* ne tarda pas à s'engloutir dans le gouffre dévorant de l'impitoyable révolution ; elle perdit l'appui de son commerce, elle perdit une partie considérable de ses forces intérieures ; elle perdit ses colonies et sa marine. Par une de ces contradictions funestes qu'une guerre révolutionnaire peut seule engendrer, le plus puissant allié de cet Etat, fut forcé de coopérer immédiatement

ment

ment à sa ruine, de poursuivre ses vaisseaux dans toutes les mers, de s'emparer de ses établissemens les plus précieux dans les deux Indes. Pour éviter de plus grands maux encore, l'Espagne fut contrainte de se jeter dans les bras de la république Française et de partager les dangers de sa marine, la stagnation de son commerce, l'épuisement de ses finances, tous les maux enfin par suite desquels cet Etat se voyait pour long-temps effacé de la liste des puissances maritimes. Il est vrai que les Etats maritimes du second ordre, et principalement l'Amérique Septentrionale, remplirent en quelque sorte la lacune que laissait dans le commerce l'inactivité de ces trois puissances ; mais ils ne pûrent la remplir que très-imparfaitement, et la partie la plus considérable du commerce des productions coloniales dut se concentrer nécessairement entre les mains des *Anglais*.

C'est ainsi que se forma peu à peu ce qu'on appelle le *monopole* de leur *commerce colonial*. Ce fut leur supériorité intrinsèque et positive, celle qui existait antérieurement à la révolution, et contre laquelle s'étaient déjà élevées des plaintes injustes ou mal entendues, qui en fut le premier et principal élément. Sans cette supériorité intrinsèque et positive, tous les Etats commerçans de l'Europe eussent pû se ruiner de fond en comble, avec tous leurs vaisseaux et toutes leurs colonies, sans que l'Angleterre fut jamais parvenue pour cela à la hauteur actuelle de son commerce colonial. Mais avec cette supériorité, et le rare avantage d'en maintenir,

même au milieu de la guerre, la base et les élémens, l'Angleterre après avoir vû disparaître toutes ses anciennes rivales, demeura seule sur la scène ; le malheur des autres Etats devint, non la cause, mais l'occasion accidentelle et fortuite d'un développement plus considérable, ou peut être seulement plus *sensible* des principes intérieurs de sa force.

Si ce qu'on nomme aujourd'hui très-gratuitement et très-improprement, monopole et domination exclusive, était réellement un mal essentiel pour toutes les nations, et nous allons maintenant examiner si la chose en est effectivement ainsi, il n'en serait ni moins injuste ni moins déraisonnable de présenter cette domination comme un crime du peuple Anglais, comme un attentat, une perfidie atroce du gouvernement Britannique. Cet avantage qui constitue le *premier* élément, la véritable et dernière *cause* de la supériorité commerciale des Anglais, pourra-t-on jamais sérieusement l'imputer comme un tort à la nation qui a sû se l'acquérir, au gouvernement qui a sû le maintenir et le favoriser ? Et le *second* élément, ne pouvant été considéré que comme l'occasion accidentelle du développement ou même de la manifestation d'une supériorité qui au fond existait depuis long-temps, comment *l'Angleterre* en serait-elle responsable ? Est-ce elle qui a fait la révolution Française ? Est-elle l'auteur de tous les maux qui ont désolé l'intérieur de la France ? A-t-elle opéré la ruine des colonies Françaises, la dissolution de l'ancienne constitution

de la Hollande, l'alliance de l'Espagne avec la France ? Elle n'a fourni au soi-disant monopole de son commerce maritime, que l'élément dont personne ne peut lui faire un reproche, l'autre a été amené par des circonstances qu'elle ne pouvait ni prévoir, ni détourner, ni diriger.

Maintenant si l'on agite la question, jusqu'à quel point est nuisible aux autres Etats ce commerce exclusif dont l'Angleterre est en possession, il faut soigneusement distinguer ce que la situation actuelle des choses opère sur les Etats *commerçans*, et ce qu'elle opère sur ceux qui ne sont que *consommateurs*.

L'Etat actuel des choses ne peut manquer d'être un grand mal pour les nations qui avant la révolution ont eu une part active au commerce des denrées coloniales. Une des branches les plus importantes de leur industrie est détruite : beaucoup d'autres qui étaient plus ou moins directement liées à celle là, sont paralysées. L'anéantissement subit de tout leur système colonial n'a pas seulement porté sur leur commerce extérieur et sur leur navigation ; il a frappé aussi leurs manufactures intérieures, leur circulation pécuniaire, toutes les sources de leur richesse particulière et plusieurs de celles de leur richesse publique. L'ancienne concurrence était pour elles non-seulement un avantage, mais même un besoin. Il leur est permis de présenter le rétablissement de cette concurrence comme un objet de la première, de la plus urgente nécessité.

Mais il en est tout autrement de cette partie considérable de l'Europe, qui, à l'égard des productions coloniales, n'est composée que de *consommateurs*. Le seul point qui intéresse ceux-ci, c'est la facilité plus ou moins grande de se procurer au meilleur marché possible la jouissance de ces productions. Il doit leur être assez indifférent en soi, que les établissemens coloniaux, ainsi que le commerce des denrées coloniales, soient ou partagés entre plusieurs Etats, ou dans la possession d'un seul. L'un ne leur est avantageux que s'il leur procure ces denrées à plus bas prix, l'autre ne leur est préjudiciable que s'il en entraîne le renchérissement.

C'est aujourd'hui une opinion assez généralement répandue en Europe, que les mêmes circonstances qui, dans le cours de la guerre actuelle, ont mis presqu'exclusivement entre les mains des Anglais le commerce des productions lointaines, leur ont donné en même temps le pouvoir d'exercer sur la vente de ces productions, un monopole oppressif envers tous les consommateurs Européens. Cette opinion s'est vraisemblablement formée dans le principe par les déclamations et les plaintes de ceux qu'un intérêt d'une tout autre nature, la perte de la part *active* qu'ils avaient au commerce maritime, révoltait contre la prépondérance de l'Angleterre : des animosités politiques, des préjugés nationaux, des artifices hostiles, les efforts constans et la tendance uniforme de la plupart des écrivains de notre temps, et la disposition dominante du

public, la nourrirent et la favorisèrent; elle reçut quelque couleur de vérité de la circonstance que le rehaussement extraordinaire du prix des denrées coloniales se trouva coincider parfaitement avec l'époque de cette prépondérance, ou, comme on se plaisait à la nommer, de cette domination exclusive des Anglais. Enfin, elle sembla pleinement confirmée par le raisonnement captieux et concluant en apparence, que, de même que dans tel ou tel marché particulier, de la concurrence des marchands dépend la baisse des prix, tandis que le monopole d'un petit nombre est toujours une cause de cherté, de même dans le marché général de l'Europe, la concurrence des nations qui débitent les marchandises coloniales doit toujours en diminuer le prix, tandis qu'au contraire le monopole d'une seule ne peut manquer d'en entraîner le rehaussement arbitraire.*

---

* Outre les causes que nous venons d'indiquer du cri qui s'éleve de toutes parts contre le monopole du commerce Anglais par rapport aux productions coloniales, il y en a encore une qui paraîtra peut-être plus efficace et plus influente que toutes les autres aux yeux de celui qui se donnera la peine d'analyser avec soin l'opinion publique. Par des raisons qui n'ont rien, ni de très-difficile à pénétrer, ni de très-alarmant pour l'homme d'Etat éclairé, la consommation des denrées coloniales s'est considérablement accrue depuis environ vingt ans chez presque toutes les nations de l'Europe. Il s'ensuit naturellement et que les Etats consommateurs sont devenus en général beaucoup plus dépendans de l'industrie de ceux qui ont une part active au commerce colonial et que la dépense de numéraire qu'entraîne la

Quelque degré de faveur qu'ait pris cette opinion en Europe, je crois cependant que les raisons suivantes en démontrent la fausseté :

1.° Je tiens pour impossible qu'il puisse jamais régner dans une *nation* commerçante, cet accord

---

consommation des denrées des colonies est devenue beaucoup plus considérable qu'elle ne l'était auparavant. Jusqu'à quel point cet accroissement de consommation, et ce rehaussement de dépense sont-ils un mal réel, c'est ce que je ne veux pas examiner ici. Bien que je ne puisse pas développer pour le moment les bases de mon opinion, je crois que d'après les véritables principes, ils ne doivent pas être qualifiés de *mal*. Mais il s'en faut beaucoup que ce soit l'opinion de la plupart des hommes d'Etat, des administrateurs, et de ceux qui se mêlent aujourd'hui en Europe d'éclairer les peuples. Ils n'en ont pas moins tous les jours l'occasion de se convaincre de plus en plus que non-seulement leurs plaintes, leurs exhortations, leurs propositions et leurs plans, demeurent sans fruit, mais même que toutes les mesures actives qu'ils s'efforcent d'opposer à la pente générale, leurs rehaussemens d'impôts, leurs lois prohibitives, etc. loin de détruire cette pente, semblent bien plutôt la fortifier. Il est donc extrêmement naturel qu'il se soit élevé peu à peu une sorte de mécontentement et de haine contre les nations que leur situation, leurs richesses, leurs possessions et leur marine destinaient à un rôle actif dans le commerce des denrées coloniales, et qu'on les regarde comme les auteurs du prétendu appauvrissement de l'Europe, comme les ennemis de la prospérité commune de tous les Etats purement consommateurs. Or, comme depuis quelque temps aucun Etat n'a une aussi grande part à ce commerce que l'Angleterre, comme depuis cinq ou six ans, elle en a même à peu de chose près la jouissance exclusive, ce mécontentement sans motifs et cette haine aveugle devaient nécessairement aussi se concentrer presqu'exclusivement sur l'Angleterre.

général qui serait absolument nécessaire pour qu'elle put, à l'aide d'un monopole, établir un prix arbitraire sur un objet quelconque de son commerce. Une nation commerçante n'est qu'une sommed' individus commerçans, et chacun de ces individus suit dans ses relations commerciales avec l'acheteur, étranger ou non, les maximes que lui prescrit son avantage particulier et immédiat. Chacun d'entr'eux est le concurrent naturel de tous les autres. Que cent individus de cette nation commerçante entreprennent effectivement de se réunir, pour établir dans tous les marchés un prix arbitraire et artificiel, il s'en trouvera bientôt cent autres qui, pour se procurer un débit étendu, se restreindront au moindre profit possible, rétabliront le véritable prix, c'est-à-dire, celui qui se compose et de la valeur primitive des productions, et des frais de transport, et du profit ordinaire de l'entrepreneur et du vendeur, et par là détruiront tout l'effet de cette coalition de monopoleurs. Un monopole exercé par tous les individus d'un Etat vendeur, envers tous les acheteurs Européens, et dans tous les marchés de l'Europe, est une chimère qu'un examen sérieux fait bientôt disparaître. Quand même le gouvernement d'une nation commerçante serait assez aveugle et assez insensé, pour livrer toutes les branches de son commerce extérieur dans les mains de compagnies privilégiées et munies de monopoles effectifs, dans ce cas même très-peu vraisemblable, il serait impossible à ces compagnies privilégiées de maintenir à la longue un prix arbi-

trairement établi. Dans ce cas même très-peu vraisemblable, une immense contrebande obligerait bientôt les monopoleurs, ou à diminuer leur prix, ou à renoncer à tout leur commerce. Je suis pleinement convaincu qu'il n'existe dans la stricte acception du terme, aucun monopole dans les relations commerciales des *nations* entr'elles.

2.° Le renchérissement qu'ont éprouvé, depuis dix ans, les marchandises des Indes Orientales et Occidentales, s'expliquent si complétement par une quantité de causes évidentes, qu'il est plus qu'inutile d'en chercher la raison dans la chimère d'un monopole national. En effet, si indépendamment du rehaussement, nécessairement progressif du prix de tous les objets de consommation, rehaussement qui, étant dans la marche ordinaire des choses, n'a pu manquer de porter aussi sur les denrées coloniales, on considère les circonstances particulières qui depuis le commencement de la révolution et de la guerre qu'elle a entraînée, ont dû amener le renchérissement des productions lointaines—la dévastation de quelques-unes des colonies les plus précieuses—la ruine de l'industrie et l'anéantissement des capitaux dans tant de pays, et l'influence inévitable de ces calamités sur toutes les forces productives des nations—les dangers de la navigation, qui partout, et même aussi, quoiqu'en moindre proportion, chez la première des puissances maritimes, ont dû rehausser les assurances et diminuer le profit du marchand—enfin, cette masse prodigieuse de richesses réelles que la guerre, tant dans la Grande-

Bretagne, que sur le continent, a enlevées au travail productif—si, dis-je, on considère toutes ces circonstances, on trouvera que le renchérissement des productions coloniales n'en est que le résultat naturel et inévitable. Le profit que le marchand Anglais, pris individuellement, tire aujourd'hui de la vente de ces productions, n'est certainement pas plus considérable que celui qu'il en tirait il y a vingt ans : il y a même lieu de soupçonner qu'il l'est moins. Deux fois dans le cours de cette guerre, ceux des négocians de Londres qui font le commerce des Indes Occidentales, se sont vus dans le cas de recourir au gouvernement qui, pour les tirer d'embarras, leur a accordé des sommes considérables. Loin d'accumuler des trésors, la compagnie des Indes Orientales a bien plutôt augmenté sa dette. Ainsi les deux classes qui, dans le cas où le renchérissement des productions orientales et occidentales aurait été l'effet d'un monopole, en eussent, sinon exclusivement, du moins de préférence à toute autre, retiré le profit, non-seulement n'ont joui d'aucun bénéfice extraordinaire, mais ne se sont peut-être maintenues qu'avec peine en possession de celui auquel elles étaient accoutumées.

3° S'il peut être de quelque importance pour les *consommateurs* Européens de recevoir de telle nation plutôt que de telle autre les productions des deux Indes, du moins ne sera-ce qu'autant que la nation dont ils les reçoivent sera plus ou moins riche, plus ou moins industrieuse. Toute autre cir-

constance égale, le peuple le plus riche et le plus industrieux sera toujours celui qui vendra à meilleur marché. Car, plus les capitaux qu'on emploie dans une branche d'industrie quelconque sont considérables, plus on y porte d'activité, d'habileté et d'expérience, et plus aussi le produit en devient abondant ; plutôt et plus sûrement on parvient au résultat, moins il est nécessaire d'y sacrifier proportionnellement de force, et plus l'équivalent que le consommateur doit payer à l'entrepreneur doit devenir modéré. Les productions des deux Indes, lorsqu'elles paraissent dans les marchés de l'Europe, sont le résultat commun de la navigation, de la somme des capitaux, de l'activité et de l'industrie des peuples qui les y ont versées. Aucun peuple sous tous ces rapports ne saurait jouter avec le peuple Anglais. Aucun peuple ne peut produire, transporter, et par conséquent vendre, à meilleur marché. Tant que d'autres nations ne posséderont pas des avantages et des moyens qui les mettent dans la possibilité de vendre à un prix aussi modique que la nation Anglaise, le commerce exclusif des Anglais, ou ce qu'on nomme si faussement leur monopole, sera et demeurera évidemment un avantage pour tous les consommateurs Européens.* Ceci me pa-

---

* Je vais jusqu'à avancer que dans les pays même qui ont une part active au commerce maritime, il sera toujours de l'intérêt direct des consommateurs, et par conséquent sous ce point de vue de l'intérêt direct du pays, d'acheter plutôt à bon marché des commerçans Anglais les marchandises coloniales, que

rait si clair, si bien fondé sur les véritables principes et sur les principes les plus simples de l'économie publique, que je n'imagine même pas ce que le sophiste le plus passionné et le plus subtil trouverait à y opposer.

Voici donc ce qui résulte de l'examen du second des principaux griefs contre l'Angleterre, du grief qui concerne le monopole des établissemens coloniaux et celui du commerce des productions coloniales.

1°. Avant la révolution Française, l'Angleterre n'était, ni dans les deux Indes, ni en Amérique, la puissance *exclusivement* dominante. Elle l'était si peu dans les Indes Orientales et en Amérique, qu'elle n'avait même pas la *prépondérance* sur ces deux importans théâtres de la domination et de l'activité Européenne ; et dans les *Indes Orientales* elle n'était que prépondérante, puisque les Hollandais, les Français, les Portugais, les Danois, &c. y possédaient des territoires plus ou moins considérables.

2°. La domination territoriale de la *Grande-Bretagne* s'est accrue depuis la révolution Française dans toutes les parties du monde ; elle est devenue presque exclusive dans les *Indes Orientales* ; elle

---

que de les payer cher à leurs propres marchands. Mais sans doute qu'il se peut que dans ces pays le commerce extérieur soit devenu un élément si essentiel de la prospérité publique, qu'on doive en favoriser les progrès aux dépens de l'avantage des consommateurs.

n'est pas même parvenue à la prépondérance, dans les *Indes Occidentales* et en *Amérique*; et d'ailleurs ce n'est que la paix qui décidera jusqu'à quel point elle conservera ces accroissemens.

3°. Mais ni les possessions territoriales, dont les Anglais étaient déjà en jouissance avant la révolution Française, ni toutes leurs conquêtes pendant la guerre, ne pouvaient établir et ne sauraient expliquer le commerce exclusif des productions coloniales. Ce commerce exclusif, si réellement il existe, doit son existence à d'autres causes. Parmi ces causes, les unes sont des avantages propres à l'Angleterre, indépendans de tous les événemens, et dont personne n'a le droit de lui faire un reproche, les autres sont des bouleversemens et des calamités dont l'Angleterre n'a point été l'auteur, dont elle ne retire qu'un avantage purement accidentel, et qu'elle paye assez cher d'un autre côté.

4°. Ce commerce exclusif des productions coloniales, si tant est que l'Angleterre en soit en possession, n'est directement préjudiciable qu'aux nations qui avaient auparavant une part *active* au commerce maritime. Il ne le deviendrait pour les autres Etats, pour la grande masse de ceux qui ne sont que *consommateurs*, qu'autant qu'il amenerait un rehaussement considérable dans le prix de ces productions. Or, comme cela n'est ni ne saurait être, que même dans les circonstances actuelles, les Anglais sont ceux dont les consommateurs ont les conditions les plus favorables à attendre, il s'ensuit que le monopole tant décrié des productions coloniales,

ce monopole qui dans d'autres circonstances devrait être indifférent aux consommateurs, leur devient même avantageux dans les circonstances actuelles.

Non que je regarde comme indifférent pour l'Europe, que la France et la Hollande et l'Espagne et tous les Etats dont des révolutions ont paralysé ou entravé l'industrie, recouvrent l'ancien usage de leurs forces, ou qu'ils continuent à languir dans l'inactivité à laquelle les condamne leur situation actuelle. Il est de l'intérêt bien entendu de l'Europe que toutes les parties qui la composent, que tous les Etats cultivateurs, manufacturiers ou commerçans parviennent au plus haut degré de prospérité possible. Il est donc, et il sera dans toutes les circonstances, de l'intérêt bien entendu de l'Europe, que chaque nation participe à la richesse générale de l'univers, et, par conséquent aussi aux possessions coloniales et au commerce des deux Indes, autant, et s'il se peut, ni plus, ni moins, que le demandent sa situation particulière, les besoins de son industrie, ses dispositions, ses facultés, et le développement le plus complet de toutes ses forces productives.

Sous ce point de vue élevé, ce sera toujours le vœu non-seulement de l'ami de l'humanité qui s'intéresse au bien de tous les peuples, mais encore de l'homme d'Etat éclairé, qui connaît l'enchaînement des lois qui forment l'économie générale de l'univers, qu'à la fin de la guerre actuelle, toute nation propre au commerce maritime rentre en jouissance de sa juste mesure de domination, de commerce et

d'industrie coloniale. Mais qu'on se garde bien de confondre ce point de vue élevé, avec celui non moins faux que retréci, qui sert de base aux plaintes qu'on entend s'élever de toute part contre la supériorité commerciale des Anglais. Le premier est entièrement étranger aux auteurs de ces plaintes. S'il avait pu être saisi, s'il avait pu être seulement soupçonné par la multitude, il y a long-temps que les déclamations contre l'Angleterre auraient cessé de se faire entendre.

3° *Monopole des Fabriques Anglaises.*

Tout important que soit par lui-même le commerce colonial des Anglais, il n'est pourtant qu'un objet secondaire relativement aux autres branches de leur industrie. En tant que la puissance et la richesse de cet Etat reposent sur le commerce, celui des objets de fabriques intérieures en est sans contredit la source la plus abondante.*

---

* Dans un de mes écrits précédens j'ai fourni, sur le rapport qui existe entre les différens élémens du commerce Anglais, quelques données qui me paraissent extrêmement importantes. J'ai montré, par exemple, que d'après la valeur déclarée à la douane, l'exportation des objets de *fabrique Anglaise* avait monté en 1799 à plus de 24 millions sterling, et celle des marchandises *étrangères* seulement à 12, tandis que d'après la valeur *réelle*, l'exportation des objets de fabrique Anglaise avait monté à plus de 40 millions et celle des marchandises *étrangères* seulement à environ 14 ; mais que la différence du *profit national* était encore incomparablement plus considérable, puisque le commerce des colonies et des Indes Orientales ne donnait qu'environ la vingt-deuxième partie du profit net qu'offrait le *commerce des productions Anglaises.*

Après avoir essayé de développer en quoi consiste proprement le monopole du commerce colonial des Anglais, et jusqu'à quel point on est fondé à regarder comme tirannique, ou seulement comme préjudiciable aux autres nations, leur supériorité à l'égard du commerce des productions coloniales, il ne me reste plus qu'à examiner si les mêmes reproches sont mieux fondés à l'égard du commerce des objets de fabrique Anglaise.

L'auteur de *l'Etat de la France*, et mille autres écrivains avec lui, nous représentent comme un joug insupportable, comme un esclavage aussi dur qu'humiliant pour toutes les nations de la terre, la préférence dont jouissent dans la plupart des marchés de l'Europe, les objets fabriqués en Angleterre. Selon eux, ce n'est que sur l'appauvrissement de l'Europe que se fonde la richesse monstrueuse des Anglais : à mesure que cette richesse augmente, s'accroît aussi la faculté de resserrer, de raffermir et d'éterniser les chaînes aussi *accablantes* que *honteuses* sous le poids desquelles gémissent les gouvernemens et les peuples. L'anéantissement de toute industrie mène à l'anéantissement de toute indépendance ; le despotisme commercial des Anglais devient la base de leur despotisme politique, et l'Angleterre étend toujours de plus en plus son système de domination et de tirannie sur l'Europe.

Pour peu qu'on se donne la peine d'analyser cet odieux tableau, on ne tarde pas à découvrir qu'il y a dans les principaux griefs qui lui servent de fondement, quelque chose de faux, de gratuit et de

contradictoire. La préférence marquée, la faveur même presqu'exclusive dont jouissent dans les principaux marchés de l'Europe, les objets de fabrique Anglaise, est le résultat non de la *contrainte*, mais du choix. Cette faveur leur a été accordée librement, elle leur est conservée de même, et il ne saurait en être autrement, car quel moyen a l'Angleterre d'introduire et de débiter par la force ses marchandises sur un point quelconque du continent ? Si ce débit était effectivement, comme ces écrivains le prétendent, l'anéantissement de l'industrie, le garant de l'indépendance et de la honte de tous les autres Etats, comment concevoir que tant de nations se courbassent si patiemment sous un joug auquel il leur est si facile de se soustraire qu'il ne dépend que de leur volonté de le secouer à l'instant même ? Ou si un aveuglement sans exemple, une fatalité inconcevable les en empêchait, n'ont-elles pas leurs gouvernemens, qui emploieraient tous les moyens imaginables, pour éloigner à jamais de leurs pays un poison aussi destructeur ?

Comment un raisonnement aussi simple, un raisonnement qui ne saurait échapper à l'esprit le moins exercé, n'a-t-il pas depuis long-temps dissipé toutes les erreurs que l'esprit de sophisme s'efforce de répandre et d'entretenir sur cette matière ?

Pourquoi donc après tant et tant de plaintes contre la domination de l'industrie Anglaise, pourquoi cette industrie si décriée et si haïe, cette industrie qu'on nous a si souvent représentée comme la source de la faiblesse, de la décadence et des plus grandes

grandes calamités de l'Europe, conserve-t-elle la paisible jouissance des prérogatives qu'elle s'est une fois acquises ? Pourquoi les peuples et les souverains ne s'unissent-ils pas pour bannir à jamais les objets de fabrique Anglaise de tous les marchés de l'Europe, et pour briser, par une résolution courageuse, les liens honteux de leur dépendance ? A cela je réponds, qu'ils ne le font pas, parce qu'au défaut d'idées claires et précises sur ce que cet intérêt leur prescrit en cette occasion, ils se laissent guider par un sentiment confus de leur avantage, et que ce sentiment confus, cette sorte d'instinct triomphe chez eux de toutes les chimères dont l'ignorance et la passion voudraient les effrayer. C'est cet instinct qu'il s'agit maintenant de développer.

La prépondérance de l'industrie des Anglais, en Europe, est composée, comme celle de leur commerce colonial, de deux élémens dont l'un est *positif* et l'autre *négatif*.

L'élément *positif* de cette prépondérance est la supériorité intrinsèque des produits de l'industrie Anglaise, ou si l'on veut, la somme de tous les avantages, à l'aide desquels l'Angleterre est en état soit de préparer avec une moindre dépense de forces, les mêmes objets que d'autres nations préparent à plus de frais, soit à dépense égale d'en livrer de meilleurs; avantages à l'aide desquels par conséquent, elle peut à meilleur marché vendre des marchandises également bonnes, et même à plus bas prix en vendre encore de plus parfaites. Les causes de cette supériorité intrinsèque et positive des objets de fabrique An-

glaise, sont assez connues; elle repose sur le perfectionnement de tous les métiers, sur la multiplication et le raffinement de tous les instrumens de fabrication, sur l'esprit laborieux et entreprenant de ce peuple, et enfin, sur tout ce qui peut dans les mœurs et le caractère national, dans la constitution et les lois, procurer ces avantages si précieux et en garantir en même temps la durée.

L'élément *négatif* consiste dans la faiblesse relative, l'insouciance, l'administration vicieuse de celles d'entre les autres nations, qui par le peu de soin qu'elles ont pris de cultiver leur industrie, se sont mises nécessairement dans la dépendance de l'industrie étrangère.

Le débit qui se fait des objets de fabrique Anglaise dans les pays les plus cultivés de l'Europe, et parmi des nations qui ont élevé leur propre industrie à un haut degré de perfection, est une suite et un exemple de la supériorité *positive* des fabriques de l'Angleterre. Ce n'est que par là qu'elles se sont ouvertes des marchés en *Allemagne*, dans plusieurs Etats du *Nord*, et en *France* avant et depuis la révolution.

Les succès de l'industrie Anglaise en *Portugal*, et surtout en *Russie*, où les Anglais ne sont pas seulement commerçans, mais fabricans, où des capitaux Anglais, des entrepreneurs et des ouvriers Anglais mettent à profit les ressources intérieures, prennent part aux fabriques intérieures, entretiennent à leur propre compte des manufactures et des établissemens de toute espèce, sont fondés sur ce

que j'appelle l'élément *négatif* de la supériorité Anglaise. Je ne veux pas dire que le *Portugal* et la *Russie*, s'ils s'élevaient à un plus haut degré d'industrie manufacturière, fermeraient pour cela leurs marchés à la Grande Bretagne : fussent-ils parvenus au même point que la France et l'Allemagne, encore, comme ces deux Etats, donneraient-ils toujours aux objets de fabrique Anglaise, à raison de leur valeur intrinsèque, la préférence sur les objets de leur propre industrie ; mais cette domination exclusive des fabriques Anglaises, cette coopération immédiate des Anglais à l'industrie intérieure du pays, ce surcroît et ce redoublement de supériorité, supposent nécessairement un vice quelconque dans la constitution des pays qui leur offrent de pareils avantages.

En tant que la prééminence des objets de fabrique Anglaise repose sur leurs avantages positifs, sur leur bonne qualité et leur bas prix, elle est un profit net et absolu, non-seulement pour l'Angleterre mais encore pour tous les autres Etats, et en général pour toute la société civile.* Il est de l'avantage de chaque individu en Europe, de se

* De même qu'en général on peut admettre comme une règle inconteslable en matière d'économie publique, que toute extension de l'industrie, provenant d'un perfectionnement positif est non-seulement avantageuse pour la nation chez laquelle elle s'opère immédiatement, mais encore, toujours et sans exception, pour la société prise en masse.

pourvoir des objets de sa consommation, là où il peut se les procurer en même temps et de la meilleure qualité et au plus bas prix. Il est de l'avantage de chaque individu en Europe, (et abandonné à son propre instinct, nul d'entr'eux ne le méconnaîtra,) d'acheter plutôt à qualité égale, les mêmes objets à bas prix, hors de son pays, que cher dans son propre pays: que sera-ce si ces objets qu'il achete à meilleur marché se trouvent en même temps d'une meilleure qualité? L'avantage général n'est jamais que la somme des avantages particuliers. Le véritable intérêt d'une nation consiste dans tous les cas à se procurer chacun des objets de sa consommation avec la moindre dépense possible de force, de capitaux et de travail; plus elle y parvient et plus considérable est l'excédent de force, de capitaux et de travail qu'elle épargne, d'abord pour ses autres besoins, et lorsqu'une fois ils sont tous satisfaits, pour l'augmentation de son capital permanent, pour l'accroissement de ses forces productives. Du moment que son commerce extérieur repose sur un rapport de cette nature et dans le cours naturel des choses, il n'y a point d'autre commerce extérieur, il est dans toutes les circonstances bienfaisant et avantageux. Il est possible que l'intérêt de quelques classes particulières soit en opposition avec ces maximes: mais celui de la masse et même de chacun des membres individuels de ces classes, considérés comme partie de la masse, en est toujours inséparable.

rable. Que des fabricans, des marchands, et des hommes d'état qui les ont crus sur parole, se figurent qu'une nation s'appauvrit par l'importation des produits de l'industrie d'une autre; le simple bon sens n'en indiquera pas moins, et un regard plus attentif sur les sources de la prospérité publique confirmera pleinement, que tout commerce qui tend au perfectionnement réel d'une branche quelconque de l'industrie humaine, est toujours, quelque part qu'en soit le siége, avantageux pour tous les peuples qui y participent, avantageux pour les acheteurs comme pour les vendeurs. Ce sont des fabricans, des marchands, et des hommes d'Etat, qui les ont crus sur parole, qui ont donné le signal de ce cri qui a retenti dans toute l'Europe contre la tirannie de l'industrie Anglaise: les ennemis politiques de l'Angleterre surent profiter d'un mouvement qui entrait si bien dans leurs vues: ce que ceux-là avaient nommé dépendance, ceux-ci le qualifièrent de joug révoltant; ce que ceux-là avaient déploré tout au plus comme un aveuglement funeste, ceux-ci le firent présenter par leurs écrivains, comme le dernier degré de la décadence et de l'humiliation. L'ignorance créa ces chimères: la passion et l'esprit d'intrigue les répandirent: et le défaut de justes notions sur les vérités fondamentales de l'économie publique, dans un siècle d'ailleurs si éclairé et si fier de ses lumières, assura la victoire à l'ignorance et à la passion.

En tant que la prééminence de l'industrie

Anglaise repose sur la faiblesse des autres Etats, sur le peu de soin qu'ils prennent de cultiver leur propre industrie, sur la défectuosité de leur administration et de leur police intérieure, cette prééminence est préjudiciable, non-seulement pour les pays sur lesquels elle porte directement, mais encore pour tous les autres, et même en dernier résultat pour toute la société civile ; car le véritable intérêt de l'Europe prise en masse demande toujours le plus grand développement possible des forces et des facultés de chacune des nations qui en font partie. Si la *Russie* et le *Portugal* emploient des capitaux et des ouvriers Anglais pour vivifier leurs fabriques intérieures, une circonstance si peu naturelle suppose un vice quelconque dans le système de leur industrie ou même une organisation entièrement défectueuse. Si ces défauts pouvaient disparaître, non-seulement les nations qui y sont immédiatement intéressées y trouveraient leur avantage, mais encore en vertu de l'enchaînement général qui lie toutes les forces productives de l'Europe entr'elles, cet avantage réjaillirait sur toutes les autres nations.

Mais tant que cette amélioration radicale n'aura pas lieu, il est évidemment et incontestablement avantageux, non-seulement pour les pays qui ont besoin de travail et de capitaux étrangers, mais même pour le système général de l'industrie Européenne, que les forces et les moyens de l'Angleterre suppléent à ce qui manque ailleurs. Le mal ne serait-il pas infiniment plus grave, si ces

champs de l'activité humaine que cultivent et fécondent aujourd'hui le travail et les capitaux Anglais, demeuraient entièrement sans culture ? Ce mal là serait absolu, celui-ci n'est que relatif ; celui-ci n'est un mal qu'en tant qu'il en suppose d'autres plus réels ; à tout autre égard il est un bien.

Ceci une fois posé il devient facile de décider, et ce qu'il y a de réel ou de chimérique dans les plaintes sur la supériorité de l'industrie Anglaise, et ce qu'il y a de pernicieux ou de salutaire dans les moyens par lesquels on peut espérer de remédier à cette supériorité.

En tant que ces plaintes portent sur l'imperfection de l'industrie intérieure dans les pays où l'Angleterre a établi l'empire de la sienne, sur l'impuissance à laquelle ces pays se condamnent par leur propre faute, sur la défectuosité de leur administration, elles sont fondées à la vérité sous un certain rapport ; mais elles portent à faux sous un autre, et à tous égards elles sont souverainement injustes, considérées comme des griefs contre l'Angleterre. Elles sont fondées en tant que cette infériorité intérieure, par suite de laquelle les habitans d'un pays ne mettent pas même à profit leurs propres moyens, leurs sources naturelles de prospérité, provient d'une économie publique négligée, ou mal entendue, ce qui, dans toutes les circonstances possibles, doit être envisagé comme un mal réel. Elles portent à faux en tant que dans un Etat

ainsi administré, l'industrie étrangère devient un supplément nécessaire à l'industrie intérieure, et par conséquent d'un avantage évident pour la nation même qui a besoin de ce secours étranger. Elles sont injustes commegriefs contre l'Angleterre, parce qu'on ne saurait rendre l'Angleterre responsable ni de la paresse, de l'incapacité, et du défaut de culture des autres nations, ni des obstacles que la nature oppose aux progrès de leur industrie, ni des vices de leur administration, parce qu'on ne saurait faire un crime à l'Angleterre de ce que par des voies légitimes, elle s'efforce d'étendre l'empire de son industrie dans tous les lieux qui paraissent lui offrir un théâtre favorable ; parce qu'enfin là où l'excédent d'une industrie étrangère vient suppléer à ce qui manque à l'industrie intérieure de certains pays, non-seulement la nation qui a besoin de cet excédent y trouve son avantage, mais c'en est un évidemment encore pour le système général des nations.

Ainsi en tant que les plaintes sur la supériorité de l'industrie Anglaise ont pour objet la perfection positive de cette industrie, non-seulement elles sont injustes, mais même sous tous les rapports entièrement dénuées de fondement. Envisagée sous les points de vue les plus élevés de l'économie publique, cette perfection positive de l'industrie Anglaise, est un bien commun à toutes les nations. L'Europe est essentiellement intéressée à ce qu'il y ait au milieu d'elle un pays où le commerce et tous

les arts qui en dépendent ayent atteint le plus haut degré de perfection, qui puisse fournir, en réunissant proportionnellement la bonne qualité au bon marché, les objets les plus importans de la consommation générale, un pays dont l'activité excite et entretienne l'activité de tous les autres, et dont la merveilleuse industrie offre au reste de l'Europe un modèle qui ne reste pas toujours sans imitateurs. Sous tous ces rapports importans, la grandeur industrielle et commerciale de l'Angleterre est un avantage évident pour l'Europe : comment pourrait-elle dans le même sens être un juste motif de plaintes ?

On peut déterminer d'après la même mesure, ce qu'il y aurait de pernicieux ou de salutaire dans les moyens par lesquels la supériorité actuelle de la Grande Bretagne pourrait tôt ou tard éprouver une diminution.

Toute diminution *indirecte* de cette supériorité, provenant de l'accroissement de l'industrie dans les Etats où jusqu'ici elle a été négligée, est un avantage, non-seulement pour les Etats dans lesquels l'industrie prend de l'accroissement, mais aussi pour la prospérité générale de l'Europe. La *perte* que l'Angleterre peut éprouver par une pareille diminution de sa prépondérance industrielle et commerciale, ne sera jamais qu'une perte *apparente*, l'avantage qu'en retirent les autres nations sera toujours un avantage *essentiel*.

Toute diminution *directe* de la supériorité in-

dustrielle de la Grande Bretagne, provenant de l'affaiblissement immédiat des forces productives de cette nation, est une perte, non-seulement pour l'Angleterre, mais aussi pour la prospérité générale de l'Europe. *L'avantage* que retirent les autres nations d'une pareille diminution de la prépondérance Anglaise, ne sera jamais qu'un avantage *apparent :* la *perte* qui en résulte pour l'Angleterre et avec elle pour tous les autres Etats, sera toujours une perte *essentielle.*

C'est dans le plus grand développement possible des forces productives de toutes les nations, dans la plus grande extension possible de leur travail, de leurs arts, et de leur richesse, que consiste le véritable ét premier intérêt de l'Europe prise en masse. Si ceux qui pour l'exploitation de leurs trésors naturels ont emprunté jusqu'ici le secours de mains étrangères, viennent à y employer leur propre industrie, de cette heureuse révolution résulte une augmentation positive dans le produit général du travail. Car cette masse une fois subsistante de forces étrangères, qui a été employée auparavant à produire ce même résultat qu'amènent maintenant les forces intérieures, n'est pas perdue, parce qu'on lui enlève un des théâtres de son activité : elle saura s'en ouvrir un autre, créera par conséquent un nouveau produit, qui n'existait pas jusque là, et ajoutera un nouvel élément à la richesse universelle. C'est par cette raison que la perte qu'éprouve par l'élévation d'un autre Etat, celui qui l'avait dévancé

dans le perfectionnement de son industrie, ne saurait jamais être qu'apparente. Il est de l'intérêt de l'Angleterre, comme de l'Europe, que dans toute l'étendue de cette partie du globe, l'activité se réveille et la prospérité s'accroisse au plus haut degré que les forces humaines peuvent atteindre. Ce n'est pas de l'abrutissement et de l'appauvrissement des autres nations, c'est bien plutôt de leurs progrès dans toutes les branches de la culture sociale et de la prospérité publique, que peut provenir la plus grande richesse de l'Angleterre. Si jamais elle entreprenait, par ruse ou par violence, d'entraver dans un Etat quelconque le développement intérieur de l'industrie ; alors, mais seulement alors, elle mériterait ces reproches d'oppression qu'on lui adresse aujourd'hui si gratuitement ; alors elle serait en contradiction manifeste avec les désirs et le but légitime, avec les droits et l'intérêt de toutes les autres nations ; alors elle serait véritablement, le tiran, l'ennemi commun, le fléau de l'Europe.*

---

* C'est aussi après cette déclaration de ma part, que tout juge impartial peut décider jusqu'à quel point j'ai mérité le reproche que me fait l'auteur de *l'Etat de la France*, de n'avoir eu en vue dans mes essais sur les finances de la Grande Bretagne que " d'ôter aux nations du continent toute espérance de pouvoir jamais se soustraire à la *domination incontestée* et *incontestable* de la nation Anglaise." De telles accusations tombent d'elles-mêmes, du moment qu'on se donne la peine d'analyser les mots vagues dont elles sont enveloppées. Celui-là seul qui peut unir sa voix à celle de la multitude ignorante, pour déclamer contre ce

Mais loin de nous de chercher l'avantage général dans l'affaiblissement direct de l'Angleterre. L'affaiblissement de l'Angleterre serait l'affaiblissement du continent. L'industrie et la richesse de ce pays sont la propriété de toutes les nations. Cette valeur de trente millions qui sort tous les ans des atteliers Anglais, pour venir, alimenter la circulation générale, n'est pas un faible élément de la richesse de l'Europe. Qu'ils viennent à disparaître

---

ce qu'il lui plait d'appeller la *tirannie* de l'industrie Anglaise, sans daigner examiner quels sont, proprement, les élémens, les sources, les conditions et les suites de cette prétendue tirannie, celui-là seul peut traiter d'ennemi du bien public l'écrivain qui s'éleve à de plus hautes considerations. Jamais il n'a pu me venir à l'esprit de souhaiter que l'Angleterre s'enrichit aux *dépens des autres nations*, et si j'avais pu former intérienrement un pareil vœu, certes je me serais bien gardé de l'énoncer publiquement. En tant que la grandeur commerciale et industrielle des Anglais suppose de la faiblesse et une administration vicieuse dans d'autres Etats, je serais toujours le premier à souhaiter le décroissement de cette grandeur. Mais en tant qu'elle est le résultat d'une administration intérieure bien entendue de l'énergie et de l'activité propre et positive de la nation Anglaise, l'humanité me fait un devoir de désirer que jusqu'à ce qu'une autre nation se soit élevée à un degré pareil de force et de culture, et même encore après cette époque, elle se maintienne *incontestée* et *incontestable*. Il n'y a qu'une différence entre les politiques qui traitent ce sentiment de criminel et moi ; c'est par la *diminution des forces de l'Angleterre* qu'ils veulent corriger ce qui leur déplait dans le rapport commercial de cet Etat avec l'Enrope ; c'est par l'accroissement des forces de *l'Europe* que je désire voir s'opérer le rétablissement de l'équilibre.

seulement en partie, et avec eux disparaîtra d'un côté, le marché si extrêmement avantageux que l'Angleterre offre aux productions naturelles de l'Europe, à ses grains, à ses vins, à ses métaux, à ses bois de construction, etc. de l'autre, cet excédent de travail et de matières premières qu'exigerait nécessairement une masse égale de besoins, avec une industrie moins perfectionnée, enfin cette activité, ce principe de vie et de mouvement que les capitaux Anglais impriment à toutes les places de commerce du monde, et qui de là se communique à toutes les mers, à toutes les rivières, à tous les points les plus reculés du globe. Ce seraient là des pertes réelles, essentielles, dont rien ne pourrait garantir, et que rien ne pourrait réparer. Que dans leurs vues étroites, quelques fabricans, quelques marchands, et peut-être quelques ministres qui auront adopté leurs maximes, fondent sur l'espoir de l'affaiblissement de l'Angleterre, celui de leur propre élévation; cet espoir, fût-il même moins chimérique, ne peut être une consolation pour l'Europe. Cette révolution que des sophistes dans leur haine s'efforcent de présenter comme le premier pas vers la délivrance commune, que dans leur ignorance des gens simples et crédules attendent comme le signal d'une heureuse régénération, se montre sous une autre forme, du moment qu'on la considère sous le point de vue de la prospérité générale.

L'auteur de *l'Etat de la France* propose cinq

mesures, qui pourraient, selon lui, assurer l'indépendance générale du commerce et affranchir toutes les nations du joug odieux de la prépondérance Anglaise. D'après les principes que nous avons développés jusqu'ici, il nous sera facile de juger du mérite de ces mesures, et de l'avantage qu'il y aurait à les adopter. Il lui paraît nécessaire :

1°. Que la guerre finisse.

2° Que de meilleures combinaisons président aux relations commerciales qui doivent unir les nations de l'Europe.

3° Que des rapports plus sages résultent des traités qui doivent déterminer leurs droits et leurs devoirs politiques.

4° Que des systèmes plus fixes et mieux ordonnés réglent et organisent les ressorts de l'administration intérieure de tous les Etats.

5° Que tous les gouvernemens toujours attentifs aux grands mouvemens du commerce général, cherchent dans ses combinaisons, et dans les changemens qu'elles subissent la règle de l'amélioration de leurs rapports politiques.

Ces propositions ne sont pas exprimées sans doute avec toute la clarté et toute la précision possibles, néanmoins il est facile d'en deviner et le sens et la tendance.

Quant à ce qui regarde le rétablissement de la paix; il est incontestable qu'une paix véritable, c'est-à-dire, une paix solide et durable, s'il était possible

d'en espérer une pareille dans les circonstances actuelles, apporterait une amélioration considérable dans la destinée de tous les peuples. Mais pour que cette paix si désirable entraînât une diminution de la supériorité commerciale des Anglais, ou, pour parler le langage du jour, affranchit l'Europe du joug de la tirannie Anglaise, pour que ce grand changement fut un résultat particulier et positif des nouvelles combinaisons qu'elle apporterait dans les relations commerciales, et dans celles des différens Etats entr'eux, il faudrait ou que les effets en fussent exclusivement préjudiciables à l'Angleterre et exclusivement avantageux pour tous les autres pays, ou du moins qu'ils fussent sensiblement moins avantageux pour cet Etat que pour tous les autres. Je sais bien que c'est là précisément l'opinion dominante, qu'on envisage généralement la guerre actuelle comme la source de la plus grande prospérité de l'Angleterre, peut-être même comme la condition nécessaire de sa conservation, et l'époque qui la terminera comme celle de la décadence inévitable de la grandeur commerciale des Anglais. Mais quelque générale que puisse être cette opinion, elle n'en est pas moins une erreur des plus grossières et des plus impardonnables. J'aurai occasion dans la suite de cet ouvrage de la présenter dans toute sa nudité.* Je me contente pour le moment, me ré-

---

* Je profiterai en même temps de cette occasion pour relever une des contradictions les plus choquantes que l'auteur de l'*Etat de la France* se soit permises. Après que dans la première moitié

servant de le prouver par la suite, d'établir comme une vérité incontestable, que, sauf les catastrophes extraordinaires et imprévues, l'Angleterre, loin de décheoir par la paix, doit être de tous les Etats de l'Europe celui qui y gagnera le plus. Ainsi donc le rétablissement de la paix, ou n'apportera aucun changement dans les rapports commerciaux de l'Angleterre avec le reste de l'Europe, ou du moins dans aucun cas ne saurait y apporter le changement que s'en promettent et qu'annoncent avec tant d'assurance à l'univers les censeurs passionnés de ces rapports.

Une amélioration dans *l'administration intérieure* de tous les Etats, une législation sage et libérale, plus d'attention à veiller aux intérêts du commerce et de l'industrie, à approfondir les sources de la véritable prospérité des nations.—Toutes ces propositions, tous ces plans d'une réforme fondamentale dans le système économique de l'Europe, sont sûrs d'obtenir le suffrage de tous les gens éclairés comme de tous les amis du bien. Béni soit le gouvernement qui les embrassera dans toute leur étendue ! et grâces soient rendus à l'écrivain qui aurait reçu assez de force et d'éloquence en partage, pour arracher

---

moitié de son ouvrage il a employé toute sa subtilité à prouver que l'Angleterre était de tous les Etats celui qui avait le plus d'intérêt à la prolongation illimitée de la guerre actuelle, il s'efforce de prouver dans la seconde, où il s'agit de déprécier autant que possible les forces et les ressources de l'Angleterre, qu'elle est de toutes les nations celle qui perd le plus à cette guerre.

cher à leur assoupissement ceux qui jusqu'ici ont manqué ou de sens pour les comprendre, ou de volonté pour les mettre en pratique ! C'est avec ces armes, mais avec elles seules que l'Europe doit combattre l'Angleterre ! Sans doute que le résultat d'une pareille lutte ne répondra ni aux attentes malicieuses de l'envie, ni aux vœux insensés de la crédule ignorance, d'une politique mercantile mal entendue, d'une cupidité qui se contredit et se détruit elle-même, en courant après des avantages chimériques. La supériorité commerciale des Anglais ne sera pas anéantie par cela que toutes les autres nations de l'Europe s'élèveront à un plus haut degré de perfection. Mais toutes posséderont ce qui leur revient ; toutes, par un sage et libre emploi de leur activité, déployeront les forces qui leur sont propres, dans l'ordre, dans le degré et sous les conditions que la nature et leur position leur ont assignés ; toutes seront grandes, toutes seront fortes, toutes seront puissantes, et de leur propre grandeur et de la force et de la grandeur de toutes les autres. L'Europe s'élevera sans que pour cela l'Angleterre s'abaisse, et les hommes clairvoyans de tous les pays auront peine à comprendre comment il put jamais exister un temps, où l'on pensait que la richesse des uns entraînait nécessairement l'appauvrissement des autres.

Si l'auteur de *l'Etat de la France* s'en était tenu à des propositions de cette nature, la justesse de son système serait tout-à-fait hors d'atteinte, et

la bienfaisance de ses vues ne saurait être mise en doute. Mais fidèle aux fausses prémisses qu'il a une fois établies ; à ces propositions si simples, il en a mêlé d'autres qui sont plus suspectes et plus équivoques. " Que de *meilleures combinaisons* président aux relations commerciales qui doivent unir les nations de l'Europe, que des *rapports plus sages* résultent des traités qui doivent déterminer leurs droits et leurs devoirs politiques." Il ne détermine pas en quoi doivent consister ces rapports plus sages et ces meilleures combinaisons : mais le caractère propre des mesures qu'il propose est facile à reconnaître ; leur tendance secrète se trahit, non-seulement par les vues qu'il manifeste si fréquemment dans les autres parties de son ouvrage, ainsi que par la direction générale de sa politique, mais encore par l'explication qu'il donne de l'article qui lui paraît le plus important de tous, de celui dans lequel il recommande vaguement une nouvelle combinaison *politique* des relations *commerciales*.* Il pense

* Déjà en déclarant, " que le bien de l'Europe est *tout entier* dans les *trois premières mesures* qu'il a indiquées, et que des cinq mesures qu'il propose, les plus salutaires, les plus *fécondes en conséquences avantageuses* sont celles qui dépendent d'un simple *acte de la volonté* de deux ou trois gouvernemens," il a prouvé qu'il ne cherchait le bien de l'Europe que là où il était impossible de le trouver. C'est au contraire dans les deux dernières mesures qu'il a indiquées que gît *tout entier*, que gît exclusivement le bien de l Europe : celles-ci ne sont pas seulement les plus salutaires et les plus *fécondes en conséquences avantageuses*,

que " ces immenses avantages ne tiennent qu'à un rayon de lumière qui ferait apercevoir à quelques souverains et à leurs ministres, où est le principe de leur dépendance politique et commerciale, et où sont *les ressorts de leur affranchissement.*" Il ajoute, que le système actuel peut être changé *par l'énergie d'une seule grande puissance* et que la *France* est cette puissance.

Après de telles assertions, il est clair que ce n'est ni de la réforme de toutes les administrations, ni de la liberté de toutes les professions, ni de la bonté de toutes les lois de police, ni de la sagesse de tous les gouvernemens, qu'il fait dépendre, soit exclusivement, soit même de préférence, le perfectionnement de l'industrie en Europe, l'affranchissement du commerce, la prospérité et l'indépendance de toutes les nations ; car ces mesures, les seules qui soient bienfaisantes, n'opèrent que lentement et dans une progression régulière. Ce n'est pas tout d'un coup que le trait de lumière qui frapperait quelques sou-

---

geuses, mais même les seules *salutaires,* les seules *fécondes en conséquences avantageuses.* Toute tentative qu'on ferait pour opérer l'amélioration de l'industrie et du commerce par des mesures *politiques,* dans l'acception rigoureuse du terme ; toute tentative qu'on ferait pour anéantir ou diminuer par un simple *acte de la volonté de deux ou trois gouvernemens,* la supériorité commerciale et industrielle d'une nation, ou manquerait entièrement son but, ou ne menerait qu'à l'arbitraire et à la violence, et dans la plupart des cas, l'un et l'autre aurait lieu en même temps.

verains, ou que *l'énergie d'une seule puissance* peuvent changer le cours des choses et la nature de tous les rapports. Il est clair que ce qu'il appelle l'affranchissement de l'Europe, il l'attache à des mesures particulières, hardies et décisives. Il est clair que c'est à l'aide de ces *combinaisons politiques* qu'à la vérité il ne développe pas pour le moment, mais qu'on n'a pas grand peine à deviner, et sur lesquelles il s'explique d'ailleurs dans un chapitre subséquent, qu'il se flatte d'élever la France, et occasionnellement avec elle le reste de l'Europe, en affaiblissant, en détruisant même le fondement de la grandeur Britannique. Sa mesure favorite est donc évidemment celle qui porte sur un affaiblissement *direct* de l'Angleterre et d'après les principes que nous avons développés, il n'en faut pas davantage pour la juger.

Je crois que les réflexions que je viens de présenter m'ont approché considérablement du but que j'avais en vue ; savoir, d'examiner ce qu'il y a de réel ou de chimérique dans l'opinion qu'on se forme généralement du danger de la supériorité commerciale des Anglais. Je me flatte d'avoir prouvé que ni les lois *maritimes* de la Grande-Bretagne, (je parle de celles qui regardent la police intérieure,) ni ce qu'on appelle *le monopole du commerce maritime des Anglais*, ni la supériorité incontestable de leurs *fabriques*, n'offrent un fondement légal, un motif

essentiel de reproches et de griefs. Dans cet examen, je ne me suis pas écarté un seul instant des principes que tous les gens éclairés reconnaissent adoptent aujourd'hui sans restriction, et qui seuls peuvent mener l'économie publique à sa véritable perfection, ainsi que l'Europe à ses derniers progrès dans toutes les branches de la culture. D'après ces principes inébranlables, il est clair que ce que la multitude ignorante, égarée par des déclamations sophistiques, qualifie de tirannie commerciale des Anglais, fait précisément un des élémens les plus essentiels de la *prospérité commune* de toutes les nations, une des premières bases de leur industrie, une des sources les plus fécondes de leur richesse, tant présente que future, et qu'il n'est qu'un seul moyen convenable, un seul moyen praticable d'amener une diminution dans la supériorité *relative* de l'industrie Anglaise, c'est d'opérer l'accroissement direct de l'industrie chez tous les autres peuples. Il est clair enfin que celui qui cherche à amener par des mesures violentes un affaiblissement direct et absolu des bases de la puissance Britannique et de la grandeur commerciale des Anglais, attente toujours en dernier résultat à l'intérêt général de l'Europe.

On ne saurait donc trouver ni dans le système commercial des Anglais, ni dans l'influence de ce système sur la prospérité des autres nations, rien qui put servir de justification ou de motif aux plaintes qui s'élèvent contre l'Angleterre. Considérée sous ces rapports *pacifiques*, elle était en harmonie parfaite

et durable avec tous les grands objets de l'économie publique de l'Europe. Si elle a mérité en effet les reproches dont l'accablent ses nombreux adversaires, c'est dans d'autres rapports qu'il faut en chercher le fondement : ce fondement doit se trouver dans les maximes qu'elle suivait dans la *guerre*, dans sa conduite envers les Etats qui n'y prenaient pas une part directe, ou dans l'abus qu'elle faisait de sa force pour opprimer les faibles. Nous examinerons dans un autre écrit jusqu'à quel point ces reproches sont fondés.

FIN.

De l'Imprimerie de Cox, Fils, & Baylis,
Great Queen-Street, à Londres.

3 FL
155

V. RICCA
LEGATORIA DI LIBRI

Leges, Volumina ex Bibliotheca noſtra commodato accepta, lecturis. Secundum auſpicia lata Lictor Lege agito in Legirupionem. Mas vel Fœmina fuas, hac tibi lege, Codicis iſtius uſum, non interdicimus.

I. HUnc ne Mancipium ducito. Liber eſt: ne igitur notis compungito. II. Ne cœſim punctimve ferito: hoſtis non eſt. III. Lineolis, intus, foriſve, quaquaverſum, ducendis abſtineto. IV. Folium ne ſubigito, ne complicato, neve in rugas cogito. V. Ad oram conſcribillare caveto. VI. Atramentum ultra primum exeſto: mori mavult quam fœdari. VII. Puræ tantum papyri Philuram interſerito. VIII. Alteri clanculum palamve ne commodato. IX. Murem, tineam, blattam, muſcam, furunculum abſtereto. X. Ab aqua, oleo, igne, ſitu, illuvie arceto. XI. Eodem utitor, non abutitor. XII. Legere, & quævis excerpere, fas eſto. XIII. Perlectum, apud te perennare ne finito. XIV. Sartum tectumq; prout tollis, reddito. XV. Qui faxis, vel ignotus Amicorum albo adſcribitor: qui ſecus, vel notus eradetur. Has ſibi, has aliis præſcribit leges in re ſua, Ordinis Hyeroſolimitani Eques Franciſcus Vargas Macciucca. Quoi placeas annue, quoi minus, quid tibi noſtra tactio est? Faceſſe.

ALBERTUS LUMBROSO has leges
a Macciucca inventas sibi
et amicis condidit.

✻